



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 147 • NUMÉRO 068 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 3 avril 2014

—
Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 avril 2014

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Traduction]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport de la délégation parlementaire canadienne concernant sa visite au Japon, du 13 au 18 mai 2013.

[Français]

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le rapport d'une délégation parlementaire canadienne concernant sa visite en France, du 9 au 11 septembre 2013.

* * *

[Traduction]

LOI SUR LA CHARTE DES DROITS DES VICTIMES

L'hon. Rob Nicholson (au nom du ministre de la Justice) demande à présenter le projet de loi C-32, Loi édictant la Charte canadienne des droits des victimes et modifiant certaines lois.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Mme Irene Mathyssen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, les rapports du Groupe canadien de l'Union interparlementaire concernant sa participation à la réunion du comité directeur du Groupe des Douze Plus de l'Union interparlementaire, qui a eu lieu à Paris, en France, le 10 février 2014.

* * *

• (1005)

PÉTITIONS

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Irene Mathyssen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, après le drame qui s'est produit l'automne dernier à London, en Ontario, et dont vous avez sans doute entendu parler, c'est-à-dire le cas du meurtre-suicide des membres d'une famille, je considère qu'il est de mon devoir de présenter cette pétition. Les

signataires demandent au gouvernement du Canada de voir à ce que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration disposent des ressources suffisantes pour rendre rapidement des décisions équitables sur les demandes qui lui sont soumises. Ils demandent aussi que les agents d'immigration tiennent compte de tous les facteurs, y compris les considérations d'ordre humanitaire.

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, je déposerai deux pétitions aujourd'hui.

La première a été signée par des citoyens qui veulent qu'on reconnaisse le droit fondamental des agriculteurs d'utiliser, de conserver, de choisir et d'échanger toutes les semences qu'ils produisent, un droit issu de milliers d'années de coutumes et de traditions.

LA LOI SUR LE DIVORCE

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande au Parlement et à la Chambre d'appuyer le projet de loi C-560, pour exiger que le partage égal du rôle parental soit considéré comme étant la présomption réfutable dans les décisions relatives à la garde, sauf en cas de preuves d'abus ou de négligence.

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. John Rafferty (Thunder Bay—Rainy River, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par des habitants de Sault Ste. Marie, de Thessalon et de Wawa, qui sont préoccupés par la décision du gouvernement d'éliminer le financement fédéral de l'Algoma Central Railway.

Il représente le seul moyen de transport disponible pour bon nombre d'entreprises, de résidents et de collectivités le long de ses voies ferrées. La suppression du financement de cette société ferroviaire nuira à l'économie, à la santé et à la sécurité ainsi qu'à l'accessibilité de la région.

L'ENVIRONNEMENT

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition au nom de plusieurs résidents de Lewisporte, de Campbellton, d'Embree, de Norris Arm, de Birchby Bay, de Boyd's Cove, de Stoneville et de Brown's Arm, concernant le *Manolis L*, un navire transportant du papier qui s'est échoué au milieu des années 1980, les soutes remplies de combustible qui fuit lentement. On en voit la preuve partout dans les îles Change et la région de Twillingate. Les oiseaux qu'on y trouve et qu'on y chasse sont couverts d'huile. Les signataires réclament une solution permanente, et non temporaire, pour extraire le pétrole de ce navire.

Affaires courantes

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Brad Butt (Mississauga—Streetsville, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de centaines de Canadiens qui demandent au gouvernement du Canada d'inscrire les Frères musulmans d'Égypte sur la liste des organisations terroristes.

[Français]

POSTES CANADA

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de déposer deux pétitions.

La première a été signée par quelques milliers de citoyens de mon comté de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Ils dénoncent les compressions à Postes Canada et, surtout, la privatisation des services dans la ville de Gaspé.

Les gens sont très préoccupés par le fait qu'ils risquent de perdre un service fondamental, car dans les régions éloignées, surtout, un service de Postes Canada fiable et disponible est essentiel.

VIA RAIL

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition que je présente a été signée par environ 24 000 citoyens du Nord du Nouveau-Brunswick et de l'Est de mon comté de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Ils dénoncent les compressions de services à VIA Rail.

Pour faire suite à ce que mon collègue de Thunder Bay—Rainy River a souligné il y a quelques minutes, dans les régions, on a besoin d'un service fiable. On a vu récemment les grosses tempêtes dans l'Est du Canada; elles ne se font pas rares pendant l'hiver. On a besoin d'un service de VIA Rail fiable et fréquent. Malheureusement, on risque de le perdre entièrement.

J'ai l'honneur de présenter ces deux pétitions et j'espère que le gouvernement va être attentif.

[Traduction]

POSTES CANADA

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition signée par des résidents de Winnipeg-Nord, qui considèrent que la Société canadienne des postes est une institution nationale qui fournit de précieux services aux Canadiens. Les pétitionnaires s'inquiètent vraiment de son avenir. Ils demandent au gouvernement d'agir pour réaffirmer son engagement à long terme envers de cette société d'État.

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions aujourd'hui. La première porte sur la conservation de semences par les agriculteurs.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC): Monsieur le Président, la seconde porte sur l'industrie de l'extraction.

• (1010)

[Français]

LES CONDUCTEURS DE VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition de citoyens qui demandent l'instauration d'une

infraction spécifique pour les agressions à l'endroit des chauffeurs d'autobus en fonction et des peines plus sévères à l'endroit des criminels qui attaquent ces chauffeurs d'autobus.

[Traduction]

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par des citoyens du Canada qui s'inquiètent à propos du processus électoral. Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes d'entreprendre des consultations publiques dans tout le Canada avant de modifier la Loi électorale du Canada pour s'assurer, entre autres, que les électeurs ont des chances réelles de voter; que tous les votes ont une valeur égale; qu'ils sont représentés équitablement au Parlement, indépendamment de leurs convictions politiques ou de leur lieu de résidence; qu'ils sont gouvernés par un Parlement honnêtement élu où la proportion des sièges occupés par chaque parti politique reflète fidèlement les suffrages exprimés; et, enfin, qu'ils sont régis par des lois légitimes approuvées par une majorité de parlementaires élus représentant une majorité d'électeurs.

[Français]

LE VENEZUELA

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour présenter une pétition signée par 35 citoyens canadiens, dont plusieurs d'origine vénézuélienne, qui sont très préoccupés par la situation au Venezuela et proposent diverses pistes d'action pour la considération du gouvernement.

LES 41^{ES} ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui deux pétitions.

La première est au sujet de la fraude électorale lors des dernières élections, en ce qui a trait à la question des *robocalls*. Les pétitionnaires exigent que le gouvernement mette sur pied une enquête sérieuse sur ce crime.

[Traduction]

Si le projet de loi C-23 est adopté sans amendement, l'enquête sur les appels automatisés frauduleux lors des dernières élections sera abandonnée sans avoir été menée à bien. Ces pétitionnaires veulent une enquête complète.

LA FISCALITÉ

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): La seconde pétition, monsieur le Président, vient de résidents de Brentwood Bay et Sidney, dans ma propre circonscription, Saanich—Gulf Islands. La pétition est présentée au nom des propriétaires de petites entreprises et des entrepreneurs indépendants, des personnes assujetties à la TPS, demandant que la somme exemptée de la TPS pour les petits fournisseurs passe de 30 000 \$ à 50 000 \$, pour tenir compte des réalités économiques.

POSTES CANADA

M. LaVar Payne (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter.

La première concerne les services postaux au Canada.

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

M. LaVar Payne (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, la seconde pétition concerne les droits des titulaires de certificats d'obtention végétales et le projet de loi C-18.

Décision de la présidence

POSTES CANADA

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole afin de présenter deux pétitions signées par des milliers de Canadiens de partout au pays, y compris de ma circonscription, New Westminster—Coquitlam, et de Port Moody.

Les signataires de la première pétition sont inquiets des compressions à Postes Canada, qui auront pour effet d'éliminer le service de livraison à domicile, de supprimer jusqu'à 8 000 emplois et de hausser considérablement le prix du timbre.

Ils demandent au gouvernement du Canada d'annuler les compressions et d'envisager des solutions novatrices, notamment dans le secteur des services bancaires postaux.

LES NAGEOIRES DE REQUIN

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Monsieur le Président, la seconde pétition provient de Canadiens qui demandent au gouvernement d'agir pour mettre fin au prélèvement des nageoires de requin pratiqué dans le monde entier et assurer la préservation et la gestion responsables des populations de requins.

Les signataires demandent au gouvernement d'adopter immédiatement une mesure législative interdisant l'importation de nageoires de requin au Canada.

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie d'intervenir à la Chambre pour déposer des pétitions au nom des résidents de Sault Ste. Marie, Echo Bay, Prince Township, Searchmont, Garden River, Hilton Beach et Thessalon.

La pétition porte sur la fermeture du service voyageurs sur la ligne de l'ACR. Les pétitionnaires sont extrêmement inquiets que les parties intéressées n'aient aucunement été consultées. Puisqu'il s'agit du seul moyen de transport à desservir des entreprises, des résidents et des localités de la région, les conséquences pour l'économie, la santé et la sécurité, l'accessibilité et le tourisme sont très inquiétantes. Les signataires demandent donc au gouvernement de rétablir le financement et le service voyageurs.

POSTES CANADA

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD): Monsieur le Président, j'ai également une pétition sur Postes Canada provenant de Kapuskasing, de Moonbeam, de Fauquier, de Timmins, de Val Rita, de Hearst, d'Ottawa, du Nouveau-Brunswick et de Gatineau.

[Français]

Les gens qui ont signé la pétition demandent au gouvernement d'annuler les réductions de services annoncées à Postes Canada, parce qu'ils sont préoccupés par les pertes d'emplois et de services.

[Traduction]

LE BUDGET

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, j'ai quelques pétitions à déposer. La première concerne les frais supplémentaires injustes et abusifs prélevés aux consommateurs. Un certain nombre de mes électeurs et des habitants des environs demandent au gouvernement de prendre des mesures concrètes dans le budget de 2014 afin de rendre le coût de la vie plus abordable pour les familles canadiennes à court d'argent.

● (1015)

LA DÉMENCE

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, je présente une autre pétition de Canadiens qui demandent au gouvernement d'élaborer une stratégie nationale sur la démence. Ils demandent à la ministre de la Santé et à tous les députés d'adopter le projet de loi C-356, Loi sur une stratégie nationale sur la démence.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, je présente également une pétition signée par quelque 175 citoyens de ma circonscription et des environs concernant les services aux anciens combattants. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'intervenir immédiatement pour mettre fin à la crise dans le domaine de la santé mentale qui assaille les soldats et anciens combattants canadiens en embauchant les professionnels de la santé requis, en annulant sa décision de fermer des bureaux de services aux anciens combattants et en faisant une priorité de conclure les plus de 50 commissions d'enquêtes sur des suicides de militaires qui n'ont toujours pas abouti, afin que les familles éplorées puissent obtenir des réponses et faire leur deuil.

POSTES CANADA

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, je présente une dernière pétition, celle-ci étant signée par de nombreux citoyens de ma circonscription et des collectivités environnantes qui demandent au gouvernement de cesser la réduction des services postaux.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

PRIVILÈGE

LA RÉPONSE À LA QUESTION Q-176 — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à me prononcer sur la question de privilège soulevée le 27 mars 2014 par le député d'Avalon concernant la réponse du gouvernement à la question écrite Q-176.

[Français]

Je remercie l'honorable député d'Avalon d'avoir soulevé cette question, ainsi que l'honorable leader du gouvernement à la Chambre, l'honorable leader à la Chambre de l'opposition officielle et le ministre d'État pour leurs interventions.

[Traduction]

Lorsqu'il a soulevé la question, le député d'Avalon a expliqué que la réponse du gouvernement à la question écrite Q-176 — déposée le 6 mars 2014 et portant sur les projets approuvés à Avalon par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique — différait des réponses données auparavant à des questions similaires.

Décision de la présidence

Le député a indiqué que l'exactitude des renseignements fournis n'était pas en cause, mais a soutenu qu'en modifiant la procédure régissant la manière dont l'agence recueille les renseignements et élabore ses réponses, le ministre avait fait obstacle à la communication des renseignements et, de ce fait, l'avait empêché d'exercer ses fonctions parlementaires.

En réponse aux affirmations du député, l'honorable leader du gouvernement à la Chambre des communes a rétorqué qu'en réalité, le député avait obtenu une réponse, bien que celle-ci ne fût pas aussi détaillée ou précise qu'il l'eût souhaité. Il était donc d'avis que le débat portait en fait sur la qualité de la réponse. Pour sa part, le ministre d'État pour l'APECA a expliqué en détail la procédure d'élaboration des réponses suivie par son ministère au cours des dernières années en répondant aux questions du député d'Avalon.

La présidence a été appelée à maintes reprises à se prononcer dans des affaires concernant des questions écrites. Aussi, la présidence a-t-elle eu, dans ses décisions portant sur de telles questions de privilège, l'occasion de confirmer à la fois son rôle en la matière et les usages et principes qui gouvernent les questions écrites. Certains de ces éléments valent la peine d'être répétés aujourd'hui.

[Français]

Il est écrit à la page 522 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, deuxième édition:

Aucune disposition du Règlement ne permet au Président de contrôler les réponses que le gouvernement donne aux questions.

Le 8 février 2005, à la page 3234 des *Débats*, le Président Milliken a fait valoir le même point:

Toute contestation de l'exactitude ou du caractère approprié de cette réponse est un sujet de débat. Ce n'est pas là une question que le Président a le pouvoir de trancher.

Le 3 avril 2012, dans une décision que j'ai rendue sur une autre question visant la réponse du gouvernement à la question écrite, j'ai réaffirmé cette pratique.

[Traduction]

La présidence reconnaît que le député ne demande pas un jugement sur l'exactitude de la réponse qui lui a été fournie. Cependant, il demande à la présidence de juger des actions du ministre et de l'effet qu'elles ont sur sa capacité d'exercer ses fonctions de député. Pour ce faire, la présidence devrait non seulement se prononcer sur le contenu des réponses fournies, mais également se pencher sur les procédures internes passées et présentes du ministère. Indépendamment du fait que la procédure interne du ministère concernant les questions écrites ait changé ou non, la présidence outrepasserait son rôle si elle décidait de mener une enquête ou de porter un jugement sur la question.

[Français]

Le rôle de la présidence se limite à évaluer la preuve qu'on lui présente afin de déterminer s'il y a eu entrave à la capacité du député d'exercer ses fonctions parlementaires. Dans les circonstances qui nous occupent, la présidence ne voit aucune preuve donnant à penser que celui-ci n'a pas été en mesure d'exercer ses fonctions.

Par conséquent, aucun motif ne me permet de conclure qu'il y a, de prime abord, matière à question de privilège.

• (1020)

[Traduction]

Je remercie la Chambre de son attention.

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes demande la parole.

LES OBSERVATIONS DU MINISTRE D'ÉTAT AUX FINANCES

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai promis lundi, je prends la parole pour répondre à la question de privilège soulevée par le député de Victoria. Le député a soutenu dans cette enceinte que la Chambre avait été intentionnellement induite en erreur. Mais rien de tel ne s'est produit.

Les propos en question sont tout simplement matière à débat. Le ministre d'État aux Finances a affirmé que la proposition des néo-démocrates de modifier le Régime de pensions du Canada pourrait causer la disparition de 70 000 emplois au Canada et que c'était donc une proposition irresponsable, compte tenu de l'état actuel de notre économie.

Le ministère des Finances ayant effectué une analyse de la proposition visant à doubler ce qu'on appelle le taux de remplacement du Régime de pensions du Canada, qui est au coeur de la proposition du NPD, il conclut qu'il faudrait, pour y arriver, augmenter de 5,45 % le taux des cotisations payables sur l'ensemble des gains admissibles. Le ministère juge qu'une pareille augmentation des taxes sur la masse salariale pourrait faire en sorte que 70 000 Canadiens perdent leur emploi.

Comme je l'ai indiqué auparavant, il est clair qu'augmenter les taxes sur la masse salariale a des conséquences néfastes sur l'économie canadienne. Mais les députés ne sont pas obligés de me croire sur parole. Ils peuvent écouter le point de vue d'une experte ne représentant aucun parti politique, notamment Mme Laura Jones, vice-présidente exécutive de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Voici ce qu'elle dit:

Une hausse obligatoire des cotisations au RPC serait toutefois une mauvaise idée. Ce sont les employés et les employeurs qui paieraient la note [...]

Pire encore, les petites entreprises pensent que, dans de nombreux cas, une telle hausse les forcerait à réduire les salaires, voire à réduire leur personnel.

Le député de Victoria s'est évertué à démontrer lundi que l'analyse du ministère des Finances partait de l'hypothèse d'une hausse en une seule année, plutôt que de l'hypothèse d'un étalement de la hausse sur une période de sept ans comme il le préconise. En fait, le ministère des Finances utilise une période d'un an pour simplifier la comparaison entre les diverses propositions d'augmentation du financement du RPC, pour illustrer les conséquences économiques de chacune. À notre grande consternation, les néo-démocrates nous proposent d'imposer cette difficulté financière pendant sept années, plutôt qu'une seule. Les Canadiens n'en seraient certes pas heureux, alors il n'est pas étonnant de voir le député invoquer une question de privilège pour éloigner l'attention de la vérité dérangeante contenue dans la politique de son parti en matière de pensions.

Je dois souligner que le rapport de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante sur le doublement du taux de remplacement du RPC utilise la même période d'étalement de la hausse que le NPD. Or, la fédération prévoit une perte de 235 000 emplois, ce qui est beaucoup plus que 70 000. Le ministre d'État aux Finances préfère utiliser les chiffres fournis par le ministère des Finances, et non ceux de la fédération. Nous nous fions à l'analyse des experts du ministère des Finances, mais nous partageons les inquiétudes des petites entreprises et de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Le commentaire 31(1) de la sixième édition de la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne* résume on ne peut mieux la situation actuelle:

Un différend entre deux députés sur des allégations de fait ne remplit pas les conditions qui en feraient une atteinte au privilège.

Ce principe a été invoqué à de nombreuses reprises par la présidence, y compris par la Présidente Sauvé dans la décision qu'elle a rendue le 3 décembre 1980. On la trouvera à la page 5293 des *Débats*.

Plus proche de nous, la deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* le reprend aussi à son compte. Voici ce qu'on peut lire à la page 510:

Dans la plupart des cas où on a invoqué le Règlement ou soulevé une question de privilège concernant une réponse à une question orale, le Président a statué qu'il y avait désaccord entre les députés sur les faits relatifs à la question. Ces différends constituent habituellement des divergences d'opinion plutôt qu'une violation des règles ou des privilèges des parlementaires.

La citation suivante, tirée de la décision rendue par le Président Fraser le 4 décembre 1986, le dit de manière encore plus succincte, à la page 1792 des *Débats*:

Les divergences de vues au sujet de faits et de détails ne sont pas rares à la Chambre et ils ne constituent pas inévitablement une violation du privilège.

Pour conclure, il s'agit à mon sens d'une divergence de vues sur les lourdes conséquences pour l'économie canadienne qu'aurait la proposition néo-démocrate relativement au Régime de pensions du Canada et le tout relève simplement du débat.

Que ces conséquences pour les Canadiens se fassent toutes sentir la même année ou qu'elles s'échelonnent sur plusieurs années ne change rien au fait qu'elles causeraient du tort et de l'incertitude aux travailleurs du pays.

Je crois donc, monsieur le Président, que vous pouvez rejeter sans crainte la plainte du député de Victoria, parce qu'il n'y a pas, à première vue, atteinte au privilège.

• (1025)

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Je ne sais vraiment pas par où commencer, monsieur le Président.

Comme la semaine dernière, on voit tout de suite que le secrétaire parlementaire évite de parler du véritable problème, celui qui était à l'origine de la question de privilège soulevée par le député de Victoria. Le document dont parlait le ministre n'a jamais existé. En fait, le secrétaire parlementaire a confirmé que le gouvernement n'a pas en main le document qu'il a affirmé avoir.

Je vais relire attentivement la transcription de l'intervention du secrétaire parlementaire et j'y répondrai plus tard dans la journée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI N° 1 SUR LE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DE 2014

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 avril 2014, de la motion portant que le projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en oeuvre d'autres mesures, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Il reste 15 minutes au député de Skeena—Bulkley Valley pour conclure son allocution.

[Français]

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NDP): Monsieur le Président, c'est très difficile de tenir un discours de 15 minutes parce que c'est un projet de loi volumineux de plus de 350 pages. C'est difficile d'exprimer et d'expliquer ce qui existe là. C'est

Initiatives ministérielles

compliqué, énorme et fondamentalement antidémocratique. J'ai beaucoup de citations du premier ministre et d'autres conservateurs. Auparavant, ils ont dit que de tels projets de loi omnibus, c'était un désastre et une tragédie pour le Parlement.

[Traduction]

Nous avons appris à qualifier d'« horribles » ces projets de loi d'exécution du budget, qui sont, techniquement, des projets de loi omnibus. Ce que révèle cette mesure législative de 350 pages, qui renferme plus de 500 dispositions et modifie 40 lois, c'est que les conservateurs continuent d'agir de façon absolument anti-démocratique, en affichant un mépris sans borne du Parlement et des institutions. On le constate dans la loi sur le manque d'intégrité des élections et on le voit encore dans le prochain projet de loi omnibus, le projet de loi C-31, qui contient tant de choses qu'il est difficile d'en parler comme il faut dans le peu de temps dont nous disposons.

Avant de faire le saut en politique, j'étais propriétaire d'une petite entreprise. La circonscription que je représente, dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique, est une circonscription rurale dont l'économie repose également sur le secteur des ressources. Ce sont des expériences qui me servent comme porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances. C'est pourquoi, quand je m'intéresse aux questions d'économie, aux affaires financières et au budget, je pense avant tout à ces petites et moyennes entreprises, qui sont à la base de notre économie et créent plus de 70 % des nouveaux emplois. Le secteur des ressources est au coeur de notre économie. Près de 80 % des entreprises cotées à la Bourse de Toronto oeuvrent dans le secteur des ressources naturelles, qui sont notre richesse. Quand on parcourt les centaines de pages de ce projet de loi omnibus, on se demande ce que le gouvernement a fait pour aider le secteur des ressources, les PME et la fragile économie canadienne dans son ensemble.

À l'heure actuelle, le Canada est à la croisée des chemins. Depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir, 400 000 emplois ont été perdus dans le secteur manufacturier et n'ont pas été remplacés. Il y a eu une perte nette de 300 000 emplois depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, et ces emplois n'ont pas été remplacés eux non plus. La dette personnelle des ménages atteint des niveaux record.

Le déficit commercial, qui totalise maintenant 45 milliards de dollars, est maintenant perçu comme une situation normale. En effet, le gouvernement ne s'inquiète nullement du fait qu'un pays comme le Canada a accumulé un immense déficit commercial par rapport à ses partenaires commerciaux. Nous sommes une nation commerçante. Or, à l'heure actuelle, nos échanges commerciaux sont loin d'être optimaux, mais le gouvernement ne semble pas préoccupé par cette situation. La Banque du Canada, le Fonds monétaire international et l'ancien ministre des Finances ont tous dénoncé le fait qu'une somme d'un demi-billion de dollars, qualifiée d'argent mort, soit inutilisée par le secteur privé. Il en est ainsi tout simplement parce que le gouvernement n'impose aucune condition lorsqu'il consent des allègements fiscaux aux entreprises. Sa motivation idéologique, selon laquelle toutes les réductions d'impôt doivent donner directement et implicitement lieu à la création d'emplois, n'a pas donné les résultats escomptés dans ce cas-ci.

Initiatives ministérielles

Selon la Chambre de commerce du Canada, 85 % des emplois créés l'an dernier seulement étaient des emplois temporaires, à court terme et à temps partiel. Ce ne sont pas nos statistiques. Ces statistiques ont été produites par le milieu des affaires du Canada. Nous avons pu constater que le gouvernement a grandement élargi l'accès au programme des travailleurs étrangers temporaires. Plus de 300 000 travailleurs étrangers temporaires sont allés travailler ce matin au Canada. Cette situation a un double effet. Tout d'abord, ces travailleurs remplacent les travailleurs canadiens qui suivaient une formation pour pouvoir occuper ces emplois. J'ai reçu un appel téléphonique d'une jeune femme ce matin, qui est entièrement qualifiée. Elle a suivi tous les programmes voulus, a obtenu des prêts d'études et est prête à travailler dans le secteur des ressources, mais elle ne parvient pas à trouver du travail, car l'entrepreneur qui assure le fonctionnement du gazoduc a embauché des travailleurs étrangers temporaires provenant de toutes les régions du monde. Elle est frustrée. Elle essaie de payer ses comptes, tandis que le gouvernement, lui, choisit de fermer les yeux. Nous avons ce qui s'est passé dans le cas de HD Mining en Colombie-Britannique. Deux cents travailleurs devaient être embauchés pour travailler à la mine. L'entreprise a contourné les légers obstacles imposés par les conservateurs en affirmant que les travailleurs devaient posséder toutes les compétences nécessaires pour travailler dans une mine et parler couramment le mandarin. Cette exigence était assez difficile à respecter sur le marché du travail canadien. L'employeur a déclaré qu'il ne parvenait pas à trouver 200 mineurs parlant couramment le mandarin au Canada et qu'il devrait donc obtenir un permis d'embauche de travailleurs étrangers temporaires, qui lui a été accordé avec joie par le gouvernement, sans conditions, jusqu'à ce que la situation soit dévoilée au grand jour; bien sûr, le gouvernement a alors dû faire face à de vives critiques. Par la suite, le premier ministre s'est adressé aux médias des communautés culturelles de Vancouver. Nous avons toutes sortes de critiques à formuler à propos du programme des travailleurs étrangers temporaires, mais l'une d'entre elles touche plus particulièrement un aspect des médias: ceux-ci n'ont jamais réitéré ces critiques depuis.

• (1030)

La Banque Royale du Canada a licencié des travailleurs et les a remplacés par des travailleurs étrangers temporaires. Récemment, en Alberta, 300 soudeurs ont été licenciés et remplacés par des travailleurs étrangers temporaires. L'abondance de ressources dont nous disposons mérite d'être respectée.

Examinons les six principes concernant l'exploitation correcte des richesses pétrolières, proposés par M. Lougheed, l'ancien premier ministre radical gauchiste. Examinons les propos de ce radical.

Le premier principe c'est « agir comme un propriétaire ». L'actuel gouvernement respecte-t-il ce principe en ce qui a trait à nos ressources? Pas du tout.

Le deuxième principe, c'est « obtenir une juste part ». On a une seule chance de respecter ce principe quand il s'agit de ressources naturelles non renouvelables, comme le pétrole. Si on ne prend pas sa juste part, c'est une occasion ratée.

Le troisième principe, c'est « garder une poire pour la soif ». Les députés peuvent-ils s'imaginer ce que l'ancien premier ministre Lougheed aurait dit au sujet des conservateurs, qui non seulement ont accumulé la plus importante dette de l'histoire du Canada, mais sont également responsables de nos deux plus importants déficits et alourdissent la dette nationale qui atteint un niveau sans précédent?

Le quatrième principe proposé par l'ancien premier ministre Lougheed, c'est « ajouter de la valeur » aux ressources. Qu'est-ce que les conservateurs mettent de l'avant? Des pipelines pour le transport de bitume brut. Que permettent-ils? L'exportation de grumes. Ce qu'ils permettent n'ajoute pas de valeur aux richesses minérales de notre pays. Or, nous savons que c'est ce secteur qui est susceptible de créer le plus grand nombre d'emplois. Les députés conservateurs qui représentent des circonscriptions de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta doivent se mordre les doigts de tous ces emplois perdus en raison de leurs politiques. Ces emplois et possibilités sont perdus au détriment des familles qui auraient pu payer le loyer et élever leurs enfants grâce à des emplois à valeur ajoutée.

Le cinquième principe proposé par l'ancien premier ministre Lougheed, c'est « aller lentement ». Pourquoi? Parce que nous savons que l'expansion précède le ralentissement. L'ancien député de Fort McMurray, Brian Jean, a déclaré, lorsqu'il a quitté la Chambre, que le principal problème avec les champs de pétrole dans le Nord de l'Alberta, c'est que nous les exploitons trop rapidement. Si on leur pose la question, les travailleurs et les dirigeants municipaux confirmeront que c'étaient des paroles sages et qu'il avait raison. Il est regrettable qu'il n'ait pas développé cette conscience avant de quitter le Parlement et le caucus conservateur. Il n'a jamais tenu de tels propos lorsqu'il siégeait à la Chambre. Je sais que beaucoup de conservateurs partagent son point de vue.

Le sixième et dernier principe proposé par l'ancien premier ministre Lougheed, c'est « cultiver l'art de gouverner ». Que nous propose le gouvernement actuel pour stimuler notre économie et faire fructifier nos richesses naturelles? Les conservateurs favorisent le conflit. Ils s'époumonent contre leurs opposants et les qualifient d'ennemis de l'État lorsque ceux-ci n'adhèrent pas à l'idéologie conservatrice. Ils voient en eux des extrémistes financés par l'étranger. Le Parti conservateur édifie des théories farfelues et leur attribue tous les maux.

Or, ces conflits et ces tensions entre Canadiens ainsi qu'entre les Premières Nations et l'État canadien, que le gouvernement actuel ne cesse d'exacerber, engendrent un climat d'insécurité, ce qui représente un problème grave pour tous les secteurs — pensons aux banques ou aux ressources entre autres. Il est impossible de planifier l'avenir lorsque les acteurs des milieux commercial et industriel n'ont pas les certitudes voulues. En introduisant des pratiques abusives et des manoeuvres d'intimidation dans le dialogue en cours au Canada, les conservateurs ont généré davantage d'insécurité et de conflits. C'est un paradoxe tragique.

Examinons le projet de loi C-31. Composons avec ce qui y figure. Je peux faire rapidement le tour des rares mesures positives qu'il contient.

Le gouvernement est enfin revenu sur son projet de percevoir de la TPS sur les frais de stationnement à l'hôpital, que les conservateurs avaient inscrit dans le budget. Nous leur avons demandé qu'il en soit retiré et, pour une fois, ils nous ont écoutés. Les conservateurs ont également prolongé certains crédits d'impôt destinés aux Canadiens qui veulent adopter un enfant. Nous estimons que c'est fort positif. Ils ont aussi inclus dans le budget une autre de nos propositions: un crédit d'impôt pour les bénévoles qui participent aux activités de recherche et de sauvetage. Pour nous, c'est très important. C'est une mesure modeste, mais nous estimons qu'elle est intéressante pour les Canadiens qui risquent leur vie afin de protéger leurs concitoyens.

Venons-en maintenant aux aspects regrettables du projet de loi C-31.

Initiatives ministérielles

Commençons par la première mesure: la FATCA. C'est un problème qu'elle soit enfouie dans ce projet de loi. On pourrait croire qu'une mesure comme une importante convention fiscale avec notre principal partenaire commercial serait présentée dans un projet de loi distinct et ferait l'objet de son propre débat. Pas avec les conservateurs: ils la cachent. Lorsqu'ils dissimulent une mesure avant de la rendre publique, on peut s'attendre à ce qu'il y ait quelque chose dont ils ne veulent pas parler. On estime que cette convention fiscale pourrait avoir une incidence sur plus d'un million de Canadiens. Il y a des Canadiens qui ne savent même pas qu'ils peuvent être concernés parce qu'ils sont mariés à un Américain ou à un ancien Américain. Il y a des Canadiens dont les parents sont Américains. Cette mesure pourrait avoir une incidence sur des citoyens qui sont nés ici.

• (1035)

En vertu de cette entente, les banques canadiennes seraient tenues de divulguer les renseignements bancaires personnels de ces Canadiens à l'Agence du revenu du Canada, qui les transmettrait ensuite rapidement et habilement à l'IRS aux États-Unis. Transmettre les renseignements bancaires personnels de plus d'un million de Canadiens au gouvernement américain ne semble pas déranger les conservateurs. La commissaire à la vie privée n'a pas été consultée. Les conservateurs l'ont informée de ce qui se passait, mais ils n'ont pas pris la peine de vérifier si cela contrevenait aux lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels.

Nous ne savons même pas si cette entente est conforme à la Charte. Des constitutionnalistes ont déclaré que c'est une injustice envers des citoyens canadiens et qu'elle fera l'objet d'une contestation fondée sur la Charte. Je le répète, aucune question n'a été posée relativement à la Charte. Les banques ont évalué que recueillir ces renseignements pourrait coûter plus de 100 millions de dollars. Certaines ont déjà dépensé des dizaines de millions de dollars, car il s'agit d'informations difficiles à obtenir. Nous avons demandé au gouvernement combien il lui en coûterait pour venir à bout de ces millions de documents et d'éléments d'information bancaire. Il a répondu qu'il n'avait aucune estimation et qu'il ignorait combien cela allait coûter. Selon les banques, il en coûtera plus de 100 millions de dollars pour chacune d'entre elles.

Le gouvernement fédéral a signé cette entente sans prendre la peine de déterminer les coûts qu'elle entraînerait pour les contribuables canadiens. De plus, il n'y a pas de réciprocité. Aucune entente n'a été conclue avec les États-Unis pour que les Américains fassent l'objet d'un traitement équivalent. Le Canada n'est pas un paradis fiscal pour l'argent américain. Il n'a jamais été considéré comme tel. Pourquoi donc alors établir une convention fiscale pour s'attaquer à la fraude et aux paradis fiscaux qui n'existent pas? Pourquoi sacrifier la vie privée de tant de Canadiens?

Quelle a été la riposte des conservateurs? Le ministre des Finances a écrit une lettre d'opinion dans laquelle il n'a pas mâché ses mots et qu'il a fait paraître dans quelques journaux de Washington. C'est tout. Qu'on pense maintenant aux millions de dollars que le gouvernement a dépensés pour exercer des pressions auprès du gouvernement américain dans le dossier Keystone. Il a dépensé des millions de dollars et sorti toute son artillerie pour porter une attaque en règle. Le premier ministre a indiqué que, si les États-Unis refusaient de collaborer, le Canada allait tout simplement attendre que le président ne soit plus au pouvoir. C'est ce qu'on a trouvé de mieux à faire en matière de diplomatie?

Nous avons dépensé des millions de dollars et nous continuons à dépenser des millions pour que des diplomates se démènent à Washington pour essayer de convaincre les Américains de créer

40 000 emplois aux États-Unis pour ajouter de la valeur au bitume qui provient des champs de pétrole de l'Alberta. Qui a avancé ce chiffre? C'est le gouvernement canadien, alors qu'il essayait de convaincre les législateurs américains. Comparons maintenant cette attaque en règle, menée pour tenter de convaincre les gens de Washington de faire quelque chose, à une lettre d'opinion lorsqu'il s'agit de protéger les droits des Canadiens. La conclusion s'impose d'elle-même. Il s'agit d'une mauvaise politique, d'un coup bas qui trahit les Canadiens. Le projet de loi contient une foule d'autres mesures.

Ce qu'il ne contient pas, par contre, ce sont des mesures pour assurer la protection des consommateurs, dont le gouvernement parle si souvent. Le fait que les gens doivent payer pour obtenir leurs factures n'est pas mentionné dans le projet de loi. C'était pourtant dans le discours du Trône. Le gouvernement avait dit qu'il sévirait contre les pratiques des prêteurs sur salaire parce que c'est de l'extorsion. Il en a parlé dans le discours du Trône, mais cela ne se trouve pas dans le projet de loi C-31.

Les députés se souviennent-ils de la déclaration des droits des passagers de l'air? Les conservateurs ont demandé au ministre de l'Industrie d'en parler. Or, elle ne figure pas dans le projet de loi. Parlons également du crédit d'impôt à l'embauche pour les petites entreprises, une mesure proposée par les néo-démocrates en 2011, et que le gouvernement a inscrite dans deux budgets subséquents. Selon les petites et moyennes entreprises, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et la Chambre de commerce du Canada, c'est une mesure fiscale efficace pour créer des emplois. Contrairement à la lutte sans merci que le gouvernement mène contre les taxes, cette mesure fonctionne, et le gouvernement l'a abandonnée. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi, le gouvernement n'a pas répondu et il a maintenu le cap.

Parlons enfin des travailleurs étrangers temporaires. Le projet de loi prévoit des sanctions contre les employeurs qui abusent du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Depuis deux ans, le gouvernement a une liste noire pour recenser les employeurs qui abusent du système. Qui figure dans cette liste noire? Personne, pas un seul employeur. Le gouvernement de l'Alberta a cité plus de 100 employés qui ont abusé du programme; le gouvernement ne peut en trouver un seul.

Pour conclure, je proposerai l'amendement suivant. J'aimerais cependant ajouter que le processus employé par le gouvernement est foncièrement antidémocratique. Il n'aide pas du tout l'économie canadienne, et c'est une autre mauvaise nouvelle pour la population canadienne. Je propose:

Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot « Que », de ce qui suit:

la Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en oeuvre d'autres mesures, parce qu'il:

- a) modifie plus de soixante lois sans débat ni examen parlementaires suffisants;
- b) ne crée pas d'emplois de qualité et bien rémunérés pour les Canadiens et n'élargit pas aux petites entreprises le crédit à l'embauche;
- c) n'annule pas les compressions dévastatrices dans les infrastructures et les soins de santé;
- d) permet de communiquer les renseignements financiers de centaines de milliers de Canadiens au ministère américain du Revenu en vertu de la loi américaine intitulée Foreign Account Tax Compliance Act;
- e) réduit la transparence à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique;
- f) impose des droits de péage aux utilisateurs du pont Champlain;
- g) compromet l'indépendance de onze tribunaux administratifs fédéraux;
- h) permet au gouvernement d'affaiblir les règlements portant sur la sécurité ferroviaire et le transport de matières dangereuses sans en informer la population.

Initiatives ministérielles

• (1040)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Le débat portera sur l'amendement.

Nous sommes aux questions et aux observations. Le député de Kingston et les Îles a la parole.

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur ce qu'a dit le député à propos de l'accord intergouvernemental portant sur la mise en oeuvre de la Foreign Account Tax Compliance Act, une loi américaine.

Comme l'a dit le député, le gouvernement aurait dû vérifier quelques points avant d'aller de l'avant. Pendant les négociations avec des fonctionnaires américains, il aurait pu, premièrement, demander aux tribunaux si l'accord intergouvernemental contreviendrait aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés; et deuxièmement, obtenir un avis officiel de la commissaire à la protection de la vie privée.

Je crois que le gouvernement aurait pu mieux protéger les droits des Canadiens. J'aimerais savoir ce qu'en pense le député.

• (1045)

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, les députés se souviendront peut-être d'un des anciens slogans des conservateurs, « Changeons pour vrai ». C'était pendant la première campagne, il me semble. Cela remonte à tellement loin que les conservateurs semblent avoir oublié leur promesse de changer pour vrai et de défendre les intérêts des Canadiens. Au lieu de négocier une entente qui protégerait les droits des Canadiens à la vie privée, ils ont capitulé complètement. Le Canada a été l'un des derniers pays du G7/G20 à signer l'entente avec les États-Unis. Cette place parmi les derniers est significative, puisqu'il s'agit de notre principal partenaire commercial.

Le gouvernement actuel est du genre à agir avant de réfléchir. C'est seulement une fois l'accord en place qu'il se dit: « Comme tout cela touche la protection de la vie privée, il faudrait peut-être consulter la commissaire. Nous le ferons plus tard. » Ou encore, « Ces dispositions sont peut-être inconstitutionnelles. Nous avons justement toute une brochette d'avocats à Ottawa, des avocats payés par les contribuables et experts en droit constitutionnel ».

Ils essaient de faire disparaître la charge de travail des avocats. Ils ne leur demandent rien, surtout quand il s'agit d'un enjeu aussi fondamental que les droits constitutionnels.

L'idée de « changer pour vrai » et de défendre les droits des Canadiens était excellente. Les conservateurs devraient peut-être dépoussiérer leurs vieux dépliants de campagne et agir conformément à leurs promesses.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Skeena—Bulkley Valley d'avoir souligné que l'une des mesures les plus injustifiables à avoir été présentées dans les derniers projets de loi omnibus d'exécution du budget est cachée dans le projet de loi omnibus à l'étude. Cette mesure législative complexe n'aurait jamais dû faire partie d'un tel projet de loi.

J'ai déjà parlé de Peter Hogg à la Chambre. Il s'agit d'un des plus grands constitutionnalistes du Canada. Cet expert a averti le ministre des Finances que le projet de loi violerait la Charte canadienne des droits et libertés.

Je tiens aussi à faire connaître à la Chambre l'avis d'Allison Christians, qui dirige la chaire H. Heward Stikeman en droit fiscal de l'Université McGill, et d'Arthur Cockfield, professeur à l'Université Queen's. Permettez-moi donc de les citer:

Le projet de loi d'exécution du budget et les accords intergouvernementaux ne favorisent pas l'échange de renseignements entre les États-Unis et le Canada, et ils ne permettront pas au Canada d'assurer un meilleur respect des règles de fiscalité internationale à l'avenir.

Ils continuent:

Le projet de loi d'exécution du budget et les accords intergouvernementaux soulèvent plutôt de profondes inquiétudes: violations de la Charte, violations...

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Le temps est écoulé. Je sais que les députés disposent de 10 minutes pour les questions et observations, mais il faut se garder du temps pour les autres députés.

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, ces mesures législatives seront manifestement contestées devant les tribunaux.

Voilà une piètre façon de gérer l'État. Les conservateurs ont dépensé un quart de millions de dollars pour assurer la nomination du juge Nadon à la Cour suprême, et, pour la première fois dans l'histoire canadienne, ils ont été obligés de revenir sur leur décision.

Il s'agit de questions cruciales. Il semblerait que la Constitution, entre autres, est importante. Or, les conservateurs, à leur grande surprise, commencent à s'en rendre compte. Dans le cas des conventions fiscales, le droit à la vie privée et les droits garantis par la Constitution seront des enjeux décisifs.

Je tiens à soulever un autre point que je n'ai pu aborder pendant mon intervention, soit le manque de transparence. Après toutes les tragédies ferroviaires dont nous avons été témoins, on aurait pu s'attendre à ce que le gouvernement prévienne dans le projet de loi une mesure pour améliorer les choses. Or, que fait-il? Il donne au ministre le pouvoir de modifier la réglementation relative à la formation, à l'équipement et à la sécurité sans en informer la population.

Le gouvernement, le Cabinet, a simplement et unilatéralement décidé qu'il changerait la façon dont les trains sont exploités au Canada, et ce, sans jamais en informer la population. Nous aurions cru, après ce qui est arrivé à Lac-Mégantic, que des mesures seraient prises pour accroître la transparence afin que le public sache ce qui arrive en matière de transport ferroviaire, puisque cette industrie peut chambouler toute une région et pose un grand risque. Le gouvernement a plutôt décidé de faire le contraire.

C'est honteux. Les conservateurs continuent de faire totalement fi de la transparence et de la reddition de comptes.

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NDP): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter le député de Skeena—Bulkley Valley pour son excellent discours. C'est son premier discours à saveur économique depuis sa nomination comme porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances. J'ai adoré son discours.

La question que je voulais poser l'a déjà été partiellement par ma collègue de Saanich—Gulf Islands. J'aimerais aller plus loin. Elle parle des questions constitutionnelles relatives à la FATCA. On peut s'apercevoir, de plus en plus, qu'il y a un manque de préparation dans le processus utilisé par le gouvernement conservateur, projet de loi après projet de loi après projet de loi sur le budget.

Initiatives ministérielles

On expédie ces projets de loi avec un minimum de discussion et on présente des projets de loi comportant des erreurs monumentales, comme par exemple dans le dernier projet de loi. Nous nous étions insurgés et nous avons averti le gouvernement, au Comité permanent des finances et à la Chambre, que les dispositions modifiant le processus de nomination des juges de la Cour suprême ne passerait pas l'épreuve de la Cour suprême. Les conservateurs ne nous ont pas écoutés.

Il y a d'autres éléments, entre autres le recul sur l'imposition de la TPS et de la TVH sur les frais de stationnement. C'est une mesure qui avait été mise en avant par les conservateurs et ils la retirent maintenant. On leur avait souligné leur erreur.

J'aimerais avoir les commentaires du député sur les erreurs de plus en plus nombreuses et importantes qui sont entraînées par le processus expéditif à répétition du gouvernement.

• (1050)

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, je remercie mon cher collègue de Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques de sa question.

Le problème du processus qu'ils utilisent maintenant, c'est qu'il est très cher et très compliqué et qu'il n'est pas juste. Il y a beaucoup d'articles dans ce projet de loi qui visent à améliorer les situations d'anciens projets de loi omnibus que les conservateurs ont faits. C'est le problème de ce projet de loi. On va utiliser un nouveau projet de loi énorme pour réparer les problèmes que les anciens projets de loi omnibus ont créés.

Voici une citation très intéressante du premier ministre:

[Traduction]

[...] dans l'intérêt de la démocratie, il importe de se demander: comment les députés peuvent-ils représenter leurs électeurs pour ces diverses modifications quand ils doivent voter en bloc? Nous sommes en faveur de certaines mesures, mais nous nous opposons à d'autres. Comment pouvons-nous exprimer notre point de vue et celui de nos électeurs quand il y a une telle diversité de questions?

Qui a tenu ces propos? Le premier ministre. C'est ce qu'il croyait à l'époque. Qu'a fait le premier ministre? Il a multiplié le recours abusif aux projets de loi omnibus. Le gouvernement ne cesse de présenter des projets de loi omnibus, autrement dit fourre-tout. Ce sont des chevaux de Troie dans lesquels sont enfouies toutes sortes de mesures non démocratiques. Les conservateurs prétendent ensuite qu'ils scinderont ces projets de loi au comité.

Ce processus est complètement bidon. Nous avons besoin de quelque chose de mieux. Nous avons besoin d'un gouvernement compétent, et nous en obtiendrons un en 2015.

[Français]

Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD): Monsieur le Président, je remercie le porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances pour un discours qui, en fait, a démontré toute la tromperie qu'est ce projet de loi omnibus, et comment il n'aidera aucunement l'économie canadienne, ni la croissance ni la création d'emplois.

J'aimerais que le député parle davantage de ces questions. Comment les projets de loi successifs d'austérité de ce gouvernement conservateur étouffent-ils l'économie canadienne et font-ils qu'on perd de plus en plus de terrain?

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, je remercie ma chère collègue de LaSalle—Émard de sa question.

C'est intéressant, parce que tout le monde croit que certains problèmes fondamentaux existent maintenant dans l'économie. Un projet de loi de plus de 350 pages, j'imagine que c'est une chance

pour améliorer la situation, pour ajouter de la valeur, pour dire quelque chose aux jeunes qui ont vraiment beaucoup de problèmes dans l'économie actuelle, après les gouvernements conservateurs et libéraux aussi.

Qu'a-t-on dans ce projet de loi? On a une multitude d'autres choses. Un exemple réellement très dangereux concerne le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs. Qu'est-ce que c'est? C'est le groupe de tribunaux indépendants qui existe pour défendre les droits humains et les droits des Autochtones. Avec ce projet de loi, ce gouvernement va changer le contrôle de tous les tribunaux qui existent maintenant. Cela va à l'encontre de leur indépendance. Je sais que le gouvernement n'aime pas beaucoup les critiques et les personnes qui parlent contre lui, mais on a besoin de ces tribunaux vraiment indépendants. Ce projet de loi soulève beaucoup de préoccupations sur ce qui arrivera dans l'avenir, car il contient peu de choses pour l'économie, mais beaucoup contre la démocratie.

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-31. Il s'agit du premier projet de loi d'exécution du budget de 2014 des conservateurs et, une fois de plus, c'est un projet de loi omnibus massif. Il compte 359 pages et près de 500 articles distincts.

• (1055)

[Français]

Ce projet de loi regroupe tout un éventail de mesures qui ne relèvent pas d'un projet de loi sur le budget, et ce, dans le but de limiter le débat sur des enjeux importants. Des mesures sans aucun lien réel sont réunies dans un projet de loi unique. Les conservateurs ont choisi de faire cela pour en précipiter l'adoption et éviter ainsi leur examen par le Parlement.

[Traduction]

L'illogisme du gouvernement, que certains qualifieraient d'hypocrisie, s'illustre par les propos tenus par le premier ministre lui-même alors qu'il était député de l'opposition. Mon collègue de Skeena—Bulkley Valley a d'ailleurs cité ces propos il y a quelques minutes.

En effet, en 1994, le premier ministre, alors député de l'opposition, a déclaré à la Chambre:

[...] dans l'intérêt de la démocratie, il importe de se demander: comment les députés peuvent-ils représenter leurs électeurs pour ces diverses modifications quand ils doivent voter en bloc?

Nous sommes en faveur de certaines mesures, mais nous nous opposons à d'autres. Comment pouvons-nous exprimer notre point de vue et celui de nos électeurs quand il y a une telle diversité de questions?

Le premier ministre a également dit:

Le projet de loi renferme nombre de propositions et de principes différents. Demander aux députés de donner des réponses simples sur des questions aussi complexes est contraire aux pratiques et aux coutumes de la Chambre. [...] Je demande aussi aux députés ministériels [...] de réfléchir sérieusement à cette question liée à la démocratie [...]

Le projet de loi omnibus libéral de 1994 auquel renvoyait le député de l'opposition, aujourd'hui premier ministre, comptait 21 pages et modifiait 11 lois, ce qui est bien loin des 359 pages du projet de loi à l'étude.

Je n'arrive absolument pas à comprendre comment le premier ministre et les députés qui étaient membres du Parti réformiste peuvent vivre en paix avec leur conscience alors que ce qu'ils font va encore plus à l'encontre des principes auxquels ils souscrivaient à cette époque.

Initiatives ministérielles

Les conservateurs continuent d'abuser de façon irresponsable des pouvoirs qui leur ont été confiés en ayant recours à d'énormes projets de loi omnibus et à des manoeuvres procédurales sournoises pour forcer l'adoption de ces politiques, et ils le font malgré la levée de boucliers au sein de la population d'un bout à l'autre du pays. Ils sont aussi probablement en train d'élaborer de mauvaises politiques publiques, car les comités, qui possèdent de vastes connaissances et qui devraient étudier ces mesures législatives et voter sur celles-ci, se voient exclus des discussions. Les comités peuvent parfois participer dans une certaine mesure à l'évaluation des projets de loi, mais on ne tient pas compte de l'avis de leurs membres au moment crucial de la mise aux voix.

On nous demande d'examiner différentes mesures, dont le congé de soignant, les prestations de maladie, le crédit d'impôt pour volontaires en recherche et sauvetage, la hausse du plafond des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour frais d'adoption et le crédit d'impôt pour frais médicaux. En fait, nous sommes très favorables à bon nombre de ces mesures prises individuellement; toutefois, il est malheureux que ces mesures positives soient mises dans le même panier que d'autres mesures déraisonnables, néfastes et régressives, que nous ne pouvons pas appuyer.

Le projet de loi contient aussi de nouvelles règles concernant une loi américaine, la Foreign Account Tax Compliance Act. En vertu du projet de loi, les autorités canadiennes vont être appelées à faire la sale besogne de l'IRS — le fisc américain — en agissant en tant que percepteurs d'impôts pour cet organisme. Les citoyens ayant la double nationalité canadienne et américaine seront punis s'ils ne fournissent pas leur numéro fiscal américain à l'Agence du revenu du Canada.

Si ces Canadiens divulguent leur numéro fiscal américain, le gouvernement du Canada transmettra celui-ci aux autorités américaines, ainsi que des renseignements sur leurs comptes bancaires. Les autorités américaines pourront ainsi prélever de l'impôt sur des comptes d'épargne enregistrés canadiens, dont les régimes enregistrés d'épargne-invalidité, les régimes enregistrés d'épargne-études et les comptes d'épargne libres d'impôt.

L'autre soir, les fonctionnaires de Finances Canada qui ont donné une séance d'information n'ont pas pu répondre à une question très simple, à savoir si les cotisations faites par le gouvernement du Canada dans les régimes enregistrés d'épargne-invalidité et d'épargne-études en tant que subventions de contrepartie seraient considérées comme étant imposables par les autorités américaines. Ils n'ont pas pu répondre à cette question fondamentale.

On n'a jamais pensé que des politiques publiques comme les régimes enregistrés d'épargne-invalidité et d'épargne-études pourraient servir à financer le trésor américain. Ces régimes aident les familles canadiennes à s'occuper de leurs membres handicapés et les jeunes Canadiens à obtenir une éducation de qualité. Pourtant, les conservateurs sont incapables de répondre à cette question. Ils n'ont pas défendu les intérêts des Canadiens au cours de ces négociations.

Le projet de loi d'exécution du budget changerait aussi les règles touchant le transport ferroviaire, la salubrité alimentaire et les produits dangereux.

Il centraliserait le contrôle sur le développement régional dans mon coin de pays et sur l'APECA. Le projet de loi retirerait tout pouvoir aux conseils régionaux de l'APECA. En fait, il les abolirait et centraliserait le processus de décision à Ottawa. Il éliminerait aussi la Société d'expansion du Cap-Breton sans avoir tenu de réelles consultations avec les collectivités, ce qui centraliserait encore une

fois à Ottawa des décisions sur des sujets que les Canadiens de l'Atlantique comprennent et maîtrisent probablement mieux.

Le projet de loi vise aussi à changer le nombre de juges fédéraux. On aurait cru que le gouvernement avait tiré une leçon du fiasco que fut l'affaire Nadon. En ce qui concerne la nomination des juges de la Cour suprême, les derniers projets de loi d'exécution du budget ont beaucoup entaché la crédibilité des conservateurs. Rappelons que, dans une précédente Loi d'exécution du budget, le gouvernement avait modifié des dispositions de la Loi sur la Cour suprême touchant la nomination des juges afin de faciliter celle du juge Nadon. Nous connaissons la fin de l'histoire: elle s'est mal terminée. La Cour suprême a refusé de se plier au jeu du gouvernement.

Voilà le genre de conséquences fâcheuses qui se produisent lorsque l'on force la Chambre à adopter toutes sortes de mesures disparates par le biais d'un seul projet de loi omnibus d'exécution du budget.

J'aimerais parler un peu de ce qui est absent du projet de loi C-31. Celui-ci fait très peu de cas des plus grandes préoccupations actuelles des familles canadiennes. Les familles de la classe moyenne qui peinent à joindre les deux bouts n'y trouvent pas vraiment leur compte. Les conservateurs ne se rendent pas compte que de grands pans de la société et de l'économie canadiennes sont oubliés par la soi-disant reprise économique.

Les données recueillies par Statistique Canada sur le chômage, l'emploi et la main-d'oeuvre en disent long sur mon coin de pays, Annapolis Valley en Nouvelle-Écosse. Je représente les comtés de Hants, Kings, et Annapolis, avec le député de Nova-Ouest.

Depuis la récession, les habitants de cette région de la Nouvelle-Écosse ont vu des emplois à temps plein et bien payés remplacés par du travail temporaire et à temps partiel. Ce sont les données fournies par Statistique Canada qui nous le montrent. Le nombre d'emplois à temps partiel a augmenté de 1 700 et, durant la même période, la région a perdu 9 800 emplois à temps plein. Le pourcentage d'habitants de la région qui sont en âge de travailler et qui occupent un emploi a chuté de 61,6 % à 54 %.

C'est ce qui se passe chez moi, en Nouvelle-Écosse. Les familles sont touchées et les petites entreprises aussi.

• (1100)

Nous sommes témoins de véritables défis sur le plan économique. Le gouvernement semble être déconnecté de la réalité lorsqu'il parle de la reprise économique comme s'il s'agissait d'une reprise unilatérale qui aide les gens dans toutes les régions du pays, parce qu'il y a des groupes qui sont tout simplement laissés pour compte. Beaucoup de familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts.

Ces Canadiens en ont assez de l'incertitude. Ils en ont assez de peiner à se trouver du travail à temps partiel pour joindre les deux bouts après avoir perdu leur emploi à plein temps. Ils croulent sous un niveau record d'endettement personnel. Le ménage moyen au Canada doit maintenant 1,66 \$ par dollar de revenu disponible. Au lieu de se servir du présent budget pour aborder certains besoins complexes des familles de la classe moyenne, les conservateurs continuent de ne pas en tenir compte.

Initiatives ministérielles

Dans ces quatre précédents budgets, le gouvernement conservateur a en fait augmenté les taxes des familles de travailleurs canadiens. Le budget de 2013 a en fait haussé les taxes sur les importations, dont les biens ménagers et les perruques pour les personnes atteintes du cancer. Malheureusement, les conservateurs ont augmenté les taxes parce qu'ils avaient besoin d'argent pour compenser leur gaspillage et leur mauvaise gestion. Ils ont dépensé des centaines de millions de dollars en publicité et des millions pour faire la promotion d'un programme d'emplois qui n'existait même pas. Entretemps, la classe moyenne est aux prises avec un niveau record d'endettement personnel et doit en plus assumer les hausses de taxes imposées par les conservateurs, qui doivent financer leur gaspillage éhonté en publicité.

Les jeunes Canadiens ont de la difficulté. Le projet de loi fait fi du chômage et du sous-emploi des jeunes Canadiens. En raison de l'inaction du gouvernement conservateur à cet égard, nous courons le risque de perdre toute une génération. Nous ressentirons les contrecoups économiques de ce manque d'intérêt à l'égard des jeunes Canadiens pendant des décennies.

Il y a 265 000 emplois de moins pour les jeunes Canadiens qu'avant le ralentissement économique. Services économiques TD évalue que des taux élevés de chômage et de sous-emploi des jeunes Canadiens sur une longue période coûteront 23 milliards de dollars à l'économie canadienne.

À ceux qui prétendent que le taux de chômage des jeunes est toujours désastreux après une récession, je dis qu'il est temps de regarder plus loin que le simple taux de chômage et d'avoir une vue d'ensemble. Par exemple, l'écart entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes au Canada a récemment atteint un sommet sans précédent. Nos jeunes ne sont tout simplement pas inclus dans la soi-disant reprise économique.

• (1105)

[Français]

Par ailleurs, le taux de chômage ne reflète pas le fait qu'une partie de la jeunesse, découragée, ne recherche même plus un emploi.

[Traduction]

Les étudiants ont de plus en plus de mal à trouver un emploi d'été. Bon nombre d'entre eux acceptent des stages non rémunérés rien que pour acquérir de l'expérience professionnelle. Le manque de travail rémunéré signifie que les étudiants qui sortent de l'université se retrouvent avec un niveau élevé d'endettement. En fait, l'intervention gouvernementale et la création d'emplois d'été s'imposent davantage aujourd'hui, en période post-récession, qu'avant le ralentissement économique. Pourtant, l'été dernier, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, le gouvernement a créé deux fois moins d'emplois qu'en 2005.

Le besoin est plus criant aujourd'hui, mais le gouvernement fait la moitié de ce qui s'impose pour créer des emplois d'été pour les étudiants.

Les jeunes Canadiens ne sont pas les seuls à en pâtir; leurs parents et, dans bien des cas, leurs grands-parents en pâtissent aussi, car ce sont eux qui paient la note. Selon la Banque TD, plus de la moitié des parents de la génération du baby-boom aident encore financièrement des enfants adultes qui ne vont plus à l'école. Presque la moitié d'entre eux, soit 43 %, ont permis à leurs enfants de vivre chez eux pendant de longues périodes sans payer de loyer.

Le fait d'avoir à aider financièrement des enfants adultes a amené beaucoup de familles de la classe moyenne à s'endetter davantage. Elles puisent dans leurs économies destinées à la retraite. C'est aussi

l'une des raisons pour lesquelles les Canadiens âgés de 55 ans et plus sont plus susceptibles de recourir au refinancement hypothécaire s'ils ont des enfants que s'ils n'en ont pas. En fait, ces familles ont, en moyenne, une dette deux fois plus élevée que les ménages sans enfants. Ces parents sont plus susceptibles de contracter des dettes non hypothécaires, par exemple en maintenant des soldes élevés sur leur carte de crédit ou en demandant des marges de crédit. Cela explique, du moins en partie, la hausse de la dette non hypothécaire au Canada, qui s'élève en moyenne à 28 000 \$. C'est un niveau record.

Il y a trop de jeunes Canadiens qui se cherchent du travail, et trop de familles de la classe moyenne qui croulent sous de lourdes dettes personnelles. Le projet de loi ne ferait pas grand-chose pour aider les jeunes Canadiens ou les familles de la classe moyenne, et ne présente aucune réelle vision de l'avenir.

J'aimerais à nouveau parler d'un élément de cette loi d'exécution du budget, c'est-à-dire les mesures relatives à la Foreign Account Tax Compliance Act, ou FATCA. Par l'entremise de ce projet de loi d'exécution du budget, les conservateurs veulent que les Canadiens deviennent des percepteurs d'impôts américains. Plus tôt cette année, lorsque les conservateurs ont signé un accord intergouvernemental avec les États-Unis sur la mise en oeuvre de la FATCA, nous espérons qu'on allait répondre à certaines de nos préoccupations.

Le Canada et les États-Unis avaient déjà conclu un accord sur l'échange de renseignements sur les fraudes fiscales soupçonnées, mais la FATCA va un peu plus loin que toute autre loi sur le partage fiscal. Elle oblige les banques canadiennes à transmettre à l'ARC les renseignements sur les comptes de tous les citoyens américains qui vivent au Canada. L'ARC transmettra par la suite ces renseignements à l'IRS, et ces personnes devront produire une déclaration de revenus aux États-Unis.

Le problème, c'est que de nombreux citoyens américains qui vivent au Canada ne savent même pas qu'ils sont considérés comme des Américains aux fins de l'impôt. Parmi eux se trouvent toutes les personnes nées aux États-Unis ou d'un parent américain, même si elles n'habitent plus aux États-Unis depuis leur enfance. Le gouvernement canadien a accepté d'aider l'IRS à trouver ces personnes.

Cela aura également une incidence sur les Canadiens qui ne sont même pas des citoyens américains, mais qui en ont marié un, puisque leurs comptes conjoints seront maintenant déclarés à l'IRS. Il s'agit d'une grave violation de la vie privée des Canadiens par leur propre gouvernement. Non seulement l'ARC transmettra à l'IRS des données d'identification aux fins de l'impôt et le solde des comptes des citoyens américains sans qu'ils le sachent, mais elle imposera également une sanction de 100 \$ dans tous les cas de non-conformité. Pourquoi les conservateurs acceptent-ils de faire le travail de l'oncle Sam et de pénaliser les Canadiens possédant la double citoyenneté ou leur conjoint canadien?

Les Américains qui vivent au Canada seraient tenus de produire une déclaration et de payer des impôts aux États-Unis sur leurs REEI et leurs REEE. Ces comptes sont censés permettre aux Canadiens de payer des études ou aux personnes handicapées d'éviter la pauvreté. L'argent du gouvernement canadien ne doit pas servir à subventionner le Trésor des États-Unis. Pourquoi les conservateurs permettent-ils de telles mesures, alors que, de toute évidence, elles ne correspondent pas aux objectifs des REEI et des REEE?

Initiatives ministérielles

Comme je l'ai mentionné plus tôt aujourd'hui, pendant la séance d'information de l'autre soir, j'ai demandé à des fonctionnaires si les contributions du gouvernement canadien et les subventions de contrepartie pour les cotisations aux REEE et aux REEI seraient considérées comme imposables par les Américains, par l'IRS. Ils n'ont pas été en mesure de répondre à ma question. Le fait que nous pourrions signer un tel accord alors que nous ignorons la réponse à une question aussi fondamentale indique à quel point le gouvernement a perdu son influence sur les Américains et son pouvoir de négocier avec eux.

L'accord relatif à l'application de la FATCA revêt une grande importance et devrait faire l'objet d'une mesure législative distincte. Nous devrions procéder à une évaluation plus approfondie de l'accord que le gouvernement a signé, et ses dispositions ne devraient pas faire partie d'un projet de loi d'exécution du budget, d'un projet de loi omnibus. Les experts en droit constitutionnel comme Peter Hogg se demandent avec inquiétude si l'accord viole la Charte canadienne des droits et libertés. Cet accord soulève des questions réelles qui seront expédiées sans ménagement dans le cadre de l'examen de cet énorme projet de loi omnibus d'exécution du budget, qui a été confié au Parlement.

Cette loi d'exécution du budget comporte aussi des dispositions liées à la démutualisation. Des assureurs de la Nouvelle-Écosse m'ont indiqué qu'ils craignent que ces changements nuisent aux habitants des régions rurales du Canada. Même le rapport sur la démutualisation du gouvernement indique ce qui suit:

Certains intervenants s'inquiétaient du fait que la démutualisation puisse mener à une consolidation, réduirait la compétitivité et l'accès aux services et affaiblirait les liens avec les collectivités rurales, où se trouvent la plupart des sociétés mutuelles.

Je le répète, de telles mesures de démutualisation devraient faire l'objet d'un examen approfondi.

• (1110)

Ce qui ressort clairement de ce projet de loi, c'est que ce gouvernement conservateur essoufflé et déconnecté de la réalité n'a plus d'idées, ni de vision. Le gouvernement n'est pas seulement antidémocratique; il a perdu tout contact avec les jeunes Canadiens et les familles de classe moyenne qui peinent à joindre les deux bouts. Il va sans dire que les Canadiens méritent mieux.

• (1115)

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Kings—Hants de son discours. J'ai le plaisir de siéger avec lui au Comité permanent des finances. Nous avons eu plusieurs occasions d'y discuter de questions importantes, dont une se retrouve dans le projet de loi.

Il s'agit de l'accord relatif à la FATCA entre le Canada et les États-Unis. Il porte sur la perception d'impôts par les États-Unis, en passant par le Canada, de gens qu'ils considèrent des citoyens. Si je soulève cette question, c'est non seulement parce qu'elle est importante, mais également parce qu'au Comité permanent des finances, nous avons étudié la question des paradis fiscaux et de l'évasion fiscale. Selon certains, dont moi, cela a été fait de façon très superficielle, et selon d'autres, de façon plus prononcée. Même si elle était trop courte selon moi, cette étude était extrêmement intense, car la question est très vaste et très complexe.

Au Comité permanent des finances, nous étudierons cette loi de mise en oeuvre du budget dans son ensemble, alors que plusieurs semaines d'étude en comité pourraient être nécessaires afin d'arriver au bout des complexités de la question de l'accord relatif à la

FATCA. Mon collègue peut-il nous faire part de ses commentaires à cet égard?

L'hon. Scott Brison: Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup la question de mon collègue.

Il est clair qu'il est important pour nous de se pencher sur la question des paradis fiscaux et de prendre des mesures à cet égard. Je ne suis pas d'accord quant à l'approche du gouvernement concernant l'accord relatif à la FATCA avec le gouvernement américain. Selon les experts, cet accord pourrait aller à l'encontre de notre Charte canadienne des droits et libertés, entre autres.

Je suis d'accord avec mon collègue de Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques qu'on devrait travailler plus fort à développer, avec les banques du Canada, une approche par rapport aux paradis fiscaux. La capacité globale de nos banques et leur présence dans le monde nous permettent d'en faire davantage et de faire preuve de leadership dans ce dossier. Toutefois, dans son approche concernant la FATCA, le gouvernement conservateur n'aborde pas la question des paradis fiscaux.

[Traduction]

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, ce projet de loi omnibus comporte de nombreux aspects complexes. Même son titre, la FATCA, la Foreign Account Tax Compliance Act, est des plus complexes.

Comme le député l'a signalé, ce projet de loi aura assurément une incidence sur des personnes qui n'ont pas la moindre idée qu'elles pourraient être visées par sa vaste portée. Elles pourraient être considérées comme étant des citoyens américains, des gens comme moi qui sont nés aux États-Unis mais qui n'ont aucun lien avec les États-Unis. En ce qui me concerne, je n'y ai jamais habité en tant qu'adulte. Je suis une citoyenne canadienne et j'ai renoncé à ma citoyenneté américaine.

Ce projet de loi pourrait s'appliquer à ma fille ou à moi-même. L'information pourrait être transmise à l'IRS à notre insu.

Je veux attirer votre attention sur l'argument fondé sur la charte, et plus précisément sur l'article 15 de la charte, qui dit ceci: « La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous [...] » Comme le député l'a mentionné, les grands experts canadiens en droit constitutionnel ont affirmé que ce projet de loi violera la charte.

Comme d'autres mesures législatives, ce projet de loi sera adopté à toute vapeur à la Chambre. À l'instar de la nomination de M. Nadon et de l'adoption de lois imposant des peines minimales obligatoires, nous avons la preuve qu'on nous demande, en tant que parlementaires, d'adopter à la hâte une mesure législative qui bafouerait nos droits fondamentaux à l'égalité en vertu de l'article 15. J'aimerais entendre les observations du député.

• (1120)

L'hon. Scott Brison: Monsieur le Président, cela montre bien le défi que représentent ces projets de loi omnibus.

On nous a privés de la possibilité d'étudier aux comités compétents tous les aspects de ces modifications d'une façon plus approfondie, plus méthodique et plus réfléchie. Il y a des questions juridiques et constitutionnelles à examiner.

Les membres du Comité de la justice, par exemple, auraient dû se pencher davantage sur les modifications à la Loi sur la Cour suprême proposées dans le dernier projet de loi omnibus. Or, nous nous sommes retrouvés avec un fiasco embarrassant au sujet de la nomination du juge Nadon. C'est gênant pour les Conservateurs, mais pour nos citoyens également.

Les membres du Comité des finances ont des compétences nécessaires pour étudier la FATCA, mais d'autres comités doivent aussi l'examiner.

Le Parlement pourrait être mobilisé pour l'étudier plus en profondeur si ce genre de mesures disparates n'étaient pas regroupées dans un même projet de loi omnibus d'exécution du budget.

Je suis d'accord avec ma collègue.

[Français]

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souligner que ce projet de loi fait très peu pour aider les jeunes Canadiens et Canadiennes à trouver de l'emploi. Ce qui me préoccupe beaucoup, c'est le fait que, si les jeunes Canadiens n'arrivent pas à trouver d'emploi pendant un ou deux ans de leur jeunesse, cela va avoir des répercussions sur leur potentiel de gain et de contribution à l'économie du pays pendant toute leur vie. On sait que c'est le cas pour, par exemple, les femmes qui restent chez elles pendant la l'enfance de ses enfants.

[Traduction]

Si nous ne faisons rien maintenant, l'affaiblissement du potentiel de gain de tous les jeunes qui cherchent encore un emploi à la suite de la dernière récession, ce secteur de notre économie, cette cohorte de jeunes Canadiens, en subiront les conséquences tout au long de leur vie.

[Français]

L'hon. Scott Brison: Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup la question de mon collègue de Kingston et les Îles. Ce projet de loi ne fait rien pour la jeunesse et les familles de classe moyenne. Le taux de chômage de la jeunesse est plus élevé qu'avant la récession. On a perdu 255 000 emplois pour la jeunesse depuis la récession. L'effet à long terme va être terrible pour l'économie.

[Traduction]

Selon les Services économiques TD, le mauvais départ professionnel de ces jeunes coûtera 23 milliards de dollars à l'économie du pays. Le nombre de stages non rémunérés et l'augmentation des inégalités seront sans précédent. Le projet de loi C-31 ne prévoit rien pour s'attaquer aux difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes Canadiens et les familles de la classe moyenne.

[Français]

Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de Kings—Hants d'avoir mentionné la démutualisation et l'impact qu'elle aurait, surtout pour certaines régions de la Nouvelle-Écosse. Toutefois, dans le projet de loi, on ne dit pas exactement quelles sont les intentions de ce gouvernement par rapport à la démutualisation. L'Association canadienne des compagnies d'assurances mutuelles a mentionné que ces compagnies ne veulent pas que le gouvernement fasse un cadre qui aurait des incitatifs à la démutualisation.

J'aimerais que le député parle davantage des effets potentiellement négatifs de la démutualisation, non seulement pour certaines régions, mais également pour les gens qui ont investi dans les mutuelles, surtout les membres, puisque ce sont eux qui investissent dans les mutuelles.

• (1125)

L'hon. Scott Brison: Monsieur le Président, c'est clair que les mutuelles sont contre la démutualisation. Les intentions du gouvernement dans ce projet de loi ne sont pas claires. On espère que pendant les discussions au sujet de ce projet de loi au comité, on aura une meilleure compréhension de la direction que veut prendre le

Initiatives ministérielles

gouvernement. Ça représente un autre cas où, avec des projets de loi omnibus, le gouvernement fait en sorte qu'il est difficile pour nous de travailler et d'évaluer les projets de loi d'une manière responsable.

[Traduction]

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-31, la Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014.

Je vais partager mon temps avec le député de Niagara West—Glanbrook.

Comme l'indique son titre abrégé, le projet de loi vise à mettre en oeuvre certaines des mesures du Plan d'action économique de 2014.

J'ai remarqué au fil des ans que mes collègues de l'opposition désapprouvent le terme « plan d'action économique ». Ils sont libres de le faire. Alors qu'ils se préoccupent de titres et de qualificatifs, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous intéressons à la création d'emplois, à la croissance à long terme et à la prospérité durable de tous les Canadiens. Nous avons mis l'accent sur la baisse des impôts de l'ensemble de la population; la réduction de la dette du gouvernement; l'accroissement de la concurrence sur le marché canadien; la formation de la main-d'oeuvre la plus scolarisée, la plus qualifiée et la plus souple du monde; et la construction des infrastructures modernes dont nous avons besoin pour soutenir la concurrence à l'étranger et avoir des collectivités où il fait bon vivre au Canada.

Ces priorités ont été énoncées au cours de notre premier mandat dans un document que tous les députés devraient lire selon moi. Ce serait à l'avantage de tous les Canadiens. Il s'intitule « Avantage Canada » et peut être consulté sur le site Web du ministère des Finances. Il a été rédigé quand les choses allaient mieux, avant la récession mondiale. Les temps ont changé, mais pas nos priorités.

Entretemps, nous avons subi l'une des pires crises économiques mondiales depuis la grande dépression, mais nous avons maintenu le cap sur nos priorités, c'est-à-dire les priorités dont les Canadiens nous ont demandé de nous occuper en nous élisant. Notre persévérance a rapporté des dividendes au Canada. Les Canadiens ont bénéficié d'une réduction de tous les prélèvements fiscaux: nous avons réduit la taxe de vente, l'impôt sur le revenu et les tarifs douaniers.

Nous sommes déterminés à revenir aux excédents budgétaires. Je n'insisterai jamais assez sur l'importance de rétablir l'équilibre budgétaire et de réduire le service de la dette.

Nous avons réduit la réglementation inutile. Nous avons éliminé des tracasseries administratives. Nous avons conclu d'importants accords de libre-échange. Nous avons investi une somme sans précédent dans nos établissements d'enseignement postsecondaire et dans les métiers spécialisés. D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens ont assisté à des travaux de renouvellement des infrastructures locales, qu'il s'agisse de traitement des eaux usées ou de centres communautaires. Des investissements sans précédent ont été faits dans ma région, notamment à l'Université Wilfrid-Laurier, mon alma mater, ainsi que dans les établissements de réputation internationale que sont l'Université de Waterloo et le Collège Conestoga, premier institut polytechnique au Canada.

Initiatives ministérielles

Les nouvelles installations dédiées à l'informatique et au génie fournissent aux étudiants le meilleur environnement possible pour apprendre. Beaucoup de futurs diplômés voudront fonder une entreprise de haute technologie comme celles qui font déjà la renommée de la région de Waterloo. Ils pourront alors profiter du centre Communitech, financé par le gouvernement fédéral, qui offre aux entreprises naissantes les technologies les plus récentes et des services d'expert.

Ce que les entreprises de haute technologie parviendront à fabriquer dépasse l'imagination. L'informatique quantique et les nanotechnologies ne sont que deux des domaines de pointe qui font l'objet des travaux actuels grâce à l'aide substantielle accordée par le gouvernement. Pour ce qui est des produits qui dépassent l'imagination, je me souviens clairement de l'époque où j'étais commissaire d'école, en 1978. L'ordinateur du bureau de la commission scolaire était énorme. Il occupait une salle presque au complet. Aujourd'hui, les petits appareils que nous tenons dans nos mains et que chaque député a le privilège d'utiliser nous offrent une puissance de calcul beaucoup plus grande que celle des mastodontes d'antan. Les progrès technologiques réalisés depuis 1978 ne feront pas que se poursuivre; leur ampleur pourrait doubler ou tripler.

Des centres communautaires comme ceux de St. Clements ou de Kitchener ont été construits ou rénovés. La route 8, qui nous relie à l'autoroute 401, a été élargie pour tenir compte de l'augmentation de la circulation qui accompagne la croissance explosive de notre région.

Nous avons réalisé tout cela à la pire époque que le monde ait connue depuis la Deuxième Guerre mondiale, tout en réduisant le fardeau fiscal des Canadiens et en évitant de réduire le financement de la santé et de l'éducation comme le gouvernement précédent l'a fait.

Le Canada dépasse tous les autres pays du G7 pour ce qui est de la création d'emplois, grâce à la volonté du gouvernement d'assurer la prospérité à long terme, comme on le constate dans les cinq priorités que j'ai énumérées tout à l'heure. Les Canadiens ont également bénéficié de la plus forte croissance par habitant des pays du G7.

• (1130)

En tant que président du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, je suis particulièrement fier des investissements clés que le gouvernement a faits dans le but de protéger et de préserver nos habitats naturels. Nous avons investi au-delà de 17 milliards de dollars dans des initiatives touchant les transports propres, les carburants renouvelables, la qualité de l'air, les énergies propres, l'efficacité énergétique et les infrastructures vertes. Ce projet de loi poursuivra sur cette lancée en faisant en sorte qu'il soit plus facile et plus payant pour les Canadiens de faire don de leurs terres écosensibles.

Comme je le disais plus tôt, le budget nous ramène à un cheveu des excédents budgétaires. Pour notre parti, c'est important. À en croire le chef du troisième parti, les budgets s'équilibreraient d'eux-mêmes. Alors que les Canadiens d'une certaine génération se rappelleront que Pierre Trudeau adoptait la même attitude cavalière par rapport aux budgets, de nombreux autres se souviendront surtout des mesures difficiles qu'il a fallu prendre pour nettoyer le gâchis laissé par Trudeau. En réalité, il a fallu des dizaines d'années au Canada pour se sortir du gouffre dans lequel Trudeau l'avait plongé. Si les budgets s'équilibrent d'eux-mêmes, pourquoi les États-Unis ne sont-ils pas revenus à l'équilibre budgétaire? Pourquoi le gouvernement Wynne, dans la province d'où je viens, l'Ontario, est-il incapable de boucler son budget? Déficits en série et dette

incontrôlable, voilà à quoi se résume l'héritage budgétaire de Pierre Trudeau.

Pourtant, le chef du troisième parti voudrait nous ramener à cette époque. De ce côté-ci de la Chambre, nous préférons prendre les moyens pour que l'avenir soit prometteur, et non ramener le pays aux années noires des déficits et de la dette qui échappent à tout contrôle. Ces déficits et ce grossissement incontrôlable de la dette ont été accompagnés en outre de coupes draconiennes dans la santé et l'éducation, ce qui ne sera pas sans rappeler de douloureux souvenirs à de nombreux députés ici présents, surtout ceux de l'Ontario.

De ce côté-ci de la Chambre — et c'est aussi vrai pour certains députés assis de l'autre côté, même s'ils ne sont pas là aujourd'hui —, nous croyons aux vertus de la discipline budgétaire. Quand le budget est équilibré, il y a plus d'argent pour servir les Canadiens, et moins pour les banquiers et les créanciers obligataires qui financent la dette nationale. Quand le gouvernement emprunte moins, les taux d'intérêt baissent, ce qui profite autant aux Canadiens qui souhaitent acheter une maison ou une voiture qu'aux gouvernements provinciaux qui, comme celui de ma province, semblent incapables de ne pas dépenser plus d'argent qu'ils n'en ont. C'est notre vision. Et contrairement au troisième parti, nous n'allons pas hypothéquer l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants dans le seul but d'acheter des votes.

Nous préférons nous en tenir aux grands principes fondamentaux. Le projet de loi à l'étude aidera les petites entreprises à prendre de l'expansion et à embaucher en réduisant le temps et les ressources qu'elles doivent consacrer aux formalités administratives, ce qui leur laissera plus de temps pour s'occuper de leurs affaires.

Ce projet de loi faciliterait un peu la vie des Canadiens qui sont aux prises avec des problèmes de santé. En effet, il rendrait le Code canadien du travail et la Loi sur l'assurance emploi plus souples pour les employés et il accorderait des congés de compassion aux employés qui ont des enfants gravement malades.

Ce projet de loi aborde aussi un problème qui a rendu les Canadiens furieux dernièrement. Nous avons vu que des sénateurs accusés de graves irrégularités ont été suspendus par leurs pairs. Ils n'ont pas d'employés, pas de bureau, aucune responsabilité, mais ils continuent d'accumuler du temps de service ouvrant droit à pension. Cela ne reflète en rien la réalité que connaissent les Canadiens ordinaires, cette classe moyenne que le tiers parti a tant de difficulté à définir.

Dans ma région, Waterloo, des entrepreneurs me disent qu'ils n'arrivent pas à trouver les employés talentueux dont ils ont besoin. Ce projet de loi faciliterait la tâche aux Canadiens qui veulent apprendre un métier spécialisé en offrant une aide financière aux apprentis. Ces gens d'affaires me disent aussi que l'actuel système de formation ne fonctionne pas, qu'il vise à recruter des étudiants plutôt qu'à donner des résultats. J'ai été particulièrement ravi que les députés du gouvernement de l'Ontario acceptent finalement de participer à la subvention canadienne pour l'emploi.

Nous nous concentrons sur les emplois, la croissance et la prospérité à long terme. Le budget que ce projet de loi mettrait en oeuvre nous rapprochera de ces objectifs. Sous le gouvernement actuel, la performance de l'économie canadienne dépasse à tous les égards celle des pays du monde entier.

Initiatives ministérielles

Je sais que les députés d'en face crient sur tous les toits que ce budget est la fin du monde. Les néo-démocrates ont adopté cette attitude alarmiste à chaque budget depuis que les Canadiens nous ont confié la responsabilité de gouverner, mais ils ont eu tort chaque année et il ont encore tort. Ils ont encore tort cette fois-ci et la preuve, c'est que notre approche fonctionne. Je demande aux députés d'en face, surtout ceux qui ont été élus plus d'une fois, de s'écouter, de passer en revue leurs prédictions à propos des autres budgets, puis d'examiner les événements. Ils pourront ainsi constater à quel point ils ont eu tort année après année. Je n'ai pas le temps de passer en revue tous les faits, mais je le ferai peut-être pendant la période des questions.

Sous ce gouvernement, le Canada est un leader mondial. Cela met peut-être mal à l'aise les députés de l'opposition, mais c'est un fait qu'ils ne peuvent pas nier.

• (1135)

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté le sermon que nous a fait le député. Malheureusement, les conservateurs aiment passer sous silence ce qu'ils font et, surtout, ce qu'ils ne font pas.

Le budget de 2013 comportait de nombreuses hausses d'impôt, soit à cause de la suppression de l'exemption concernant les tarifs provinciaux, soit parce que le gouvernement appliquait la TPS à de nombreux éléments, notamment aux frais d'utilisation des espaces de stationnement des hôpitaux. Je me demande où le député se trouvait quand les conservateurs ont décidé d'imposer la TPS sur les frais d'utilisation des espaces de stationnement des hôpitaux. La mesure était si mauvaise qu'ils ont choisi de ne pas la mettre dans le budget de 2014 et le projet de loi d'exécution du budget dont nous sommes saisis.

M. Harold Albrecht: Monsieur le Président, cette intervention me donne l'occasion d'ajouter des choses que je n'ai pas eu le temps de dire plus tôt. Tous les députés et tous les Canadiens doivent se rendre compte que c'est ce côté-ci de la Chambre, le gouvernement actuel, qui s'emploie à réduire le fardeau fiscal des familles canadiennes. En fait, la famille canadienne moyenne paie, à l'heure actuelle, 3 400 \$ de moins d'impôt qu'en 2006, quand nous avons pris le pouvoir.

J'aimerais apporter des précisions sur un certain nombre d'autres faits, qui ont été mal interprétés plus tôt. Il s'est créé, net, au Canada, plus d'un million d'emplois, dont plus de 85 % sont des emplois à plein temps et 80 % sont dans le secteur privé.

Je pourrais continuer, mais je dois donner à quelqu'un d'autre la possibilité de s'exprimer.

[Français]

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue conservateur de son discours, qui ciblait le Parti libéral. Cela m'a beaucoup plu, parce qu'on travaille pour présenter une opposition à ce gouvernement.

[Traduction]

Mon collègue conservateur a parlé d'environnement et de certaines choses que le gouvernement cherche à faire. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas rétabli le programme écoÉNERGIE Renovation — Maisons?

Ce programme incitait les propriétaires à accroître l'efficacité énergétique de leur maison afin d'économiser sur leur facture d'énergie. Il s'adressait à tous. De plus, il contribuait à la réduction des gaz à effet de serre.

Tout le monde y gagnait. Ce programme aidait les entreprises locales et permettait d'économiser énergie et argent tout en réduisant l'empreinte écologique du Canada.

M. Harold Albrecht: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir souligné que mon discours ciblait le Parti libéral. En fait, l'ancien gouvernement libéral m'a servi d'inspiration, en quelque sorte, puisque c'est sa mauvaise gestion qui m'a fait réagir et m'a poussé à entrer en politique.

Cela étant dit, depuis 2006, nous avons investi plus de 17 milliards de dollars dans le domaine de l'environnement.

Le député a mentionné le programme écoÉNERGIE. Tous les députés savaient qu'il serait temporaire. Nous avons prévu, dès le départ, qu'il serait d'une durée limitée. Il s'agit d'un programme des conservateurs. Fait étrange, les députés d'en face ont voté contre cette mesure quand nous l'avons mise en place, mais ils nous demandent maintenant pourquoi nous ne la prolongeons pas.

Par ailleurs, les gaz à effet de serre ont diminué de 8 % au Canada depuis 2005, alors que l'économie connaissait une croissance supérieure à 8 %. Rappelons qu'à l'époque de l'accord de Kyoto, les gaz à effet de serre ont grimpé de 30 % au lieu de connaître la diminution attendue. Je suis donc fier du bilan de notre gouvernement dans le dossier de l'environnement.

• (1140)

M. Dan Albas (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur l'environnement et rappeler que le gouvernement a annoncé récemment, en partenariat avec Conservation de la nature Canada, un financement de 4,4 millions de dollars destiné à un territoire de 743 hectares situé tout près d'Oliver-Osoyoos, dans le sud des vallées de l'Okanagan et de la Similkameen.

Il s'agit d'une importante initiative du gouvernement en faveur de la conservation. J'aimerais citer à ce sujet Linda Hannah, vice-présidente régionale de Conservation de la nature Canada en Colombie-Britannique. Elle a déclaré ceci:

Il s'agit d'un des plus importants projets de conservation que nous ayons entrepris en Colombie-Britannique. Ce projet profitera non seulement aux nombreuses espèces rares que cet habitat abrite, mais aussi à la population de cette belle vallée ainsi qu'aux gens qui la visitent et qui ont tous à cœur la conservation de ses valeurs écologiques.

De toute évidence, le gouvernement doit faire sa part pour favoriser la conservation de ces terres d'une grande valeur. Le député a aussi mentionné, pendant son discours, que le gouvernement devait parfois s'effacer et encourager les citoyens à faire don de leurs terrains. J'aimerais qu'il nous en dise davantage à ce sujet.

M. Harold Albrecht: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'aborder le sujet des parcs. Sous le présent gouvernement, nous avons augmenté de 58 % la superficie de nos parcs nationaux.

Pour ce qui est du don de terres écosensibles, c'est un aspect important. Lorsque des gens possèdent ces biens de grande valeur, dont un grand nombre de terres semblables à celles actuellement administrées par Canards Illimités Canada, il est important qu'ils puissent en faire don sans s'exposer à un lourd fardeau fiscal.

Initiatives ministérielles

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, je suis honoré de prendre la parole aujourd'hui pour souligner plusieurs mesures proposées dans le budget de 2014. Tous les ans, nous présentons un nouveau budget proposant de nouvelles mesures, mais obéissant aux mêmes principes et priorités à long terme. Nous avons analysé notre situation économique et écouté les Canadiens et nous savons qu'ils appuient les efforts soutenus de notre gouvernement pour assurer des emplois, la croissance économique et la prospérité à long terme.

Le gouvernement est fier d'être au service des Canadiens tant au niveau national que sur la scène internationale. Au niveau national, j'aimerais parler de certaines mesures de création d'emplois et mesures économiques ainsi que du plan de réduction des impôts alors que nous travaillons à réaliser l'équilibre budgétaire. Sur la scène internationale, je compte parler de l'immigration économique, des accords de libre-échange ainsi que de la relation du Canada avec les États-Unis.

Permettez-moi, pour commencer, de parler d'une question chère à tous les Canadiens: l'emploi. Le gouvernement sait que les Canadiens sont prêts à faire de grands efforts pour aller de l'avant, mais nous sommes conscients de l'écart qui existe entre les travailleurs qualifiés en demande et nos diplômés et stagiaires. Nous prenons des mesures pour y remédier. Nous encouragerions les étudiants à opter pour des métiers spécialisés en consentant des prêts sans intérêt dans le cadre des programmes d'apprentis Sceau rouge. Les apprentis pourraient obtenir un prêt sans intérêt maximal de 4 000 \$ par période de formation technique.

Le gouvernement entend aider les travailleurs qui ont perdu leur emploi et ceux qui doivent se recycler. Dans le Plan d'action économique de 2013, le gouvernement a prévu l'instauration de la subvention canadienne pour l'emploi justement pour s'attaquer à ce problème. La subvention aidera les Canadiens à obtenir de la formation dans des domaines où la demande est forte et elle sera pleinement mise en oeuvre au cours de l'année financière 2017. Nous investirons 300 millions de dollars dans ce nouveau programme, et cette somme sera tirée des 500 millions qui sont actuellement octroyés aux provinces dans le cadre des ententes relatives au marché du travail. Le budget de 2014 prévoit poursuivre la mise en oeuvre de cette subvention.

En plus d'assurer la formation des Canadiens afin de les jumeler aux emplois vacants, nous faisons en sorte qu'il soit plus facile pour les entreprises de les embaucher. Comme je suis membre de la Commission sur la réduction de la paperasse, je suis donc heureux que le gouvernement souhaite donner suite à une autre de ses recommandations. Nous réduirons les formalités administratives pour 50 000 employeurs en diminuant le nombre maximal de paiements requis au titre des retenues à la source.

Malgré ces mesures et celles que nous avons prises, l'économie canadienne sera périodiquement aux prises avec une pénurie de main-d'oeuvre. Les entreprises peuvent combler les emplois vacants en embauchant des travailleurs étrangers temporaires si aucun Canadien n'est disponible. Le gouvernement comprend l'importance du Programme des travailleurs étrangers pour les entreprises qui en ont besoin, mais il croit fermement que la priorité doit toujours être accordée aux Canadiens. Voilà pourquoi il prévoit un investissement de 11 millions de dollars sur deux ans et de 3,5 millions par année par la suite en vue de réformer le processus d'avis relatif au marché du travail.

En plus de favoriser la formation, de réduire la paperasserie et de remédier à la pénurie de main-d'oeuvre, le gouvernement maintient,

comme à son habitude, l'impôt des sociétés bas. La faiblesse des impôts incite les gens à se lancer en affaires et attire davantage de sociétés internationales. Nous maintenons le cap à cet égard, et cela fait des merveilles de concert avec la réduction des impôts des particuliers, mais j'y reviendrai. Afin d'appuyer ces mesures directes, le budget de 2014 prévoit plusieurs stratégies indirectes qui créeraient un climat plus favorable à l'activité économique.

Les inventions, les nouvelles idées et les méthodes novatrices donnent au Canada un avantage économique sur ses concurrents étrangers. Le gouvernement favorise l'innovation et les découvertes en finançant des projets de recherche-développement partout au pays. En 2014, nous prévoyons augmenter encore le financement consenti à la R et D: les investissements proposés s'élèvent à 1,6 milliard de dollars sur cinq ans.

Nous savons tous que, parfois, les idées brillantes proviennent de sources surprenantes et qu'Internet est la plus grande avancée en matière de partage des connaissances depuis des générations. Si nous permettons à davantage de gens d'avoir accès au Web, nous augmentons les chances que de nouvelles idées émergent. Le budget 2014 propose des investissements de 305 millions de dollars sur cinq ans afin d'élargir et d'améliorer l'accès à la haute vitesse pour environ 280 000 ménages des régions rurales et nordiques.

L'information circule sur Internet, mais ce n'est bien sûr pas la seule chose qui doit circuler au Canada: les personnes et les marchandises ont besoin de routes et de chemins de fer de qualité pour se déplacer dans notre vaste pays. Nous avons donc réservé 53 milliards de dollars au plan Chantiers Canada qui, entre autres, permettra de financer les transferts aux provinces et aux municipalités et de recevoir les demandes soumises au titre du Fonds Chantiers Canada. Il renouvellera également le Fonds PPP Canada dans le but de trouver de nouveaux modes de coopération à divers projets entre les acteurs publics et privés. Il contribuera par ailleurs aux infrastructures dans les réserves et bien plus encore.

● (1145)

Les Canadiens savent que les gouvernements financent ce genre de projets d'infrastructure à même les deniers publics. Cependant, des impôts trop élevés peuvent ralentir l'économie. C'est pour cette raison que, depuis 2006, nous avons mis en place plus de 160 mesures d'allègement du fardeau fiscal. Ainsi, la famille moyenne de quatre personnes paie maintenant environ 3 400 \$ par année de moins en impôt.

Le budget de 2014 poursuit sur cette lancée et propose une multitude de réductions fiscales. Par exemple, nous entendons accroître les mesures d'exemption de la TPS, notamment à l'égard de la formation en stratégies d'adaptation destinée aux personnes atteintes d'un trouble ou d'un handicap. En tant que passionné de l'évolution technologique, j'aime particulièrement l'exemption applicable aux appareils d'optique spécialement conçus pour rehausser électroniquement la vision d'un particulier ayant un trouble de la vue. À l'instar d'une foule d'autres réductions, ces mesures rendront la vie encore plus facile aux Canadiens.

Gouverner, c'est l'art du compromis, par exemple entre l'allègement du fardeau fiscal et l'élimination du déficit. Or, le gouvernement agit sur ces deux fronts, ce qui m'amène à l'aspect du budget de 2014 qui m'emballa le plus: garder le cap sur l'équilibre budgétaire, puis sur le retour aux excédents.

Initiatives ministérielles

Les Canadiens comptent sur le gouvernement pour veiller aux finances de l'État, adopter un régime fiscal judicieux, maîtriser les dépenses et réagir aux situations de crise. Lorsque nous avons dû faire face à la grande récession de 2008, le budget en a subi un lourd contrecoup. Cependant, je suis fier d'annoncer que nous devrions renouer avec l'équilibre budgétaire d'ici l'an prochain, et le plus tôt sera le mieux. Après tout, en tant que petit entrepreneur, je sais pertinemment qu'il peut falloir emprunter à l'occasion, mais que le retour à un excédent est source d'une immense joie et d'un grand soulagement.

Nous parviendrons à éliminer le déficit de deux façons: en augmentant les revenus et en réduisant les dépenses. En favorisant un climat économique sain, le gouvernement a aidé à faire croître le PIB, ce qui permet d'accroître les recettes fiscales sans pour autant augmenter les taxes et les impôts. Contrairement à ce que pense l'inexpérimenté chef du Parti libéral, les budgets ne s'équilibrent pas tout seuls. Et contrairement à ce que souhaitent les irresponsables néo-démocrates, une taxe sur le carbone applicable à tous les produits de consommation ferait reculer le PIB et abaisserait les recettes fiscales.

La deuxième façon de lutter contre le déficit consiste à faire des efforts concertés pour réduire la taille de l'État au moyen de l'attrition et de la modernisation.

La croissance du PIB et de la population m'amène à revenir sur la question de l'immigration. Un peu plus tôt dans mon exposé, j'ai parlé du processus d'avis relatif au marché du travail.

Comme la plupart des Canadiens, le gouvernement croit que notre système d'immigration devrait profiter au pays. C'est pourquoi nous avons adopté plusieurs mesures importantes pour réformer le système, dont la proposition visant à remplacer le Programme d'immigration des investisseurs par un fonds de capital de risque pour les investisseurs immigrants. Le nouveau programme permettrait à cette catégorie d'immigrants d'apporter une contribution substantielle à notre économie.

L'immigration n'est qu'un moyen parmi d'autres d'entretenir des liens avec le reste du monde. Le Canada effectue énormément d'échanges commerciaux, lesquels favorisent la croissance économique.

Comme je l'ai mentionné, nous avons réussi à faire croître le PIB sans augmenter les taxes et les impôts; en fait, nous avons réussi cela en réduisant le fardeau fiscal des Canadiens à plus de 160 reprises.

Intensifier l'exploitation des ressources et augmenter les échanges commerciaux sont deux des meilleurs moyens de faire augmenter le PIB. Grâce à la signature de l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne vers la fin de l'année dernière et de l'accord commercial entre le Canada et la Corée il y a quelques semaines, notre pays a créé de nouvelles possibilités de croissance.

Pour qu'il y ait des échanges commerciaux, il faut évidemment avoir des biens et des services à échanger. Le Canada a la chance de disposer d'abondantes ressources naturelles, d'un sol fertile et de la main-d'œuvre nécessaire pour que ces biens puissent être exportés. Je suis particulièrement content que le budget de 2014 continue de soutenir le développement agricole par l'entremise du cadre stratégique Cultivons l'avenir 2. Je suis aussi ravi que le budget propose d'élargir la liste des animaux d'élevage donnant droit à un report d'impôt dans le cas de ventes effectuées par des agriculteurs devant composer avec des conditions de sécheresse ou de pluie excessive.

Les mesures comme celles-là prouvent que le gouvernement cherche judicieusement à diversifier notre économie en développant

nos ressources, en ouvrant de nouveaux marchés en collaboration avec de nouveaux partenaires et en resserrant nos liens avec nos alliés et nos amis de toujours.

Ce qui est formidable, c'est que le commerce n'est pas un jeu à somme nulle. La recherche de nouveaux débouchés dans la région de l'Asie-Pacifique n'entraîne pas forcément l'affaiblissement de nos rapports commerciaux avec les États-Unis. En fait, les États-Unis continueront d'être notre meilleur allié et notre plus grand partenaire commercial. Le gouvernement est résolu à accroître nos échanges commerciaux en améliorant les infrastructures transfrontalières, notamment le nouveau passage international reliant Windsor et Detroit. Le budget de 2014 propose de consacrer 470 millions de dollars sur deux ans, selon la comptabilité de caisse, à l'approvisionnement et à la réalisation du projet de construction du nouveau pont. Étant donné que 30 % des échanges commerciaux effectués par camion entre le Canada et les États-Unis se font par le corridor Windsor-Detroit, et qu'on prévoit une croissance des échanges commerciaux, il est évident qu'il faut améliorer nos infrastructures

Qu'il s'agisse de mettre en oeuvre des mesures concrètes dans le domaine de l'emploi, de faire en sorte que le climat demeure propice à une croissance économique soutenue, d'équilibrer le budget tout en réduisant les impôts ou de lancer de nouvelles initiatives commerciales, le gouvernement prend de vigoureuses mesures dans l'intérêt du Canada. Tous les Canadiens bénéficieront des mesures de saine gouvernance et de prospérité que prévoit le budget de 2014. C'est pourquoi je suis impatient qu'il soit mis en oeuvre.

• (1150)

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais souligner que le député qui vient de prononcer son discours a réussi quelque chose d'absolument extraordinaire. Nous avons devant nous un projet de loi de 350 pages qui va modifier, créer et amender plus de 50 lois. Le député en question a réussi à prononcer un discours de 10 minutes sans même toucher à un seul élément du projet de loi dont nous discutons à la Chambre.

Je sais que la circonscription du député se trouve près des États-Unis. Un élément en particulier est d'importance dans ce projet de loi, et c'est la FATCA. Plusieurs citoyens de sa circonscription, qui sont des citoyens canadiens et qui ne se considèrent pas des américains, pourraient être ciblés par les services de revenu américains et pourraient, selon ces mêmes services de revenu, devoir des milliers, voire des dizaines de milliers de dollars parce que le gouvernement américain les considère comme étant des citoyens américains. Les dossiers de ces gens pourraient être transférés vers les services de revenu sans même qu'ils ne le sachent et éventuellement faire l'objet de réclamations. Le cas échéant, ces gens iront voir le député en question.

J'aimerais savoir ce que le député dira à ces citoyens qui seront ciblés par les services de renseignement et de revenu américains au sujet du fait qu'ils pourraient devoir des milliers de dollars qu'ils ne croient pas devoir au gouvernement américain.

[Traduction]

M. Dean Allison: Monsieur le Président, on peut constater dans notre budget que nous cherchons à établir un juste équilibre dans notre façon d'aborder la situation.

Initiatives ministérielles

Dans mon discours, j'ai mentionné qu'une seule mesure ne peut suffire à améliorer les choses. Le simple fait de réduire l'impôt des sociétés ou de prendre tout autre type de mesure ne suffira pas. C'est plutôt l'ensemble des mesures que nous prenons, comme la réduction des dépenses, notamment celles du gouvernement dont j'ai parlé, qui feront avancer les choses. J'ai aussi parlé de la réduction des impôts, de l'immigration et des accords commerciaux. Nous devons continuer d'axer nos efforts sur une grande diversité d'enjeux pour être en mesure de renforcer notre économie et de favoriser la prospérité.

M. Kennedy Stewart (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous avons entendu les députés d'en face dire que le gouvernement se concentre sur la croissance et que, à tous les égards, il surpasse les autres pays.

Cela dit, j'aimerais que les conservateurs réfléchissent de nouveau à leurs allégations. Cette semaine, *The Economist* indique que l'économie canadienne ne devrait croître que de 2,3 % en 2014. Cette croissance est de loin inférieure à celle prévue pour les États-Unis, soit 2,8 %, la Grande-Bretagne, soit 2,9 %, et l'Australie, soit 2,6 %.

Je me demande si le député acceptera de corriger le tir et de reconnaître que nous accusons un retard par rapport à nos partenaires du point de vue de la croissance.

• (1155)

M. Dean Allison: Monsieur le Président, en tant que président du Comité des affaires étrangères, j'ai notamment remarqué le grand nombre de représentants de l'étranger, qu'ils soient ambassadeurs ou quelque chose du genre, qui me parlent des choses incroyables qui se passent au Canada.

Nous constatons que, depuis le ralentissement économique de 2008, beaucoup de pays sont loin de s'en être aussi bien tirés que le Canada et se sont même trouvés complètement paralysés par la crise.

Entre autres choses, ces ambassadeurs et autres envoyés me soulignent constamment le fait que des parlementaires de tous les coins du monde veulent de plus en plus venir au Canada afin de discuter de nos réussites.

Nous maintenons le cap. Le ratio de la dette au PIB du Canada demeure, et de loin, le plus bas des pays du G7. Je sais que nous poursuivrons sur notre lancée à mesure que nous mettrons en oeuvre le plan d'action au cours des prochaines années.

M. Blaine Calkins (Wetaskiwin, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son excellent exposé.

Je remercie également notre ancien ministre des Finances, l'honorable Jim Flaherty, d'avoir placé notre pays dans une excellente position et d'avoir présenté ce budget. Par ailleurs, je souhaite la meilleure des chances à mon collègue, le nouveau ministre des Finances.

J'aimerais poser une question au député. Il a parlé du ratio de la dette au PIB. Pourrait-il expliquer quelle incidence a ce dernier sur le service de la dette et comment le retour à l'équilibre budgétaire influera sur le remboursement de la dette et permettra d'affecter une plus grande part des fonds publics à la prestation de services? Le député pourrait-il expliquer plus en détail quelles en seraient également les retombées positives?

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Je rappelle aux députés que l'ancien ministre des Finances siège encore à la Chambre et que nous essayons d'éviter de désigner les députés par leur nom.

M. Dean Allison: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute qu'en réduisant le montant que nous devons consacrer au service de

la dette, nous libérons des fonds qui pourront être affectés à d'autres programmes.

Une des choses que je n'ai pas eu l'occasion de mentionner, c'est que je suis particulièrement fier que le gouvernement conservateur et le ministre des Finances aient instauré le crédit d'impôt pour frais d'adoption. Je crois qu'il s'agit d'une mesure très importante, qui reconnaît les dépenses ponctuelles que les familles doivent engager pour adopter un enfant. S'ensuivront bien sûr des dépenses courantes, mais cette mesure est particulièrement importante.

Comme le député l'a souligné, plus nous réduisons la dette, plus cela libère de fonds et plus nous pouvons investir dans de nouveaux programmes et incitatifs fiscaux.

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me lever à la Chambre pour parler du projet de loi C-31. En fait, c'est le quatrième projet de loi de mise en oeuvre du budget que j'ai l'occasion de commenter et de débattre depuis que je suis porte-parole adjoint, non seulement en matière de finances, mais aussi en matière de commerce international, pour l'opposition officielle.

Une tendance assez claire se dégage de l'ensemble des projets de loi budgétaires qu'il m'a été donné de discuter. Il y a un modèle ou un *modus operandi*, si on veut.

Je vais faire quelque chose que le gouvernement fait rarement lorsqu'on discute de projets de loi budgétaires: je vais discuter du projet de loi budgétaire. Les deux derniers intervenants n'en ont pas parlé. En fait, ils ont utilisé le temps précieux de cette Chambre pour parler du budget et des initiatives, ainsi que pour tenter de se glorifier, tout en ignorant les éléments les plus sombres et les bilans bien souvent beaucoup plus mitigés de ce gouvernement sur le plan économique.

Je disais qu'une tendance se dégage lors de l'élaboration de ces projets de loi de mise en oeuvre du budget. Je constate que huit critères semblent être appliqués de façon systématique par le gouvernement lorsqu'il présente un tel projet de loi.

Le premier concerne le volume. Les projets de loi budgétaires sont toujours volumineux. Ce projet de loi, comme mon collègue de Skeena—Bulkley Valley l'a mentionné, compte 350 pages du côté anglais. En français, on en a même plus, soit 380 pages.

Avec 380 pages, le volume est absolument incroyable, mais l'envergure du projet de loi est aussi absolument incroyable, parce qu'on y parle de tellement de choses.

Le volume est donc un des critères utilisés. On a 380 pages en français. Dans le passé, on a vu des projets de loi atteindre pratiquement 700 à 800 pages. Un projet de loi budgétaire a même atteint 920 pages, si je ne me trompe pas. En ce sens, cela semble être un critère particulier du gouvernement pour tenter de confondre et d'expédier un processus complexe; il veut le faire le plus rapidement et le plus confusément possible. C'est pourtant un processus où le gouvernement devrait agir avec prudence.

Un deuxième critère, pour le gouvernement, c'est qu'un projet de loi de mise en oeuvre du budget devrait créer, éliminer ou modifier au moins 10 lois. Dans ce cas-ci, on a plus d'une cinquantaine de lois qui sont modifiées ou créées dans un seul projet de loi.

À la fin du processus, nous allons voter à la Chambre sur un ensemble de mesures pour lesquelles nous ne pourrions donner qu'un seul oui ou non, sans compter tout le processus lié aux lectures, mais aussi au travail en comité, sur lequel je vais revenir.

Le troisième critère que semble retenir le gouvernement pour l'élaboration de ses projets de loi budgétaires, c'est qu'il doit traiter de plusieurs sujets qui n'ont rien à voir avec le budget ou avec des questions fiscales. Par exemple, ce budget va modifier la Loi sur les juges et créera quatre postes de juge à la Cour supérieure du Québec, un poste supplémentaire de juge en Alberta, tout cela dans un projet de loi budgétaire. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas présenter ou modifier cette loi de façon distincte, afin qu'elle puisse être étudiée de manière indépendante? Ce n'est pas le cas.

Cela semble être une tactique de ce gouvernement et un critère pour l'élaboration de ses projets de loi budgétaires que d'utiliser ces derniers comme fourre-tout. Cela a évidemment été dénoncé. Plusieurs discours de l'opposition à la Chambre reflétaient les commentaires du premier ministre alors qu'il était dans l'opposition et qu'il dénonçait de manière catégorique cette façon de faire qu'il emprunte maintenant et qu'il utilise de manière systématique.

Un quatrième critère, c'est que non seulement on étudie plusieurs éléments n'ayant rien à voir avec la fiscalité ou le budget présenté, mais on crée des lois — on n'en modifie pas — qui n'ont rien à voir avec le budget ni avec les questions fiscales. Entre autres, les trois dernières sections de la sixième partie du projet de loi créent trois lois différentes, incluant sur la question du pont Champlain et la gestion des tribunaux administratifs. Ce sont des éléments extrêmement importants et qui devraient, si on parle de création d'une loi, être étudiés séparément d'un projet de loi de mise en oeuvre du budget.

● (1200)

Un cinquième critère semble être privilégié par le gouvernement. On l'a vu à plusieurs reprises dans les projets de loi précédents et on le voit encore, cette fois-ci. Selon lui, un projet de loi budgétaire se doit de donner et de concentrer de nouveaux pouvoirs entre les mains de différents ministres. L'an passé, on a vu des projets de loi qui donnaient des pouvoirs sans précédent au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, au ministre des Finances et à différents ministres, en fait.

Cette fois-ci ne fait pas exception non plus à cette règle. En effet, dans la Loi sur les produits dangereux qui est amendée par ce projet de loi budgétaire, les produits dérivés dans les valeurs mobilières seront modifiés en remettant beaucoup plus de pouvoir discrétionnaire dans les mains des ministres en question. Évidemment, on aura le droit à un débat minimal sur la question, parce que le projet de loi fait 350 pages, et le gouvernement va l'expédier au plus vite, en commençant d'ailleurs — si la tendance se maintient et elle le fait généralement — par une motion d'attribution de temps qui devrait venir quelque temps aujourd'hui ou peut-être demain.

Le gouvernement utilise un sixième critère. En fait, les critères 6, 7 et 8 se ressemblent beaucoup. Selon ce sixième critère, au moins une modification législative devrait se retrouver dans un projet de loi comme celui-ci qui va restreindre les droits des travailleurs. Cela a été systématique dans les projets de loi précédents et ce l'est encore cette fois-ci, alors que des modifications sont apportées à la Loi sur les produits dangereux. Ainsi, il va modifier les caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité au travail, comme les lois précédentes restreignaient également les droits des travailleurs. Non seulement les droits des travailleurs sont-ils restreints par ces projets de loi, mais les droits des immigrants le sont également.

Dans ce projet de loi, deux sections spécifiques vont les toucher d'une manière importante, en retirant des droits et des éléments auxquels les immigrants de ce pays ont accès. Ils vont donc

restreindre l'accès à des programmes sociaux, ou encore les restrictions seront liées à des questions d'éligibilité.

Finalement, il y a un huitième et dernier critère. Il semble que ce projet de loi budgétaire, comme les précédents également, doit contenir absolument au moins une mesure qui touche les soi-disant priorités en ce qui a trait à la loi et à l'ordre du gouvernement. Pourquoi est-ce dans un projet de loi budgétaire? C'est parce que le gouvernement se sent le loisir de le faire, et ce, sans procéder vraiment aux justifications particulières.

Le gouvernement ne prend pas le rôle de la Chambre au sérieux. Je pense qu'il ne prend pas le caractère démocratique essentiel de la Chambre au sérieux. Il ne l'a jamais fait et il continue de l'ignorer. Comme je le mentionnais, il y aura une motion d'attribution de temps. Cela a été systématique dans les autres projets de loi budgétaires, comme pour l'ensemble de la législation que présente ce gouvernement. Les débats de la Chambre semblent être une question triviale pour les conservateurs. En ce moment, ils sont majoritaires et ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Ils peuvent voter de la manière qu'ils le souhaitent et faire approuver, évidemment par la majorité, les différents projets de loi qui constituent leurs priorités comme gouvernement. Que nous reste-t-il, en tant qu'opposition, à la Chambre? Que reste-t-il au rôle de la Chambre, si le gouvernement ignore le caractère particulier de la Chambre des communes dans la discussion des projets de loi?

Le rôle particulier qui nous appartient, dans des gouvernements minoritaires, mais aussi dans des gouvernements majoritaires, c'est de pouvoir débattre de l'essence des projets de loi et des propositions du gouvernement. C'est vraiment la valeur de la Chambre. Ce n'est pas un débat pour le plaisir de parler ou de pouvoir remplir des colonnes dans le *hansard*, mais pour pouvoir déterminer quelles sont les forces et les faiblesses des propositions gouvernementales. Ce n'est pas seulement pour que nous, comme députés, puissions être informés, mais également pour que le gouvernement puisse prendre connaissance des faiblesses inhérentes à plusieurs des projets de loi. C'est tout à fait normal; nous sommes tous humains. Les gens qui proposent et rédigent les projets de loi sont humains. Des composantes peuvent être ignorées ou ne pas avoir été considérées.

C'est notre rôle, comme opposition officielle et comme députés de l'autre côté de la Chambre, de pouvoir les soumettre au gouvernement, que cela se fasse par le biais de débats à la Chambre ou encore par l'entremise de discussions qui ont lieu lors des réunions du Comité permanent des finances, où les projets de loi de mise en oeuvre du budget sont référés.

● (1205)

Le gouvernement escamote tout le processus. En deuxième lecture, au lieu d'accorder la chance à bon nombre de députés de participer au débat, il limite le nombre de discours à 15 à 20 députés, selon ce que nous permet la motion d'attribution de temps du gouvernement, ou le bâillon, telle qu'elle est bien reconnue au Québec. Le gouvernement ne se rend pas service. Au contraire, il se nuit et nuit à la bonne gouvernance du pays en procédant de cette manière.

Je ne comprends toujours pas, d'ailleurs, pourquoi il procède de façon systématique. Le gouvernement a imposé une soixantaine de bâillons, pour l'étude de différents projet de loi, depuis son élection en 2011. Pourquoi? Quel est le danger? Nous pouvons débattre ces projets de loi et trouver des faiblesses, que ce soit en deuxième lecture, à l'étape du rapport ou en troisième lecture. C'est l'occasion de corriger le tir et d'éviter que le gouvernement ne se nuise à lui-même.

Initiatives ministérielles

Les derniers problèmes auxquels a été confronté le gouvernement, dans l'exercice de dispositions relatives à la loi de mise en oeuvre du budget, sont révélateurs de la position de faiblesse dans lequel il se place lui-même.

Ce projet de loi de mise en oeuvre du budget comporte une correction majeure qui concerne une mesure que l'on avait déjà dénoncée à l'époque et qu'on avait soumise au gouvernement. Pourquoi le budget de 2013 devait-il imposer la TPS aux hôpitaux pour leurs revenus de stationnement? Ils étaient exclus de cette mesure. Lorsque le gouvernement l'a imposée en 2013, nous lui avons soumis qu'il s'agissait d'une erreur.

Le gouvernement ne devrait pas chercher à imposer les hôpitaux, puisqu'il s'agit d'édifices à vocation particulière pour lesquels les stationnements représentent un revenu, mais sûrement pas une source de profit. Pourtant, le gouvernement a fait la sourde oreille et a décidé d'imposer la TPS aux hôpitaux pour leurs revenus de stationnement. Ils se sont aperçus ensuite que nous avions raison et qu'ils avaient tort. Le budget de 2014 et ce projet de loi reviennent donc sur cette mesure. Ils exemptent une fois de plus les hôpitaux de la TPS pour leurs revenus de stationnement.

Non contents de faire marche arrière après avoir ignoré les recommandations de l'opposition, les conservateurs tentent de cacher leur erreur en prétendant qu'il s'agit d'une nouvelle mesure de réduction d'impôt. Or il s'agit d'une taxe qu'ils avaient eux-mêmes imposée!

Alors, soyons honnêtes dans ce débat et reconnaissons qu'aucun parti à la Chambre n'a la vérité absolue et peut réclamer le droit de ne jamais commettre d'erreur. Reconnaissons que nous devrions travailler ensemble pour améliorer les projets de loi. On peut être en désaccord sur la direction du gouvernement en matière d'économie. D'ailleurs, on ne s'en cache pas, on le mentionne et on en débat. Toutefois, lorsqu'il s'agit de la mise en oeuvre de mesures spécifiques qui touchent l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, on devrait prendre notre rôle beaucoup plus au sérieux.

Je peux donner un autre exemple de ce qui s'est passé dans le budget de 2013 et dans les lois subséquentes de sa mise en oeuvre pour démontrer que le gouvernement n'apprend pas de ses erreurs. Mon collègue l'a mentionné et il vaut la peine d'y revenir. Il s'agit de la question des règles de nomination des juges québécois à la Cour suprême.

On a vu le jugement de la Cour suprême dans le cas de la nomination du juge Marc Nadon. Le gouvernement avait tenté de modifier les règles de façon rétroactive dans une section du projet de loi de mise en oeuvre du dernier budget dont nous avons discuté. De façon répétée à la Chambre et au Comité permanent des finances, nous leur avons dit, premièrement, que cela n'avait rien à voir avec le budget et que cela devait être étudié de façon séparée, et deuxièmement, qu'ils ne pouvaient pas modifier de façon rétroactive ces règles, qu'ils s'étaient mis dans le trouble eux-mêmes et qu'ils devaient s'en sortir sans utiliser le budget comme une arme, et sûrement pas à l'aide d'une loi rétroactive qui n'aurait aucun impact. Nous avons eu raison, et la Cour suprême l'a reconnu. Nous avons prévu la réaction de la Cour suprême.

Est-ce que ce sont les seuls éléments? Non. D'autres erreurs sont provoquées par le processus expéditif par lequel nous étudions aussi rapidement des projets de loi aussi volumineux et complexes. L'an dernier, le gouvernement avait adopté une mesure afin de retirer une exemption qui existait pour les caisses de crédit et les caisses populaires.

● (1210)

Cela concernait une imposition plus faible pour ces caisses qui ne sont pas à but lucratif. Elles bénéficiaient donc d'une exemption particulière pour l'imposition. Alors qu'elles étaient imposées à 11 %, le gouvernement voulait les ramener au taux d'imposition général pour les compagnies, soit 15 %. Or le projet de loi et la formulation de cette modification étaient tellement bâclés qu'en fin de compte, le gouvernement n'a pas tenu compte de certains détails qui auraient finalement porté le taux d'imposition de ces caisses de crédit et caisses populaires, non pas à 15 %, mais à 28 %. Elles auraient payé 13 % de plus que les banques à charte dont l'objectif premier est de faire des profits et de rapporter des dividendes à leurs investisseurs et à leurs actionnaires.

C'est la conséquence d'un processus qui ignore complètement le rôle de la Chambre et notre rôle de parlementaires, de députés et de représentants de nos citoyens. Nous devons agir dans leurs intérêts et en tenant toujours compte du bien commun et de l'ensemble des conséquences que peuvent avoir nos actions dans le cadre des lois ou de la réglementation.

Je prendrai les quelques minutes qui me restent pour parler d'un dernier élément qui, selon moi, démontre le mépris flagrant du gouvernement par rapport au processus. On parle souvent d'un processus démocratique. Or le gouvernement devrait adopter un processus de bonne gouvernance en ce qui concerne particulièrement les projets de loi budgétaires. Je parlerai de la manière dont nous traitons ces questions en comité.

Je siège au Comité permanent des finances. Lorsque nous devons faire certaines études importantes, nous prenons notre temps pour bien les faire. À ce comité, nous étudions présentement la question hautement problématique de l'emploi chez les jeunes. Nous allons y consacrer 10 séances du comité. L'an dernier, nous avions consacré 12 séances du comité à la question des crédits d'impôt pour les organismes de charité, pour savoir si on pouvait améliorer le processus et bonifier les contributions des citoyennes et citoyens canadiens à des organisations de charité.

Lorsqu'un projet de loi de 350, 400 ou 500 pages, qui modifie 40, 50 ou 60 lois, arrive au Comité permanent des finances, nous avons peut-être quatre ou cinq rencontres tout au plus, incluant les rencontres avec les responsables et les représentants du gouvernement. Ce sont quatre ou cinq rencontres pour discuter de questions complexes, entre autres celle de FATCA qui risque de compromettre la vie privée de milliers, sinon de dizaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes qui pourraient être perçus par le gouvernement américain comme étant des citoyens américains et devant des taxes et impôts. Ces gens pourraient voir leur dossier personnel être fourni au gouvernement américain, sans même qu'ils en aient connaissance, et se voir réclamer des sommes importantes, alors qu'ils ne se considèrent plus comme étant des Américains, s'ils l'ont même déjà été.

Cette seule question devrait prendre au moins quatre, cinq ou six rencontres. Nous avons eu six à huit rencontres sur la question des paradis fiscaux, et la question de FATCA, celle que je viens de mentionner, a été un élément central de ce débat que nous avons eu au Comité permanent des finances. Pourtant, ce ne sera que l'une des nombreuses, des dizaines, voire des vingtaines de questions que nous devrons discuter à ce comité.

Initiatives ministérielles

Dès la première tentative du gouvernement de déposer un projet de loi omnibus, nous avons réclamé la séparation dudit projet de loi dans ses composantes pour qu'elles puissent être discutées aux comités pertinents. Ce que le gouvernement a fait, c'est qu'il a séparé le projet de loi, mais il a envoyé ça pour une rencontre aux comités, comme le comité permanent de l'immigration, de la sécurité publique ou de la justice. Ces comités n'ont même pas le droit de proposer des amendements qui reviendraient par la suite au Comité permanent des finances.

Par conséquent, le processus est une réelle mascarade, et le projet de loi de mise en oeuvre du budget, peu importe ce que le gouvernement va en dire, est aussi une mascarade. Je demande au gouvernement de prendre ces questions au sérieux, non seulement pour la Chambre, mais également pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes que nous représentons. Ils ont le droit d'avoir un gouvernement qui fait preuve de bonne gouvernance et qui est transparent. Alors qu'il le soit, comme il l'a toujours prétendu, et qu'il commence dès maintenant en séparant ce budget dans toutes ses composantes afin qu'il puisse faire l'objet d'une étude approfondie par l'ensemble des comités responsables de l'ensemble de ces questions.

• (1215)

[Traduction]

M. Dan Albas (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'en face de son discours. À mon avis, il est une personne fort raisonnable, alors j'étais très heureux de connaître son avis en tant que porte-parole adjoint en matière de finances de l'opposition officielle.

J'ai une question très précise à lui poser. Il a parlé de certaines de ses préoccupations concernant la réglementation, particulièrement, dans le contexte du projet de loi d'exécution du budget, à l'égard des produits dérivés. Les produits dérivés reposent sur des formules complexes, des algorithmes, qui sont utilisés pour effectuer des calculs, particulièrement dans le domaine bancaire. Les banques du Canada figurent parmi les plus sûres du monde et, de toute évidence, nous voulons qu'elles continuent de l'être.

Le député a indiqué avoir une critique précise à ce sujet. Pourrait-il nous dire ce qu'il reproche aux mesures prévues dans le projet de loi d'exécution du budget et, s'il en a le temps, ce qu'il proposerait comme solution de rechange?

[Français]

M. Guy Caron: Monsieur le Président, j'aimerais remercier le secrétaire parlementaire de sa question, qui était effectivement très pertinente. En effet, la question des produits dérivés est extrêmement complexe. On a vu, entre autres, le rôle des produits dérivés, et particulièrement du papier commercial adossé à des actifs non bancaire dans la crise financière que nous avons subie, non seulement en Amérique du Nord, mais à l'échelle de la planète, en 2008-2009. Les produits dérivés devraient donc faire l'objet d'une étude attentive.

Ma critique ne porte pas sur la réglementation qui, effectivement, a été plus solide au Canada que dans bien d'autres pays, même si elle n'a pas été parfaite. On a vu plusieurs organisations, comme la Caisse de dépôt et de placement du Québec, qui ont subi les contrecoups assez négatifs de l'abus des produits dérivés toxiques qu'ils avaient achetés, comme bien des organisations.

Mon objection ou ma réserve par rapport à ce projet de loi de mise en oeuvre du budget en ce qui a trait aux produits dérivés se situe sur

le plan des pouvoirs étendus qu'il donne au ministre des Finances pour pouvoir déterminer la réglementation ou encore l'encadrement des produits dérivés. Dans le cas d'un élément comme celui-ci, on doit pouvoir observer quelle sera la conséquence de cette concentration des pouvoirs qui enlève, de façon constante, des pouvoirs d'action au Parlement.

Cette question est importante, et elle devrait requérir une étude spécifique, mais qui sera malheureusement étudiée avec l'ensemble des mesures proposées dans ce projet de loi budgétaire.

• (1220)

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais poser une question sur ce qui n'est pas dans ce projet de loi. Ce projet de loi fait peu pour aider les jeunes à trouver de l'emploi. Or, pendant la vie d'un jeune Canadien, c'est un moment où, s'il n'arrive pas à trouver un emploi, cela aura un impact négatif sur toute sa vie.

J'aimerais bien que mon collègue fasse un commentaire là-dessus.

M. Guy Caron: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Elle est tout à fait pertinente, parce que l'emploi chez les jeunes est un sujet qui a été étudié — il l'est encore aujourd'hui — par le Comité permanent des finances. De manière systématique, depuis au moins le début de la crise financière, et donc de la crise économique de 2008, le taux de chômage chez les jeunes est à peu près le double de celui de la population en général. Il est de 14 % à 15 %.

Je pense que le comité fait bien de pouvoir s'asseoir. D'ailleurs, une motion a été proposée par le NPD au Comité permanent des finances pour étudier la question de l'emploi chez les jeunes et essayer de trouver des solutions qui, effectivement, ne se retrouvent pas dans ce projet de loi de mise en oeuvre du budget.

Des solutions peuvent être apportées. Je sais que, du côté du NPD, nous étudions plusieurs possibilités de créer des incitatifs pour l'emploi chez les jeunes, notamment par la fiscalité. Des pays comme l'Allemagne y réussissent très bien. On doit pouvoir prendre les meilleures pratiques et essayer de les intégrer le plus possible pour s'attaquer directement à la question, mais le projet de loi sur la mise en oeuvre du budget ne le fait pas.

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD): Monsieur le Président, moi aussi, je me lève à la Chambre pour m'opposer à ce processus omnibus qui met évidemment en cause la capacité des parlementaires à bien représenter leurs concitoyens au moyen de débats informés sur des questions très précises, au lieu de lancer tout cela dans un projet de loi omnibus.

J'aimerais demander ce qui suit à mon cher collègue. On aurait pu faire beaucoup de choses, dans ce projet de loi. Je crois fondamentalement que l'avenir de ce pays, et probablement celui de tous les pays du monde industriel, repose sur la création de nouvelles technologies propres pour subvenir à ses besoins énergétiques. On aurait peut-être pu rétablir le programme écoÉNERGIE, par exemple.

Mon cher collègue pourrait-il nous informer et nous dire quelles autres mesures de ce genre on aurait pu trouver dans ce projet de loi pour aider les générations futures?

M. Guy Caron: Monsieur le Président, mon collègue de Pontiac a tout à fait raison.

Initiatives ministérielles

Peu importe ce que les députés du gouvernement vont avancer dans les interventions que l'on va entendre, si je me fie aux deux interventions que l'on a entendues ce matin, il n'y aura aucune mention des occasions ratées du gouvernement, soit de se diriger vers une transition énergétique, ce qu'on devrait faire éventuellement, soit de stimuler réellement l'économie d'une manière productive. Le programme écoÉNERGIE est une excellente initiative.

Le gouvernement fait toujours abstraction de la question des multiplicateurs fiscaux. Les investissements ne sont pas tous égaux. Des investissements en infrastructure et chez les personnes à faible revenu, par l'assurance-emploi, ont un impact beaucoup plus grand sur l'économie que des diminutions d'impôt et de taxes de vente pour des sociétés ou des individus.

Le gouvernement devrait considérer ses propres recommandations, celles que lui fait son propre ministère des Finances, pour en arriver à des mesures qui vont réellement aider l'économie canadienne et non à celles que l'on retrouve ici.

• (1225)

M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue et les citoyens qui l'ont élu au Parlement. Il fait un travail exceptionnel.

J'aimerais qu'il nous fasse part de ses commentaires concernant le crédit d'impôt qui n'a pas été renouvelé dans le projet de loi C-31. Il s'agit du crédit d'impôt proposé par le NPD en 2011 qui stimule la création d'emplois en aidant les petites entreprises à embaucher. Comme les conservateurs devraient le savoir, quand les petites entreprises roulent au Canada, le Canada roule.

Mon collègue peut-il nous dire quelles seront les conséquences pour les petites entreprises si ce crédit d'impôt n'est pas renouvelé?

M. Guy Caron: Monsieur le Président, c'est une question que j'aurais pu aborder, mais on est toujours limité par le temps lorsque l'on fait des discours.

On dit que c'est un crédit d'impôt, mais c'est plutôt un crédit de cotisation à l'assurance-emploi qu'on accordait aux PME pour chaque embauche. Effectivement, les PME sont le plus grand moteur de création d'emplois de ce pays. Depuis deux ans, le gouvernement permettait ce « congé » de cotisation à l'assurance-emploi pour la création d'emplois.

Cette mesure était renouvelée à chaque année, mais le gouvernement ne l'a pas renouvelée cette année. Nous étions parfaitement en faveur de cette mesure. Nous avons appuyé le gouvernement et nous avons nous-mêmes inclus cette mesure dans notre programme en 2011. Ce crédit a fait de grandes choses. Nous voulions même aller plus loin en proposant un deuxième crédit, non seulement pour la création d'emplois, mais aussi pour la rétention d'emplois.

Le gouvernement se doit de considérer de telles initiatives et de les appuyer. Or, de façon tout à fait silencieuse, il décide de discontinuer ce crédit d'impôt. Pourtant, bien des organisations en voyaient l'utilité, notamment la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ainsi que les députés de ce côté de la Chambre, qui ont toujours appuyé les efforts de croissance des PME afin d'avoir un terrain de jeu qui leur assure une prospérité. Nous sommes extrêmement déçus. Le gouvernement fait fausse route et les réponses du ministre des Finances ne rassurent pas du tout la population et le milieu économique.

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de parler aujourd'hui du projet de loi sur le

Plan d'action économique 2014. Je voudrais d'abord préciser que je partagerai mon temps de parole avec l'honorable leader du gouvernement à la Chambre des communes.

C'est un grand honneur pour moi de parler aujourd'hui en faveur du Plan d'action économique et de sa mise en oeuvre.

Comme comptable agréée, je suis très impressionnée par le contenu du plan et les perspectives qu'il ouvre pour l'économie canadienne. Comme mère, j'apprécie la place qui est accordée aux familles canadiennes et, comme députée de Winnipeg-Centre-Sud, je suis fière des moyens mis à la disposition des communautés pour améliorer l'infrastructure et les services.

Comme on le sait, notre gouvernement conservateur est ici pour la création d'emplois, la croissance économique et la prospérité à long terme pour tous les Canadiens, pas seulement pour notre génération, mais pour toutes les générations à venir.

Notre Plan d'action économique 2014 prévoit plusieurs programmes pour favoriser la croissance économique de notre pays. Dans ce qui suit, je vais en mentionner quelques-uns.

[Traduction]

Par exemple, nous allons jumeler les Canadiens aux emplois disponibles, former des gens dans des domaines où les débouchés sont réels et offrir aux nouveaux diplômés de véritables perspectives d'emploi. Il y aura plus de stages rémunérés pour les jeunes, grâce à des investissements de 55 millions de dollars afin de permettre aux récents diplômés de faire des stages dans de petites et moyennes entreprises des secteurs à forte demande. Nous appuierons l'innovation et la création d'emplois.

• (1230)

[Français]

Cela veut dire que nous allons favoriser la création d'emplois, l'innovation et les échanges commerciaux.

Au cours de la prochaine décennie, nous allons investir 1,5 milliard de dollars dans la recherche postsecondaire par l'entremise du fonds Apogée Canada pour l'excellence en recherche.

Nous allons faire la promotion des produits fabriqués au Canada, élaborer une campagne de promotion de l'image de marque « Fabriqué au Canada » afin de promouvoir la grande qualité des produits canadiens, ici et à l'étranger, et collaborer afin d'éliminer les obstacles au commerce intérieur.

Nous voulons assurer le développement responsable des ressources, conserver le patrimoine naturel du Canada et investir dans l'infrastructure et les transports, notamment par la conservation de la pêche récréative et par la poursuite de l'investissement dans l'infrastructure.

Nous voulons étendre l'allègement fiscal pour des appareils ou des services liés à la santé, en plafonnant les tarifs d'itinérance de gros pour rendre les services de télécommunications plus abordables, en luttant contre la discrimination transfrontalière par les prix, et encore plus.

Nous allons accorder 200 millions de dollars pour la mise en place d'un programme national d'atténuation des catastrophes pour aider à protéger les collectivités des catastrophes naturelles.

Le Plan d'action économique va permettre de rétablir l'équilibre budgétaire en 2015. Comme comptable agréée et comme députée de Winnipeg-Centre-Sud, je suis fière de prendre avec le gouvernement cet engagement envers les contribuables. Nous ne le ferons pas à n'importe quel prix comme des gouvernements précédents. Ça, c'est un point très important. Nous respectons les contribuables.

Initiatives ministérielles

Par exemple, les principaux transferts aux provinces au titre des soins de santé, de l'éducation et d'autres services dont les Canadiens dépendent continueront également de s'accroître à des niveaux records, alors que nous maîtrisons les dépenses des ministères, le soutien fédéral aux Canadiens, comme les prestations aux aînés, continueront d'augmenter.

Notre gouvernement conservateur se concentre entièrement sur ce qui compte pour les Canadiens: la création d'emplois, la croissance économique et la prospérité durable du Canada. Grâce au Plan d'action économique du Canada, l'économie canadienne affiche la meilleure performance de tous les pays du G7 depuis quelques années, pendant la récession mondiale, comme pendant la reprise. De plus, le Canada est le seul pays du G7 à avoir l'excellente cote AAA de toutes les principales agences de notation.

Le ratio dette-PIB net du Canada est le plus bas du G7, et de loin. Pour la sixième année de suite, le Forum économique mondial considère que le système bancaire du Canada est le plus solide du monde.

[Traduction]

D'ailleurs, le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques ont prévu que le Canada connaîtra une des plus fortes croissances parmi les pays du G7 dans les années à venir. C'est une réalisation remarquable.

• (1235)

[Français]

Depuis la fin de la récession, en juillet 2009, plus d'un million de nouveaux emplois, net, ont été créés au Canada, dont plus de 85 % à temps plein et près de 80 % dans le secteur privé.

Contrairement au NPD et aux libéraux, avides de taxes et d'impôts, notre gouvernement conservateur croit à un faible fardeau fiscal et au principe de laisser l'argent là où il doit être: dans le portefeuille des familles canadiennes qui travaillent fort et des créateurs d'emplois. Nous réduisons les taxes et les impôts sous toutes leurs formes: impôt personnel, taxe à la consommation, imposition des sociétés, taxe d'accise et plus encore. J'ai aussi beaucoup d'exemples de cela, mais je ne pense pas avoir le temps de les donner.

[Traduction]

Il est important que les Canadiens sachent que nous sommes là pour l'ensemble de la population. Nous agissons pour tous les Canadiens, jeunes et moins jeunes. Par exemple, la Stratégie emploi jeunesse, le programme SEJ, aide les jeunes à acquérir les compétences et l'expérience de travail nécessaires pour entrer sur le marché du travail. Il s'agit d'un investissement important de 330 millions de dollars par année. Nous investissons 123 millions de dollars pour rationaliser et moderniser le Programme canadien de prêts aux étudiants. Cet investissement fait partie des initiatives déjà mises en place pour appuyer les jeunes.

Il est également important de reconnaître les mesures que nous avons prises pour aider les aînés. Ils bénéficient de notre création historique, le compte d'épargne libre d'impôt, ou CELI. Il est utile aux aînés, car ni le revenu gagné dans un CELI ni les montants qui en sont retirés n'influent sur l'admissibilité aux prestations et crédits fédéraux fondés sur l'étude du revenu, comme le Supplément de revenu garanti.

Je suis fier de ce projet de loi et du Plan d'action économique de 2014.

Je suis impatiente de répondre aux questions de mes collègues concernant cet important budget.

[Français]

M. Raymond Côté (Beauport—Limoilou, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Winnipeg-Centre-Sud de son discours, députée que je côtoie au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie.

Je vais soulever un sujet qui touche directement mes concitoyens de Beauport—Limoilou. Mardi, j'ai posé une question en rapport avec cela. Un comité, Vigilance train Limoilou, a été créé, sa page Facebook a été lancée hier, et demain, il y aura un point de presse. Or un des articles de ce projet de loi monstre indique que les décisions du Cabinet portant sur les modifications des normes de sécurité encadrant le transport des produits dangereux seront désormais tenues secrètes.

Mon collègue de Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques a bien fait de conclure son discours en parlant du manque de transparence de ce gouvernement. Je demande donc à ma collègue comment elle peut cautionner ce culte du secret qui sera encadré et inscrit dans la loi?

Mme Joyce Bateman: Monsieur le Président, mon honorable collègue de l'autre côté de la Chambre doit comprendre que notre gouvernement est focalisé sur la création d'emplois, la croissance économique et la prospérité à long terme. Ce sont donc les cibles de notre Plan d'action économique 2014.

[Traduction]

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, ma question concerne le taux élevé — record, en fait — d'endettement personnel. Il se chiffre maintenant à 1,66 \$ par dollar de revenu. Voilà ce que doivent les particuliers canadiens.

Malgré tous les discours des conservateurs concernant le nombre d'emplois qui ont été créés depuis le creux de la récession, une statistique qu'ils utilisent toujours comme point de départ, l'endettement personnel s'est accru. Pendant cette même période, l'endettement du gouvernement a augmenté sous la gouverne des conservateurs, tout comme il a augmenté dans les comptes personnels de l'ensemble des Canadiens.

Pourquoi le budget ne s'est-il pas attaqué au problème de l'endettement personnel qui a grimpé au cours des dernières années?

• (1240)

Mme Joyce Bateman: Monsieur le Président, cette question est incroyablement malavisée. Le gouvernement conservateur dépose de l'argent dans les poches des Canadiens parce qu'il les croit capables de prendre les décisions qui conviennent pour eux et leur famille. Le gouvernement précédent, lui, équilibrait le budget au détriment des enfants et des personnes âgées. À l'époque, il avait réduit les paiements de transfert destinés à l'enseignement de nos enfants et aux soins de santé de nos aînés.

Nous équilibrons le budget de manière responsable, comme doivent le faire toutes les familles.

Il est absolument crucial que le député comprenne l'approche différente que nous avons adoptée. Nous avons placé 3 400 \$ dans les poches de chaque famille. Nous ne souhaitons pas avoir de telles préoccupations.

M. Dan Albas (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée d'en face de son excellent discours. Je constate que c'est une excellente collègue avec qui il fait bon travailler.

Initiatives ministérielles

Ma question est très brève, étant donné que nous disposons de peu de temps. Une des dispositions du projet de loi d'exécution du budget permet d'admettre automatiquement dans le programme les gens qui reçoivent des chèques de TVH ou de TPS. Par conséquent, les gens qui touchent un faible revenu ainsi que les aînés et les retraités ne seront plus obligés de présenter une demande. Nous éliminons les formalités administratives. Nous nous assurons que les gens qui méritent d'être aidés le soient.

Je sais que la circonscription de la députée compte un grand nombre de personnes âgées. J'aimerais savoir ce qu'elle en pense.

Mme Joyce Bateman: Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Les résidents de ma circonscription sont enchantés. Ils sont également enchantés du fait que le gouvernement conservateur du Canada ait rayé 380 000 aînés du rôle d'imposition.

Au Manitoba, c'est le fait que la province ne soit pas aussi généreuse qui préoccupe les gens. Quoiqu'il en soit, il ne fait aucun doute que cette mesure aide les aînés. Je suis d'accord avec la réduction des formalités administratives. Dans mes observations, j'ai donné l'exemple des revenus de placement du CELI, lesquels ne réduisent pas les prestations du Supplément de revenu garanti.

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-31, Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014. Je ne prends pas souvent la parole durant les débats sur les mesures législatives, mais je veux partager quelques réflexions sur ce projet de loi. Je tiens à le faire parce que je crois que ce projet de loi ainsi que notre récent budget — qu'il mettrait en oeuvre — revêtent une importance particulière pour les électeurs d'York—Simcoe.

Sous la direction du premier ministre, le gouvernement est resté fidèle à son engagement de renforcer l'économie pour tous les Canadiens et à sa détermination à faire adopter son plan.

C'est avec fierté que j'ai présenté, vendredi dernier, ce projet de loi au nom du ministre des Finances. C'est notre plus récente initiative, axée sur nos principales priorités: créer des emplois et stimuler la croissance économique; soutenir et protéger les familles; et rétablir l'équilibre budgétaire en 2015. Le projet de loi mettrait en oeuvre des initiatives visant à jumeler mes électeurs aux emplois disponibles, à investir dans l'infrastructure et à mettre davantage l'accent sur le commerce et l'exploitation responsable des ressources.

Mes électeurs sont ravis de voir que nous prenons des mesures pour les jumeler aux emplois disponibles et stimuler la création d'emplois. York—Simcoe est une circonscription laborieuse. Les gens sont fiers de faire un travail manuel qui se traduit par un résultat concret et positif à la fin de la journée de travail. C'est un budget pour ces travailleurs et leur famille.

Les apprentissages jouent un rôle important dans le système d'éducation du Canada. Ils permettent d'acquérir les compétences et les connaissances essentielles nécessaires pour stimuler et faire croître l'économie du Canada. La Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014 le reconnaît et permettrait aux apprentis inscrits dans un métier désigné Sceau rouge d'avoir accès à un prêt sans intérêt pouvant atteindre 4 000 \$ pour suivre une formation technique. Je veux m'assurer que mes jeunes électeurs aient de réelles possibilités de trouver un emploi et de faire carrière. Beaucoup d'entre eux obtiennent un emploi en Ontario ou prennent leur courage à deux mains et déménagent dans l'Ouest pour profiter des débouchés. Dans les deux cas, je veux qu'ils aient cette possibilité.

Dans York—Simcoe, on a souvent recours aux travailleurs étrangers temporaires. La culture maraîchère des terres noires fertiles d'Holland Marsh, la plus importante au pays, dépend grandement des travailleurs étrangers temporaires pour occuper les emplois qui ne peuvent être comblés localement. Cela a toujours été fait avec soin. Ailleurs au Canada, le Programme des travailleurs étrangers temporaires a malheureusement connu des ratés ces dernières années. En effet, les fonctionnaires avaient approuvé le recours aux travailleurs étrangers temporaires en dépit de la disponibilité de Canadiens aptes et désireux de faire le travail. Certains de mes électeurs ont aussi connu une telle situation.

Voilà qui est inacceptable. Le gouvernement est déterminé à maintenir un programme des travailleurs étrangers temporaires qui agit dans l'intérêt du pays. C'est pourquoi le projet de loi à l'étude comprend des mesures visant à renforcer le processus d'avis relatif au marché du travail pour faire en sorte que les emplois disponibles soient tout d'abord offerts aux Canadiens.

Dans le projet de loi, nous maintenons également notre engagement à appuyer les familles, comme celle d'York—Simcoe. Dans le discours du Trône de l'an dernier, nous nous étions engagés à faire baisser les prix et à stimuler la concurrence au sein du marché des télécommunications. Des progrès importants seront réalisés en ce sens grâce au plafonnement des tarifs d'itinérance de gros sur le marché intérieur, une mesure incluse dans le projet de loi. On y prévoit aussi un plus grand appui aux familles en portant à 15 000 \$ le montant maximal du crédit d'impôt pour frais d'adoption, ce qui rendra le processus d'adoption plus abordable.

Nous proposons également de modifier le régime fiscal afin qu'il suive l'évolution du système de soins de santé et des besoins des Canadiens. Je parle d'exempter les services offerts par les docteurs en naturopathie et les acuponcteurs de la taxe sur les produits et services ou de la taxe de vente harmonisée, comme c'est le cas en Ontario. Les électeurs d'York—Simcoe se tournent de plus en plus vers la médecine non traditionnelle. Cette mesure vise à les aider de manière concrète et tangible.

● (1245)

[Français]

Les mesures prévues dans le Plan d'action économique de 2014 ont un élément très important en commun avec tous nos autres budgets qui l'ont précédé: il donnera des résultats pour les Canadiens et à leur économie.

En 2009, après la pire récession mondiale depuis la grande crise, notre gouvernement a présenté son premier Plan d'action économique. Depuis lors, les politiques économiques que nous mettons en place dans nos Plans d'action économique connaissent un succès sans égal. Par exemple, dans les faits, le Canada est le chef de file en matière d'économie de tous les grands pays développés du G7. En outre, si l'incertitude économique demeure une réalité pour beaucoup d'économies développées, nos Plans d'action économique ont permis au Canada de recouvrer tous les emplois perdus pendant la récession, et plus encore.

Depuis notre premier Plan d'action économique, notre gouvernement a créé, net, plus d'un million d'emplois. Il s'agit de la plus forte croissance de l'emploi parmi les pays du G7 durant la reprise. Depuis 2009, presque tous les emplois créés sont des postes à temps plein, dont près de 85 % sont dans le secteur privé et plus des deux tiers sont dans des secteurs où les salaires sont élevés.

[Traduction]

De plus, le produit intérieur brut réel du Canada est maintenant nettement plus élevé qu'avant la récession. Encore une fois, le Canada est le pays du G7 ayant les meilleurs résultats.

Malgré toutes ces réalisations et même s'il est évident que nous avons mis en place un plan avantageux pour les Canadiens et notre économie, l'opposition continue à s'opposer sans cesse à nos importantes initiatives économiques.

Ce qui compte le plus pour les électeurs d'York—Simcoe, c'est que ce projet de loi d'exécution du budget pave la voie à l'élimination du déficit et au rétablissement de l'équilibre budgétaire en 2015. C'est important pour eux parce qu'ils comprennent que la dette publique est leur dette et que, lorsque l'opposition vote contre nos mesures, c'est parce qu'elle veut un élargissement de l'appareil gouvernemental, une augmentation des dépenses, un alourdissement du fardeau fiscal, une accumulation des déficits et une augmentation de l'endettement. Ce n'est pas ce que les habitants d'York—Simcoe désirent obtenir d'Ottawa.

En me fondant sur mon expérience passée en tant que ministre du Commerce international, je peux dire à la Chambre que la capacité du gouvernement conservateur de proposer des mesures concrètes pour compléter notre cadre déjà solide et de les faire adopter rapidement par le Parlement permet au Canada de se démarquer des autres économies développées.

Par comparaison, beaucoup d'autres pays ont observé la paralysie de leur système politique et l'effondrement de leur gouvernement, et ils ont dû réclamer de l'aide. Des gens que je rencontrais à l'étranger me disaient qu'ils faisaient confiance au gouvernement du Canada. Ils disaient que, comparativement aux États-Unis et à la majorité des pays européens, le Canada obtenait au moins des résultats.

L'obtention de résultats est l'une des principales marques de commerce du gouvernement. Nous avons déployé des efforts considérables pour favoriser un environnement de travail consciencieux, productif et discipliné à la Chambre des communes. À York—Simcoe, les électeurs me demandent habituellement pourquoi les choses traînent tellement au Parlement. Ils me disent qu'ils nous ont élus pour que nous prenions des décisions.

● (1250)

PROJET DE LOI C-31 — MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC) Monsieur le Président, soucieux de pouvoir satisfaire mes électeurs travaillants qui réclament des résultats et d'accroître les chances que la Chambre parvienne à une décision à l'égard du projet de loi, je propose:

Que, relativement au projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en oeuvre d'autres mesures, au plus trois jours de séance supplémentaires après le jour où cet ordre aura été adopté soient accordés aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi;

Que, 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les initiatives ministérielles au cours du troisième jour de séance attribué pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, les délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et que toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape en cours soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans autre débat ni amendement.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La motion est recevable. Conformément à l'article 67.1 du Règlement, nous passons maintenant à une période de questions de 30 minutes. J'invite les députés qui souhaitent poser une question à se lever pour que la présidence ait une idée du nombre de députés qui souhaitent participer à la période de questions.

Initiatives ministérielles

Merci. Nous procéderons comme lors d'une période de questions et observations normale. On accordera environ une minute ou une minute et quinze secondes pour les questions et la même chose pour les réponses du gouvernement.

Le ministre de Burnaby—New Westminster a la parole pour poser une question.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Merci beaucoup, monsieur le Président. Nous ne sommes pas encore ministres, mais ça ne saurait tarder, surtout après cette mesure tout à fait odieuse. Notre tour approche. Le 19 octobre 2015, de nombreux députés du NPD porteront le titre de ministre; par conséquent, nous vous savons gré de vous pratiquer à le faire dès maintenant.

Le leader du gouvernement à la Chambre, qui deviendra bientôt le leader de l'opposition à la Chambre, a pris la parole au sujet du budget. Voilà qui est rare. Il ne l'a pas fait très souvent.

Cette attribution de temps pose problème dans la mesure où le leader du gouvernement à la Chambre empêche maintenant la plupart des députés de prendre la parole sur ce projet de loi d'exécution du budget. La plupart des députés de l'opposition, mais aussi des dizaines de conservateurs, n'ont pas parlé d'un seul projet de loi d'initiative ministérielle depuis le début de la session. Le leader du gouvernement à la Chambre leur dit que leurs électeurs n'ont pas le droit d'être représentés à la Chambre des communes. Si leurs électeurs n'ont pas le droit d'être représentés par un député qui parle de ce projet de loi en leur nom, cela signifie que la plupart des députés de l'opposition et des députés ministériels ne peuvent exercer leurs fonctions. C'est consternant. Cela fait maintenant plus de 60 fois que le gouvernement met fin au débat. Ce geste empêchera des centaines de députés d'exercer leurs fonctions de représentation.

Ma question est simple. Alors que le gouvernement actuel a très peu de crédibilité aux yeux de la population canadienne, comment ose-t-il exclure des centaines de députés du processus budgétaire?

L'hon. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, les Canadiens ont donné au gouvernement un mandat très clair pour gouverner et mettre l'accent sur l'économie. Lors des précédentes élections, compte tenu du ralentissement économique qui battait son plein, les Canadiens savaient qu'il n'y avait qu'un seul parti en lequel ils pouvaient avoir confiance pour redresser l'économie du Canada et stimuler l'emploi.

Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement et l'opposition adoptent une telle mesure législative. Ils s'attendent à ce que le gouvernement prenne des décisions et donne suite aux engagements déjà présentés dans le budget. Voilà ce que nous avons fait à la Chambre des communes au fil des ans depuis que nous formons le gouvernement.

Le gouvernement a essayé des tentatives répétées de l'opposition, comme nous l'avons encore vu ce matin, en vue de retarder d'importants projets de loi et d'y faire obstruction en proposant des amendements qui ne visent ni plus ni moins que le démantèlement de l'ensemble du budget. Nous avons été témoins d'obstruction systématique de la part de l'opposition.

Nous nous réjouissons bien entendu à l'idée de poursuivre le débat à la Chambre des communes.

Initiatives ministérielles

● (1255)

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été complètement surprise de voir le leader parlementaire du gouvernement prendre la parole et proposer une motion d'attribution de temps sur quelque chose d'aussi important et complexe qu'un projet de loi qui aura des conséquences énormes sur notre pays. Le député n'a-t-il pas honte de voir son parti se croiser les bras et permettre l'adoption d'un tel projet de loi sans tenir un débat adéquat?

Voici ma question pour le député. Combien de projets de loi différents sont inclus dans le projet de loi dont nous débattons? Il doit bien y avoir une cinquantaine ou une soixantaine, ou plus, de modifications considérables à des éléments importants de notre pays. Ne s'inquiète-t-il pas des répercussions possibles sur les Canadiens? N'en a-t-il pas honte?

L'hon. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, bon nombre d'entre nous se rappellent encore la dernière fois que la députée a eu l'occasion de siéger au gouvernement, en 2005. Le dernier projet de loi d'exécution du budget du gouvernement libéral faisait pratiquement la même chose. Il modifiait des dizaines et des dizaines de mesures législatives.

Soyons clairs. L'opposition ne se soucie pas de la taille du projet de loi d'exécution du budget. Elle ne s'intéresse pas aux mesures législatives qu'il touche. Nous avons été saisis de projets de loi d'exécution du budget beaucoup plus volumineux dans le passé. L'opposition veut faire échec aux réformes économiques essentielles qui sont proposées dans ce projet de loi.

Même si l'opposition se plaît à prétendre le contraire, il est pratique courante d'inclure diverses mesures dans un projet de loi et dans le projet de loi d'exécution du budget subséquent. C'est monnaie courante. Ce n'est rien de nouveau ou de révolutionnaire. L'opposition veut faire croire aux Canadiens que ce sont des mesures extraordinaires qui n'ont jamais été mises en oeuvre dans le passé. Les projets de loi d'exécution du budget portent souvent sur des lois relevant de différents ministères, sur des crédits, et cetera. Il n'y a donc là rien de nouveau ou de révolutionnaire. Cela confirme tout simplement le rôle central d'un budget dans le programme d'un gouvernement.

C'est donc ce que fait ce projet de loi d'exécution du budget. Il met de l'avant notre mandat et notre programme pour continuer de présenter des politiques positives qui contribueront à créer des emplois et à favoriser la prospérité pour tous les Canadiens en cette période de reprise très fragile.

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NDP): Monsieur le Président, si je comprends bien son point, le ministre d'État est d'avis que le gouvernement conservateur est comme l'ancien gouvernement libéral, sur les stéroïdes. Est-ce que c'est son argument pour se défendre?

Ce projet de loi omnibus d'exécution du budget, qui fait suite à une longue série de projets de loi similaires, fait plus de 350 pages et contient près de 500 articles. De plus, il propose un nombre imposant de modifications législatives qui n'ont jamais été proposés dans un projet de loi d'exécution du budget. Je tiens à en souligner deux, qui inquiètent particulièrement un grand nombre de mes électeurs, dans Parkdale—High Park, et je suis certaine que c'est ce qu'entendent les députés de l'ensemble du pays.

Tout d'abord, en raison des modifications relatives à la FATCA, un tout nouveau projet de loi est intégré au projet de loi C-31, qui toucherait de nombreuses personnes possédant la double citoyenneté canadienne et américaine. Cette mesure a été ajoutée sans qu'on ait

répondu aux questions essentielles sur la protection de la vie privée et les renseignements bancaires privés. Nous devons tenir un débat sur ce sujet.

Le deuxième changement a trait à la sécurité ferroviaire. Ma circonscription est entourée de trois lignes de chemin de fer, et les gens se préoccupent grandement de la sécurité. Selon le projet de loi, le gouvernement peut modifier et abroger un large éventail de règlements sur la sécurité ferroviaire sans même en avertir le public; je crois que les Canadiens méritent un débat là-dessus.

Ma question pour le ministre d'État est la suivante: comment justifie-t-il la répression du droit démocratique à un débat sur des changements aussi fondamentaux qui seraient apportés par les conservateurs?

● (1300)

L'hon. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, nous avons eu l'occasion d'entendre, ce matin, des discours prononcés par des députés ministériels et des députés de l'opposition. En tout respect, permettez-moi de dire que l'accord sur la loi FATCA répond aux objections de l'opposition, dont cette députée a parlé, et aux questions que beaucoup de gens se posaient au sujet de cette loi.

L'accord répond aux inquiétudes qui sont apparues dans l'esprit des Canadiens lorsque les États-Unis ont imposé certaines règles en s'appuyant sur leurs traités avec un grand nombre de pays. Le gouvernement a alors réagi très vite et a négocié un accord intergouvernemental très solide avec les États-Unis. Cet accord repose sur le cadre fiscal actuellement en vigueur conformément au traité fiscal entre le Canada et les États-Unis.

L'Agence du revenu du Canada ne prêtera pas son concours à l'IRS pour percevoir les impôts des États-Unis. De plus, la loi FATCA ne prévoit aucun prélèvement fiscal additionnel. Les Canadiens n'ont pas à craindre de payer un nouvel impôt. Au cours des négociations, nous avons obtenu des concessions importantes qui n'auraient pas normalement été faites, comme l'exclusion des REER, des REEI, des comptes d'épargne libre d'impôt et de beaucoup d'autres comptes, qui ne seront pas considérés comme des comptes déclarables.

Faut-il le répéter, l'accord sur la loi FATCA est conçu pour protéger les Canadiens.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windor, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trouvé étrange à plusieurs égards que le député de York—Simcoe mentionne au début du débat que les gens de sa circonscription voulaient seulement que les choses se fassent. Bien franchement, si j'habitais là, je lui dirais qu'il ne met pas souvent le nez dehors, car il y a des choses qui sont en train de se faire maintenant, mais les gens n'ont pas l'impression que nous nous y prenons de la bonne façon pour le pays. Je pense qu'il est irresponsable de la part des conservateurs de vouloir expédier le travail à faire avec des moyens tels que ce projet de loi omnibus.

Le ministre d'État a parlé des pratiques utilisées en 2005 quand les libéraux étaient au pouvoir. Je me souviens de cette période et j'étais ici quand les conservateurs ont vivement contesté le fait que les accords atlantiques soient inclus dans la loi de mise en oeuvre du budget. Ils voulaient qu'ils fassent l'objet d'un vote distinct, et ils ont eu gain de cause grâce aux députés conservateurs de Terre-Neuve-et-Labrador. La situation n'est plus la même. Entre autres choses, il n'y a plus de députés conservateurs dans cette région.

Donc, si les conservateurs étaient mécontents à l'époque, à quel moment commenceront-ils à appliquer ce qu'ils préconisaient alors?

Initiatives ministérielles

L'hon. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, nous avons très hâte aux prochaines élections pour que des députés de Terre-Neuve-et-Labrador puissent de nouveau se faire entendre non seulement au sein du caucus conservateur, mais aussi dans le Cabinet. Je crois que le député a reconnu que cette lacune pose problème. Cela dit, nous avons beaucoup de députés énergiques du Canada atlantique et de partout au pays qui interviennent pour parler des difficultés auxquelles doit faire face Terre-Neuve-et-Labrador.

Au Parti conservateur, nous sommes impatients d'avoir des députés de cette province, et nous nous attendons à ce que ce soit le cas après la prochaine élection.

[Français]

M. Marc-André Morin (Laurentides—Labelle, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais que nos champions sabreurs de taxes conservateurs, qui sont censés avoir libéré les contribuables, nous parlent des 125 000 travailleurs qui empruntent le pont Champlain chaque jour.

Que vont-ils faire quand ils vont se réveiller avec une taxe pour aller travailler et une autre pour rentrer chez eux le soir?

[Traduction]

L'hon. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, les Canadiens ont un gouvernement qui a créé le plus important programme d'infrastructure de l'histoire du pays. L'infrastructure qui est mise en place servira très bien le Canada durant de nombreuses décennies. Dans le passé, il n'appartenait pas au gouvernement fédéral d'investir autant dans les infrastructures. C'est une mesure très positive que nous avons proposée afin de favoriser la création d'emplois et la croissance de l'économie durant le ralentissement économique. Il y aura toutefois d'immenses possibilités dans l'avenir.

On construit des ponts à Montréal et ailleurs. Ces éléments d'infrastructure sont nécessaires au déplacement des gens et à la production. De plus en plus, les Canadiens se rendent compte qu'il nous faut avoir accès à d'autres marchés. Le député a parlé du péage sur le pont Champlain. Bon nombre des programmes que nous mettons sur pied sont ce que l'on appelle des PPP. Nous nous sommes notamment engagés à ce que ce soit un pont à péage, et nous en avons d'autres ailleurs au pays. S'il y a un pont, ce sera un pont à péage.

• (1305)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je regrette beaucoup que le leader du gouvernement à la Chambre ait décidé de mettre fin au débat. Il a fait un discours, et je ne peux dire où il se trouve, mais c'est le secrétaire parlementaire qui répond aux questions.

Le leader du gouvernement à la Chambre a eu le culot de nous dire, au nom de ses concitoyens, que le gouvernement ne croyait pas en un gouvernement omniprésent. Le gouvernement qui demande aux banques de fouiller dans les renseignements personnels des citoyens canadiens et de les transmettre, à leur insu et sans leur consentement, à un gouvernement étranger n'est-il pas justement un « gouvernement omniprésent »? C'est plus qu'omniprésent; c'est quasiment orwellien. Cette mesure mérite d'être examinée ailleurs que dans un projet de loi omnibus qui fait l'objet d'un débat limité.

Je ne pourrai pas parler pendant 10 minutes, puisque l'attribution de temps prive les petits partis de la possibilité de participer au débat. C'est un affront à la démocratie et une violation de la Charte, de même qu'une nouvelle atteinte à notre système parlementaire.

L'hon. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, je peux comprendre que la députée soit vexée de me voir répondre aux

questions. Pour ma part, j'estime que c'est un honneur de prendre la parole à la Chambre et de promouvoir la loi d'exécution du budget de 2014.

Pour en revenir à la FATCA, sans la mise en place d'un accord, nos institutions financières auraient été obligées de continuer à se conformer à cette loi. Voilà le problème. La question n'est pas de savoir si nos institutions financières auraient eu à respecter, ou non, la primauté du droit en ce qui concerne les citoyens américains qui sont au Canada. Toutes les institutions financières au Canada, à l'exception des toutes petites, auraient été tenues de se conformer aux lois américaines; à défaut de quoi, elles auraient subi d'énormes conséquences sur le plan de leurs activités aux États-Unis. La FATCA les aurait obligées à déclarer des renseignements à l'IRS. Bref, les banques canadiennes auraient été tenues de faire rapport au fisc américain.

Aux termes de l'accord que nous avons pu négocier, les institutions financières peuvent divulguer des renseignements, financiers ou autres, sur les citoyens américains vivant au Canada à l'Agence du revenu du Canada, et c'est à celle-ci que revient la responsabilité de transmettre l'information.

N'eût été cet accord, les banques se verraient obligées de refuser des services bancaires de base à certains clients. C'était d'ailleurs l'une des principales préoccupations des banques: être obligées de dire non à des citoyens américains ou à ceux ayant la double citoyenneté, les empêchant ainsi de faire affaire au Canada.

[Français]

M. Alain Giguère (Marc-Aurèle-Fortin, NPD): Monsieur le Président, malheureusement, la clôture du débat nous empêche de parler de l'insécurité financière des familles canadiennes.

On ne pourra pas parler du taux d'intérêt des cartes de crédit, qui détruisent la capacité financière des ménages canadiens.

On ne pourra pas parler du discours « payer pour faire payer », voulant que l'on autorise des compagnies à charger des frais additionnels aux gens qui paient par l'entremise de Postes Canada. Malgré le discours du Trône de ce gouvernement, on ne prendra aucune mesure à ce sujet.

Enfin, en ce qui concerne la question des pensions, c'est la répétition de l'histoire de la cigale et de la fourmi. J'aimerais que l'on m'explique comment le fait de ne pas épargner maintenant va nous permettre d'avoir des revenus à l'hiver de notre vie.

• (1310)

[Traduction]

L'hon. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, j'ai eu du mal à saisir la question du député, car il a commencé par parler des difficultés qu'éprouvent les Canadiens en raison de taux d'intérêt trop bas. Faut-il entendre par là que le Nouveau Parti démocratique propose de faire augmenter considérablement les taux d'intérêt? Le NPD croit-il qu'une hausse marquée des taux d'intérêt stimulerait l'économie? Estime-t-il que des taux d'intérêt élevés vont inciter les petites et moyennes entreprises à embaucher plus d'employés et qu'ils vont aider à renforcer l'économie?

Initiatives ministérielles

[Français]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): L'honorable député de Marc-Aurèle-Fortin désire invoquer le Règlement.

M. Alain Giguère: Monsieur le Président, il indique très exactement le contraire de ce que j'ai dit. La réponse doit tenir compte de la question. J'ai parlé des taux d'intérêt élevés des cartes de crédit...

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Cela n'est pas un recours au Règlement et relève plutôt du débat.

L'honorable ministre d'État a la parole.

[Traduction]

L'hon. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, l'autre préoccupation exprimée par le député a trait aux pensions de retraite. J'aimerais avoir plus de temps. Au Canada, nous disposons de trois piliers très solides en matière de retraite, soit la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada. Il y a aussi le pilier que constituent toutes les autres mesures incitatives mises en place par le gouvernement à l'intention des Canadiens, comme les régimes de pension agréés collectifs et les comptes d'épargne libres d'impôt. Nous avons adopté ces mesures parce que nous sommes déterminés à assurer la sécurité de la retraite des aînés canadiens. Lorsque j'ai parcouru le pays au cours des consultations prébudgétaires et après la présentation du budget, j'ai rencontré des Canadiens qui ont tenu à remercier le gouvernement des mesures qu'il avait présentées. Nous recherchons le...

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor a la parole.

M. Dan Albas (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, tout économiste pourrait nous dire que, pour aider les fabricants à augmenter leurs exportations, nous devons disposer d'un système solide, axé sur la propriété intellectuelle et sur les accords commerciaux internationaux. Le gouvernement a pris d'excellentes mesures en vue de renforcer le régime canadien de la propriété intellectuelle. Grâce aux marques de commerce, les entreprises peuvent protéger leur image de marque et leur réputation, et les consommateurs peuvent avoir l'assurance de la légitimité des produits qu'ils achètent.

Le cadre actuel de protection de la propriété intellectuelle n'est pas conforme aux pratiques internationales, ce qui entraîne des coûts inutiles pour les entreprises. Des traités internationaux, tels le Protocole de Madrid, le Traité de Singapour et la Classification de Nice, reconnaissent les marques de commerce et facilitent la tâche des entreprises qui souhaitent faire des affaires. Je sais que, en vertu de ces traités, des entreprises canadiennes pourraient profiter de la promotion de leur image de marque, tant au pays qu'à l'étranger.

Le ministre d'État aux Finances pourrait-il informer la Chambre des mesures prises par le gouvernement pour aider les entreprises canadiennes en ce qui concerne les marques de commerce et les images de marque?

L'hon. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, le gouvernement est réputé pour réduire les tracasseries administratives. Nous avons mis en place des commissions pour réduire la paperasse. Nous nous concentrons sur ce que nous pouvons faire pour aider toutes les entreprises, petites, moyennes ou autres, à réussir. Pour ce faire, il faut réduire les tracasseries administratives. Cela fait partie des efforts que nous déployons pour protéger les intérêts de la main-d'œuvre canadienne. C'est pour cela que nous sommes ici.

Je suis heureux de dire au député que la mesure législative dont nous discutons aujourd'hui, la Loi n^o 1 sur le plan d'action

économique de 2014, mettrait en oeuvre ces trois traités internationaux sur les marques de commerce. Elle réduirait les tracasseries administratives pour les entreprises canadiennes et appuierait notre programme commercial. Les mesures qu'elle contient contribueraient à simplifier l'octroi et la protection des droits de propriété intellectuelle au Canada et dans le monde entier. L'harmonisation du régime canadien de propriété intellectuelle aiderait les entreprises canadiennes à pénétrer de nouveaux marchés, réduirait les coûts et attirerait des investissements étrangers au Canada, tout en réduisant le fardeau réglementaire et les tracasseries administratives.

Le ministre du Commerce, le ministre de l'Agriculture, et de nombreux autres ministres et députés ont parcouru le monde pour tenter de conquérir de nouveaux marchés. L'un des obstacles qu'ils ont rencontrés est que nous ne sommes pas signataire de certains traités, comme celui de Madrid et d'autres. Ce projet de loi permettrait de mettre en oeuvre ces traités.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Avant que nous passions aux questions et observations, je tiens à rappeler à tous les députés qu'ils doivent se lever lorsque la période de questions et observations est annoncée, au lieu de rester debout de nombreuses minutes avant de pouvoir prendre la parole.

[Français]

L'honorable député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia a la parole.

M. Jean-François Fortin (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Monsieur le Président, encore une fois, vu le 61^e bâillon que le gouvernement impose depuis qu'il a pris le pouvoir en 2011, il est évident qu'il ne considère pas la démocratie. Il propose, en fait, de limiter encore une fois le temps sur un sujet fondamental, d'autant plus que le nombre de projets de modifications à l'intérieur de ce projet de loi omnibus fait en sorte qu'on n'aura pas le temps de débattre de ceux-ci d'une manière acceptable, qui nous permettrait d'aller au fond des choses. Il y a énormément de choses dans ce projet de loi. Il y a des questions qui nécessitent un débat beaucoup plus profond. On n'a qu'à penser notamment à la mise en place d'une commission de valeurs mobilières pancanadienne, le pont Champlain et les subventions aux apprentis. On sait qu'il y a beaucoup d'autres secteurs potentiellement explosifs pour l'économie. On se demande également pourquoi on retrouve un octroi financier pour l'industrie de l'automobile en Ontario. Il y en a aussi pour les pêcheurs de Terre-Neuve, mais il n'y a aucune compensation pour les producteurs fromagers et laitiers du Québec dans le cadre de l'entente avec l'Union européenne. Pour l'économie québécoise, il y a beaucoup de choses qu'on ne retrouve pas à l'intérieur de ce projet de loi et dont on n'aura pas le temps de débattre parce que le gouvernement, encore une fois, limite le temps et fait un affront total à la démocratie.

● (1315)

[Traduction]

L'hon. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de comprendre quelle était exactement la question. Je peux dire au député que l'accord commercial entre le Canada et l'Union européenne nous donnerait accès à un marché de 500 millions de personnes. Il sera très avantageux pour l'économie canadienne. Les gens des industries manufacturière et agricole et bien d'autres que nous rencontrons savent certainement à quel point cet accord de libre-échange et tous les autres accords de libre-échange sont importants pour le pays.

Initiatives ministérielles

Le Canada est en tête du G7, avec plus d'un million d'emplois créés depuis le creux de la récession économique mondiale. Cependant, nous ne sommes pas à l'abri des difficultés observées à l'étranger. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous montrer complaisants. C'est pourquoi nous avons proposé des accords de libre-échange, comme le député l'a dit aujourd'hui. Nous avons proposé des accords de libre-échange qui favoriseront la création d'emplois au pays ainsi que l'économie canadienne. Ils aideront tous les Canadiens.

J'encourage le député à rencontrer des Canadiens dans différents secteurs et à en apprendre davantage sur l'importance de tels accords. Il a parlé des producteurs laitiers. Tous les secteurs agricoles en bénéficieront. Par ailleurs, on a parlé de certaines mesures de protection qui ont été mises en place.

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je veux revenir au sujet premier du débat actuel, c'est-à-dire à ce qui justifie qu'on restreigne le débat sur le projet de loi. Nous débattons d'une motion d'attribution de temps.

Ce projet de loi omnibus rectifie des erreurs commises dans des projets de loi omnibus antérieurs. On dirait que chaque projet de loi omnibus doit rectifier les erreurs des précédents. Tous ces projets de loi ont été adoptés trop vite, à l'issue d'une procédure d'attribution de temps. Ils contenaient toutes sortes de mesures qui n'avaient rien à voir avec le budget.

Ma question au secrétaire parlementaire est la suivante: puisque la tendance semble indiquer que chacun des projets de loi omnibus doit rectifier les erreurs des précédents, pourquoi ne pas faire les choses comme il faut, pour une fois? Pourquoi ne pas tout simplement prendre le temps de bien faire les choses?

L'hon. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, les Canadiens ont bien fait les choses en 2006. Les Canadiens ont bien fait les choses en 2008. Les Canadiens ont bien fait les choses en 2011 lorsqu'ils ont demandé aux conservateurs de prendre la barre du gouvernement afin de les mener à bon port dans cette période économique difficile. Les Canadiens ont bien fait les choses.

J'ai sillonné le pays, d'un océan à l'autre, dans le cadre des consultations prébudgétaires, ce qui m'a permis d'écouter des représentants des industries, des mères et des pères, des chercheurs et des fabricants. Divers groupes sont venus expliquer ce qu'ils espéraient du budget. Ils avaient compris. Ils savaient que le gouvernement actuel peut jouer un rôle pour créer et sauver des emplois, et ils voulaient que les choses prennent rapidement du mieux sur le plan économique.

Tout ce que contient le projet de loi s'inscrit dans notre plan d'allègement fiscal au profit des Canadiens. Le budget s'inscrit dans notre plan d'allègement fiscal pour la création d'emplois et la croissance. Ce que ne dit pas l'opposition, aujourd'hui, c'est que l'économie canadienne a connu en janvier une croissance nettement supérieure aux prévisions des députés d'en face et à celles des économistes. Voilà ce que veulent taire ces députés.

• (1320)

M. Ted Opitz (Etobicoke-Centre, PCC): Monsieur le Président, nous savons que depuis le creux de la récession, sous la direction du gouvernement actuel, c'est le Canada qui affiche le meilleur bilan en matière de création d'emplois des pays du G7. En effet, il s'est créé, net, plus d'un million d'emplois depuis juillet 2009, et il s'agit surtout d'emplois à plein temps bien rémunérés dans le secteur privé. Les employeurs du secteur privé de toutes les régions du Canada affirment que le principal défi auquel ils se heurtent est le manque de travailleurs qualifiés. Cette situation est particulièrement probléma-

tique dans certains secteurs et dans certaines régions, où des milliers de postes demeurent vacants, simplement parce qu'il n'y a pas suffisamment de travailleurs qualifiés.

Étant donné qu'au cours des dernières années, le gouvernement a réussi à créer des emplois et à jumeler les Canadiens aux emplois disponibles, le ministre d'État aux Finances pourrait-il dire à la Chambre quelles sont les mesures que le projet de loi propose en ce qui concerne cet aspect de l'économie?

L'hon. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député des efforts importants et remarquables qu'il déploie, premièrement, dans le dossier de l'Ukraine puisqu'il est sans aucun doute celui qui a travaillé le plus fort pour mettre cette question à l'avant-plan.

Je tiens également à le remercier d'avoir été mon hôte lorsque nous avons sillonné le pays dans le cadre d'une consultation prébudgétaire. Il a réuni un groupe d'entrepreneurs et de représentants de chambres de commerce qui, encore une fois, lui ont fait part de ce qu'ils espéraient trouver dans le budget.

Pour répondre à sa question, je vais énumérer quelques initiatives importantes qui figurent dans le budget.

Tout d'abord, le budget prévoit un investissement de 11 millions de dollars sur deux ans et de 3,5 millions de dollars par année, de façon permanente, par la suite en vue de renforcer le processus d'avis relatif au marché du travail. Lorsque nous rencontrons nos électeurs, nous prenons tous conscience des besoins à cet égard. Cette mesure ferait en sorte que les emplois disponibles soient tout d'abord offerts aux Canadiens.

Nous affecterons également 14 millions de dollars sur deux ans et 4,7 millions de dollars par année, de façon permanente, par la suite en vue de la mise en oeuvre d'un système axé sur la déclaration d'intérêt au titre de l'immigration économique. Cette mesure, encore une fois, permettrait de répondre aux besoins du marché du travail canadien.

Le Budget de 2014 donnerait aux apprentis inscrits dans un métier désigné Sceau rouge accès à des prêts sans intérêts pouvant atteindre 4 000 \$ par période de formation technique.

Enfin, nous proposons des mesures qui contribueraient à alléger le fardeau administratif. Nous voulons réduire les formalités administratives pour plus de 50 000 employeurs en diminuant le nombre maximal de paiements requis au titre des retenues à la source.

Le budget comporte de nombreuses mesures. Ce ne sont là que quelques-unes des mesures qui contribueraient à créer des emplois et à stimuler l'économie.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ la motion dont la Chambre est saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les oui l'emportent.

Initiatives ministérielles

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Convoquez les députés.

• (1400)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 97)

POUR

Députés

Ablonczy	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Anderson
Armstrong	Aspin
Baird	Bateman
Benoit	Bergen
Bernier	Bezan
Block	Boughen
Braid	Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Newmarket—Aurora)	Brown (Barrie)
Butt	Calandra
Calkins	Carmichael
Carrie	Chisu
Chong	Clarke
Clement	Daniel
Davidson	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Fantino
Fast	Findlay (Delta—Richmond East)
Finley (Haldimand—Norfolk)	Fletcher
Galipeau	Gallant
Gill	Glover
Goguen	Goldring
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Harris (Cariboo—Prince George)	Hawn
Hayes	Holder
James	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Kent	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lauzon
Lebel	Leef
Leitch	Lemieux
Leung	Lizon
Lobb	Lukiwski
Lunney	MacKenzie
Maguire	Mayes
McLeod	Menegakis
Miller	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Norlock
Obhrai	O'Connor
Oliver	O'Neill Gordon
Opitz	O'Toole
Paradis	Payne
Poillievre	Preston
Raitt	Rajotte
Reid	Rempel
Richards	Rickford
Ritz	Saxton
Schellenberger	Seeback
Shea	Shipley
Shory	Sorenson
Stanton	Storseth
Strahl	Sweet
Tilson	Toet
Trost	Trottier
Truppe	Uppal
Valcourt	Van Kesteren
Van Loan	Wallace
Warawa	Warkentin
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)	Wilks
Williamson	Woodworth
Yelich	Young (Oakville)
Zimmer — 133	

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Andrews
-----------------	---------

Ashton	Aubin
Bélangier	Bennett
Benskin	Bevington
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Boulerice
Boutin-Sweet	Brahmi
Brisson	Brosseau
Caron	Casey
Cash	Charlton
Chicoine	Chisholm
Christopherson	Comartin
Côté	Cotler
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver East)
Day	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Donnelly	Doré Lefebvre
Dubé	Dubourg
Duncan (Etobicoke North)	Dusseault
Easter	Eyking
Fortin	Freeland
Freeman	Fry
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Godin	Goodale
Gravelle	Groguhé
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Hassainia	Hsu
Hughes	Hyer
Jones	Julian
Kellway	Lamoureux
Latendresse	Laverdière
LeBlanc (Beauséjour)	LeBlanc (LaSalle—Émard)
Leslie	Liu
MacAulay	Mai
Marston	Masse
Mathysen	May
McCallum	McGuinty
Michaud	Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Laurentides—Labelle)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Mulcair	Murray
Nash	Nicholls
Nunez-Melo	Patry
Pécelet	Perreault
Pilon	Quach
Rafferty	Rankin
Ravignat	Raynault
Regan	Rousseau
Saganash	Sandhu
Scarpaleggia	Scott
Sellah	Sgro
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	
Sims (Newton—North Delta)	
Sitsabaiesan	St-Denis
Stewart	Sullivan
Thibeault	Toone
Tremblay	Turmel
Valeriote — 117	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Je crois comprendre que les partis se sont entendus pour que la période réservée aux déclarations de députés ait la même durée que d'habitude. D'accord?

Des voix: D'accord.

*Déclarations de députés***DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

[Traduction]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Mike Wallace (Burlington, PCC): Monsieur le Président, dans notre plateforme électorale de 2011, nous avons promis de défendre les intérêts des Canadiens respectueux des lois.

Les Canadiens veulent que les rues soient sûres et que les enfants soient protégés contre les prédateurs. Ils sont favorables à la réadaptation des délinquants, mais ils estiment aussi que les peines doivent correspondre à la gravité des crimes commis. Les Canadiens conviennent également que le système judiciaire ne doit pas faire passer les droits des criminels avant ceux des victimes. Pour eux, une seule victime, c'est déjà trop.

Nous présentons aujourd'hui la Charte des droits des victimes, qui nous permettra d'inscrire les droits des victimes dans la législation fédérale. Ce projet de loi répond aux besoins souvent exprimés par les victimes: le droit d'être informé, le droit de participer et le droit d'obtenir un dédommagement et de l'aide financière.

Cette mesure législative est attendue depuis longtemps.

Tant que le premier ministre et les conservateurs seront au pouvoir, ils se rangeront toujours du côté des victimes.

* * *

[Français]

L'ENDETTEMENT

M. José Nunez-Melo (Laval, NPD): Monsieur le Président, lors des deux derniers week-ends, j'ai participé à quelques activités communautaires. Beaucoup de mes concitoyens m'ont dit être très préoccupés par le manque d'emplois disponibles et l'augmentation du coût de la vie.

Ce qui a en fait attiré le plus mon attention, c'est que certains parlent de dévaluation de leur dossier de crédit. Ces personnes sont fortement endettées. Ce sont des étudiants au chômage, des personnes qui ne peuvent pas trouver d'emploi plus rémunérateur, des travailleurs à temps partiel et à bas salaire et des personnes victimes de fraude. Le citoyen aux prises avec des dettes n'est pas nécessairement un voleur ou un fraudeur potentiel. Au contraire, la plupart des fraudes documentées ont été commises par des personnes profitant de cotes de crédit élevées.

En fait, ces gens sont piégés dans les dédales de la bureaucratie et d'une philosophie d'entreprise qui prône la hausse des primes et des taux d'intérêt des plus vulnérables.

* * *

●(1405)

[Traduction]

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

M. Pierre Lemieux (Glengarry—Prescott—Russell, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, le gouvernement a présenté la Loi sur le transport ferroviaire équitable pour les producteurs de grain afin de régler les problèmes de capacité ferroviaire qui affligent actuellement l'Ouest canadien, en particulier les agriculteurs.

Cette semaine, le comité de l'agriculture a entendu les témoignages de tous les membres de la chaîne d'approvisionnement sur cette mesure législative déterminante. Nous sommes heureux que les

intervenants aient été très nombreux à réagir positivement à ce que cette mesure législative vise à accomplir. Selon la Canadian Canola Growers Association, « les mesures annoncées dans le projet de loi [de la semaine dernière], de même que les autres efforts déployés récemment, prouvent que le gouvernement est à l'écoute des préoccupations des agriculteurs ».

Nous sommes entièrement d'accord. L'opposition s'est engagée à faire progresser cette importante mesure législative le plus rapidement possible, et nous espérons sincèrement qu'elle tiendra promesse. Nous souhaitons que le projet de loi fasse l'objet d'un examen article par article constructif et soit adopté la semaine prochaine.

Les agriculteurs comptent sur nous.

* * *

CHARLOTTETOWN

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, 2014 marque le 150^e anniversaire de la Conférence de Charlottetown, qui avait réuni les Pères de la Confédération.

Cette semaine, le Gala des prix de la musique de la côte Est se tiendra à Charlottetown. Bien que les provinces de l'Atlantique soient réputées pour leurs violoneux et leurs soirées de cuisine, Charlottetown présentera de la musique de tous les genres cette semaine: des musiciens rock, pop, rhythm and blues, folk, jazz, blues et plus encore seront à l'honneur sur les nombreuses scènes de la ville.

L'Association de la musique de la côte Est compte plus de 1 000 membres et offre une communauté locale inestimable aux artistes connus et aux artistes de la relève de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de ma province, l'Île-du-Prince-Édouard. Cette dernière à elle seule peut se vanter d'avoir des artistes comme Meaghan Blanchard, Tim Chaisson, les Paper Lions, Irish Mythen et bien d'autres.

Je tiens à remercier l'Association de la musique de la côte Est de reconnaître la valeur de l'histoire, des lieux, des hôtels, des restaurants et, plus important encore, des gens de Charlottetown. Nous sommes fiers d'accueillir un événement régional aussi important dans la capitale de l'Île-du-Prince-Édouard.

* * *

DES FÉLICITATIONS À L'OCCASION D'UN DÉPART À LA RETRAITE

M. Scott Armstrong (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, j'ai le regret d'informer la Chambre que l'impensable vient de se produire.

Mon père a pris sa retraite après avoir été président de la compagnie d'assurance C.D. Armstrong pendant 51 années. Mon père est titulaire d'un diplôme de l'Université Acadia. Après une carrière très réussie de meneur de jeu et trois années au sein de l'équipe de basketball universitaire, il a pris en charge l'entreprise familiale. Mon père s'est marié et a élevé quatre enfants grâce aux profits générés par cette entreprise. À l'âge de 74 ans, il a finalement décidé de prendre sa retraite.

Je tiens à remercier personnellement mon père de toutes ses années de dur labeur et des efforts qu'il a déployés pour nous permettre, à moi et à mes trois soeurs, Ann, Martha et Sarah, d'aller à l'université et de faire ce que nous souhaitons. Mon père a passé de nombreuses années à travailler dur.

Déclarations de députés

Les pères et les mères des quatre coins du pays font de nombreux sacrifices pour assurer à leurs enfants des jours meilleurs. C'est ce que mon père a fait pour nous, tout comme ma mère, Tilly.

Je tiens aussi à offrir mes sincères condoléances à ma mère, Tilly, qui devra maintenant endurer mon père 24 heures par jour, sept jours par semaine.

* * *

[Français]

LE FESTIVAL DU DOCUMENTEUR

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Monsieur le Président, depuis quelque temps, les gens de mon comté sont aux prises avec une grave situation: une invasion d'ours polaires.

Jusqu'à maintenant, le danger de cette invasion a provoqué 15 attaques, ainsi que de nombreux accidents de la route causés par la difficulté de les distinguer dans nos chemins enneigés.

De plus, l'accouplement des ours polaires avec nos ours noirs a fait apparaître des ours ressemblant en tout point à des pandas. Cela entraîne des vagues de touristes sans précédent que nous sommes incapables de contenir, alors que nos infrastructures ne sont pas conçues pour recevoir 25 000 touristes par jour. Ainsi, j'invite tous les spécialistes de la question à se joindre à moi pour le DocuMenteur, un festival unique de faux documentaires qui se tient cette semaine à Rouyn-Noranda, un festival où vérité et mensonge se confondent depuis maintenant 10 ans.

Enfin, je me permettrai de féliciter les nombreux bénévoles et de saluer les cofondateurs du Festival du DocuMenteur: M. Carol Courchesne, Mme Émilie Villeneuve et Mme Ariane Gélinas.

* * *

•(1410)

[Traduction]

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, je viens juste d'apprendre que l'installation de production d'engrais d'Agrium, à Carseland, a cessé ses activités à cause d'une défaillance mécanique. On s'attend à ce que l'installation d'azote d'Agrium située à Redwater, en Alberta, ferme ses portes à la mi-mai, au beau milieu des semailles du printemps. Les prix ont déjà monté en flèche au cours des derniers mois, et on ne voit pas pourquoi cela s'est produit.

De plus, les sociétés céréalières canadiennes ont réduit les prix qu'ils paient aux agriculteurs pour les céréales et les oléagineux. Ce n'est pas attribuable à une chute des prix mondiaux; cela n'a été possible qu'en raison de la lenteur du transport des céréales par le CN et le CP.

Il semble y avoir un fil conducteur. Il me semble que ces augmentations de coûts pour les intrants agricoles ne peuvent être causées que par une absence de concurrence, et que la baisse du prix des céréales n'est possible qu'en raison d'une absence de concurrence dans ce secteur. C'est toujours difficile à prouver, mais je doute que nous connaîtrions ces problèmes, que les agriculteurs ont beaucoup de mal à régler, s'il y avait une plus grande concurrence. Aucune autre réduction de la concurrence ne devrait être autorisée, du moins jusqu'à ce que les entreprises aient prouvé qu'elles peuvent faire le travail.

LE MAY COURT CLUB DE BROCKVILLE

M. Gordon Brown (Leeds—Grenville, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à un club philanthropique de ma circonscription qui a récemment reçu un Prix du premier ministre pour le bénévolat dans la catégorie Innovation sociale. Il y a deux semaines, j'ai organisé dans ma circonscription, Leeds—Grenville, qui se trouve dans Brockville, en Ontario, une célébration au cours de laquelle le député provincial Steve Clark, le maire de Brockville, David Henderson, et moi-même avons souligné les réalisations de cet organisme dévoué.

Le May Court Club de Brockville est un petit organisme de bienfaisance fondé en 1959, qui compte environ 150 femmes déterminées à enrichir la vie de leur communauté en fournissant du soutien financier et des services de bénévolat à des personnes et à des organismes. Ce faisant, elles améliorent la vie de bien des membres de leur communauté. Elles amassent des fonds par divers moyens et réalisent des projets comme un programme de petits-déjeuners dans les écoles, la construction de structures de jeux accessibles et du soutien à plusieurs programmes de l'hôpital local.

Le May Court Club de Brockville a généré d'énormes retombées au fil des ans, et je suis fier de rendre hommage à toutes les bénévoles de l'organisme et à leur travail exceptionnel.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Mme Sana Hassainia (Verchères—Les Patriotes, NPD): Monsieur le Président, j'ai appris dernièrement que 60 wagons contenant 30 000 barils de pétrole des sables bitumineux circuleront probablement sur les voies ferrées de Boucherville, Varennes, Verchères et Contrecoeur, toutes des villes de ma circonscription. C'est inquiétant et le gouvernement n'a toujours pas imposé d'échéancier pour le retrait complet des vieux wagons-citernes DOT-111. C'est un point qui a été maintes fois soulevé par les citoyens et les maires que j'ai rencontrés lors de la consultation publique sur la sécurité ferroviaire que j'ai tenue à Verchères avec mon collègue de Brossard—La Prairie. Partout au pays, les citoyens se sont mobilisés pour dénoncer l'inaction de ce gouvernement et pour nous faire part de leurs inquiétudes.

Le comble, c'est qu'on apprend qu'il y a encore des cachotteries dans un nouveau projet de loi omnibus. Les conservateurs démantèlent maintenant les normes de sécurité entourant le transport des marchandises dangereuses. C'est inacceptable, et je pense qu'en matière de transparence, ce gouvernement n'aurait pas pu présenter un bilan pire que celui-là. Les citoyens sont inquiets. C'est le devoir du gouvernement de s'assurer de la sécurité du public et de faire en sorte que la sécurité ferroviaire soit un enjeu majeur. J'espère que les conservateurs seront assez responsables, pour une fois, pour oublier la partisanerie et penser à la sécurité de nos concitoyens.

* * *

[Traduction]

LES ARMES À FEU

M. Blaine Calkins (Wetaskiwin, PCC): Monsieur le Président, nous savons tous quelle est la position du Parti libéral au sujet des armes à feu. Après tout, l'ancien procureur général libéral Allan Rock a déclaré qu'il était venu à Ottawa fermement convaincu que seuls les policiers et les militaires devraient avoir des armes à feu. Ces propos étaient une insulte pour les chasseurs, les agriculteurs et les tireurs sportifs.

Toutefois, les libéraux ont réussi à éclipser ces propos déconnectés de la réalité. Michael Bryant, l'ancien procureur général libéral de l'Ontario, a affirmé que seule la police a les compétences requises pour déterminer si une arme devrait être interdite, et que les députés ne sont absolument pas qualifiés pour prendre ce genre de décision. Ce libéral a poursuivi en disant que les milliers de propriétaires d'armes à feu mécontents de la reclassification arbitraire et injuste des armes à feu du Programme canadien des armes à feu avaient simplement « fait un caprice ».

Les conservateurs ne sont pas d'accord. Les Canadiens ont envoyé des députés à Ottawa pour prendre des décisions, et non pour se cacher derrière des bureaucrates qui ne sont ni élus ni tenus de rendre des comptes. Les libéraux ne peuvent dissimuler leur profond ressentiment à l'égard des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois. Seuls les conservateurs défendent les intérêts des agriculteurs, des chasseurs et des tireurs sportifs.

* * *

[Français]

LES SAINTS DU QUÉBEC

M. Raymond Côté (Beauport—Limoilou, NPD): Monsieur le Président, ce matin, nous avons eu la confirmation que Marie de l'Incarnation et Mgr de Laval seront canonisés. Au moment où je vous parle, le cardinal Gérard Cyprien Lacroix, archevêque de Québec, soeur Louise Gosselin, supérieure générale des Ursulines de l'Union canadienne et l'abbé Jacques Roberge, supérieur général du Séminaire de Québec, tiennent une conférence de presse pour se réjouir de cette annonce.

Dans l'avis à la presse que le diocèse de Québec a publié pour nous informer, on peut lire que Saint François de Laval est le premier évêque de Québec et le fondateur du Séminaire de Québec, ainsi que de la paroisse Notre-Dame de Québec, qui célèbre son 350^e anniversaire de fondation cette année. Sainte Marie de l'Incarnation est la fondatrice du monastère des Ursulines de Québec et de la première école pour filles en Amérique du Nord, il y a 375 ans cette année. Tous les deux ont marqué l'histoire du Québec. Après l'inauguration de la Porte sainte et l'élévation à la dignité de cardinal de Mgr Gérard Cyprien Lacroix, le diocèse célèbre à nouveau avec l'Église catholique de Québec pour ce grand événement.

* * *

• (1415)

[Traduction]

LES BOURSES LORAN

M. John Carmichael (Don Valley-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour saluer un des boursiers Loran de cette année, M. Sachin Pasricha.

Créé il y a 25 ans, le programme des boursiers Loran est le programme de bourses de mérite le plus important et le moins conventionnel du Canada. Il récompense à la fois la réussite scolaire, les activités périscolaires et le potentiel de leadership.

Cette année, à partir d'un bassin initial de près de 3 500 candidats, 30 boursiers Loran ont été choisis en fonction des critères suivants: l'intégrité, la détermination, l'esprit d'entreprise et l'éventuelle capacité générale de leadership.

Sachin est un étudiant de l'Upper Canada College et un fier résident de Don Valley-Ouest. Il s'est démarqué par son caractère, son dévouement et son potentiel de leadership.

Déclarations de députés

Il a présidé pendant deux ans le Parlement modèle de l'Ontario et a cofondé une publication dirigée par des étudiants pour le programme. Il est également le rédacteur en chef du journal de son école et capitaine de l'équipe de course de fond. Pendant l'été, il travaille comme conseiller auprès de personnes ayant des besoins spéciaux.

Beau travail, Sachin.

* * *

LE SOUDAN DU SUD

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, les Nations Unies craignent que le Soudan du Sud soit en train d'implorer. Cependant, en raison de toutes les autres crises dans le monde, la situation dans ce pays ne reçoit guère d'attention de la part des médias.

Les divisions politiques au Soudan du Sud ont donné lieu à de violents combats et à des atrocités de masse commises par des forces progouvernementales et antigouvernementales rivales. La mobilisation ethnique risque d'entraîner une augmentation de la violence intercommunale. Les communautés subissent d'atroces souffrances, qui sont liées notamment aux maladies et à la malnutrition.

L'approche imminente de la saison des pluies ne fera qu'aggraver cette situation désespérée. Il faut envoyer des vivres dans les endroits les plus difficiles d'accès afin d'éviter une catastrophe humanitaire. Des opérations de parachutage des vivres sont en cours actuellement, et il est probable qu'une famine sévisse dans ce pays.

La communauté internationale a une obligation spéciale envers le Soudan du Sud parce que c'est un pays jeune et nouveau. Je demande aux députés d'unir leurs efforts pour encourager la communauté internationale à mettre en place un processus de paix et de réconciliation efficace et à tenir compte des besoins humanitaires changeants de la population du Soudan du Sud.

* * *

[Français]

LES SAINTS DU QUÉBEC

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai le plaisir de souligner à la Chambre que deux personnages marquants de l'histoire de Québec ont été canonisés au Vatican.

En effet, le pape François a signé, jeudi, un décret validant la canonisation de Marie de l'Incarnation et François Montmorency de Laval. Ces deux missionnaires français ont participé activement à l'évangélisation de l'Amérique du Nord.

Marie de l'Incarnation a été l'une des fondatrices du monastère des Ursulines à Québec, et François de Laval est l'évêque fondateur du diocèse de la capitale de la province. Ils sont tous les deux enterrés à Québec, et les fidèles qui voudraient se recueillir sur les tombeaux des saints peuvent s'y rendre aujourd'hui et demain.

C'est donc avec fierté qu'il faudra désormais parler de sainte Marie de l'Incarnation et de saint François de Montmorency de Laval et c'est un privilège pour moi d'en laisser une trace dans l'héritage de notre Parlement canadien.

*Questions orales***LA GESTION DES CONSERVATEURS**

M. Matthew Dubé (Chambly—Borduas, NPD): Monsieur le Président, pris en sandwich entre le fiasco de leur « déforme » électorale et le fiasco des assemblées d'investiture mettant en vedette le jeune loup Dimitri aveuglé par l'amour de sa belle, on retrouve la débâcle du transport des grains, le démantèlement de Postes Canada, la fermeture de bureaux de services pour nos anciens combattants, la complaisance avec les compagnies ferroviaires qui transportent des marchandises dangereuses à deux pas de nos écoles et l'ignorance systématique des problèmes environnementaux.

Toutefois, ce sandwich de mauvaise gestion ne serait complet si on ne rappelait pas la triste existence du Sénat non élu et non démocratique, à qui l'on demande d'approuver à toute vitesse une réforme également antidémocratique concoctée par le parti au pouvoir et pour le parti au pouvoir.

C'est presque aussi scandaleux qu'un lavage à l'auto manqué dans une station-service d'Ottawa. Les Canadiens méritent mieux. Ils méritent un gouvernement qui va gouverner pour eux et pas pour se maintenir au pouvoir par des tactiques de suppression de vote dignes des républicains. Heureusement, les gens ont pour option la NPD, pour les consulter, les représenter et mettre en place des politiques qui leur ressemblent.

* * *

• (1420)

[Traduction]

LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

M. Andrew Saxton (North Vancouver, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement demeure résolu à défendre les intérêts des victimes d'actes criminels et à leur permettre de mieux se faire entendre de notre système de justice pénale.

Le premier ministre a annoncé aujourd'hui un projet de loi visant à créer la Charte des droits des victimes. Il s'agit d'une première historique pour notre pays. Nous prenons les mesures voulues pour inscrire les droits des victimes dans la loi fédérale, ce qui transformera considérablement le système de justice pénale en conférant des droits légaux clairs aux victimes d'actes criminels.

Cette démarche s'appuie sur le solide bilan du gouvernement lorsqu'il s'agit de faire passer les droits des victimes en priorité. En effet, nous avons déjà créé le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, instauré le Fonds fédéral d'aide aux victimes et adopté plus de 30 projets de loi en matière de justice et de sécurité publique afin que nos rues et nos collectivités demeurent des lieux sûrs.

Cela contraste vraiment avec le bilan du Parti libéral qui, en plus d'avoir institué une disposition de la dernière chance pour les criminels condamnés pour meurtre, a essentiellement fait la sourde oreille aux demandes des victimes qui, pendant 13 ans, ont réclamé son abolition.

Il est évident que le Parti conservateur est le seul parti à la Chambre qui accorde aux droits des victimes préséance sur les droits des criminels.

[Traduction]

QUESTIONS ORALES**LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION**

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, depuis que les conservateurs sont au pouvoir, le nombre de réfugiés admis au Canada a chuté de 30 %. Khurshid Awan a dû trouver refuge dans une église de Montréal il y a six mois. Son mari a été abattu par des éléments radicaux, au Pakistan. Les médecins craignent aujourd'hui pour sa vie. Elle a d'ailleurs fait une crise cardiaque qui lui a presque coûté la vie la première fois qu'on a voulu l'expulser. Sa fille a obtenu le statut de réfugiée au Canada, mais pas elle. L'évêque anglican de Montréal s'est porté à la défense de Mme Awan et demandé à rencontrer le ministre, mais celui-ci a tout simplement refusé. Pourquoi traite-t-il cette dame de manière aussi inhumaine?

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, comme le sait pertinemment le chef de l'opposition, les demandes de statut de réfugié et d'asile sont traitées par un organisme professionnel et indépendant qui s'appelle la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Le gouvernement est immensément fier des mesures prises pour recentrer le processus d'octroi de l'asile sur les besoins des réfugiés authentiques.

Grâce à nos mesures, le nombre de demandeurs d'asile provenant de pays sûrs a diminué de 87 %. Le nombre de demandes de statut de réfugié provenant de la Syrie a atteint 1 700, et nous traitons les 200 demandes, visant des réfugiés syriens, qui nous ont été transmises par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. C'est un bilan dont nous devrions être fiers.

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, il se targue d'expulser une femme qui, aux dires des médecins, risque d'en mourir. C'est sa décision. Il n'a qu'un mot à dire et cette femme est sauvée. Pourquoi se montre-t-il aussi impitoyable? Voilà la vraie question.

[Français]

Ti-Anna Wang travaille depuis 10 ans pour faire libérer son père d'une prison chinoise. Diplômé en médecine à Montréal, il travaillait pour la démocratie en Chine avant de se faire arrêter et de se faire jeter en prison à vie.

Le gouvernement va construire un monument en mémoire des victimes de ces régimes.

Pourquoi ne fait-il rien pour venir en aide, aujourd'hui, aux vraies victimes, dans des cas comme celui de Dr Wang?

[Traduction]

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, le Canada demeure un havre d'espoir pour les dissidents, les persécutés et les réfugiés du monde. Nous n'avons pas de leçon à recevoir du NPD, qui s'est opposé à chacune des réformes du processus d'octroi de l'asile que nous avons proposées, alors qu'elles visaient précisément à faire en sorte que les ressources canadiennes servent à aider ceux qui en ont le plus besoin. Nous sommes fiers du fait qu'encore aujourd'hui, parmi les réfugiés réinstallés par le haut-commissariat, 1 sur 10 vient s'établir au Canada. Et nous allons tout faire pour qu'il en soit toujours ainsi.

*Questions orales***LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE**

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, il est fier de ne rien faire pour aider Bingzhang Wang.

Hier, le ministre d'État à la Réforme démocratique a dit qu'il est régulièrement signalé que des Canadiens ont voté à plusieurs reprises et que l'information en question se trouvait sur le site Web d'Élections Canada. Le seul problème, c'est que ce n'est pas vrai.

Le seul exemple que le ministre a réussi à donner est celui d'une mise en scène organisée par une émission de télé humoristique. Le ministre reprend le même boniment que son collègue de Mississauga —Streetsville, qui a dû s'excuser il y a quelques semaines après s'être fait pincer à fabriquer des histoires de toutes pièces. Qu'est-ce que ça va prendre pour que les conservateurs comprennent que leur ministre a échoué misérablement et retirent leur projet de loi non démocratique?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, tout ce que j'ai dit est scrupuleusement vrai. Il y a effectivement eu des cas où des gens ont reçu plus d'une carte d'information de l'électeur, et ces cas sont documentés. J'ai donné l'exemple, documenté par Radio-Canada, de deux Montréalais qui avaient reçu chacun deux cartes d'information de l'électeur et qui s'en sont servis pour voter chacun deux fois. Qu'une émission de télé humoristique ait pu organiser pareille mise en scène sous le nez des responsables d'Élections Canada prouve encore plus que ces cartes ne sont pas fiables. Une carte sur six contient des erreurs. Nous ne permettrons pas qu'elles servent de pièces d'identité.

• (1425)

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): C'est du délire, monsieur le Président.

[Français]

Regardons le vrai bilan de ce ministre. Il a tenté d'utiliser le rapport Neufeld, mais M. Neufeld lui-même est venu ici pour dire que les conservateurs déformaient complètement son rapport.

Le directeur général des élections a dit que cette réforme allait bâillonner Élections Canada, les enquêteurs déclarent que cette réforme va les empêcher de faire enquête, et aujourd'hui, on apprend que l'ancienne vérificatrice générale Sheila Fraser s'ajoute à ce groupe d'experts qui disent clairement que cette loi est antidémocratique.

Va-t-il enfin admettre que le seul et unique but du projet de loi est d'aider le Parti conservateur?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, au contraire, le projet de loi sur l'intégrité des élections va aider à mettre en place de nouvelles règles. Par exemple, il y aura un registre pour tous les appels robotisés. Ainsi, les autorités pourront surveiller les appels pour faire en sorte que les Canadiens ne reçoivent plus d'appels contenant de la mauvaise information. Cela protégera aussi les Canadiens des dons importants et de l'influence indue de l'argent, en plus d'obliger les électeurs à apporter une pièce d'identité quand ils votent.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs ont écrit aux familles des membres des Forces canadiennes tués en Afghanistan pour leur demander de payer elles-mêmes les frais de déplacement qu'elles engageraient

pour participer à une cérémonie commémorative nationale, qui aura lieu à Ottawa, le 9 mai. Et voici que le ministre tente de rejeter le blâme sur quelqu'un d'autre en affirmant qu'il n'est pas responsable de la note qui a été envoyée par son propre bureau.

Ça suffit les excuses. Ces familles ont déjà payé un prix plus élevé que ce que la plupart d'entre nous peuvent imaginer. Le ministre de la Défense nationale assumera-t-il la responsabilité de cette insulte et garantira-t-il que le gouvernement paiera toutes les dépenses des familles des soldats morts là-bas?

M. James Bezan (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, la lettre du colonel Blais était prématurée, erronée et remplie de faux renseignements puisque la planification de la cérémonie n'est pas encore achevée. Le gouvernement a affirmé que les dépenses de ces familles seront couvertes.

Il est fier de commémorer notre mission militaire en Afghanistan en déclarant le 9 mai Journée nationale de commémoration. J'encourage tous les Canadiens à participer à cet événement. Cette journée leur permettra de penser aux sacrifices consentis par nos courageux soldats.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Chrystia Freeland (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le Président, comme le gouvernement semble, cette semaine, porter aux statistiques un intérêt que nous ne lui connaissons pas, parlons d'un concept simple, soit le revenu médian des ménages. Les données les plus récentes de Statistique Canada nous montrent que le revenu annuel médian des ménages n'a augmenté que d'un maigre montant de 100 \$ depuis que les conservateurs sont au pouvoir. Pour ce qui est des ménages appartenant aux vingt centiles inférieurs dans l'échelle des revenus, ils ont subi une diminution de 500 \$ par année.

Les conservateurs ont-ils un plan pour aider ces familles canadiennes, qui sont clairement de la classe moyenne?

L'hon. Kevin Sorenson (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, Statistique Canada confirme que le sort des familles canadiennes est indubitablement meilleur aujourd'hui, avec un gouvernement conservateur, qu'à l'époque des gouvernements libéraux précédents.

Les mêmes statistiques indiquent que la valeur nette médiane des familles canadiennes a cru de 44 % depuis 2005. Depuis 2006, le revenu disponible après impôt a augmenté de plus de 10 % dans l'ensemble des niveaux de revenu.

Mme Chrystia Freeland (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais demander au gouvernement de considérer encore quelques données statistiques aussi simples qu'inquiétantes. Le pourcentage des Canadiens d'âge actif qui ont un emploi aujourd'hui est inférieur à ce qu'il était lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir. Le chômage parmi les jeunes est à 14 %, soit deux points de pourcentage de plus qu'à ce moment-là. Entre-temps, le nombre d'adultes qui travaillent au salaire minimum a augmenté de 50 %. Que prévoit faire le gouvernement, à part nier les faits, pour améliorer les perspectives de ces Canadiens?

Questions orales

•(1430)

L'hon. Kevin Sorenson (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, même si l'économie mondiale reste fragile — la reprise est fragile, en particulier aux États-Unis et en Europe —, nos politiques économiques protègent efficacement les Canadiens. Plus d'un million d'emplois ont été créés depuis juillet 2005. Plus de 85 % de ces emplois sont des emplois à temps plein, et plus de 80 % d'entre eux sont dans le secteur privé. C'est le meilleur bilan de création d'emplois du G7, et de loin. Grâce aux mesures prises par le gouvernement conservateur, le Canada continuera d'avoir l'un des plus faibles taux de chômage des jeunes parmi les pays du G7.

[Français]

M. Emmanuel Dubourg (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, cela fait longtemps que le chef du Parti libéral du Canada demande aux conservateurs d'aider la classe moyenne. Or, hier, on a compris pourquoi ils n'ont rien fait. Le premier ministre lui-même, par sa réponse d'hier, a montré qu'il n'avait rien compris et qu'il ne connaissait pas la définition de la classe moyenne.

Statistique Canada a démontré que depuis que les conservateurs sont au pouvoir, le revenu moyen des ménages n'a augmenté que de seulement 100 \$ par année.

Quand les conservateurs vont-ils commencer à se préoccuper de la classe moyenne?

[Traduction]

L'hon. Kevin Sorenson (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, le chef du Parti libéral ignore ce que c'est que d'appartenir à la classe moyenne.

Il a voté contre nos allègements fiscaux. Il a voté contre les budgets destinés à créer des emplois et à protéger les emplois existants. Il a voté contre les familles de la classe moyenne chaque fois que la Chambre s'est prononcée sur les budgets.

Le chef du Parti libéral menace d'effectuer une série des dépenses qui creuseraient dangereusement le déficit et qui entraîneraient le Canada sur la même pente fatale que Detroit et la Grèce.

Je ne suis pas étonné de constater qu'une personne qui s' imagine que le budget peut s'équilibrer tout seul s' imagine également que nous pouvons devenir prospères en multipliant les dépenses.

* * *

[Français]

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, l'ex-vérificatrice générale du Canada Sheila Fraser, celle qui a exposé les magouilles des libéraux dans le scandale des commandites, estime que le projet de loi C-23 constitue une attaque contre la démocratie canadienne.

Mme Fraser, qui est maintenant coprésidente d'un comité consultatif sur le système électoral, déplore que des milliers d'électeurs seront privés de leur droit de vote, que l'indépendance du commissaire aux élections est menacée et que le projet de loi C-23 entravera les enquêtes sur les actes frauduleux.

Le gouvernement va-t-il entendre l'appel de Sheila Fraser, retirer son projet de loi et relancer cette réforme sur de nouvelles bases?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, nous ne sommes pas d'accord avec Élections Canada sur ces points-là.

Nous croyons que le commissaire devrait être indépendant du directeur général des élections. C'est une bonne décision qui

permettra au commissaire de prendre ses propres décisions et d'éviter d'être congédié sans justification. Il pourra aussi diriger ses propres enquêtes, ce qui n'est pas le cas en vertu de la loi actuelle. C'est une grande amélioration que nous continuons d'appuyer.

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, hier, le soi-disant ministre de la soi-disant réforme démocratique a prétendu que les spécialistes qui s'opposent à sa réforme électorale sont de soi-disant experts.

Le problème pour lui, c'est que l'actuel et le précédent directeur général des élections, l'actuel et l'ancien commissaire aux élections, ainsi que des fonctionnaires électoraux des provinces s'opposent à cette réforme. Aujourd'hui, c'est Sheila Fraser qui parle du projet de loi C-23 comme d'une attaque contre notre démocratie.

Est-ce que Sheila Fraser sera dorénavant traitée comme tous les fonctionnaires du Parlement et autres experts qui ont dénoncé cette réforme?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, les Canadiens ont rejeté les arguments des néo-démocrates.

Ces derniers disent qu'il faut que les Canadiens votent sans pièce d'identité. Les Canadiens croient que cela est ridicule et ils nous appuient quand nous disons que les Canadiens peuvent apporter une pièce d'identité pour voter. C'est une position raisonnable qui est conforme à toutes les pratiques dans d'autres aspects de la société. Nous allons continuer de l'appuyer.

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, depuis tantôt, j'écoute le ministre d'État à la Réforme démocratique ignorer le sérieux avertissement que lui sert Sheila Fraser et je n'en reviens pas, surtout venant de celui qui a utilisé à 65 reprises le nom de l'ex-vérificatrice générale à la Chambre pour taper, avec raison, sur les libéraux.

Si je comprends bien la logique du ministre, quand Sheila Fraser démasque les magouilles des libéraux, elle est extrêmement crédible, mais quand elle dénonce la réforme électorale des conservateurs, là, tout d'un coup, elle n'est plus fiable.

Peut-on avoir une meilleure preuve de la mauvaise foi et de la partisanerie crasse de ce gouvernement et de ce ministre?

•(1435)

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous connaissons le point de vue d'Élections Canada sur ces questions. Nous ne sommes toutefois pas d'accord avec cet organisme. C'est un droit reconnu dans une société démocratique.

Nous formons un gouvernement élu démocratiquement et nous allons soumettre tous ces arguments à la population canadienne, qui croit que nos réformes sont sensées et pertinentes.

La population canadienne nous appuie dans nos efforts visant à implanter un registre qui permettra d'assurer le suivi des appels automatisés et de veiller à ce qu'ils soient exacts et honnêtes. Elle croit que les auteurs d'appels frauduleux devraient faire l'objet de sanctions. Elle croit aussi qu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'un électeur soit muni de l'une des 39 pièces d'identité autorisées au moment d'aller voter.

Ces changements sont raisonnables et sensés, et nous allons continuer de les appuyer.

Questions orales

Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD): Monsieur le Président, l'Assemblée des Premières Nations a ajouté sa voix à celle des Canadiens qui dénoncent le projet de loi conservateur sur le manque d'intégrité des élections.

Aujourd'hui, le témoignage a révélé que le projet de loi aurait des répercussions négatives tant sur les Autochtones qui habitent dans des centres urbains que sur ceux qui vivent en milieu rural. Le taux de participation aux scrutins est déjà très faible au sein de ces groupes d'électeurs.

Pourquoi le ministre ne tient-il pas compte du témoignage des Premières Nations et s'entête-t-il à mettre en avant des changements qui priveront un si grand nombre de Canadiens de leur droit de vote?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, je pense que tous les Canadiens seront d'accord avec nous pour dire qu'il est raisonnable d'exiger une pièce d'identité lorsqu'une personne souhaite franchir la frontière ou monter à bord d'un avion.

J'ai entendu quelqu'un dire qu'il ne s'agit pas d'un droit constitutionnel, alors que, en fait, la liberté de circulation est prévue dans la Constitution. La possibilité de traverser la frontière est un droit fondamental; toutefois, lorsqu'une personne souhaite exercer ce droit, elle doit présenter une pièce d'identité afin que les autorités canadiennes sachent à qui elles ont affaire.

Le même principe s'applique au droit de vote. Il s'agit d'une position raisonnable, et les Canadiens sont en faveur de celle-ci.

Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD): Monsieur le Président, le ministre n'est pas très convaincant.

La réalité, c'est que les gens ont commencé à réclamer des changements à la Loi électorale en raison des nombreux appels qui avaient été faits lors des dernières élections pour empêcher des électeurs d'aller voter. On a déterminé que ces appels provenaient de la base de données centrale des conservateurs. Pourtant, les changements proposés par le ministre ne permettront pas d'améliorer la surveillance des appels effectués de vive voix; en fait, ils vont les déréglementer.

De toute évidence, il ne s'agit pas ici de protéger les mères célibataires contre la paperasse excessive. Pourquoi les conservateurs souhaitent-ils modifier la loi pour qu'il soit plus difficile pour les autorités électorales de surveiller leurs appels faits de vive voix?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, j'inviterais la députée à m'indiquer la disposition du projet de loi qui aurait pour effet de déréglementer les appels automatisés ou ceux faits de vive voix.

À l'heure actuelle, les appels effectués de vive voix ne sont pas réglementés. Nous allons mettre en place un registre où seront inscrites toutes les campagnes d'appels de vive voix achetées par un parti politique ou un candidat auprès d'un centre d'appel.

Je suis désolé, mais je dois dire que je ne suis pas d'accord avec les députés néo-démocrates qui pensent que des bénévoles comme des grands-mères ou des mères au foyer qui donnent de leur temps à un bureau de campagne devraient être tenues de s'inscrire auprès d'un organe national de réglementation.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je propose au ministre de consulter la Charte, car ce n'est pas exactement à cela qu'ils faisaient allusion lorsqu'ils parlaient du droit à la liberté de circulation.

Puisque les conservateurs se préoccupent si peu des faits, il n'est pas étonnant que presque tous les spécialistes du pays décrivent ce projet de loi, qui comporte des lacunes inacceptables.

Les règles en vigueur à l'heure actuelle font en sorte qu'il est déjà difficile pour une personne qui a un handicap visuel de voter. Les changements injustes proposés par le ministre ne feront que compliquer davantage ce processus.

Puisque le projet de loi fera en sorte que les personnes qui ont un handicap visuel auront encore plus de difficulté à voter, le ministre affirme-t-il encore que tous les aspects de cette mesure législative sont extraordinaires?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, en fait, la carte de l'Institut national canadien pour les aveugles est une pièce d'identité valide.

Le directeur général d'Élections Canada peut décider d'accepter diverses pièces d'identité. À ce jour, il en a retenu 39, et cette carte fait partie du nombre. Il a accepté qu'elle soit utilisée pour l'identification des personnes, mais je crois que lorsque l'adresse d'un membre de l'Institut figure sur la carte, celle-ci devrait également pouvoir être utilisée comme preuve de résidence.

Cette semaine, j'ai vu l'une de ces cartes, qui m'a été présentée par l'un des membres de cette association. Son adresse y figurait. J'encouragerais donc le directeur général des élections à l'accepter aussi comme preuve de résidence.

[Français]

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, lundi dernier, le ministre est allé discuter de la « déforme » électorale avec ses amis au Sénat et a affirmé qu'il serait prêt à amender son projet de loi au besoin.

Hier, cependant, il a dit, ici à la Chambre, qu'il n'était pas question d'amender la « déforme » électorale.

Le ministre peut-il nous dire quand il a dit la vérité, était-ce devant le Sénat ou à la Chambre?

• (1440)

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, j'ai dit exactement la même chose aux deux endroits.

La réalité, c'est qu'il n'y a pas d'amendement à considérer, car le comité n'étudiera pas d'amendements avant le 25 avril. Quand on verra les amendements, on va les considérer.

Cependant, la Loi sur l'intégrité des élections et le gros bon sens des Canadiens l'appuient, et nous allons continuer d'aller vers l'avant.

M. Craig Scott (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, le ministre d'État à la réforme démocratique a d'abord commencé par mal interpréter le rapport Neufeld. Ensuite, il en a ignoré tous les conseils. Puis hier, il a reproché à ma collègue de citer des « prétendus » experts.

J'ai une question simple à poser au ministre. Si Harry Neufeld, William Corbett, Richard Hasen et Sheila Fraser sont des « prétendus » experts, comment peut-il lui-même prétendre avoir une connaissance suffisante du sujet?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, si le député fait référence à la question posée par sa collègue hier, cette dernière parlait d'un professeur américain qui aurait semble-t-il fait une comparaison entre les lois canadiennes et les lois américaines sur les pièces d'identité. Si le député connaissait ces lois, il saurait qu'au Canada, il n'est pas nécessaire de présenter une pièce d'identité avec photo. Par contre, aux États-Unis, au sud de la frontière, les États exigent des pièces d'identité avec photo. Ce n'est pas le cas au Canada et la Loi sur l'intégrité des élections ne prévoit pas de changement à cet égard.

M. Craig Scott (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, la réalité, c'est que la liste des personnes qui s'opposent à ce projet de loi ne cesse de s'allonger. Après les directeurs des élections, les commissaires aux élections et les spécialistes de toutes les allégeances politiques, c'est maintenant Sheila Fraser qui s'y oppose. Oui, la personne que les conservateurs ont déjà félicitée d'avoir exposé au grand jour le scandale des commandites des libéraux affirme maintenant que ce projet de loi constitue une « atteinte à la démocratie ».

Le ministre va-t-il écouter Sheila Fraser ou agir de la même façon que les libéraux en s'attaquant à elle simplement parce qu'elle a dit la vérité?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, nous avons déjà dit que nous connaissons la position d'Élections Canada à cet égard. Il se trouve simplement que nous sommes en désaccord. Nous croyons qu'il est juste d'exiger que les Canadiens présentent une pièce d'identité pour prouver leur identité et leur lieu de résidence. C'est ce que la Loi sur l'intégrité des élections prévoit.

Nous croyons aussi qu'il est juste d'exiger qu'une personne qui souhaite faire de nombreux appels automatisés ou embaucher une entreprise de télémarketing à cette fin tienne un registre de ces appels. Nous croyons également qu'il faut mettre fin à l'échappatoire relative aux donateurs décédés, qui a permis au NPD de recueillir des centaines de milliers de dollars grâce à des dons faits par testament, qui dépassent largement la limite établie pour les dons.

Ce sont des réformes sensées et raisonnables, et les Canadiens les appuient.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, nous avons affaire à un gouvernement qui a envoyé une lettre à une famille militaire en deuil pour lui demander de rembourser une prestation de pension. C'est sans compter le chèque de 1 ¢ envoyé à une autre famille. Or voici que, maintenant, les familles ayant perdu un proche en Afghanistan se font dire, dans une lettre, de voyager à leurs propres frais pour assister à la commémoration qui aura lieu le 9 mai, à Ottawa.

La dernière fois, le ministre de la Défense a promis de prendre des mesures pour que ce genre d'insulte ne se reproduise plus jamais. Cette promesse, il ne l'a pas tenue.

Au lieu de blâmer son personnel, comme il l'a fait publiquement aujourd'hui, quand le ministre se décidera-t-il à présenter des excuses devant la Chambre?

M. James Bezan (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, comme la députée le sait, le ministre a indiqué très clairement, lors de sa comparution plus tôt aujourd'hui devant le comité, que la lettre était censée inviter

les proches de soldats tombés au combat à une journée de commémoration prévue pour le 9 mai. Comme le ministre l'a admis, non seulement cette lettre a été envoyée trop hâtivement, mais elle contenait aussi de faux renseignements. Le gouvernement tient à assurer aux gens que les dépenses seront couvertes et qu'on leur fera parvenir de plus amples renseignements dès qu'on aura terminé la planification de l'événement.

C'est toujours avec fierté que le gouvernement rend hommage aux courageux militaires canadiens qui ont consenti d'énormes sacrifices en Afghanistan.

* * *

[Français]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a un bel héritage concernant les réfugiés, qui inclut 36 000 réfugiés hongrois accueillis par Diefenbaker.

Ce ministre est loin derrière son engagement de 1 300 réfugiés syriens. La Suède en héberge déjà 17 000 et l'Allemagne, 10 000, alors que le ministre admet que moins de 10 réfugiés, pas 10 000, sont arrivés au Canada.

Que dirait Diefenbaker au sujet des résultats honteux de ce ministre?

• (1445)

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, oui, on a un très bel héritage en matière de protection des réfugiés datant de l'époque de Diefenbaker, mais interrompu par les années libérales où les abus ont commencé à croître et à se multiplier. Oui, on est en train de nettoyer cette situation. Oui, on est en train de remettre sur les rails l'accueil de réfugiés. Oui, on dépasse déjà nos objectifs pour les réfugiés syriens: 1 700 demandes sont déjà en voie de traitement.

Deux cents ont été reçus par le gouvernement et accueillis par le haut-commissariat. Oui, on va faire plus...

Le Président: La parole est à l'honorable député de Markham—Unionville.

[Traduction]

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, l'ancien premier ministre progressiste-conservateur John Diefenbaker aurait vraiment honte, aujourd'hui, de la performance déplorable du gouvernement conservateur en ce qui concerne l'accueil des réfugiés. Il aurait complètement honte.

La semaine dernière, le ministre a cédé aux pressions des libéraux et il a abandonné son plan orwellien qui consistait à soumettre les conjoints à des tests linguistiques avant leur arrivée au Canada, mais le gouvernement envisageait aussi de soumettre également les conjoints à des tests relativement à leurs études et à leur revenu.

Le ministre fera-t-il encore volte-face et confirmera-t-il qu'il n'imposera pas de tests linguistiques aux conjoints que le Canada est prêt à accueillir ni de tests quant à leurs études et à leur revenu?

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, le député d'en face convient-il que...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a la parole. Je demande un peu de calme.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole.

Questions orales

L'hon. Chris Alexander: Monsieur le Président, le député d'en face convient-il que les femmes doivent être protégées contre la violence au Canada et que les femmes qui prennent part aux programmes d'immigration doivent, elles aussi, être protégées contre la violence? Voilà l'objet de notre discussion. Nous ferons d'ailleurs tout ce qui est en notre pouvoir pour que les mesures de protection soient renforcées.

Diefenbaker serait fier de ce que nous faisons aujourd'hui. Par contre, il aurait honte de l'héritage des libéraux, qui favorisent les abus, qui accueillent des réfugiés de l'Union européenne, des États...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Le député de Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques a la parole.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, les 86 personnes et familles les plus aisées au Canada sont plus riches que les 11 millions de Canadiens les plus pauvres réunis. L'accroissement des inégalités économiques devrait être une source de préoccupation pour le gouvernement. Malheureusement, les politiques conservatrices ne font rien pour corriger un problème qui affecte grandement le tissu social canadien. L'inaction conservatrice concernant le chômage chez les jeunes et les politiques régressives comme le fractionnement du revenu ne régleront rien.

Quand les conservateurs prendront-ils au sérieux les problèmes d'inégalités sociales et économiques, pour permettre à la classe moyenne de souffler un peu?

[Traduction]

L'hon. Kevin Sorenson (ministre d'État (Finances), PCC): Là encore, monsieur le Président, les députés de l'opposition ont voté contre chacune des mesures que le gouvernement a proposées, c'est-à-dire les 160 réductions d'impôt — la famille canadienne moyenne de quatre personnes économise maintenant plus de 3 400 \$ d'impôt par année. Ils votent contre toutes les mesures de création d'emplois. Ils votent contre nos mesures visant à générer des emplois pour les jeunes, dont un investissement annuel de 330 millions de dollars dans la Stratégie emploi jeunesse. Ils votent contre les mesures pour financer des stages rémunérés pour les récents diplômés de niveau postsecondaire. Ils votent contre les mesures pour venir en aide aux jeunes entrepreneurs. Ils votent contre...

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, les néo-démocrates votent contre tous les budgets qui accentuent l'inégalité des revenus au pays, ce que les conservateurs ont fait à maintes reprises.

Les actifs de 86 des plus riches familles canadiennes valent plus que ceux des 11 millions de familles les plus pauvres au pays, et les politiques des conservateurs ne font qu'empirer une situation déjà mauvaise. Les revenus de la famille type de classe moyenne n'ont pas augmenté en 35 ans, mais au lieu de s'attaquer à cette dure réalité, les conservateurs doublent leur plan de fractionnement du revenu de 5 milliards de dollars, ce qui n'aidera pas 86 % des Canadiens.

Pourquoi offrir 5 milliards de dollars de plus à des familles qui n'en ont tout simplement pas besoin?

● (1450)

L'hon. Kevin Sorenson (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, le budget que nous avons présenté contribuera à créer des emplois. Il prévoit des mesures pour permettre à tous les Canadiens, jeunes et moins jeunes, de perfectionner leurs compétences. Le gouvernement annonce également dans le budget qu'il atteindra l'équilibre budgétaire en 2015.

Que disent les données fournies par Statistique Canada? En raison des politiques que le gouvernement a proposées, l'actif net des familles canadiennes a augmenté de 44 % depuis 2005, mais les néo-démocrates continuent de voter contre ces mesures. C'est honteux.

* * *

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, les producteurs céréaliers perdent 140 millions de dollars par semaine, et la crise du transport du grain traîne en longueur. Des témoignages au comité ont révélé un manque criant de coordination dans la chaîne d'approvisionnement ainsi que l'absence totale de leadership du fédéral. Le gouvernement ne s'est toujours pas engagé à compenser les producteurs de l'Ouest pour leurs pertes qui s'accumulent; le décret n'a pas nui, mais le projet de loi doit être modifié pour que davantage de grain soit transporté.

Le ministre collaborera-t-il avec nous pour la mise au point d'amendements qui sont absolument nécessaires aux Canadiens de l'Ouest?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, PCC): Monsieur le Président, toute contribution des députés de l'opposition est la bienvenue. D'ordinaire, ils votent contre toute mesure que nous présentons pour aider les agriculteurs canadiens et, en particulier, ceux de l'Ouest. Le libre choix en matière de commercialisation s'est révélé un succès retentissant. Nous avons commencé à donner davantage de pouvoir de surveillance à la société Quorum, qui est installée à Edmonton. Cette société disposera ainsi des renseignements nécessaires pour surveiller attentivement tous les corridors afin que les produits se rendent sur les marchés souhaités.

M. Malcolm Allen (Welland, NPD): Monsieur le Président, le libre choix en matière de commercialisation fait en sorte que les agriculteurs n'ont jamais connu un tel écart de toute leur vie. Plus de 140 millions de dollars par semaine sont pris dans les poches des agriculteurs et transférés dans les coffres des sociétés céréalières et des exploitants de silos, et le ministre affirme que ce sont les agriculteurs qui en sortent gagnants. Je vous le donne en mille, monsieur le Président, les agriculteurs n'en sortent pas gagnants, ils perdent plutôt au change, et il est grand temps que le gouvernement défende leurs intérêts.

Le gouvernement amendera-t-il le projet de loi, et collaborera-t-il avec nous? J'ai déjà entendu la rengaine du ministre, qui nous demande de lui faire part de nos bonnes idées. La dernière fois que nous avons présenté nos bonnes idées aux conservateurs, ils ont voté contre chacune d'entre elles. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que nous avons de bonnes idées. J'espère que le ministre et son comité sauront en tenir compte.

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, PCC): Monsieur le Président, comme le député le sait, le comité a entendu les derniers témoignages hier. Des témoins de tous les horizons ont comparu, mais ils provenaient surtout de l'Ouest, où les retards se font le plus sentir.

Questions orales

Les travaux se poursuivent. Je sais que le greffier est en train de préparer le rapport qui sera présenté. Si j'ai bien compris, les amendements seront proposés demain à 10 h 30, et nous verrons bien ce qui en ressortira.

Je tiens à citer Norm Hall, le président de l'association des producteurs agricoles de la Saskatchewan, qui est un bon ami du député de Wascana. Voici ce qu'il a dit.

L'agriculture va relativement bien. Même si l'on tient compte de l'arrière attribuable à l'industrie ferroviaire, nous avons connu quelques bonnes années où le grain se vendait à bon prix. Nous ne sommes donc pas en aussi mauvaise posture que nous l'étions dans les années 1980 et 1990.

Or c'était les libéraux qui étaient alors au pouvoir.

* * *

LA JUSTICE

M. Earl Dreeshen (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, mes concitoyens sont de plus en plus préoccupés par ce qu'ils considèrent comme un déséquilibre dans notre système judiciaire. Pendant trop longtemps, les droits des délinquants ont passé avant ceux des victimes. Aujourd'hui, le premier ministre a annoncé la toute première charte canadienne des droits des victimes.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice expliquerait-il à la Chambre comment ces mesures historiques permettront aux victimes de mieux se faire entendre de notre système judiciaire?

M. Robert Goguen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de Red Deer de sa question et, bien entendu, de son excellent projet de loi d'initiative parlementaire modifiant le Code criminel en ce qui concerne le fait de prétendre faussement être un agent de la paix. C'est de l'excellent travail.

Depuis qu'il est arrivé au pouvoir, le gouvernement a toujours fait passer les victimes en premier. Le premier ministre a annoncé aujourd'hui de nouvelles mesures qui transformeront notre système judiciaire. Nous allons établir clairement dans la loi fédérale les droits des victimes d'actes criminels, notamment le droit à l'information, à la protection, à la participation et à un dédommagement. Le gouvernement continue ainsi, comme il l'a toujours fait, à faire passer les victimes en premier, contrairement aux libéraux, qui ont systématiquement refusé, pendant 13 longues années, de reconnaître les droits des victimes.

Les Canadiens respectueux de la loi savent qu'il peuvent compter sur le gouvernement pour défendre...

Le Président: À l'ordre. L'honorable député de Brossard—La Prairie a la parole.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Hoang Mai (Brossard—La Prairie, NPD): Monsieur le Président, dans le département des plaintes concernant les services aériens au Canada, personne ne s'est jamais plaint d'avoir trop d'agents de bord dans l'avion. Or c'est ce que semblent penser les conservateurs. Transports Canada veut permettre aux compagnies aériennes d'opérer avec un seul agent de bord pour chaque tranche de 50 passagers. Pour la sécurité des passagers, il devrait toujours y avoir un agent de bord pour chaque sortie d'urgence.

Pourquoi la ministre des Transports envisage-t-elle supprimer une règle aussi importante?

• (1455)

[Traduction]

L'hon. Lisa Raitt (ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, en vertu de la règle actuelle au Canada, il doit y avoir un agent de bord pour chaque tranche de 40 passagers. On propose maintenant qu'il y en ait un pour 50 sièges. Il s'agit simplement de s'aligner sur la norme internationale.

Il convient de souligner que, lorsque les transporteurs américains et ceux d'autres pays empruntent l'espace aérien canadien, c'est exactement la norme à laquelle ils adhèrent.

M. Hoang Mai (Brossard—La Prairie, NPD): Monsieur le Président, absolument rien ne justifie ce changement et le gouvernement le sait. Les grandes compagnies aériennes du Canada sont rentables. Rien ne justifie qu'on permette à quiconque de rogner sur les coûts, surtout lorsque la sécurité des passagers est en jeu. Cette modification des règles réduirait de 25 % la proportion d'agents de bord, ce qui poserait problème en cas d'incident sur un vol.

La ministre, s'engagera-t-elle à étudier les répercussions sur la sécurité de ce changement plutôt que de l'approuver sans discussion?

L'hon. Lisa Raitt (ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà indiqué, c'est la norme internationale et américaine. Nous sommes en train de l'examiner, comme le sait le député.

J'ajoute que c'est le ratio reconnu par l'OACI, l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui dit clairement que, norme ou pas, il garantit autant de sécurité.

* * *

LA SANTÉ

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, la plus importante tâche du gouvernement est de veiller à la sécurité des gens, qu'il s'agisse du transport aérien ou de l'innocuité des médicaments. Pourquoi les conservateurs ont-ils tant de mal à comprendre cela?

Les conservateurs tiennent les Canadiens dans l'ignorance concernant les évaluations de l'innocuité des médicaments. L'an dernier, la ministre a promis que ces évaluations seraient rendues publiques de façon — je cite — transparente. Or, il se trouve que Santé Canada garde plus de 80 % des évaluations totalement secrètes, et ne diffuse qu'un très bref résumé pour celles qui restent.

Pourquoi la ministre a-t-elle rompu sa promesse de transparence en ce qui concerne l'innocuité des médicaments? En dépit de ce qu'elle avait dit, elle ne fait guère preuve de transparence aujourd'hui.

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, la ministre a demandé à Santé Canada de commencer à diffuser les évaluations de l'innocuité des médicaments, afin de rendre disponibles les renseignements nécessaires. Les experts de Santé Canada se tiennent continuellement à jour sur les derniers travaux scientifiques en matière de médicaments. Nous nous attendons à ce qu'ils agissent s'il y a lieu.

Nous avons également lancé l'Initiative sur l'étiquetage en langage clair, qui vise à rendre l'utilisation de médicaments plus sécuritaire, en veillant à ce que les étiquettes soient faciles à lire et à comprendre.

Questions orales

[Français]

M. Dany Morin (Chicoutimi—Le Fjord, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement essaie clairement de prendre la population pour des valises parce que la ministre a clairement affirmé, dans le passé, que les examens de mise en marché des médicaments seraient rendus publics. Or elle prévoit maintenant garder secrète une grande partie des renseignements que la population a le droit de connaître. Les médecins comptent sur ces informations afin de prendre des décisions éclairées ayant des conséquences importantes sur la santé des Canadiens.

En quoi le fait de garder 80 % des études secrètes vient-il augmenter la sécurité des patients?

[Traduction]

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, c'est absolument ridicule. Comme je l'ai dit, la ministre a fait des démarches pour que les évaluations de l'innocuité des médicaments soit dorénavant diffusées, afin que les renseignements nécessaires soient disponibles.

Tandis que j'ai la parole, j'en profite pour remercier mon collègue d'Oakville, qui a prononcé la semaine dernière l'une des meilleures allocutions que j'ai jamais entendues à la Chambre. Il a joué un rôle très important dans l'élaboration du projet de loi d'initiative ministérielle, en l'occurrence la Loi de Vanessa, qui contribuera à l'identification de médicaments potentiellement dangereux et assurera leur retrait rapide du marché. Nous espérons que cette mesure recevra l'appui de tous les députés.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

Mme Yvonne Jones (Labrador, Lib.): Monsieur le Président, deux traversiers se sont pris dans les glaces aujourd'hui, cette fois au large du Cap-Breton. Le traversier qui relie Terre-Neuve au Labrador, le *Sir Robert Bond*, demeure d'ailleurs coincé.

Parce que la Garde côtière a défoncé son budget pour l'exercice, elle n'a fait appel à aucun employé additionnel. De plus, le plus gros brise-glace du Canada atlantique, le *Louis S. St-Laurent*, est au radoub à Halifax.

Pourquoi le gouvernement met-il en péril la vie de Canadiens et l'économie en exploitant dans l'Atlantique une flotte de navires en sous-effectif et en sous-capacité alors qu'il s'agit de l'une des pires saisons des glaces de notre histoire?

L'hon. Gail Shea (ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, je suis ravie de rapporter que les deux traversiers ont été libérés et qu'ils seront bientôt de retour à Port-aux-Basques et à North Sydney.

La Garde côtière canadienne travaille jour et nuit pour gérer les conditions de glace, qui sont presque partout exceptionnelles cette année. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage aux membres de la Garde côtière, qui font de l'excellent travail pour veiller à la sécurité des Canadiens et à la libre circulation maritime.

Heureusement que le gouvernement fait les investissements nécessaires pour que les brise-glace restent opérationnels, car, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, les navires étaient souvent forcés de rouiller à quai, le réservoir vide.

● (1500)

LA SANTÉ

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Monsieur le Président, en 2012, les États-Unis ont interdit la production de versions génériques de l'OxyContin, lui préférant l'OxyNEO, à l'épreuve du traficage. Des agents de santé et des ministres de la Santé provinciaux, ainsi que le procureur général des États-Unis, ont demandé au gouvernement actuel d'emboîter le pas. Au lieu de cela, le gouvernement a autorisé six entreprises à produire de l'OxyContin.

La dépendance à l'oxycodone est la forme de dépendance aux opioïdes qui connaît la plus forte croissance en Amérique du Nord. La hausse du trafic d'OxyContin à la frontière a amené des sénateurs américains à réitérer leur demande au gouvernement actuel.

La nouvelle ministre de la Santé réparera-t-elle les torts en interdisant la production d'OxyContin au Canada?

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît que l'usage abusif de médicaments délivrés sur ordonnance est un problème croissant au pays. Nous cherchons des moyens d'empêcher le traficage pour lutter contre l'usage abusif de médicaments sur ordonnance.

Le Plan d'action économique de 2014 prévoit près de 45 millions de dollars pour élargir la portée de la Stratégie nationale antidrogue de sorte qu'elle s'applique à l'utilisation abusive de médicaments sur ordonnance au Canada, ce qui comprend des mesures de sensibilisation, l'amélioration des services de prévention et de traitement dans les collectivités des Premières Nations, et l'amélioration des données de surveillance sur l'utilisation abusive. Je signale que le député a voté contre cette mesure.

Nous continuerons de travailler avec tous nos partenaires, y compris les États-Unis, afin de lutter contre ce problème ensemble, et de prendre les bonnes décisions...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Dartmouth—Cole Harbour a la parole.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, les membres de la Première Nation Kitasoo pêchent dans la baie Kitasoo depuis des milliers d'années. Ils savent très bien comment gérer leurs stocks de poissons et ont déclaré fermement à la ministre qu'il fallait éviter toute pêche au hareng dans la baie le temps que les stocks puissent se rétablir. La ministre a choisi de rester sourde à ces avertissements et à ceux des experts de son propre ministère. Elle a permis à des pêcheurs commerciaux d'utiliser cette baie, créant par le fait même un risque de confrontation.

La ministre se décidera-t-elle à écouter les scientifiques et les Premières Nations, et à protéger la baie Kitasoo?

L'hon. Gail Shea (ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, nous nous sommes fondés sur les données scientifiques du ministère pour décider d'ouvrir la pêche dans trois zones qui avaient été fermées. Dans le cas de la côte Ouest de l'île de Vancouver, les scientifiques du ministère ont affirmé que les stocks dépassaient de 7 000 tonnes le seuil nécessaire à une reprise sécuritaire de la pêche.

Questions orales

Nous avons également consulté les intervenants locaux, dont les Premières Nations, comme nous le faisons chaque fois qu'il est question d'ouvrir une zone de pêche. Signalons que la Première Nation mentionnée avait aussi protesté contre la fermeture de la pêche commerciale en 2006.

Nous sommes fermement opposés à tout geste de violence sur les eaux canadiennes, et nous attendons de tous les intervenants qu'ils respectent la primauté du droit.

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Monsieur le Président, il ne faudrait pas oublier que la ministre a saccagé la Loi sur les pêches, muselé les scientifiques et refusé d'écouter les experts de son propre ministère.

Et maintenant, elle tourne aussi le dos aux Premières Nations et provoque des conflits et des confrontations inutiles. Les gens de la Colombie-Britannique se grattent la tête quand ils voient la piètre gestion des conservateurs dans le dossier des pêches.

Le gouvernement met en péril la pêche au hareng. Pourquoi la ministre refuse-t-elle d'écouter les Kitsoo et de protéger la baie Kitsoo?

L'hon. Gail Shea (ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, je le répète: dans le cas de la côte Ouest de l'île de Vancouver, les scientifiques du ministère ont affirmé que les stocks dépassaient de 7 000 tonnes le seuil nécessaire à une reprise sécuritaire de la pêche. La reprise des activités de pêche se fait de manière très prudente, puisqu'on s'en tient à un taux de 10 %. Je rappelle aussi que nous avons consulté les intervenants locaux, de même que les Premières Nations.

Comme l'ouverture de certaines zones de pêche fait actuellement l'objet de poursuites devant les tribunaux, il serait évidemment inapproprié d'en discuter davantage.

* * *

LA SANTÉ

M. Terence Young (Oakville, PCC): Monsieur le Président, les familles canadiennes, et particulièrement les parents, sont toujours à la recherche d'aliments sains pour leurs enfants. Cependant, il n'est pas toujours facile de choisir. En tant que parent, je ne trouve pas toujours sur les étiquettes des produits alimentaires les renseignements dont j'ai besoin pour faire les bons choix pour ma famille. Les portions ne sont pas claires et la terminologie utilisée est parfois complexe.

Le secrétaire parlementaire du premier ministre peut-il parler à la Chambre du travail réalisé par le gouvernement pour améliorer la qualité de l'étiquetage nutritionnel dans l'intérêt des familles canadiennes?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'Oakville du travail incroyable qu'il a réalisé depuis 2008. Il a contribué à rétablir le financement en matière de santé qui, à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir, avait fait l'objet de compressions de milliards de dollars.

Comme les députés le savent peut-être, je suis le père de deux belles fillettes. À ce titre, j'essaie de faire des choix alimentaires sains pour ma famille.

La ministre de la Santé a fait de l'excellent travail dans ce dossier. Ce travail a consisté, en partie, à tenir des consultations avec des mères et des pères de tout le pays afin que nous puissions faire de notre mieux pour améliorer l'étiquetage. Les consultations menées

par la ministre joueront un rôle important dans l'engagement que nous avons pris dans le discours du Trône, à savoir veiller à ce que les parents aient les connaissances dont ils ont besoin pour faire les bons choix.

* * *

• (1505)

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Monsieur le Président, au comité, la ministre des Pêches et des Océans a dit ne pas être au courant des demandes d'utilisation de palangriers pour la pêche au thon dans le golfe. En fait, j'ai des copies des demandes. J'espère que la ministre connaît la valeur de la pêche durable à la ligne en ce qui concerne le thon dans le golfe.

La ministre promettra-t-elle aux pêcheurs de thon de ne pas autoriser les palangriers à venir dans le golfe sous prétexte d'effectuer de la recherche? Leur dira-t-elle que s'il doit y avoir des activités, les bateaux de pêche à la ligne sont tout à fait capables de s'en occuper?

L'hon. Gail Shea (ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, je ne m'occupe pas de gestion de première ligne au MPO; si une demande a été faite, je n'étais pas au courant.

Il y a un processus consultatif pour le thon rouge. Toutes les demandes de changements doivent passer par ce processus avant de me parvenir.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, l'approche du gouvernement en matière de pénurie de médicaments ne tient pas la route. Actuellement, les compagnies inscrivent volontairement les médicaments qui font face à une pénurie dans une base gérée par l'industrie. Or c'est souvent trop tard, comme on vient de le voir dans le cas du Ritalin, qui vient juste d'y être ajouté. Pourtant, cela fait trois semaines que les médias en parlent.

Au lieu d'attendre une nouvelle crise, pourquoi le gouvernement ne travaille-t-il pas à trouver des solutions réellement concrètes?

[Traduction]

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, les pénuries de médicaments sont un problème mondial que notre gouvernement prend très au sérieux. Nous collaborons avec les sociétés pharmaceutiques et les provinces et territoires dans le cadre d'une stratégie pancanadienne visant à gérer et à prévenir les pénuries, ainsi qu'à réduire leurs répercussions.

Par conséquent, les sociétés nous donnent des préavis de pénurie en ligne, assortis de renseignements sur les traitements de rechange. Nous continuons de suivre le dossier de très près et nous sommes prêts à envisager une approche obligatoire, au besoin.

*Travaux de la Chambre***LES RESSOURCES NATURELLES**

M. Rodney Weston (Saint John, PCC): Monsieur le Président, une récente étude du FMI sur le développement de l'énergie confirme que des investissements accrus dans les exportations du secteur de l'énergie du Canada amélioreront encore davantage l'économie canadienne. En fait, l'étude rapporte que les investissements dans les exportations ont augmenté d'environ 10 % depuis l'an 2000.

Le ministre des Ressources naturelles peut-il informer la Chambre des effets de notre secteur de l'énergie sur l'économie canadienne?

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Saint John de ses commentaires objectifs sur l'étude et de sa question pertinente qui tombe à point. Il sait que le secteur de l'énergie a le potentiel de faire grimper considérablement le PIB du Canada au cours de la prochaine décennie. Il sait aussi que, même si les néo-démocrates continuent de s'attaquer à notre secteur des ressources naturelles, le gouvernement mise sur le développement responsable des ressources, la protection de l'environnement, la création d'emplois et la prospérité économique. Cela ouvre la porte à de grandes possibilités pour les Néo-Brunswickois et le Canada.

* * *

[Français]

POSTES CANADA

Mme Isabelle Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, NPD): Monsieur le Président, en ce qui concerne la taxe conservatrice de 58 % sur les timbres, les 37 cents d'augmentation sont plus élevés que les frais d'envoi d'une carte postale aux États-Unis. Or ce n'est pas tout, maintenant, cela coûte presque 19 \$ pour envoyer un colis de Lachine à Toronto, alors que pour l'envoyer d'une côte à l'autre aux États-Unis, c'est 2,50 \$. C'est rendu que ça va me coûter moins cher de prendre mon char, d'aller aux États-Unis et de faire mes envois postaux là-bas. Pourquoi la ministre s'obstine-t-elle à réduire les services pour les Canadiens, pendant que les 23 hauts dirigeants de Postes Canada se mettent 20 millions de dollars dans les poches?

[Traduction]

L'hon. Lisa Raitt (ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, la réalité, c'est qu'en 2012 Postes Canada a livré un milliard d'envois postaux de moins qu'en 2006. Nous savons que cette tendance se poursuivra, étant donné que les gens utilisent beaucoup plus le courriel que le courrier.

En réaction à cette réalité, Postes Canada a élaboré un plan en cinq points. Une partie de son plan vise l'augmentation du prix des timbres, ce qui a été fait le 1^{er} avril. Nous appuyons Postes Canada et son plan, parce que nous voulons nous assurer que les contribuables ne seront pas ceux qui assumeront le manque à gagner de l'ordre de 1 milliard de dollars par année.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-François Fortin (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matapédia, BQ): Monsieur le Président, il est inimaginable qu'il y ait encore, en 2014, des dizaines de milliers de Québécois qui ne puissent toujours pas faire valoir leur droit de travailler en français. Dans les entreprises sous administration fédérale, comme les banques, les compagnies aériennes, certaines compagnies de

camionnage, ou encore dans les entreprises de télécommunications, les travailleurs ne peuvent toujours pas bénéficier des protections de la Loi 101 pour assurer le respect de leur langue nationale. Le ministre de la Francophonie va-t-il reconnaître que la Loi 101, puisque c'est une loi d'application générale au Québec, devrait s'appliquer aux entreprises sous administration fédérale au Québec?

● (1510)

L'hon. Christian Paradis (ministre du Développement international et ministre de la Francophonie, PCC): Monsieur le Président, je rappelle à mon collègue que, l'an dernier, il y a eu le dépôt du rapport de la langue de travail dans les entreprises sous administration fédérale au Québec. Le rapport a été confectionné par des fonctionnaires de haut niveau ayant une expertise dans le domaine. Le rapport conclut clairement que les francophones peuvent travailler dans la langue de leur choix dans les entreprises sous administration fédérale au Québec. On est fiers de promouvoir les deux langues officielles au Canada. On est fiers de promouvoir le fait français. On est fiers d'être actifs dans la Francophonie.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune d'une délégation parlementaire de la République tunisienne dirigée par Son Excellence Dr Mustapha Ben Jaâfar, président de l'Assemblée nationale constituante.

Des voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, il est juste de dire que le gouvernement a connu une semaine difficile.

Mme Sheila Fraser, que de nombreux Canadiens considèrent comme une véritable héroïne parce qu'elle a su se tenir debout et dire la vérité, a qualifié la loi sur le manque d'intégrité des élections d'atteinte à la démocratie. Sa voix se joint à celles des directeurs généraux des élections et des commissaires aux élections actuels et de leurs prédécesseurs, de même qu'à celles de nombreux témoins et Canadiens qui s'expriment tant au pays qu'à l'étranger. Tous dénoncent cette atteinte à la démocratie que représente le projet de loi C-23.

[Français]

La réaction du gouvernement est de tenter d'imposer le projet de loi à la Chambre. Cela fait d'ailleurs une soixantaine de fois qu'il le fait. C'est un triste bilan, voire le pire bilan dans toute l'histoire de tous les gouvernements au pays.

[Traduction]

Malheureusement, comme les députés le savent, le programme législatif du gouvernement en a pris pour son rhume au cours des deux dernières semaines. La Cour suprême du Canada a rejeté deux projets de loi simplement parce qu'ils n'étaient pas rédigés correctement.

À la lumière des déboires que connaît le programme législatif du gouvernement, au nom des députés néo-démocrates membres de l'opposition officielle, j'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre ce qu'il compte présenter la semaine prochaine pour tenter de rétablir la confiance que les Canadiens ont cessé d'accorder au gouvernement conservateur.

Travaux de la Chambre

[Français]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je me réjouis de voir que la Chambre met actuellement l'accent sur les emplois, la croissance et la prospérité à long terme, en débattant en deuxième lecture du projet de loi C-31, Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014.

Ce débat se poursuivra demain, lundi et mardi, et les députés auront l'occasion ce soir-là de voter sur ce projet de loi qui permettra de mettre en oeuvre les mesures clés de notre plan pour maintenir les impôts bas, afin de stimuler la croissance économique et la création d'emplois.

[Traduction]

Je réserve les journées de mercredi et de vendredi, la semaine prochaine, pour le débat sur le projet de loi C-32, Loi sur la Charte des victimes. Cette mesure législative très importante et tant attendue placerait les victimes au coeur même de notre système de justice, leur conférant la place qui leur revient. Pendant longtemps, le Parti conservateur a fait cavalier seul pour faire passer les droits et les intérêts des victimes avant ceux des criminels.

Je tiens aussi à souligner que le projet de loi C-30, Loi sur le transport ferroviaire équitable pour les producteurs de grain, a beaucoup avancé cette semaine, en comité. Si le projet de loi est renvoyé à la Chambre la semaine prochaine, je prévois du temps pour son examen, si nous avons droit à la même collaboration que nous avons eue lors de la deuxième lecture vendredi dernier: le projet de loi a été adopté par la Chambre après que nous ayons entendu un orateur de chaque parti.

Enfin, le jeudi 10 avril sera le deuxième jour désigné. Je crois comprendre que nous débattons d'une motion libérale ce jour-là. Le député de Papineau demandera peut-être à la Chambre de débattre de sa définition de la classe moyenne. En fait, il semble qu'il pourrait avoir avec lui-même un débat vigoureux sur la question, qui pourrait remplir la journée. J'ai bien hâte de voir si sa nouvelle définition de la classe moyenne comprendra toujours les PDG des grandes banques. Je suis certain que son caucus sera prêt à proposer un amendement à cette motion si, pendant la journée, sa définition change encore une fois.

J'ai entendu encore une autre définition de la classe moyenne aujourd'hui pendant la période des questions. Il s'agit de cette personne extraordinaire qui gagne le salaire moyen au Canada. Au moins, de cette façon, il est facile de définir la classe moyenne, et le nombre de personnes qui en font partie ne risque pas de changer. Il s'agit d'une personne, et je sais que le député de Papineau arrivera à s'en souvenir. Il se rappellera du chiffre un. C'est plus facile que de se souvenir des milliers de milliards auxquels il tient tant.

Je suis certain qu'il ne choisira pas la question de l'élimination du déficit, pour le débat. Après tout, comme il le dit si bien, le budget s'équilibrera tout seul.

● (1515)

[Français]

M. Guy Caron: Monsieur le Président, le débat sur le projet de loi C-31 a commencé ce matin. Toutefois, en raison de l'étendue des dispositions prévues dans plusieurs domaines, non seulement dans le domaine budgétaire ou fiscal, mais aussi dans des domaines qui touchent la justice ou l'immigration, il me semble clair et adéquat que le projet de loi soit divisé, un jour ou l'autre, afin de l'étudier de manière attentive.

C'est la raison pour laquelle je demande le consentement unanime de la Chambre pour la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, le projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en oeuvre d'autres mesures soit modifié par la suppression des articles suivants: a) articles 99 à 101 concernant la mise en oeuvre de l'Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux; b) articles 102 à 107 concernant la compensation pour les Anciens Combattants canadiens; c) articles 110 à 162 concernant les changements à la Loi sur les produits dangereux;

d) articles 175 à 192 concernant les changements à la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et à la Société d'expansion du Cap-Breton; e) articles 206 à 209 concernant certaines restrictions en matière d'acquisition étrangère de Nordion et de Theratronics; f) articles 212 à 233 concernant les changements réglementaires en matière de sécurité automobile et de sécurité ferroviaire; g) articles 234 à 237 concernant les changements réglementaires à la salubrité des aliments;

h) articles 239 à 241 concernant le plafonnement des frais d'itinérance sans fil; i) articles 299 à 307 concernant les changements à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et le Programme des travailleurs étrangers temporaires; j) articles 308 à 310 concernant la définition de « services essentiels » en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique; k) articles 317 à 370 concernant les changements à la Loi sur les marques de commerce et le registre des marques de commerce; l) Articles 371 à 374 concernant les restrictions à l'admissibilité des immigrants au Supplément de revenu garanti; m) Article 375 concernant le remplacement du pont Champlain; n) Articles 376 à 482 concernant la consolidation du personnel pour tous les tribunaux administratifs fédéraux;

que les articles mentionnés dans la section a) de cette motion forment le projet de loi C-33; que le projet de loi C-33 soit réputé avoir été lu une première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoie le renvoi au Comité permanent des finances; que les articles mentionnés dans la section b) de cette motion forment le projet de loi C-34; que le projet de loi C-34 soit réputé avoir été lu une première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoie le renvoi au Comité permanent des anciens combattants; que les articles mentionnés dans la section c) de cette motion forment le projet de loi C-35; que le projet de loi C-35 soit réputé avoir été lu une première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoie le renvoi au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie;

que les articles mentionnés dans la section d) de cette motion forment le projet de loi C-36; que le projet de loi C-36 soit réputé avoir été lu une première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoit le renvoi au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie; que les articles mentionnés dans la section e) de cette motion forment le projet de loi C-37; que le projet de loi C-37 soit réputé avoir été lu une première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoit le renvoi au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie; que les articles mentionnés dans la section f) de cette motion forment le projet de loi C-38; que le projet de loi C-38 soit réputé avoir été lu une première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoit le renvoi au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités;

que les articles mentionnés dans la section g) de cette motion forment le projet de loi C-39; que le projet de loi C-39 soit réputé avoir été lu une première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoit le renvoi au Comité permanent de la santé; que les articles mentionnés dans la section h) de cette motion forment le projet de loi C-40; que le projet de loi C-40 soit réputé avoir été lu une première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoit le renvoi au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie; que les articles mentionnés à la section i) de cette motion forment le projet de loi C-41; que le projet de loi C-41 soit réputé avoir été lu une première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoit le renvoi au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration;

que les articles mentionnés dans la section j) de cette motion forment le projet de loi C-42; que le projet de loi C-42 soit réputé avoir été lu une première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoit le renvoi au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires; que les articles mentionnés dans la section k) de cette motion forment le projet de loi C-43; que le projet de loi C-43 soit réputé avoir été lu une première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoit le renvoi au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie; que les articles mentionnés dans la section l) de cette motion forment le projet de loi C-44; que le projet de loi C-44 soit réputé avoir été lu une première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoit le renvoi au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées;

que les articles mentionnés dans la section m) de cette motion forment le projet de loi C-45; que le projet de loi C-45 soit réputé avoir été lu une première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoit le renvoi au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités; que les articles mentionnés dans la section n) de cette motion forment le projet de loi C-46; que le projet de loi C-46 soit réputé avoir été lu une première fois et que l'impression en soit ordonnée; que l'ordre portant deuxième lecture dudit projet de loi en prévoit le renvoi au Comité permanent de la justice et des droits de la personne;

et que le projet de loi C-31 conserve le statut qu'il avait au *Feuilleton* avant l'adoption du présent ordre; que le projet de loi C-31 modifié

Initiatives ministérielles

soit réimprimé; et que le légiste et conseiller parlementaire soit autorisé à apporter les modifications ou corrections de forme nécessaire pour donner effet à la présente motion.

• (1520)

Le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI N^O 1 SUR LE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DE 2014

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en oeuvre d'autres mesures, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Le vice-président: Nous en sommes aux questions et aux observations. Le leader parlementaire de l'opposition officielle a la parole.

M. Peter Julian (leader à la Chambre de l'Opposition officielle, NPD): Monsieur le Président, je trouve plutôt étrange que le leader du gouvernement à la Chambre prononce un discours — l'un des rares de la part des ministériels —, avant d'écarter abruptement du débat la majorité des députés du gouvernement et de l'opposition en imposant l'attribution de temps, car en agissant de la sorte la majorité des députés conservateurs et de l'opposition ne pourront pas intervenir au sujet du projet de loi.

On est en droit de se demander pourquoi les conservateurs veulent couper court au débat puisqu'il s'agit d'un projet de loi d'exécution du budget conservateur. Voici une raison: la Foreign Account Tax Compliance Act, une loi à laquelle s'opposent un million de Canadiens d'origine américaine vivant au Canada, des Canadiens auxquels l'IRS imposera unilatéralement des pénalités.

Les conservateurs ont dit qu'ils s'opposeraient à ce genre d'action unilatérale de la part du gouvernement étatsunien. Pour ma part, je suis allé rencontrer l'ambassadeur des États-Unis en compagnie d'autres députés du NPD. Nous avons plaidé énergiquement la cause de ce million de Canadiens.

Le gouvernement conservateur les a trahis. Il enverra essentiellement les renseignements aux États-Unis, même si cela soulève des problèmes liés à la Constitution et à la protection de la vie privée.

Ma question au leader du gouvernement à la Chambre est fort simple. Est-ce pour cela que les conservateurs veulent couper court au débat? Craignent-ils que ce million de Canadiens apprennent que le gouvernement les a trahis en ce qui concerne la Foreign Account Tax Compliance Act?

Initiatives ministérielles

• (1525)

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je me retrouve toujours aux prises avec cette question, parce qu'il semble que certains députés n'ont pas encore saisi les règles de la Chambre. Bien entendu, le gouvernement ne se sert pas de l'attribution de temps pour mettre fin au débat. À preuve, nous voici en train de débattre du projet de loi, et c'est ce que nous ferons demain, puis lundi et mardi. Cette pratique sert à organiser l'emploi du temps de sorte que tous les députés sachent, avec certitude et confiance, quand auront lieu le débat et, surtout, le vote et la prise de décision finale. C'est très important.

C'est d'ailleurs ce qu'on peut lire dans le *Beauchesne*, à la page 168. J'y ai déjà fait référence, mais à ce qu'il paraît, le leader parlementaire de l'opposition ne l'a toujours pas compris. C'est au paragraphe 533:

L'attribution de temps est une procédure qui, plutôt que de mettre un terme au débat, permet d'organiser l'étude d'un projet de loi à ses diverses étapes.

C'est donc écrit, noir sur blanc, dans l'un des plus importants livres verts auxquels nous nous référons pour obtenir une explication des règles.

Voici d'ailleurs une observation intéressante faite aujourd'hui par l'une des personnes les plus compétentes en matière de procédure parlementaire:

[...] au total, le projet de loi fera l'objet de cinq jours de débat à l'étape de la deuxième lecture, ce qui est assez raisonnable.

Nous avons amplement débattu du projet de loi, et nous y avons accordé plus de temps qu'à la plupart des autres mesures législatives de ce genre. Je suis très heureux de voir que nous permettons la tenue d'un débat complet, sans toutefois empêcher — fait très important — la prise de décisions. Ce qui compte, c'est de prendre des décisions, d'obtenir des résultats et d'accomplir le travail pour lequel les gens nous ont élus.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec la déformation de la réalité du leader parlementaire dont nous venons tout juste d'être témoins.

En définitive, nous devons reconnaître que le projet de loi d'exécution du budget dont nous sommes saisis inclut bon nombre de modifications et de dispositions qui toucheront des dizaines de lois. Il s'agit de modifications qui auraient dû faire l'objet de projet de loi distincts. Le député profite du débat sur le budget pour faire adopter une série de mesures qui auraient du faire l'objet de plusieurs projets de loi distincts et il recourt à l'attribution de temps ce qui empêche tous les députés de participer au débat.

Le gouvernement majoritaire conservateur-réformiste a une pitoyable feuille de route en ce qui concerne le respect du processus et de la démocratie au Canada, comme on peut le constater avec le projet de loi d'exécution du budget ou la loi sur le manque d'intégrité des élections.

Voici ma question pour le leader parlementaire du gouvernement. Quand pouvons-nous attendre à avoir plus de démocratie à la Chambre? Quand le gouvernement délaissera-t-il la béquille qu'est l'attribution de temps? Cela empêche clairement les députés de demander des comptes au gouvernement, et le leader parlementaire du gouvernement le sait pertinemment.

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le Président, le député est jeune ou peut-être trop jeune pour avoir été là en 1861, quand le Parlement britannique, le modèle de notre Parlement, est revenu à l'ancienne pratique de regrouper toutes les mesures financières importantes en un même document. Le chancelier a ainsi fait inscrire

la suppression du droit d'accise sur le papier dans un projet de loi de finances.

La pratique de mettre en oeuvre un budget au moyen d'un projet de loi d'exécution du budget remonte à quelque 150 ans. Ce n'est pas une invention du gouvernement actuel.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, permettez-moi de mentionner que je partagerai mon temps de parole. On ne m'en accorde malheureusement pas beaucoup, mais comme je suis un bon équipier, j'en céderai une partie à la députée de Gatineau.

Permettez-moi de vous dire à quel point je suis déçu de constater que le débat sur cette importante mesure a, une fois de plus, été limité. À l'étape de la deuxième lecture, nous aurons peut-être 10 heures au total pour débattre du projet de loi, ce qui signifie que la grande majorité des députés de la Chambre, soit les deux tiers d'entre eux, n'auront pas l'occasion de prendre la parole et de représenter leur circonscription. C'est honteux.

Nous parlons d'un projet de loi d'exécution du budget qui compte 350 pages et près de 500 articles et qui modifie des dizaines de lois. Le projet de loi accorde au ministère dont je suis le porte-parole pour mon parti, à savoir Pêches et Océans, un budget de 1,6 milliard de dollars, et on me donne 10 minutes pour en parler à la Chambre.

L'autre jour, nous avons eu l'occasion, en comité, de parler à la ministre du Budget principal des dépenses. Je ne disposais que de 10 minutes qu'il m'a fallu partager avec les membres de mon caucus. Pour être franc, je trouve que le niveau de reddition de comptes du gouvernement est absolument choquant. Nous continuons d'en avoir la preuve.

L'un des éléments que les conservateurs modifient, à savoir l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, concerne la région d'où je viens. Ils vont non seulement supprimer entièrement la Société d'expansion du Cap-Breton, qui donnait aux personnes sur le terrain une certaine voix au chapitre, mais ils vont aussi se débarrasser du conseil d'administration de l'APECA. Ils vont éliminer l'obligation du PDG de l'APECA de rendre compte, tous les cinq ans, de la contribution de l'organisation au développement économique de la région.

Quelle façon de supprimer la reddition de comptes à chaque étape du processus. Il est intéressant de constater, par exemple, que l'on démantèle la SECB au moment où le vérificateur général mène une enquête sur l'irrégularité de la décision que celle-ci a prise concernant un investissement de quatre millions de dollars dans la construction d'une nouvelle marina à Ben Eoin. On pourrait dire que cela donne une impression de déjà-vu; cela fait beaucoup penser au projet de loi C-23, la loi sur le manque d'intégrité des élections. Les conservateurs sont en train de supprimer les dispositions qui permettraient à Élections Canada de porter des accusations contre certains députés conservateurs qui font l'objet d'une enquête pour avoir fait fi des règles lors de leur élection.

Encore une fois, c'est une habitude du gouvernement. Il semble se moquer de la démocratie, de l'intégrité des élections et de la reddition de comptes. Comme je l'ai dit, pour un budget de 1,6 milliard de dollars au ministère des Pêches et des Océans, nous obtenons une heure en tout, dont la plus grande partie est consacrée aux discussions avec la ministre. Ce n'est pas suffisant, selon moi, et selon les électeurs que je représente dans Dartmouth—Cole Harbour.

Initiatives ministérielles

Je ne dispose que de quelques minutes, mais je veux parler de ce que le gouvernement aurait pu faire. Il a fait bien des choses que je n'approuve pas, et d'autres que j'approuve. Il y a beaucoup de choses, cependant, que le gouvernement n'a pas su faire, comme investir dans l'innovation, assurer le développement économique et créer des emplois de qualité pour la classe moyenne. Nous avons espéré que les conservateurs continueraient de miser sur un crédit d'impôt existant pour la création d'emplois à l'intention des petites et moyennes entreprises. Ils ont décidé de ne pas le faire.

• (1530)

Nous voulions qu'ils élaborent une stratégie globale pour résoudre les problèmes persistants de chômage et de sous-emploi structurels chez les jeunes du pays, créer des emplois pour les jeunes canadiens et aider les entreprises à en créer, et éliminer les stages non rémunérés afin que les jeunes soient payés pour le travail qu'ils accomplissent.

Il y a un grave problème dans ce pays: les jeunes qui sortent de l'école secondaire ou de l'université ont beaucoup de difficulté à décrocher un emploi qui correspond à leurs compétences. Ils ont beaucoup de mal à trouver un emploi pour acquérir de l'expérience et gagner de l'argent, que ce soit pour soutenir une famille ou poursuivre leurs études. Il n'y a pas d'emplois, et les conservateurs n'ont pas proposé d'autre plan pour remédier à ce problème que le plan canadien pour l'emploi, qui n'aide pas les étudiants. Il a été annoncé l'an dernier et ce n'est que maintenant qu'il est accepté par certaines provinces. Il menace les ententes relatives au marché du travail qui prévoient du financement pour les Canadiens les plus vulnérables, des cours d'alphabétisation et de préparation au marché du travail dans ma province, la Nouvelle-Écosse, et un peu partout au pays.

Les provinces ont été contraintes, presque sous la menace, de signer cet accord, car elles savaient qu'elles perdraient le financement qu'elles avaient déjà prévu dans le cadre de ces ententes relatives au marché du travail, qui permettent de soutenir des organismes tels que le réseau d'apprentissage de Dartmouth dans ma province, pour n'en nommer qu'un, et des programmes d'un bout à l'autre du pays. C'est extrêmement malavisé et cela illustre bien le manque de compréhension des conservateurs à l'égard de la complexité de la formation professionnelle au pays.

Nous avons espéré que le gouvernement établisse des critères explicites et transparents pour l'évaluation de l'avantage net prévu dans la Loi sur Investissement Canada en mettant l'accent sur l'incidence des investissements étrangers sur les collectivités, les emplois, les pensions et les nouveaux investissements de capitaux. Beaucoup d'employeurs de ma circonscription m'ont demandé pourquoi le Canada ne semble pas se soucier des emplois au pays alors que les Américains protègent les leurs. Les gens sont extrêmement frustrés que ce soit interdit aux entreprises qui mènent des activités aux États-Unis au moment où leurs pendants américains viennent déclasser leurs rivaux canadiens.

Enfin, nous avons espéré qu'une étude soit menée sur les méthodes employées pour encourager la production nationale à valeur ajoutée dans le secteur énergétique.

La liste est longue, mais une des choses qui me préoccupent particulièrement est que les conservateurs n'ont pas rétabli le programme écoÉNERGIE Rénovation — Maisons. Cette initiative a donné de bons résultats et représentait un investissement dans le secteur de l'énergie renouvelable. C'était un investissement dans la façon dont les Canadiens contrôlent leur consommation d'énergie, et une bonne manière d'aller de l'avant. Toutefois, les conservateurs ont

manqué de jugement et ont plutôt décidé de ne plus s'engager dans cette voie.

Je vais conclure en disant à quel point je suis déçu en tant que député de Dartmouth—Cole Harbour de participer sans cesse à des débats dans le cadre desquels le gouvernement actuel étouffe notre démocratie. Il me prive de mes droits de député en m'empêchant chaque jour d'examiner les projets de loi et les budgets et d'exprimer les préoccupations de mes électeurs. C'est ce que font sans cesse les conservateurs.

Les habitants de Dartmouth—Cole Harbour me disent que c'est inacceptable. Ils veulent que je transmette ce message chaque fois que j'en ai l'occasion, en attendant d'avoir eux-mêmes l'occasion de le faire en 2015.

• (1540)

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, j'admets que le député est mal informé au sujet de la subvention canadienne pour l'emploi et de son incidence sur l'entente sur le marché du travail. On parle de 500 millions de dollars par année en transferts fédéraux aux provinces et aux territoires au titre des programmes de développement des compétences et de formation professionnelle pour les chômeurs de longue date ou ceux qui n'ont jamais eu d'emploi.

En fait, les ententes sur le marché du travail que nous avons signées avec les 13 provinces et territoires permettent de financer leur portion de la subvention à l'emploi à partir de n'importe quelle source. La source de financement n'est pas limitée à l'entente sur le marché du travail qui, je tiens à rappeler au député, a été instaurée en 2007 par le gouvernement conservateur. Il n'y avait aucun financement dans le cadre des EMT et aucun programme de cette nature avant que le gouvernement crée celui-ci.

Il serait agréable d'entendre des remerciements de la part du député s'il pense que ce sont de bons programmes. Il devrait également reconnaître qu'ils ne sont absolument pas touchés par l'entente sur le marché du travail, qui vise à accroître les investissements du secteur privé dans la formation professionnelle.

Je suis d'accord avec les syndicats là-dessus. Je suis au point où le NPD devrait être rendu, c'est-à-dire à penser que nous devons trouver des façons d'encourager les employeurs à s'engager davantage en ce qui concerne la formation. C'est ce que fait la subvention pour l'emploi en allant chercher plus d'investissements auprès d'employeurs du secteur privé.

Le député ne convient-il pas que c'est un bon objectif? Ne reconnaît-il pas également que c'est une bonne idée d'essayer d'encourager les employeurs à nommer des gens pour suivre des formations tout en leur garantissant un emploi par après? Il admettra sûrement qu'il y a eu trop de formation pour des emplois qui n'existaient pas et de formations offertes pour le simple plaisir d'offrir des formations, et que des réformes s'imposent à cet égard.

M. Robert Chisholm: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que les employeurs au Canada ne s'engagent pas suffisamment, comme le dit le député.

Initiatives ministérielles

Je travaillais dans le domaine de la formation en Nouvelle-Écosse en 2007. Nous avons été dévastés lorsque le gouvernement fédéral s'est retiré du programme national existant et a refilé toute la responsabilité aux provinces. C'était le chaos total et il a fallu un ou deux ans à la Nouvelle-Écosse et aux autres provinces pour se doter de leurs propres programmes, infrastructures et compétences.

Or, maintenant que c'est fait et que les provinces produisent des travailleurs ayant de bonnes compétences et offrent de la formation à tous les niveaux, y compris pour les plus vulnérables, voilà que le gouvernement veut se réapproprier cette responsabilité parce qu'il voit l'utilité de cet investissement à des fins politiques. Quoi qu'en dise le ministre, ce que fait le gouvernement compromet sérieusement le financement qui était consacré à ces ententes relatives au marché du travail et qui appuyait la formation à l'intention des plus vulnérables.

Voilà ce qui est honteux à propos de la direction qu'a choisi d'emprunter le gouvernement. Ce dernier force les provinces à accepter l'argent proposé au risque de tout perdre.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que l'une des plus importantes lacunes du budget conservateur est qu'il ne prévoit absolument rien pour l'accord sur les soins de santé, que les Canadiens ont pourtant très à coeur.

L'accord sur les soins de santé vient d'arriver à échéance le 31 mars à minuit. Il suffit de consulter les Canadiens pour constater que, partout au pays, les soins de santé représentent un enjeu très important. Or, le gouvernement n'a pas cru bon de remplacer l'accord échu pour fournir aux Canadiens le genre d'assurances qu'ils souhaitent voir pour les années à venir.

Selon le député, à quel point était-il important que le gouvernement du Canada négocie un nouvel accord pour les dix prochaines années?

M. Robert Chisholm: Monsieur le Président, le député a soulevé un excellent point. Le gouvernement déclare qu'il augmente de 6 % les transferts au titre de la santé, mais c'est pour l'ensemble du pays, et le montant sera réparti en fonction du nombre d'habitants. Il s'ensuit que la Nouvelle-Écosse n'obtiendra pas 6 % de plus, mais bien 2 %, alors que les coûts de la santé augmentent de 5 %.

L'Alberta touchera 1 milliard de dollars de plus. La Nouvelle-Écosse, elle, recevra moins d'argent du gouvernement, même si sa population vieillissante est importante et qu'il lui faut affecter davantage de fonds aux soins de santé.

C'est tout simplement inacceptable.

• (1545)

[Français]

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, encore une fois...

[Traduction]

L'hon. Jason Kenney: Les Albertains valent moins?

M. Robert Chisholm: Non, c'est plutôt que les Néo-Écossais ne valent pas moins.

Mme Françoise Boivin: Quel échange passionnant, monsieur le Président.

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Les deux députés pourraient-ils poursuivre leur débat à l'extérieur? La députée de Gatineau a maintenant la parole.

[Français]

Mme Françoise Boivin: Monsieur le Président, je vous remercie. Je suis convaincue qu'ils vont arrêter de parler très bientôt, parce que ce que j'ai à leur dire est très important.

Tout d'abord, c'est une autre semaine où je dois me lever à la Chambre pour parler d'un projet de loi dans le cadre d'une attribution de temps. C'est regrettable, mais ce n'est pas surprenant. On commence à s'y faire. Je pense qu'on est rendu à plus de 60 attributions de temps. Je ne sais pas si les conservateurs visent à atteindre la centaine, mais ils sont bien partis pour s'y rendre. C'est malheureux pour la démocratie.

C'est encore plus malheureux quand on se retrouve avec un projet de loi de la nature de celui qu'on a. Il compte 359 pages. Qui plus est, sous le couvert d'un projet de mise en oeuvre du budget, on essaie de faire passer en catimini des dispositions qui, selon moi, ne devraient pas se trouver dans un document de cette nature. Pourquoi? Parce que chacune de ces parties mériterait d'être étudiée en profondeur. Peut-être qu'elles sont bonnes, peut-être qu'elles ne le sont pas, mais elles devraient être analysées par le comité spécialisé en la matière, et non pas par le Comité permanent des finances qui va examiner, probablement à la vitesse de l'éclair, les 350 pages et plus du document.

Si on n'a pas le droit d'en débattre à la Chambre, plus de 200 députés n'auront pas du tout l'occasion de s'exprimer sur le sujet.

Je me considère extrêmement chanceuse de pouvoir me lever à la Chambre aujourd'hui pour en discuter, parce que des sections du projet de loi m'inquiètent énormément. Je veux envoyer un message clair aux gens qui auront à se pencher là-dessus lors de l'étude en comité, parce qu'on ne devrait pas laisser passer ça comme une lettre à la poste. En passant, pour faire une petite parenthèse, une lettre à la poste coûte maintenant très cher.

Cela étant dit, je vais d'abord parler d'un aspect positif. Je suis extrêmement contente de voir que le gouvernement a écouté l'appel du gouvernement du Québec et de celui de l'Alberta qui réclamaient des juges additionnels. C'est confirmé, à la section 5, avec les articles 164 et 165. C'est certain que le Nouveau parti démocratique n'a absolument aucune objection à ces deux articles. Ça fait longtemps que c'était demandé. D'ailleurs, on a demandé plusieurs fois au ministre de la Justice, à la Chambre, d'écouter l'appel des ministres de la Justice de ces provinces.

Compte tenu des nombreuses pièces législatives que le gouvernement dépose en matière de justice et des problèmes majeurs qu'on retrouve en matière d'accès à la justice, c'est bien certain que le système a énormément besoin de ressources. C'est certainement une bonne nouvelle en ce sens.

Cependant, il ne faut pas trop leur faire de compliments. Au Québec, ça signifie quatre juges supplémentaires à la Cour supérieure, mais sept autres postes ne sont toujours pas comblés. Cela veut dire que c'est un gouvernement qui se traîne les pieds ou qui cherche des nominations partisans qu'il a de la difficulté à trouver. C'est ça qui fait que ça prend du temps à combler les postes en question.

Initiatives ministérielles

Je croise des juges dans le cadre d'activités reliées à mon rôle de porte-parole en matière de justice pour le NPD. Ces derniers me disent très clairement que certains procès d'assises peuvent prendre plus de temps. Les victimes de crimes ont souvent des problèmes majeurs avec le système de justice, et c'est sa lenteur. Quand on manque de ressources, de procureurs de la Couronne et de juges, ça n'aide certainement pas.

C'est correct pour les deux articles en question, mais c'est quand même deux articles qui font à peine une dizaine de lignes sur un texte de loi qui comprend plus de 350 pages.

J'ai eu l'occasion de poser une question au ministre de la Justice au sujet de la section qui m'inquiète de façon extrême. Il n'a fait que du patinage de fantaisie avec la question. Tous les experts s'interrogent sur ce que les conservateurs ont voulu faire avec la section 29 dans un projet de loi budgétaire. La section 29, à la page 263, comprend beaucoup d'articles. D'ailleurs, ça complète pratiquement le document.

J'aimerais attirer l'attention de mes collègues, y compris des députés conservateurs, sur la section 29. Je ne peux pas croire qu'ils ne font pas comme nous, c'est-à-dire examiner ces textes. Ils nous reprochent de ne pas les lire. Ce n'est pas qu'on ne les lit pas, mais c'est qu'ils nous demandent des commentaires à 30 secondes du dépôt du projet de loi, alors qu'ils ont eu l'avantage d'examiner tout cela, même en caucus. Ils examinent souvent les projets de loi avant même que nous ne les voyions, et ils s'attendent à ce qu'on connaisse le contenu des plus de 350 pages en 30 secondes.

● (1550)

On est un peu plus sérieux que cela, à l'opposition officielle. On prend le temps de lire les textes en question. Pensaient-ils qu'on était si endormis qu'on ne verrait pas la section 29, ou que cela passerait comme une lettre à la poste parce que c'est un peu trop complexe et technique?

La section 29 crée un service canadien d'appui aux tribunaux administratifs. Le ministre de la Justice dit que le gouvernement veut tout simplement être plus efficace et économiser. Ce sont tous des concepts sur lesquels nos concitoyens de partout au Canada, non seulement des comtés conservateurs, sont sûrement d'accord. Quand on leur dit qu'on va économiser de l'argent, ils aiment bien cela. Toutefois, cela vient d'un gouvernement conservateur qui a augmenté la dette nationale, depuis son arrivée au pouvoir, de 123,5 milliards de dollars. Ce n'est pas rien.

On avait fait des pas en avant, dans les années 1990, à la sueur du front des travailleurs et des travailleuses canadiens, et en faisant des sacrifices dans nos programmes sociaux, qui ont encore de la difficulté à prendre du mieux. Toutefois, ce gouvernement s'en fout royalement. On a fait tous ces efforts pour rien, puisque les conservateurs, ces soi-disant grands génies de l'économie, ont ajouté 123,5 milliards de dollars à la dette. Ce sont nos générations futures qui auront à s'en occuper.

Après d'innombrables déficits budgétaires et aucun excédent budgétaire, le gouvernement est tout fier de nous dire que l'année prochaine, une grande année électorale, ils vont enfin présenter, comme par magie, leur premier excédent budgétaire. Il n'y a réellement pas de quoi être fier, du côté des banquettes conservatrices.

Ils ont dépensé près de 113 millions de dollars pour faire des publicités sur des choses qui ne fonctionnent même pas! C'est drôlement traumatisant de voir comment ils réussissent à se « spinner » comme de grands économistes.

Cela me fait penser à un certain programme dont on a débattu à la Chambre. Dans plusieurs conférences de presse, le premier ministre, le ministre de la Justice et un sénateur qui travaille pour les victimes disaient qu'ils s'occupaient des victimes et que, grâce à ce programme, les parents d'enfants qui avaient été assassinés ou enlevés pourraient recevoir des prestations d'assurance-emploi.

Or on a ouvert seulement 12 dossiers. C'est épouvantable. Cela a aidé 12 personnes. Certains médias me demandaient d'expliquer ce bilan. Je leur répondais que si les conservateurs avaient fait autant de publicités pour annoncer ce programme, celui-ci aurait peut-être eu un peu plus de succès. S'ils avaient fixé des critères moins étroits, au lieu de faire des conférences de presse qui laissaient croire qu'ils réglaient tous les problèmes, peut-être que cela aurait eu du succès. Bref, pour ceux qui nous écoutent, quand un conservateur nous dit qu'il règle un problème, il faut y penser deux fois. En règle générale, ce n'est pas le cas du tout.

Cette section 29 met sous un même chapiteau la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, la Commission de révision, le Conseil canadien des relations industrielles, que le gouvernement conservateur adore, le Tribunal canadien des droits de la personne, qu'il adore encore plus, le Tribunal canadien du commerce extérieur, le Tribunal d'appel des transports du Canada, le Tribunal de la concurrence, le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, qui devait être fort, selon ce gouvernement, le Tribunal de la sécurité sociale, qui touche beaucoup de gens, le Tribunal des revendications particulières, etc.

On met tout cela entre les mains d'un sous-ministre qui va relever du ministre de la Justice et qui va être nommé par le Cabinet. C'est une autre nomination partisane pour cinq ans. Cette personne va contrôler la bourse. Ensuite, on nous dit de n'avoir aucune crainte, qu'il n'y a pas de problème concernant l'indépendance du nouveau tribunal et que tout cela est crédible. C'est un piège à con, et le Nouveau Parti démocratique ne tombera pas dedans.

● (1555)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je remercie la députée de son discours très important.

Il est vrai que c'est vraiment fait en catimini, comme elle l'a dit. Ce projet de loi omnibus contient beaucoup de changements.

J'ai particulièrement apprécié l'analyse de la section 29 qu'elle a partagée avec nous, parce que c'est un des articles que je n'ai pas encore lus.

Je n'ai qu'une question: que peut-on faire maintenant devant un processus aussi rapide, qui va à l'encontre de la vraie démocratie, pour traiter d'un projet de loi aussi volumineux que celui-ci?

Mme Françoise Boivin: Monsieur le Président, étudier rapidement certains projets de loi ne me poserait aucun problème si le gouvernement conservateur était le moins respectueux de la démocratie et s'il arrêta de rire des gens et d'essayer de nous faire avaler les projets de loi par leurs motions d'attribution de temps. Nous essayons souvent d'être accommodants, même au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Privilège

Il me semble que la chose intelligente à faire serait de séparer chacune de ces parties, comme je le disais dans mon discours, pour les envoyer à leur comité respectif et pour ne pas faire ce que l'on a fait l'an dernier avec le projet de loi C-38. On nous avait envoyé, au Comité permanent de la justice et des droits de la personne, un certain nombre d'articles en nous disant que nous pouvions faire des recommandations mais que nous n'allions pas déterminer quoi que ce soit à ce sujet.

Je commence à en avoir plein mon casque de faire partie des faire-valoir de la procédure antidémocratique du gouvernement conservateur. Je pense que les Canadiens aussi commencent à en avoir plein leur casque. Cela se rend de plus en plus sur le terrain. Je ne devrais peut-être pas réveiller les conservateurs, ils devraient peut-être continuer à agir de façon antidémocratique. Les gens commencent à en avoir des haut-le-coeur. Ils nous en parlent, et je ne peux pas croire que les gens d'en face ne s'en rendent pas compte dans leur comités. Ou bien ils n'écoutent personne, ou bien ils ne sortent pas.

[Traduction]

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, j'étais à la Chambre, ces jours derniers, quand on a débattu de ce projet de loi. Or, l'opposition a passé plus de temps à se plaindre du manque de temps pour débattre du projet de loi qu'à débattre du projet de loi lui-même. En fait, à l'étape de la deuxième lecture seulement, nous disposons de cinq jours de débat. Le projet de loi sera ensuite étudié pendant plusieurs heures et plusieurs jours par le comité, puis il reviendra à la Chambre pour la troisième lecture. Ça, c'est seulement à la Chambre des communes. Le même processus recommencera ensuite au Sénat. Pourtant, les députés de l'opposition emploient une très petite partie du temps précieux dont ils disposent pour parler du contenu du projet de loi, des éléments dont ils sont satisfaits et de ceux qu'ils n'aiment pas et passent, dans certains cas, plus de temps à parler du fait qu'ils manquent de temps. C'est tout à fait insensé. Ils ne feront pas avaler cela aux Canadiens.

C'est ce que j'avais à dire. Je n'ai pas de question.

Mme Françoise Boivin: Monsieur le Président, je vais faire suite aux observations du député avec plaisir, car il doit se décider: soit nous ne parlons pas du projet de loi, soit nous en parlons. Il vient tout juste de dire que nous parlons des parties du projet de loi qui nous plaisent. C'est très important. Je suis fière de dire que c'est inacceptable et que ce n'est pas de cette façon qu'il faut procéder. Il est important pour moi de préciser que je ne vote pas contre deux ou quatre juges de l'Alberta. Je vote plutôt contre l'article 29, qui est dangereux. Peut-être qu'après avoir entendu mon intervention, d'autres députés à la Chambre auront envie de lire la page 263 et l'annexe 6 et se rendront compte que la situation n'est pas aussi rose que le prétend le ministre des Finances ou qui que ce soit d'autre. Ils ne cessent de dire que l'opposition ne lit pas. Je pense plutôt que ce sont les conservateurs qui ne lisent pas.

• (1600)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le député de Burnaby—New Westminster souhaite prendre la parole en réponse à une question de privilège.

* * *

PRIVILÈGE

LES PROPOS DU MINISTRE D'ÉTAT AUX FINANCES

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Monsieur le Président, j'aimerais prendre quelques instants pour réagir à la réponse faite par le gouvernement à la question de privilège

soulevée par le député de Victoria il y a quelques jours. Après avoir consulté les bleus — une étape à laquelle vous procéderez vous-même, je l'espère, lorsque vous examinerez cette question pendant les prochains jours — je dois dire que les commentaires du gouvernement n'ont pas grand-chose à voir avec la question de privilège soulevée par le député de Victoria.

Les conservateurs ont cité quelques études qui, à leur avis, appuieraient les propos du ministre d'État aux Finances. Je tiens à souligner qu'il s'agit d'un enjeu d'une extrême importance, puisque les parlementaires doivent pouvoir fonder leurs décisions sur des données probantes fournies par les députés de tous les partis. C'est d'une importance capitale.

D'après un précédent cité par le député de Victoria, il est clair que les parlementaires sont en droit d'attendre des données solides de la part des ministres et que ces données leur sont essentielles. Les propos du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, mis à part les quelques éléments de procédure qu'il a cités, n'offrent aucun argument déterminant qui contredirait cette affirmation.

En réalité, quand un sujet fait l'objet d'un débat — par exemple lorsque les députés citent des études qui parviennent à des conclusions différentes —, il est vrai que la présidence n'a pas à jouer l'arbitre. Les données sur le Régime de pensions du Canada citées par le secrétaire parlementaire ce matin tombent sans doute dans cette catégorie. Il se peut très bien, par exemple, que nous ne souscrivions pas aux conclusions du rapport qu'il a cité, mais c'est son droit de le citer.

Or, ce n'est pas ce qu'a fait le ministre d'État aux Finances, et le député de Victoria l'a bien expliqué. Le ministre a délibérément déformé les conclusions d'un rapport produit par son propre ministère, comme a permis de l'établir la demande d'accès à l'information citée par mon collègue de Victoria. Le ministre d'État aux Finances a mal cité consciemment les conclusions d'un rapport dans l'intention d'induire ses collègues parlementaires en erreur.

Le ministre d'État n'est jamais venu expliquer comment il aurait pu se tromper autant en citant l'étude en question, et dans la mesure où il n'a fourni aucune explication, je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement clore le dossier et envisager d'autre solution que de renvoyer la question au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le ministre d'État aux Finances pourrait encore s'adresser à la Chambre et expliquer qu'il avait induit la Chambre en erreur parce qu'il avait lui-même été mal informé, parce qu'il avait confondu certaines données ou encore parce qu'il ne comprenait pas bien les conclusions du rapport produit par son ministère. Il arrive parfois que les députés d'en face déforment les faits. Il aurait donc pu admettre son erreur, mais il ne l'a pas fait. Que le secrétaire parlementaire arrive ce matin et cite des données tirées d'un autre rapport ne change rien au fait que le ministre d'État aux Finances a délibérément tenté d'induire la Chambre en erreur en citant un rapport dont les conclusions ne sont pas celles qu'il prétendait.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement est sans doute mécontent que l'étude du ministère des Finances confirme que le NPD avait raison de dire qu'à long terme, la bonification du RPC serait économiquement avantageuse. Les conservateurs sont pris au piège. Les députés se rappelleront qu'il y a quelques semaines, le député de Mississauga—Streetsville a essayé d'utiliser des preuves fabriquées de toutes pièces pour appuyer le programme du gouvernement, et que ça n'a pas marché. Eh bien ça vaut aussi pour le ministre d'État aux Finances. Ce dernier a intentionnellement induit la Chambre en erreur. La demande d'accès à l'information le prouve et, quoi qu'il ait pu en dire le secrétaire parlementaire ce matin, les néo-démocrates sont convaincus qu'il y a bel et bien, à première vue, atteinte au privilège.

Le vice-président: L'argument et la position du NPD seront pris en compte ainsi que ceux des autres députés qui ont commenté cette question de privilège, et la présidence rendra sous peu sa décision à la Chambre.

* * *

●(1605)

LOI N^O 1 SUR LE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DE 2014

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en oeuvre d'autres mesures, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Patrick Brown (Barrie, PCC): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le vaillant député de Don Valley-Ouest.

Je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mon soutien au projet de loi Loi n^o 1 sur le plan d'action économique de 2014. Je suis heureux de voir que le gouvernement garde aussi résolument le cap sur les difficultés économiques auxquelles sont confrontés les citoyens, les collectivités et le pays.

Le projet de loi C-31 permettra de mettre en oeuvre d'importantes mesures du Plan d'action économique de 2014 qui nous aideront à créer des emplois et des possibilités pour les Canadiens, et à remettre les finances du pays sur la voie de l'équilibre budgétaire.

Grâce au leadership constant du premier ministre, le Canada a enregistré la meilleure performance économique de tous les pays du G7, au cours des dernières années, tant durant la récession mondiale que durant la reprise.

Voici les faits. Plus de 1 million d'emplois ont été créés, net, au Canada depuis la fin de la récession en juillet 2009, dont 85 % sont des emplois à plein temps et près de 80 % des emplois dans le secteur privé. C'est de loin la plus forte croissance de l'emploi dans tout le G7 durant cette période. Les Canadiens ont aussi bénéficié de la plus forte croissance du revenu du G7. Le Canada est le seul pays du G7 à avoir recouvré entièrement les investissements commerciaux perdus durant la récession.

Selon les prévisions du Fonds monétaire international et de l'Organisation de coopération et de développement économiques, deux organismes indépendants, c'est le Canada qui connaîtra la plus forte croissance économique du G7 au cours des prochaines années.

Pour la sixième année consécutive, le Forum économique mondial a déclaré que le système bancaire canadien était le plus stable du monde. Qui plus est, le Canada est récemment passé du sixième au deuxième rang dans le classement Bloomberg des meilleurs pays où faire des affaires et prendre de l'expansion.

Le Canada est le pays où le taux global d'imposition des nouveaux investissements des entreprises est le plus bas des pays du G7. Le Canada est le seul pays du G7 à se voir attribuer la cote de crédit triple A, la plus élevée, et à être considéré comme ayant des perspectives économiques stables par toutes les grandes agences de notation: Moody's, Fitch et Standard and Poor's. Nous avons le meilleur ratio dette nette-PIB des pays du G7, et de loin. Il s'agit d'un bilan impressionnant.

Je tiens à longueur d'année des discussions et des consultations avec des intervenants de ma circonscription, la ville de Barrie, pour savoir ce qui, selon eux, est dans l'intérêt supérieur du Canada et ce que nous pouvons faire pour stimuler la croissance économique.

J'ai l'impression que les préoccupations des habitants de Barrie sont les mêmes que celles des autres petites localités du pays. Voici ce qui compte pour les gens de Barrie: nous devons assurer la création de bons emplois, garder les impôts bas et faire en sorte que se poursuivent les investissements judicieux afin d'atteindre notre objectif commun, soit la croissance et la prospérité à long terme.

De nombreux investissements aux quatre coins du Canada ont été consentis dans les budgets précédents. Le budget dont nous sommes saisis fait de même, et nous continuerons à investir de façon stratégique et sensée.

Voici quelques exemples locaux. Les investissements du fédéral dans des sociétés comme IBM, qui a conclu un partenariat avec le milieu universitaire, ont créé plus de 100 emplois dans ma région; TNR Industrial Doors a connu une expansion importante grâce à l'agence régionale de développement économique; et Wolf Steel, qui fabrique des appareils de chauffage à haut rendement, a doublé la taille de son entreprise grâce à un partenariat avec le gouvernement fédéral, ce qui a permis la création d'emplois bien rémunérés dans le secteur de la haute technologie. Et voici mon exemple préféré: la société Southmedic a pu transférer ses activités de fabrication de la Chine à Barrie. Il s'agit certainement d'un signe encourageant.

Nous avons appris une leçon de ces réussites: nous devons continuer à favoriser la création d'emplois manufacturiers à Barrie et partout au Canada, et nous pouvons y parvenir. Le Plan d'action économique de 2014 nous permettra d'ailleurs de garder le cap sur la réussite.

Le ministre du Commerce international a participé à un sommet régional sur le secteur manufacturier en tant que conférencier d'honneur. Il a souligné que le développement de nos relations commerciales peut faire augmenter le nombre d'acheteurs à qui les manufacturiers pourraient vendre leurs produits, et ce, tout en créant des emplois ici. Ce fut un grand sommet. Je sais que bien des participants au sommet appuient le Plan d'action économique que nous avons concocté parce qu'ils savent que les entreprises en profitent grandement.

Bon nombre des entreprises représentées au sommet étaient des PME. Elles sont reconnaissantes que le gouvernement se soit engagé à appuyer les produits fabriqués au Canada et à réduire encore davantage la paperasserie liée à leurs activités en éliminant l'exigence relative aux versements de retenues à la source.

Les entreprises, grandes et petites, étaient ravies que nous réduisions les obstacles au commerce à l'intérieur du Canada et partout dans le monde pour la vente de leurs produits. Ces intervenants comprennent que de telles mesures permettent à leurs entreprises de prendre de l'expansion et d'embaucher plus de Canadiens.

Notre budget a plu non seulement au secteur manufacturier, mais aussi aux jeunes.

Initiatives ministérielles

• (1610)

Je me réjouis de voir que le Plan d'action économique de 2014 a confirmé l'appui du gouvernement aux perspectives d'emploi pour les jeunes, comme en témoigne l'investissement de 40 millions de dollars pour offrir jusqu'à 3 000 stages dans des domaines à forte demande. À cela s'ajoute un montant de 15 millions de dollars pour financer jusqu'à 1 000 stages dans des petites et moyennes entreprises. Une fois de plus, nous montrons que nous sommes déterminés à aider nos jeunes à réussir la transition entre l'école et le travail.

Chaque année, Barrie accueille des milliers de nouveaux étudiants au Georgian College. Je sais que le collège a très bien accueilli ce budget, notamment les mesures qui y sont prévues pour venir en aide aux étudiants.

Par ailleurs, le Plan d'action économique continue de prévoir des mesures à l'appui des personnes âgées. En effet, nous avons consacré 5 millions de dollars supplémentaires au programme Nouveaux Horizons pour les aînés, de sorte qu'un plus grand nombre de personnes âgées puissent participer activement à la vie de leur collectivité. J'ai pu voir de près à quel point ce programme donne de bons résultats. Je suis au courant d'une trentaine de projets à Barrie qui ont été financés dans le cadre de ce programme au cours des huit dernières années et qui ont connu un franc succès.

Je pense à la résidence Tollendale pour personnes âgées qui a bénéficié d'une subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour financer un laboratoire informatique mettant les aînés en contact avec leurs proches dans le monde entier grâce à Internet et pour leur apprendre à se servir d'un ordinateur. L'initiative a été couronnée de succès. La résidence pour personnes âgées IOOF a offert un programme d'art « qui traverse les âges ». Pour certains résidents atteints d'un début de démence, le fait de mener une vie active et de peindre, par exemple, leur a permis de retarder la maladie. Voilà un autre investissement fantastique dans le cadre du programme Nouveaux Horizons. À mon avis, il est salutaire pour les Canadiens du troisième âge que ce programme soit élargi.

Puisque je viens de parler de l'Alzheimer, j'en profite pour souligner que le Plan d'action économique de 2014 comporte une autre mesure dont j'aimerais parler.

Le Plan d'action économique prévoit un financement de 15 millions de dollars pour la mise sur pied du Consortium canadien en neurodégénérescence et vieillissement. Cela me rappelle une conversation que j'ai eue avec l'un de mes électeurs, Ed Harper, qui a lui-même été député de 1993 à 1997.

Il y a à peine quelques mois, Ed a perdu son épouse, Rosemary. J'ai assisté aux funérailles. Ed m'a dit qu'il était en train d'écrire une lettre au premier ministre. Même s'il porte une confiance énorme au premier ministre et reconnaît tout ce qu'il fait pour le pays, il lui a écrit une lettre pour lui dire que le financement et la recherche sur les maladies neurodégénératives, dont l'Alzheimer, doivent être mieux coordonnés.

Je sais qu'il figurait parmi les nombreux Canadiens qui se sont réjouis de ce financement de 15 millions de dollars. Je crois que les propos de M. Ed Harper font ressortir un sentiment partagé par bien des Canadiens.

Le budget comporte un si grand nombre d'initiatives positives qu'il est difficile de les énumérer toutes durant la brève période de temps qui nous est allouée. Le budget appuie les secteurs commerciaux. Il appuie les travailleurs, les personnes âgées et les familles de l'ensemble du Canada.

Je vais insister sur ce qui, à mon avis, est le plus important dans le budget et dont les gens de Barrie sont extrêmement reconnaissants, soit nous ramener de façon immédiate sur la voie de l'équilibre budgétaire. Étant donné la récession économique mondiale qui a entraîné tous les pays à la dérive, voilà qui est très impressionnant et qui ajoute réellement un fleuron au blason de l'ancien ministre des Finances, qui n'a vraiment ménagé aucun effort pour relancer l'économie. Je sais que le nouveau ministre des Finances et son équipe feront un travail incroyable pour concrétiser la vision énoncée dans le projet de loi C-31.

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, le député a parlé de Wolfgang Schroeter et de son entreprise florissante à Barrie. J'aimerais aussi féliciter M. Schroeter du succès qu'il connaît depuis 1976. Son entreprise était très novatrice. Pendant 20 ou 30 ans, il a beaucoup innové dans le secteur des foyers. Nous l'en félicitons, d'ailleurs. Il devrait peut-être donner une leçon d'innovation au gouvernement parce que celui-ci tire de l'arrière.

Ma question porte sur les villes de taille moyenne comme Barrie.

Dans un rapport publié en 2013, le Conference Board conclut que près de la moitié des villes de taille moyenne ne se sont pas encore remises de la récession qui a sévi de 2008 à 2012. La plupart d'entre elles n'ont pas pu recréer les emplois qu'elles ont perdus. Par rapport au début de la récession, plus de 300 000 personnes ont perdu leur emploi et sont donc encore aujourd'hui au chômage.

Le député convient-il qu'il faudrait effectivement annuler les compressions de 5,8 milliards de dollars dans les infrastructures locales qui sont prévues dans le dernier budget? Serait-il en faveur de l'annulation de ces compressions et de la création d'emplois dans les villes de taille moyenne?

• (1615)

M. Patrick Brown: Monsieur le Président, j'ai le plaisir de rectifier les inexactitudes proférées par le député d'en face.

D'abord, il est tout à fait faux de dire que le financement alloué aux infrastructures a été réduit. Le gouvernement actuel est celui qui a investi le plus massivement dans les infrastructures de toute l'histoire du Canada, et nous entendons poursuivre sur cette lancée au cours de la prochaine décennie. Il s'agit d'un engagement inébranlable que nous avons pris envers les municipalités.

J'ai siégé comme conseiller municipal pendant deux mandats. À l'époque, les municipalités ne recevaient aucun soutien. Le gouvernement fédéral n'était pas attentif à leurs besoins. Les sommes phénoménales qui ont depuis été allouées pour les infrastructures ont permis aux municipalités, comme celle que je représente, d'investir considérablement dans des projets concrets et importants.

Le député d'en face a affirmé que le chômage a augmenté et que les emplois perdus n'ont pas été récupérés. Il a tort. Prenons l'exemple de ma circonscription. Alors que le taux de chômage s'élevait à 11,9 % après la récession, il est maintenant descendu à 7 %. Ces données sont positives et témoignent des progrès qui ont été réalisés. À mon avis, si le NPD choisissait d'appuyer le succès économique, il obtiendrait de meilleurs résultats dans les sondages.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je crois que les notes d'allocation en matière d'infrastructures émanant du Cabinet du premier ministre sont complètement déconnectées de la réalité.

Le gouvernement aime bien donner l'impression qu'il augmente le financement alloué aux infrastructures de façon considérable.

M. James Lunney: Plus que jamais.

Initiatives ministérielles

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, le député d'en face chahute plus que jamais.

En réalité, le financement destiné aux infrastructures a été réduit de 80 % et même davantage, ce qui signifie qu'il est de 80 % et quelque inférieur aux fonds qui figuraient dans le budget de l'an dernier. C'est ce que prévoit le budget de cette année comme dépenses d'infrastructures. Le gouvernement refuse de reconnaître ce fait.

Il lui suffirait pourtant de lire son propre budget. Il ne s'agit pas d'un fait contestable. C'est inscrit dans le budget du gouvernement. Cette année, le montant prévu au budget est inférieur à celui qui figurait dans le budget de l'an dernier.

Le député n'a-t-il pas lu le budget et n'est-il pas prêt à confirmer que c'est effectivement ce qui s'y trouve, noir sur blanc?

M. Patrick Brown: Monsieur le Président, je me souviens que, lorsque j'étais conseiller municipal, le gouvernement libéral n'avait pas un sou pour aider les municipalités comme Barrie, là où j'habite. Nous avons demandé des fonds pour étendre le réseau de trains de banlieue, et nous n'avons rien reçu.

Cependant, lorsque les conservateurs ont été élus, nous avons étendu le réseau de trains de banlieue, nous avons construit deux nouvelles stations et nous avons fait des investissements en infrastructure dans toute la ville, que ce soit pour l'agrandissement du Georgian College, grâce au nouveau campus, pour la construction du pont de la rue Duckworth, pour l'agrandissement de l'aéroport régional ou pour la rénovation de l'aréna Eastview. Je pourrais vous nommer des dizaines de projets. Je peux dire aux députés que c'est tout un contraste par rapport à ce que nous avons connu sous les libéraux, qui ne se souciaient guère des infrastructures.

Nous nous sommes engagés à faire des investissements sans précédent dans les infrastructures. Je suis fier que nous ayons pris cet engagement pour aider les municipalités canadiennes. Je suis heureux que nous n'ayons pas repris à notre compte la politique de l'inaction des libéraux.

M. John Carmichael (Don Valley-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-31.

Nous, les Canadiens, sommes très privilégiés de vivre dans un pays où les ressources naturelles abondent autant. À tel point, en fait, que la prospérité de notre pays est directement liée à l'exploitation de ces ressources.

Le secteur manufacturier du Canada sera au coeur du discours que je prononcerai aujourd'hui pour appuyer la Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014. Ce n'est pas le seul secteur qui a profité pleinement de l'abondance de nos ressources naturelles. Au début, le Canada produisait des articles simples en petites quantités, surtout en raison de sa grande diversité géographique et de l'absence de grands marchés de consommation. La création de la Confédération, en 1867, a radicalement changé la donne. La consommation est devenue plus constante, ce qui a stimulé la croissance non seulement du secteur manufacturier du Canada, mais de toute l'économie canadienne.

Après la création de la Confédération, on a construit le Chemin de fer Canadien Pacifique, ce qui a entraîné de nouveaux établissements et un accroissement de la population, des compétences et du capital de notre pays. En 1871, un groupe voué à la promotion de la croissance des entreprises manufacturières au Canada s'est uni pour former l'Association des manufacturiers canadiens. Huit ans plus tard, la politique nationale de sir John A. Macdonald a instauré des

droits de douane élevés sur les produits manufacturés importés afin de protéger le secteur manufacturier du Canada. Cette politique a joué un rôle clé non seulement dans le développement du secteur manufacturier du Canada, mais dans la création d'un pays uni et indépendant des États-Unis.

Les horreurs de la Première Guerre mondiale ont entraîné une diversification radicale du secteur manufacturier au Canada, en raison de l'expansion inégalée des industries de l'acier, de la construction navale et des pâtes et papiers. En 1920, le secteur manufacturier employait près de 17 % de la main-d'oeuvre totale du Canada.

La Seconde Guerre mondiale a entraîné une expansion et une diversification accrues du secteur manufacturier du Canada, notamment dans les industries de l'automobile, de l'aéronautique, des armements, de la construction navale et de l'acier. Vers le milieu des années 1940, le secteur manufacturier employait plus d'un quart de la main-d'oeuvre du Canada.

Le secteur manufacturier a également considérablement favorisé le bien-être économique et la prospérité de tous les Canadiens au cours du XX^e siècle. Entre 1945 et 1999, sa contribution maximale au PIB du Canada a été de 24 % et sa contribution minimale, de 15 %.

Malheureusement, le XXI^e siècle n'a pas été aussi favorable au secteur manufacturier du Canada et, en fait, du monde. En effet, entre 2004 et 2008, environ un emploi sur sept a disparu dans ce secteur au Canada, tout comme dans la majorité des pays membres de l'OCDE. Parmi les facteurs ayant contribué à ce déclin, il y a le déplacement de la production vers des pays comme la Chine, la population vieillissante, la réduction des tarifs douaniers et, bien sûr, la crise financière de 2008.

En dépit de cette tendance à la baisse, le secteur manufacturier contribue toujours grandement à l'économie canadienne, puisqu'il représente près de 11 % du PIB du Canada et emploie plus de 1,7 million de Canadiens. De ce nombre, plus de 95 % occupent un emploi à temps plein, de qualité et bien rémunéré.

Il est vrai que la fabrication est axée sur la production de marchandises, mais peu de Canadiens savent que la plus grande part des possibilités de croissance à valeur élevée se trouvent dans le domaine des services, dans des activités comme la recherche, le génie, la conception, le marketing et la logistique. La fabrication est donc une importante source d'innovation et de compétitivité à l'échelle mondiale pour le Canada. En effet, elle compte pour près de la moitié des dépenses totales des entreprises en R et D. D'ailleurs, les techniques de fabrication de pointe et les grappes industrielles basées sur la connaissance sont toujours un moteur important d'innovation et de productivité au Canada.

Les travailleurs du secteur manufacturier constituent un heureux mélange de Canadiens hautement qualifiés oeuvrant dans les domaines de l'ingénierie, du design, des métiers spécialisés et de la recherche. En fait, ce secteur employait en 2011 plus de 58 000 personnes en R et D, soit 41 % de tout le personnel de recherche au Canada. La nouvelle subvention canadienne pour l'emploi permettra un meilleur arrimage entre la formation et les besoins du marché du travail, car elle incitera les employeurs à participer davantage aux décisions en matière de formation professionnelle et fera en sorte que la formation corresponde davantage aux possibilités d'emploi, en particulier dans les secteurs aux prises avec une inadéquation des compétences et une pénurie de main-d'oeuvre, comme le secteur manufacturier.

Initiatives ministérielles

• (1620)

En plus de la subvention canadienne pour l'emploi, le gouvernement a mis en oeuvre certaines mesures pour renforcer davantage la compétitivité du secteur manufacturier. Pensons à la réduction du taux général de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés, qui est passé de 22 % à 15 %; au prolongement de deux ans de la déduction temporaire pour amortissement accéléré; à l'élimination des droits de douane sur les machines; à la simplification et rationalisation du Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental; et au financement versé au PARI, qui a doublé, avec un ajout de 110 millions de dollars par année.

Le Plan d'action économique de 2014 comprend un certain nombre de nouvelles mesures qui aideront encore plus ce secteur crucial. Nous avons poussé plus loin les travaux de la Commission sur la réduction de la paperasse, en allégeant le fardeau de l'observation des règles fiscales et le fardeau réglementaire pour les petites et moyennes entreprises. Nous avons affecté un montant additionnel 500 millions de dollars sur deux ans au Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile, afin d'appuyer de nouveaux projets stratégiques importants de recherche et développement et des investissements à long terme dans ce secteur au Canada. Nous poursuivons nos travaux entourant le passage frontalier international Windsor-Detroit. Nous investissons dans la remise en état des ponts fédéraux à Montréal, ce qui favorisera le transport des marchandises, créera des emplois dans le domaine de la construction et renforcera le secteur manufacturier. Nous proposons de créer un nouveau fonds d'excellence en recherche « Apogée Canada », financé à hauteur de 1,5 milliard de dollars au cours de la prochaine décennie, pour aider les établissements postsecondaires canadiens à exceller à l'échelle mondiale dans des domaines de recherche qui procurent des avantages économiques à long terme au Canada. Enfin, nous entendons créer le prêt canadien aux apprentis, en élargissant le Programme canadien de prêts aux étudiants, de manière à aider les apprentis inscrits dans un métier désigné Sceau rouge.

Le secteur manufacturier est responsable de 64 % de l'ensemble des exportations de marchandises canadiennes et est le plus important secteur d'investissement étranger direct au Canada. Il représentait 29 % de l'investissement étranger direct total en 2012. Voilà pourquoi le gouvernement s'engage à ouvrir de nouveaux marchés, grâce à notre ambitieux programme commercial. L'accord économique et commercial global exhaustif avec l'Union européenne, accepté en principe le 18 octobre 2013, et l'accord de libre-échange avec la Corée du Sud, dont les négociations ont pris fin le 11 mars 2014, en sont deux exemples récents.

Ensemble, ces accords ouvrent des marchés représentant des centaines de millions de consommateurs à l'échelle mondiale, et devraient entraîner des retombées de 13,7 milliards de dollars dans l'économie canadienne. À titre de comparaison, ces retombées représenteraient une augmentation de plus de 1 000 \$ du revenu familial canadien moyen ou environ 80 000 nouveaux emplois dans l'économie canadienne.

Incidemment, depuis que nous sommes arrivés au pouvoir en 2006, nous avons conclu et mis en oeuvre cinq accords de libre-échange, qui comprennent l'accord entre le Canada et les pays de l'Association européenne de libre-échange, qui regroupe l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse, de même que des accords avec le Pérou, la Colombie, la Jordanie et le Panama. De plus, le Canada a signé un accord avec le Honduras le 5 novembre 2013, qui n'est toutefois pas encore en vigueur. Tous ces accords visent la réduction et l'élimination des tarifs sur les diverses exportations

canadiennes, ce qui avantage grandement le secteur manufacturier du Canada.

L'industrie de l'automobile est une composante clé du secteur manufacturier canadien. Elle emploie directement et indirectement environ 480 000 Canadiens, et représente 10 % du PIB du secteur manufacturier. Le gouvernement s'engage à garantir les conditions de croissance de notre secteur de l'automobile de calibre mondial, non seulement dans les domaines des ventes et de l'emploi, mais également dans ceux des technologies de pointe, de la recherche et du développement. Le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile permettra de créer et de conserver de bons emplois bien rémunérés en appuyant l'investissement du secteur privé dans le secteur automobile canadien, pour intensifier l'avantage concurrentiel du Canada sur le marché mondial. Au total, le fonds renouvelé fournira 750 millions de dollars sur cinq ans — de 2013 à 2018 — aux entreprises automobiles canadiennes, à l'appui de grands projets de recherche et de développement stratégiques.

Bien que le secteur manufacturier canadien traverse une période difficile, il demeure une composante essentielle de l'économie canadienne. La production, la vente et la distribution de produits finis continueront de contribuer aux marchés de la consommation et du travail et de garantir la position du Canada à titre de leader économique parmi les pays développés.

• (1625)

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait mentionné le nouveau pont à Montréal parce que c'est à la suite de quatre mois de pressions de la part du NPD que le gouvernement a finalement annoncé que ce pont serait construit. Malheureusement, le gouvernement a bousillé le dossier en ne consultant pas la province ou les personnes qui utiliseront ce pont. Il continue d'aborder la question du pont de manière idéologique. Il reste encore des questions sans réponse.

En parlant de dossiers bâclés, trois dossiers du secteur manufacturier me viennent à l'esprit: Avoeos, U.S. Steel et Electro-Motive Diesel. Le député aime se vanter du bilan des conservateurs dans ce secteur, mais le gouvernement conservateur a manqué de vigilance dans ces trois dossiers. En effet, malgré les généreux allègements fiscaux accordés par le gouvernement à ces entreprises, ces dernières ont déménagé. Le gouvernement les a laissés partir avec toutes leurs innovations et leurs technologies. Comme je l'ai mentionné avant, les conservateurs agissent comme des scouts quand il s'agit de commerce et d'innovation.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils faire confiance aux conservateurs maintenant après tous le gâchis qu'ils ont fait au cours des trois dernières années?

• (1630)

M. John Carmichael: Monsieur le Président, mon collègue n'a pas compris l'objet de mon discours. J'ai parlé de certains des succès remportés par le Canada dans le secteur manufacturier et de l'importance de ce secteur pour notre pays. Nous devons travailler plus fort pour développer ce secteur et assurer sa réussite future. J'ai parlé du Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile à titre d'exemple.

Plus important encore, le député a posé une question sur la confiance. J'aimerais parler de ce sujet. Depuis la fin de la récession, en juillet 2009, il s'est créé, net, au Canada, plus d'un million d'emplois, dont plus de 85 % à temps plein et près de 80 % dans le secteur privé. Cela représente de loin la plus forte croissance de l'emploi parmi les pays du G7. De plus, les Canadiens ont aussi profité de la plus forte croissance des revenus parmi les pays du G7. Le Canada est également le seul pays du G7 à avoir récupéré plus que la totalité des investissements perdus pendant la récession.

Pour les Canadiens, la confiance est associée à la croissance et à la prospérité, et le gouvernement obtient des résultats à cet égard. J'encourage mon collègue à se joindre à nous dans cette entreprise.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, compte tenu des observations du député, je crois qu'il devrait également tenir compte de l'ensemble de l'industrie manufacturière, qui a été durement touchée au cours des dernières années. Des dizaines de milliers de bons emplois n'ont jamais été remplacés. Le gouvernement du pays ne semble pas accorder l'attention nécessaire à l'industrie manufacturière, qui est très importante pour l'ensemble du Canada. L'Ontario a été particulièrement touchée.

Ma question au député est en lien avec une question que la députée de Toronto-Centre a posée au nom du Parti libéral lors de la période des questions. La question portait sur le fait que le nombre d'adultes qui travaillent de nos jours au salaire minimum a augmenté de 50 %.

Je me demande si le député voudrait en parler. Il y a des milliers d'adultes de plus qui travaillent au salaire minimum. L'augmentation globale est de 50 %, ce qui est énorme. Comment le gouvernement justifie-t-il son piètre bilan à ce chapitre?

M. John Carmichael: Monsieur le Président, dans mon exposé, j'ai dit que l'industrie manufacturière a connu des difficultés au cours des 10 dernières années. Cela ne fait aucun doute. La récession de 2008-2009 fut la pire qu'a connue la présente génération. Il est évident que nous avons perdu des emplois et des entreprises. Nous avons traversé une période difficile.

Cependant, soyons optimistes. La reprise économique et les mesures prises par le gouvernement pour rebâtir la confiance des Canadiens ont favorisé la création d'emplois et la prospérité économique.

Lorsque nous parlons des emplois qui ont été créés, nous devons reconnaître, par exemple, que dans ma province, l'Ontario, les coûts de l'énergie ont posé des difficultés et éloignent les entreprises. Je ne doute pas une seule minute que les fabricants et les entreprises de ma province éprouvent des difficultés. Toutefois, en maintenant le taux d'imposition des entreprises le plus bas parmi les pays du G7, le gouvernement stimule la croissance et crée des incitatifs et des possibilités pour les Canadiens. Il est évident que les gens de ce côté-ci de la Chambre obtiennent des résultats.

[Français]

Le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de York-Sud—Weston, L'emploi.

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, je partagerai le temps dont je dispose avec le député de York-Sud—Weston.

Aujourd'hui, je vais profiter du temps de parole qui m'est accordé pour exprimer le désaccord général que j'éprouve devant cet autre

Initiatives ministérielles

projet de loi omnibus, malheureusement maintenant la marque de commerce des conservateurs. Je m'attarderai plus spécifiquement sur certaines dispositions du projet de loi qui inquiètent et déçoivent particulièrement les gens de ma circonscription, Charlesbourg—Haute-Saint-Charles.

Tout d'abord, je me permettrai de dénoncer haut et fort une bonne partie du contenu du projet de loi et le processus utilisé par les conservateurs pour apporter des changements législatifs radicaux à la vitesse grand V. Autant le projet de loi d'exécution du budget ne propose rien de concret comme projet de société en matière de créations d'emploi, autant le Parlement se voit empêché de faire son travail, du fait que les conservateurs présentent des projets de loi omnibus et qu'ils utilisent le bâillon à outrance.

Comment les Canadiens peuvent-ils s'attendre à ce que nous effectuions notre travail de façon rigoureuse et à la hauteur de leurs attentes si le gouvernement coupe continuellement court aux débats que nous sommes censés tenir ici, à la Chambre? Pourquoi le gouvernement conservateur a-t-il imposé 60 fois le bâillon depuis le début de cette législature, si ce n'est pour museler les parlementaires et les citoyens, en plus d'obtenir le triste record du plus grand nombre de baillons de l'histoire canadienne? Comment pouvons-nous regarder nos concitoyens dans les yeux alors qu'ils savent qu'il est impossible d'étudier en profondeur les changements que le gouvernement impose parce qu'il les engloutit dans des projets de loi de plus de 350 pages, modifiant plus de 500 articles et des dizaines de lois?

Le projet de loi, une fois de plus, s'apprête à changer de façon draconienne le visage de la législation canadienne, et mérite d'être attentivement étudié par les parlementaires, mais surtout en collaboration avec la société civile et les experts qui se doivent d'être consultés. C'est un aspect des choses que le gouvernement semble ignorer chaque fois qu'il dépose un nouveau projet de loi. En plus des projets de loi omnibus, la seconde marque de commerce des conservateurs semble être l'imposition de décisions de façon unilatérale, sans consultation avec qui que ce soit, outre, peut-être, le site Web Kijiji lorsque vient le temps de justifier des politiques économiques malavisées.

Cela dit, au cours des dernières semaines, j'ai passé beaucoup de temps dans mon comté pour prendre le pouls des citoyens et pour prendre acte de ce qui les préoccupe vraiment. D'abord, ce qui les préoccupe vraiment, c'est le fait que le gouvernement continue d'appliquer des mesures d'austérité radicales, simplement parce que les conservateurs veulent atteindre l'équilibre budgétaire sur le dos des contribuables et des provinces juste à temps pour les prochaines élections. Les citoyens savent très bien que les motivations derrière toutes les compressions et les mesures d'austérité sont essentiellement électoralistes et ne servent en rien l'amélioration de nos conditions de vie dans une vision à plus long terme.

Les citoyens de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles se préoccupent également de l'emploi, de la santé et de l'économie. Sur le territoire de ma circonscription, un bon nombre de petites entreprises tentent tant bien que mal de se développer, de faire des profits et de contribuer à l'économie de notre communauté. Or le gouvernement ne renouvelle pas les crédits d'impôt pour la création d'emplois par les petites entreprises, proposés d'abord par le NPD en 2011. De plus, les conservateurs ne proposent toujours aucune stratégie pour aider les 1,3 million de Canadiens qui sont actuellement sans emploi.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement peut se vanter autant qu'il le veut d'être un champion des politiques économiques, les chiffres sont pourtant clairs. Au Canada, on compte 6,3 chômeurs pour chaque emploi disponible, et ce chiffre passe à 10 pour chaque emploi disponible dans les provinces de l'Atlantique.

Les citoyens de ma circonscription veulent de bons emplois à temps plein, accompagnés d'une rémunération qui permet des conditions de vie décentes. Pourtant, d'après ce que j'entends sur le terrain, ils ont de plus en plus de misère à joindre les deux bouts, et ils ont souvent recours au crédit pour boucler leurs fins de mois, parce que les salaires stagnent, les coûts sont à la hausse et ils n'arrivent pas à se créer un coussin pour palier les imprévus.

Le ratio dette-PIB a grimpé de presque 10 % depuis 1999. Pendant cette période, la dette sur les cartes de crédit et au chapitre des véhicules a doublé, alors que la dette attribuable aux marges de crédit a quadruplé. Sur cet aspect, le gouvernement demeure les bras croisés. Pourquoi n'a-t-il pas adopté les mesures proposées par le NPD, qui consistent à rendre la vie plus abordable et à réduire la dette des ménages en appliquant des réglementations solides pour mettre fin aux pratiques abusives des banques, des prêteurs et des sociétés émettrices de cartes de crédit?

La Loi d'exécution du budget met aussi malheureusement en lumière le fait que les conservateurs n'ont rien compris et ne tirent aucune leçon de l'accident tragique qui s'est produit à Lac-Mégantic, l'été dernier. Des familles entières ont été brisées à jamais, et la communauté a dû endurer l'une des pires catastrophes ferroviaires jamais connues au Canada.

• (1635)

Plutôt que de renforcer les mesures de sécurité ferroviaire, le gouvernement permet maintenant de modifier et d'abroger de nombreuses réglementations de sécurité ferroviaire, sans avoir à en avertir le public. Cela peut concerner les normes d'ingénierie, la formation des employés, les heures de travail, l'entretien et le rendement.

Pire encore, les décisions du Cabinet portant sur la modification des normes de sécurité encadrant le transport des produits dangereux seront désormais tenues secrètes. Cela peut concerner la classification des produits dangereux, la formation et la compétence des inspecteurs et les règles concernant l'importation et l'exportation de tels produits.

Désormais, en vertu de ces modifications, les citoyens ne seront pas informés lorsque les conservateurs affaibliront les mesures de sécurité et les experts ne pourront pas fournir leur avis au ministère avant que les modifications entrent en vigueur.

Cette modification me semble bien ironique quand je pense qu'au comité où je siége, soit le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, nous étudions présentement les façons d'améliorer l'accès à des données gouvernementales pour favoriser le développement économique. À mon avis, il s'agit d'une façon bien sournoise d'appliquer une règle de deux poids, deux mesures en matière du partage des données. De ce que je comprends, le gouvernement veut plus de transparence quand cela fait son affaire, mais renforce le secret autour d'informations importantes qui devraient être mises à la disposition des citoyens. Après tout, on parle de leur sécurité.

Toujours dans le registre des matières dangereuses, ce projet de loi modifie en profondeur la Loi sur les produits dangereux, afin de l'harmoniser aux lois américaines et d'appliquer seulement certaines des nouvelles normes internationales du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Selon moi,

les consommateurs et les travailleurs ont le droit de savoir ce qui se trouve dans les produits qu'ils utilisent quotidiennement. On peut se demander pourquoi le gouvernement refuse d'appliquer les normes internationales les plus strictes.

Tous ces changements sont annoncés par le projet de loi C-31 et ils ne répondent en rien aux besoins des gens de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles. Je me permets de transmettre leur exaspération envers d'autres mesures mises en place par ce gouvernement, comme la « déforme » électorale qui affaiblit grandement notre démocratie, les coupes insensées à Postes Canada et l'inaction des conservateurs dans des dossiers importants, comme le pont de Québec, l'environnement et l'argent des Canadiens bien nantis qui se cache dans les paradis fiscaux.

Mentionnons également les coupes de 36 milliards de dollars en santé qui affecteront grandement la qualité des services offerts aux particuliers et à nos aînés.

C'est en additionnant toutes ces bévues que les citoyens se désillusionnent sur notre rôle de parlementaires et sur nos institutions. Cela provoque malheureusement le cynisme que seuls les conservateurs peuvent se targuer d'alimenter.

Bref, avant de clore mon intervention, j'aimerais réitérer ce qui, aux yeux du NPD, fait du sens en matière de politiques publiques et, du même coup, ce qui devrait se retrouver dans un budget lorsque le Canada fait face à des défis économiques environnementaux et sociaux, tels que nous les connaissons aujourd'hui. Malheureusement, nos recommandations sont restées lettre morte au moment des consultations budgétaires.

Au NPD, nous croyons qu'il faut investir dans l'innovation, le développement économique et des emplois de haute qualité pour la classe moyenne. Il faut travailler avec le secteur privé afin d'aider les entreprises canadiennes à croître, à créer des emplois et à accroître leurs exportations. Il faut continuer à tirer partie du crédit actuel de création d'emplois destiné aux PME.

Le Canada devrait également élaborer une stratégie complète, en collaboration avec les provinces, pour s'attaquer au chômage et au sous-emploi structurel récurrent chez les jeunes et renforcer les secteurs où une pénurie de main-d'oeuvre est prévue.

Sur le plan de l'énergie, le Canada gagnerait à mener une étude sur les méthodes pour accroître la production nationale à valeur ajoutée. Le gouvernement a aussi intérêt à réintroduire le programme écoÉNERGIE Rénovation — Maisons qui a été très populaire et qui permet aux propriétaires de faire des économies, tout en protégeant l'environnement.

Concernant les travailleurs en fin de carrière, il faut ramener l'âge de la retraite à 65 ans en donnant accès aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti aux travailleurs qui ont travaillé d'arrache-pied toute leur vie pour accéder à une retraite décente.

Pour une fois, le gouvernement va-t-il être à l'écoute de la population et acquiescer à ses demandes? Je me pose la question. Entretemps, je ne peux que m'opposer farouchement à ce projet de loi qui ne propose rien pour aider les gens de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles à prospérer et à améliorer leur sort.

• (1640)

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours.

Initiatives ministérielles

Elle a mentionné avoir rencontré ses concitoyens. Évidemment, le gouvernement conservateur a pris l'habitude de présenter des projets de loi mammouth où se retrouve dans le même sac, et le budget et d'autres mesures. D'ailleurs, le refus du gouvernement de discuter de ces mesures est flagrant. On l'a d'ailleurs vu tout à l'heure quand mon collègue de Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques a proposé de faire un projet de loi budgétaire et que les autres mesures soient retirées de ce projet de loi.

J'aimerais demander à ma collègue quels ont été les commentaires des citoyens de sa circonscription concernant le concept de projet de loi mammouth. Aiment-ils vraiment cette façon de procéder? Qu'en pensent-ils?

• (1645)

Mme Anne-Marie Day: Monsieur le Président, je remercie mon confrère de sa question.

Les citoyens n'aiment pas qu'on cache plein de sous-projets dans un immense projet de loi, de manière à ce qu'ils n'en connaissent pas les retombées. Les conservateurs ne donnent pas assez d'information à la population. Celle-ci ne peut donc pas agir.

Par exemple, les PME vont se voir privées d'un crédit auquel elles avaient droit lors de l'embauche d'un nouvel employé, mais elles ne pourront pas le savoir, car le gouvernement ne va pas l'annoncer sur grand écran. Il leur enlève cette subvention, mais cela est caché dans un projet de loi.

Ce projet de loi mammouth élimine plusieurs mesures qui aidaient les PME, le développement local et régional et la société canadienne.

M. Denis Blanchette: Monsieur le Président, ce budget est plutôt décevant, parce qu'il ne présente pas de vision de société. Ma collègue est-elle d'accord avec moi?

Par exemple, dans la région de Québec, nous avons l'Université Laval, et le manque d'investissement dans la recherche-développement, surtout dans l'aspect fondamental des choses, nous fait perdre du terrain au sein de l'OCDE, notamment en ce qui a trait aux pratiques de recherche.

Quelle est la perspective de ma collègue de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles par rapport aux investissements en recherche-développement?

Mme Anne-Marie Day: Monsieur le Président, on sait comment la recherche-développement peut être utile au développement d'une société, ainsi que pour le développement des petites, moyennes et grandes entreprises.

Cela s'observe dans des secteurs très précis comme la santé et l'éducation. Elle est très importante pour les découvertes chimiques et l'élaboration de nouveaux projets.

Nos universités doivent être mieux subventionnées en recherche-développement. L'éducation relève du provincial, le gouvernement s'occupe de l'éducation supérieure, mais les investissements sont indispensables pour la recherche-développement. On ne peut pas abandonner les régions comme le fait le gouvernement conservateur.

[Traduction]

M. Glenn Thibeault (Sudbury, NPD): Monsieur le Président, je trouve intéressant que les conservateurs nous parlent encore et encore de certains éléments de leur budget, mais ne parlent pas de ce qu'ils ont l'intention de faire pour les petites entreprises. Je me dois donc de mentionner que les conservateurs ont éliminé le crédit d'impôt pour les petites entreprises. Le gouvernement a parlé des frais imposés aux marchands dans son budget en mars, mais il n'en est fait aucunement mention dans le projet de loi d'exécution du

budget. Les propriétaires de petites entreprises versent jusqu'à 20 000 \$ — voire plus dans certains cas — aux grandes banques et aux sociétés émettrices de cartes de crédit, parce que les frais cachés leur coûtent de l'argent, mais le gouvernement a choisi de ne pas passer à l'action à cet égard.

Je sais que ma collègue compte beaucoup de petites entreprises dans sa circonscription. J'aimerais qu'elle me dise ce que les propriétaires de petites entreprises pensent de leur difficulté à joindre les deux bouts et du refus du gouvernement de prendre le flambeau et de les appuyer.

[Français]

Mme Anne-Marie Day: Monsieur le Président, supprimer le crédit d'impôt à l'embauche nuit aux entreprises. En ne mettant pas de plafond aux taux d'intérêt des cartes de crédit, on nuit aussi au commerce au détail. Par ailleurs, les augmentations des taxes d'accise de la part du gouvernement dans les derniers budgets nuisent aussi au commerce de nos entreprises.

• (1650)

[Traduction]

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de ce projet de loi. Seulement, il est regrettable qu'il soit tel qu'il est. Le gouvernement conservateur nous présente encore un autre énorme projet de loi omnibus d'exécution du budget qui ne fait rien pour régler les principaux problèmes que ses décisions ont engendrés pour le Canada et pour les Canadiens depuis qu'il est au pouvoir.

En ce qui concerne ces décisions, je viens d'en prendre quelques-unes en note. Des compressions ont été subies par de nombreuses organisations qui font partie de ce que les Canadiens chérissent et auxquels le pays tient énormément. Le gouvernement conservateur a systématiquement démantelé ou sabré des organisations comme VIA Rail, Postes Canada, CBC/Radio-Canada, Anciens Combattants, l'assurance-emploi et Service Canada par la suite. Toutes ces organisations ont perdu quelque chose depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir.

En ce qui concerne les soins de santé, le montant d'argent versé aux provinces est de nouveau réduit. La Commission canadienne du blé n'existe plus. Le registre des armes à feu n'existe plus. On enlève maintenant ses pouvoirs à Élections Canada, et de nombreux Canadiens auront davantage de difficulté à voter, s'ils arrivent à le faire, sous le gouvernement conservateur.

L'environnement a été durement touché dans le premier méga projet de loi d'exécution du budget présenté par le gouvernement conservateur, qui a vidé de sa substance la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. C'était il y a deux ans, mais le Règlement qui accompagne cette loi n'a pas encore été publié. Nous ne savons donc toujours pas de quelle façon on tiendra compte de la santé humaine dans les évaluations environnementales.

Des cours d'eau ont perdu toute protection. Partout au pays, la presque totalité des cours d'eau — des rivières, des lacs et des ruisseaux — ne bénéficient plus d'une protection environnementale. Nous pensons que c'est parce que le gouvernement veut que les sociétés de pipelines puissent les traverser plus facilement pour transporter du pétrole.

La sécurité ferroviaire a été durement touchée sous le gouvernement conservateur. Il suffit de penser à la tragédie qui a frappé Lac-Mégantic et au fait que ce train était conduit par une seule personne, ce qui avait été autorisé par la ministre des Transports.

Initiatives ministérielles

La salubrité des aliments a pris un dur coup sous le gouvernement actuel. Outre l'écllosion de listériose, il y a aussi eu le rappel de viande le plus important de l'histoire du Canada, après que des centaines de personnes soient tombées malades en raison de l'inaction du gouvernement.

En ce qui concerne la sécurité aérienne, nous avons entendu aujourd'hui une proposition du gouvernement selon laquelle il n'y aurait plus d'agent de bord à chacune des portes d'un avion. Si je prends l'avion, me dira-t-on à quelle porte la sortie se fera sans agent de bord? Aurai-je droit à un rabais si j'occupe un siège non sécuritaire à bord de l'avion? Cela n'a aucun sens. Nous ne pouvons pas laisser le gouvernement continuer de sabrer dans ce qui est important pour les Canadiens.

Le gouvernement a réduit le programme de Sécurité de la vieillesse. L'âge de la retraite a été repoussé à 67 ans. De plus, la définition utilisée pour les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada a encore été modifiée. Comme le nouveau règlement n'a jamais été promulgué, nous n'en connaissons pas les détails. Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'a pas encore comblé le vide de deux ans qui surviendra entre la fin des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et le début des prestations de la Sécurité de la vieillesse. Les gens n'auront aucun revenu pendant deux ans.

Le gouvernement a éliminé ou réduit le financement d'organismes tels que l'ACDI, KAIROS et les groupes de soutien des femmes qui, par le passé, recevaient un financement gouvernemental qui leur permettait de se faire entendre et de porter une cause en justice au besoin.

La sécurité des médicaments a aussi subi un dur coup quand le gouvernement a refusé de voir à ce que les médicaments semblables à l'OxyContin soient aussi sécuritaires que possible.

La transparence et la reddition de comptes se font aussi malmenées par le gouvernement conservateur. Le directeur parlementaire du budget a dû s'adresser aux tribunaux pour que le gouvernement dise aux parlementaires quelles seraient les incidences du budget en termes de coupures.

Le programme national de garderies a été la première victime du gouvernement, comme on pouvait s'y attendre. Rappelons aussi que le logement abordable — un besoin criant dans ma circonscription — subit des attaques constantes, puisque les sommes que le gouvernement y consacre fondent un peu plus chaque jour. Comme on pouvait le prévoir, le gouvernement a voté contre le budget de Jack Layton, qui aurait accordé un certain financement au logement abordable. Ces sommes disparaîtront.

Nous vivons une situation particulière dans ma circonscription, York-Sud—Weston, puisque beaucoup de gens vivent dans des immeubles à appartements en béton construits dans les années 1960, 1970 et 1980, et que 90 % de ces locataires occupent des logements qui sont précaires, pour une raison ou une autre. L'ampleur du problème est immense, puisque environ 60 % des habitants de ma circonscription vivent dans ces immeubles. Comme ils ne reçoivent pas de subvention gouvernementale, le gouvernement ne viendra pas éliminer leur subvention. Mais ils sont déjà dans le besoin.

• (1655)

Trente-trois pour cent de ces locataires ont des besoins pressants et sont à deux doigts de se retrouver dans la rue. Dans ma circonscription, York-Sud—Weston, on parle de milliers de personnes dans une telle situation. Ce budget ne propose absolument rien pour répondre aux besoins urgents de nombreux Canadiens en matière de logement.

Le budget et son projet de loi d'exécution constituent un autre fouillis énorme qui n'a rien à voir avec ce qui doit se faire pour les Canadiens.

En fait, plusieurs promesses du gouvernement, dans ce budget et le précédent, n'ont jamais été respectées. Par exemple, en 2013, l'ancien ministre des Finances a promis devant la Chambre que chaque fois que le gouvernement débloquerait des fonds pour les infrastructures, une partie de l'argent servirait à financer des programmes d'apprentissage. Je me suis dit: « Fantastique. C'est que nous réclamons depuis longtemps. Regardons si c'est dans le projet de loi d'exécution du budget ».

Nous avons examiné un premier budget et nous n'avons rien vu à cet égard. Même chose pour le suivant. Dans celui-ci, il n'y a toujours aucun lien entre le financement des infrastructures — le gouvernement prévoit un peu d'argent pour cela — et la formation et le perfectionnement des jeunes dans le besoin au Canada.

Dans le dernier discours du budget, le gouvernement a promis de prendre des mesures à l'égard de la pratique qui consiste à facturer la facturation, mais il n'y a rien à ce sujet dans le projet de loi d'exécution du budget. Les compagnies de téléphone, les entreprises de téléphonie cellulaire et les fournisseurs de services Internet pourront encore demander des frais supplémentaires à ceux qui reçoivent leur facture par la poste. Pour ajouter l'insulte à l'injure, leurs clients devront parcourir plusieurs pâtés de maisons pour aller chercher leur facture étant donné qu'il n'y aura plus de livraison du courrier à domicile.

Le ministre d'État à la Réforme démocratique dit que les gens peuvent prouver leur identité avec une facture de services publics ou de compagnie de téléphone. Ils ne peuvent certainement pas le faire avec une facture en ligne, car Élections Canada s'est déjà prononcé contre cette possibilité.

Le gouvernement affirme que les gens pourront obtenir gratuitement leurs factures par la poste, ce qui n'est pas prévu dans ce projet de loi d'exécution du budget, et qu'ils pourront se servir de cette même facture de services publics pour prouver leur identité le jour du scrutin. Le gouvernement fait preuve d'hypocrisie au sujet de ce qu'il sera possible de faire. C'est insensé.

Il a également promis d'être transparent et de rendre des comptes. Dans quelles circonstances avons-nous vu cela? Aucune.

L'une des choses les plus inquiétantes au sujet de ce projet de loi d'exécution du budget, c'est la relation avec la FATCA. Pour ceux qui ne connaissent pas la FATCA, il s'agit de l'instrument qu'utilisera le gouvernement américain pour réclamer des impôts à certains citoyens canadiens, environ un million d'entre eux. Certains ont la double citoyenneté, mais n'ont jamais vécu aux États-Unis. Ils sont nés au Canada, ont vécu toute leur vie au Canada, et on leur dit maintenant qu'ils sont citoyens américains parce que leurs parents le sont.

Dans ce projet de loi, le gouvernement indique que les banques pourront désormais fournir à l'ARC, sans en avertir les personnes concernées, des renseignements au sujet des REER, des REEI, des REEE et d'autres actifs, afin que ces renseignements soient transmis à un autre pays. On peut supposer que la raison pour laquelle on fournirait ces renseignements, c'est pour que quelqu'un puisse venir prendre cet argent dans les comptes bancaires de ces personnes.

C'est scandaleux. Nous sommes un pays souverain. Le Canada est un pays autonome. Notre pays devrait protéger ses citoyens en empêchant notamment qu'un autre pays vienne s'emparer de leur argent. Je parle ici de citoyens canadiens, pas de gens qui vivent aux États-Unis et qui sont citoyens américains. Le gouvernement américain n'a qu'à s'en prendre à eux, pas aux citoyens canadiens. Nous ne devrions pas aider un autre pays à fabriquer de toutes pièces une raison de venir chercher l'argent d'un citoyen canadien dans son compte. Nous ne devrions pas le faire, et cela ne devrait pas figurer dans ce projet de loi d'exécution du budget.

Si nous devons en discuter, discutons-en, mais pas dans le cadre d'un projet de loi d'exécution du budget.

● (1700)

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Monsieur le Président, qu'en est-il de ce que le député ne dit pas? Il ne raconte pas toute l'histoire, les négociations du gouvernement avec les États-Unis pour s'assurer que ce pays ne puisse pas imposer les pénalités qu'il envisageait, et qui auraient beaucoup nui aux Canadiens ayant la double citoyenneté. Sans l'intervention du gouvernement et les mesures prises à cet égard, les conséquences pour les banques canadiennes et pour les Canadiens ayant de l'argent dans des banques américaines auraient été considérables.

Toutefois, le député n'en dit rien. Il ne parle pas de l'intervention du gouvernement canadien afin d'éviter bien des ennuis à de nombreux Canadiens ayant la double citoyenneté. Les États-Unis d'Amérique peuvent élaborer leurs propres lois et s'opposer aux mesures comme ils le souhaitent. Si le gouvernement n'avait pas pris les mesures qu'il a prises et n'avait pas été prêt à les intégrer immédiatement dans le budget, les conséquences pour les Canadiens ayant la double citoyenneté auraient été catastrophiques.

Quand le député parle de ce dossier, il ne doit rien omettre, car les conséquences, qu'il n'a pas évoquées, auraient été désastreuses.

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, je ne suis pas au fait de ce qui s'est dit derrière des portes closes pendant les négociations avec les Américains. Tout ce que je connais, c'est la teneur du projet de loi. À ceux qui affirment que les choses auraient pu être encore pires, je réponds que bien des choses auraient pu l'être.

Le problème, c'est que ce projet de loi oblige les banques canadiennes à divulguer aux autorités américaines les valeurs et les sommes d'argent détenues dans des banques canadiennes. Voilà qui mérite un débat beaucoup plus approfondi que n'en aura jamais le projet de loi que nous étudions.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je poursuis sur cette lancée: il faut davantage de discussions.

On constate à la lecture de ce titanesque projet de loi budgétaire que le gouvernement entend, comme je l'ai déjà dit un peu plus tôt, apporter des modifications en catimini à des dizaines de mesures législatives en les intégrant à un projet de loi d'exécution du budget alors qu'elles devraient faire l'objet de projets de loi indépendants.

Pensons, par exemple, aux dispositions relatives à la sécurité ferroviaire. C'est un sujet très important, un sujet chaud. Il faut discuter beaucoup plus de ce volet du projet de loi, mais aussi d'autres éléments, notamment en ce qui concerne la salubrité des aliments.

J'aimerais savoir si député croit que le fait d'avoir intégré toutes ces mesures législatives au projet de loi d'exécution du budget aura des répercussions négatives au chapitre du devoir de diligence raisonnable, qui implique que nous débattions des projets de loi et

Initiatives ministérielles

que nous consultions les Canadiens à leur sujet? Les travaux des comités nous permettent d'écouter les parties intéressées. Regrouper autant de mesures dans un unique projet de loi d'exécution du budget nous prive de beaucoup d'occasions.

Ce semble être devenu une habitude pour les conservateurs depuis qu'ils ont obtenu la majorité. Ils regroupent autant de mesures législatives que possible afin d'éviter de rendre véritablement des comptes relativement aux enjeux aussi vastes que variés auxquels le Canada est confronté.

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, le député arrive bien à propos lorsqu'il mentionne la sécurité ferroviaire juste après que nous ayons évoqué la FATCA.

La ministre a indiqué que le changement a pour objet de lui permettre de modifier plus rapidement le régime de sécurité ferroviaire au Canada, sans consultation ni discussion, de manière à l'harmoniser avec celui des États-Unis.

Or, nous vivons au Canada, pas aux États-Unis. Le réseau ferroviaire traverse la frontière, c'est vrai, mais j'aimerais croire que le gouvernement canadien tient à protéger ses citoyens au moins aussi bien qu'actuellement, sans édulcorer sa structure réglementaire dans le but de la calquer sur celle des États-Unis.

[Français]

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, la situation est grave. Nos familles sont surendettées, et les conservateurs rient et chahutent à la période des questions lorsqu'on parle de baisse de l'industrie manufacturière ou encore lorsqu'on parle de la classe moyenne.

Mon confrère pourrait-il nous dire s'il ne faudrait pas justement s'occuper de la classe moyenne et de l'industrie manufacturière dans ce pays, afin de créer des emplois?

● (1705)

[Traduction]

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, c'est une bonne chose que ma collègue ait soulevé cette question. Dans ma circonscription, York-Sud—Weston, les gens de la classe moyenne gagnaient bien leur vie grâce au secteur manufacturier. Il y a déjà eu de bons emplois dans ce secteur, des dizaines de milliers, en fait, mais c'est terminé. Où ces emplois sont-ils passés? Hors de la circonscription, dans d'autres pays.

Les gens qui occupaient ces bons emplois, s'ils travaillent à l'heure actuelle, ont maintenant un emploi temporaire à temps partiel au salaire minimum. Ils ne peuvent pas recevoir de prestations d'assurance-emploi parce qu'ils n'ont pas travaillé assez longtemps pour cela.

Leur situation est précaire, et le budget ne prévoit aucune mesure visant à générer de nouveau la classe moyenne qu'il y avait auparavant, surtout à Toronto.

M. Ben Lobb (Huron—Bruce, PCC): Monsieur le Président, je suis content de participer au débat d'aujourd'hui. Je partagerai mon temps de parole avec la députée de Sarnia—Lambton.

Initiatives ministérielles

J'aime bien écouter ce qui se dit à la Chambre des communes et entendre les différents points de vue qui y sont exprimés, mais j'aimerais parler d'une chose que j'ai remarquée depuis les six ans, ou presque, que je suis ici. Lorsqu'on a siégé aussi longtemps à la Chambre, on a déjà tout entendu au moins deux ou trois fois.

Je crois que c'était en 2009, au plus creux de la récession. Certains néo-démocrates prenaient place ici. Je me souviens de la députée d'Halifax lors du débat sur le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire. Les néo-démocrates s'y opposaient complètement, du moins à ce moment-là. Les députés peuvent d'ailleurs le vérifier dans le compte rendu.

Je me souviens des observations de la députée néo-démocrate; elle disait que nous donnions beaucoup d'argent pour que les gens puissent construire des terrasses. Or, c'est surtout grâce à ce programme et à ce crédit d'impôt que nous nous sommes si bien tirés de la récession.

J'ai entendu ici aujourd'hui des commentaires sur la taille et le contenu du projet de loi. Je pense à l'année dernière, à tout le moins, ou à l'année d'avant, quand nous parlions d'évaluation environnementale et que nous nous demandions s'il faudrait en faire une dans un parc national si nous y installions un banc en cèdre. C'est ce que nous devons faire habituellement. L'opposition a fait des pieds et des mains pour que nous conservions cette mesure.

La terre n'a pas arrêté de tourner et l'environnement s'en porte probablement beaucoup mieux. Les municipalités ont plus d'argent et les fonctionnaires ont certainement plus de temps à consacrer à du travail plus important que des évaluations environnementales en vue de l'installation de bancs en cèdre.

Je veux simplement dire aux députés de l'opposition de ne pas s'enflammer à ce point. Les choses évoluent dans la bonne direction, et je vais parler dans quelques instants de la direction que prend le pays.

Comment le Canada se compare-t-il aux autres pays du G7 sur le plan, par exemple, de la dette par rapport au PIB, du déficit par rapport au PIB, de la croissance de l'emploi et de l'assurance-emploi, qui comptent parmi les principaux moteurs et les indicateurs clés de la santé de l'économie? En ce qui concerne la dette par rapport au PIB, le Canada est, de loin, celui qui s'en tire le mieux de tous les pays du G7. Pour ce qui est du déficit par rapport au PIB, nous sommes incontestablement les meilleurs, avec un budget quasi équilibré cette année et un budget excédentaire l'année prochaine. Aucun autre pays du G7 ne s'approche de cela. En fait, la plupart connaissent actuellement un déficit structurel.

Quant à l'emploi et au bilan en la matière, — je ne suis aucunement partisan, je puis l'affirmer aux députés — l'opposition n'a pas voulu reconnaître que plus de un million d'emplois ont été créés depuis juillet 2009. Ce sont là des faits incontestables.

C'est grâce au leadership du gouvernement, au ministre des Finances, au premier ministre et aux membres du caucus que nous en sommes là. N'oublions pas la récession de 2007, de 2008 et de 2009. N'oublions pas le budget présenté en 2009, qui, à mon avis, a sauvé la situation du pays. Concentrons-nous là-dessus.

Qu'avons-nous fait? Certains disent que nous avons profité de la reprise aux États-Unis pour sortir de la crise. Ce n'est pas vrai. Nous sommes sortis de la crise bien avant nos voisins du Sud et dans un bien meilleur état qu'eux. Qu'avons-nous fait? Longtemps avant mon arrivée à la Chambre, le gouvernement conservateur a réduit le fardeau fiscal des entreprises, des familles et des particuliers. Cela a permis aux gens d'avoir plus d'argent dans leurs poches. Un dollar est beaucoup plus productif entre les mains d'un entrepreneur, d'un

particulier ou d'une famille que s'il est injecté dans les rouages internes du gouvernement.

Nous avons le taux d'imposition des sociétés le plus bas parmi les pays développés. Nous avons accru nos échanges commerciaux. C'est l'ensemble des accords commerciaux que nous avons signés avec 43 pays, et non un en particulier, qui nous a permis de sauver la situation. Ils n'ont pas tous été totalement mis en oeuvre, mais ceux qui l'ont déjà été et ceux qui le seront, comme l'accord entre le Canada et la Corée, profiteront aux Canadiens pendant des décennies. Les avantages de ces accords se feront sentir pendant longtemps après mon départ de la Chambre.

• (1710)

Citons l'exemple des droits de douane. J'habite dans une circonscription située en milieu rural. Les droits de douane sur les produits du porc et du boeuf, le soja à identité protégée, les haricots adzuki, les haricots blancs, et ainsi de suite, sont tous supérieurs à 400 %. Les droits de douane sur les produits du porc sont de plus de 30 ou 40 %. Les droits de douane sur les produits du bœuf sont du même ordre.

Les États-Unis et l'Union européenne ont signé des accords avec la Corée qui sont en voie d'être mis en oeuvre graduellement. Que s'est-il passé? Nos échanges commerciaux avec la Corée ont chuté de 30 %. C'est inacceptable. Certains des droits de douane seront éliminés sur-le-champ, tandis que d'autres seront réduits au cours des prochaines années. Cela va aider notre économie.

Il ne s'agit pas de créer de fausses économies en ayant recours à des mesures d'assouplissement quantitatif ou en injectant de l'argent dans des choses frivoles. Il s'agit plutôt de faire des investissements, de réduire les droits de douane et de laisser les entreprises faire ce qu'elles font le mieux, c'est-à-dire créer des emplois et favoriser la prospérité économique.

Qu'avons-nous fait à part cela? Nous avons investi dans l'innovation. Lorsque j'ai commencé à siéger aux Communes, le député de Cambridge occupait le poste de ministre d'État chargé de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario et de ministre d'État aux Sciences et à la Technologie. Regardez ce qui s'est produit dans le Sud de l'Ontario. Des investissements aux effets bien sentis ont été effectués d'un bout à l'autre de la province. Des investissements ont été effectués dans les universités de tout le pays. Les universités en ressentent encore les bienfaits, car elles sont ainsi devenues plus concurrentielles. Elles attireront davantage les étudiants étrangers, qui trouveront au Canada des campus de classe mondiale.

Jetons un coup d'oeil maintenant à la circonscription de Brant, où se trouve la ville de Brantford. L'Université Wilfrid-Laurier y a deux campus. Voyez comment le centre-ville de Brantford en a bénéficié. J'ai déjà travaillé à Brantford.

Nous avons investi dans le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile. Des centaines de millions de dollars ont été investis dans l'amélioration de la productivité, de la capacité et du rendement des usines de montage d'automobiles du pays, n'en déplaise à mon bon ami Ken Lewenza.

Les accords sur la frontière et la sécurité du périmètre avec les États-Unis sont une autre bonne réalisation. Un jour, nous verrons en rétrospective que nous avons pu, grâce à ces accords, mettre notre pays dans une position très enviable. Les règles et les tracasseries qui entravent les affaires font l'objet d'améliorations et de rationalisations permettant aux produits de traverser notre frontière chaque jour à un coût moindre. Les services frontaliers nécessitent moins de personnel, et le passage de la frontière est moins compliqué.

Et attendez un peu de voir l'amélioration lorsque la construction du pont sera terminée à Windsor. La différence sera énorme, comme le Président vous le confirmera. Nous avons réduit le fardeau administratif. Je vous ai parlé des mesures que nous avons déjà prises pour réduire les tracasseries, mais nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin.

Par exemple, dans le budget de cette année, il est question des retenues à la source sur les salaires, comme les cotisations au Régime de pensions du Canada et au régime d'assurance-emploi. L'employeur ou l'un de ses employés doivent prendre le temps de calculer ces retenues à la source. Alors, nous comptons hausser les limites de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire de verser les retenues à la source toutes les deux semaines. Les employeurs pourront le faire une fois par mois.

Je voudrais parler de ce qui peut se passer sur une période de dix ans. Regardez ce qu'a subi l'Ontario en dix ans. Le gouvernement libéral de cette province en a complètement dévasté l'économie. C'est la vérité. À l'inverse, regardons ce que le gouvernement conservateur a réussi à faire au Canada pendant les huit dernières années. Nous avons jeté les bases de la réussite économique et de la prospérité au pays pour 40 ou 50 ans, à mon avis. C'est l'exemple le plus limpide que je peux donner. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de faire de la politique, et je suis certain qu'il en va de même pour mes collègues. Je suis certain que, dans 40 ans, nos petits-enfants auront des emplois formidables grâce à ce qu'a accompli le gouvernement actuel.

• (1715)

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, le député demande ce qu'il en sera après une décennie. Prenons l'accord sur la santé. Il a expiré après 10 ans, sans rien pour le remplacer. Les électeurs du député s'interrogent sur la situation. Mary Straus de Walton, une de ses électrices, pose des questions à ce sujet. En l'absence d'accord sur la santé, elle craint qu'il y ait encore plus de privatisations.

Elle ne peut pas obtenir de réponse du député, car, dit-elle, il suit la ligne du parti. Par conséquent, je demande à sa place, pour elle, à la Chambre des communes, ce que le gouvernement entend faire en matière de santé. Nos enfants, seront-ils en meilleure posture dans 10 ans, sans l'accord sur la santé qui a garanti le financement des soins de santé au cours des 10 dernières années?

M. Ben Lobb: Monsieur le Président, je connais Mary et, comme on pouvait s'y attendre, Mary est membre de la section des retraités des TCA. Nous situerons donc cette question dans son contexte.

M. Jamie Nicholls: C'est une de vos concitoyennes.

M. Ben Lobb: Monsieur le Président, je sais que c'est une électrice. Je donne à la Chambre ses antécédents. J'échange beaucoup de courriels avec Mary. Le député peut être certain que, si elle a des questions sur la santé, elle peut venir me voir au bureau n'importe quand.

Toutefois, permettez-moi de vous dire ce que nous avons fait. Nous avons augmenté les transferts en santé, chaque année, de 6 % par année. Vérifiez. Vous trouverez que c'est une lecture fort intéressante. J'ajoute, au demeurant, que les provinces n'ont pratiquement rien eu à redire au sujet du financement. Pourquoi? Que veulent-elles? Elles veulent un financement stable qui s'applique aux cinq principes énoncés dans la Loi canadienne sur la santé. C'est assez simple. Je n'en suis pas étonné.

Il y a une chose que vous pouvez faire. Vous pouvez dire aux gens comme Ken...

Initiatives ministérielles

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Le député de Huron—Bruce doit toujours s'adresser à la présidence et non aux autres députés.

Je ne sais pas s'il souhaite terminer sa réponse. Il dispose du temps nécessaire pour le faire.

M. Ben Lobb: Je suis désolé, monsieur le Président.

J'allais indiquer que vous pouvez parler à des gens comme Ken Lewenza et leur dire de cesser de gaspiller leur argent en finançant des organisations comme Leadnow et de protéger, en revanche, les travailleurs syndiqués.

Je vais vous raconter une histoire. Je suis intervenu en faveur des TCA de ma circonscription. Je suis allé à Kitchener avec eux afin de défendre leurs intérêts auprès de la CSPAAAT. Devinez ce que m'ont dit certains membres de l'organisation nationale comme Ken Lewenza. Ils m'ont conseillé de retenir les services d'un avocat. Voilà ce qu'ils ont déclaré.

[Français]

M. Emmanuel Dubourg (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Dans son plaidoyer il a fait tout un historique; il nous parlait de 40 ans, de 50 ans, or c'est un budget qui a été déposé. J'aimerais donc l'entendre parler de ce budget.

Qu'est-ce qu'il trouve dans ce budget qui va aider, comme je l'ai demandé au ministre des Finances, les individus dans mon comté, par exemple, les individus de la classe moyenne, les immigrants et les nouveaux arrivants? Est-ce qu'il se sent à l'aise avec un projet de loi omnibus, un fourre-tout qui inclut tant le pont Champlain que des mesures avec les États-Unis, qui camoufle l'importance économique du plan économique que l'on doit avoir au Canada?

[Traduction]

M. Ben Lobb: Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, je dirais que ce sont les métiers spécialisés. Au Canada, et en particulier en Ontario, les travailleurs spécialisés font cruellement défaut. Je soutiens que le gouvernement libéral de l'Ontario est à l'origine du problème.

Toutefois, le projet de loi d'exécution du budget, contre lequel voteront les partis de l'opposition, prévoit un investissement de 100 millions de dollars pour aider les jeunes gens qui souhaitent embrasser des métiers spécialisés à obtenir des prêts sans intérêt.

Le député m'a demandé de parler des éléments du budget. Par conséquent, je vais en aborder un, à savoir les services à large bande dans les régions rurales. Je viens d'une circonscription rurale. Pour être en mesure d'exercer leurs activités en 2014 et après, les entreprises rurales ont besoin d'avoir accès à des services à large bande.

Voilà deux exemples que j'ai été en mesure de vous citer en à peu près 15 secondes. Je pourrais continuer à vous donner des exemples pendant 45 minutes, mais je ne crois pas que vous m'autoriserez à le faire.

• (1720)

Le vice-président: Le député a raison.

Nous reprenons le débat. La députée de Sarnia—Lambton a la parole.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Huron—Bruce de partager son temps de parole avec moi et de nous avoir présenté un discours aussi informatif et bien documenté. C'était très intéressant.

Initiatives ministérielles

Je suis honorée de participer au débat d'aujourd'hui et d'appuyer moi aussi le projet de loi C-31, qui propose d'inscrire dans la loi les principaux éléments du Plan d'action économique de 2014.

Le Plan d'action économique de 2014 jouerait un rôle clé puisqu'il renforcerait l'économie canadienne, maintenant et au cours des années à venir, en proposant des mesures qui favoriseraient le progrès économique et la prospérité. Aujourd'hui, j'aimerais attirer l'attention sur certaines mesures clés du projet de loi, qui concernent le secteur financier.

Les Canadiens devraient être fiers de leur secteur des services financiers. Celui-ci joue un rôle essentiel en transformant l'épargne en investissements productifs dans l'économie, en favorisant une gestion plus efficace du risque et en offrant l'infrastructure de paiement nécessaire pour l'échange de biens, de services et d'actifs financiers.

Nombreux sont ceux qui jugent que le système financier du Canada est l'un des plus résilients et l'un des mieux réglementés au monde. Pour la sixième année consécutive, le Forum économique mondial classe le système bancaire canadien au nombre des plus robustes au monde. En outre, cinq institutions financières canadiennes se classent parmi les 20 meilleures dans la plus récente liste Bloomberg des banques les plus solides au monde; c'est plus que dans n'importe quel autre pays.

Depuis le début de la crise financière mondiale, le gouvernement a mis en oeuvre diverses mesures destinées à maintenir l'avantage du secteur financier du Canada. Ces mesures ont pour objectif de renforcer la stabilité du secteur et de favoriser la concurrence. La mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui propose de nouvelles initiatives qui miseraient sur l'avantage du secteur financier du Canada.

Il existe au Canada un régime de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme. Comme je viens tout juste de le mentionner, cette mesure législative vise à renforcer le régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme du Canada. Le gouvernement est déterminé à offrir un régime robuste et complet qui jouera un rôle de premier plan dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme à l'échelle mondiale et qui protégera l'intégrité du système financier canadien de même que la sécurité des Canadiens. Le régime du Canada demeure robuste et efficace et il est conforme aux normes internationales. Il est toutefois important de l'améliorer sans cesse pour être en mesure de contrer les nouveaux risques, y compris les devises virtuelles, comme le bitcoin, et de renforcer le leadership dont le Canada fait preuve sur la scène internationale dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Après avoir effectué un examen approfondi sur plusieurs années, le gouvernement propose maintenant diverses mises à jour. Il propose entre autres d'accroître la capacité du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, le CANAFE, de divulguer aux partenaires fédéraux les menaces à la sécurité du Canada, conformément à la réponse du gouvernement aux recommandations de la Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India. Cette mesure contribuerait à la sécurité des Canadiens et renforcerait la capacité de nos institutions financières de lutter contre les crimes économiques.

Parlons maintenant de l'organisme coopératif de réglementation des marchés de capitaux. Bien que le système financier du Canada soit considéré comme l'un des plus sains au monde, notre système de réglementation des marchés de capitaux pourrait et doit être

amélioré. Alors que le talent et les capitaux recherchés traversent les frontières comme jamais auparavant, la concurrence sur les marchés de capitaux est féroce. Si nous souhaitons voir les Canadiens réussir sur le marché mondial, nous devons améliorer continuellement notre système. Les détracteurs du système actuel estiment qu'il est trop complexe et inefficace et qu'il fait obstacle à l'investissement étranger au Canada, et ils ont raison. Voilà pourquoi, en septembre dernier, les gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont convenu d'établir un organisme coopératif de réglementation des marchés de capitaux. Le président de l'Association des banquiers canadiens, Terry Campbell, a d'ailleurs accueilli favorablement aujourd'hui l'entente entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Ontario visant la mise sur pied d'un organisme coopératif de réglementation des marchés de capitaux, lequel offrira une meilleure protection aux investisseurs et favorisera l'efficacité des marchés de capitaux dans les provinces participantes.

• (1725)

Il a également déclaré:

Nous reconnaissons la persévérance et le leadership dont fait preuve le gouvernement fédéral dans cet enjeu économique important, surtout que le système canadien actuel est déphasé par rapport aux autres pays. L'annonce faite aujourd'hui par ces trois gouvernements est une première étape importante. Nous encourageons le reste des provinces à participer au système suggéré.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui habiliterait le gouvernement à verser aux provinces et territoires admissibles une partie des coûts liés à la transition vers le système de réglementation coopérative des marchés de capitaux. L'organisme coopératif de réglementation permettra de mieux protéger les investisseurs, améliorer le secteur des services financiers du Canada, favorisera une efficacité accrue des marchés de capitaux, et gèrera plus efficacement les risques systémiques dans les marchés de capitaux nationaux.

Conjointement avec la Colombie-Britannique et l'Ontario, le gouvernement continue d'inviter les autres provinces et territoires à participer au système coopératif.

Dans ses budgets récents, le gouvernement a instauré différentes mesures pour renforcer le régime canadien de réglementation des produits financiers dérivés de gré à gré, en conformité avec les engagements qu'il a pris auprès du G20. Les grandes banques canadiennes, qui sont les principaux participants à ce marché, font l'objet d'une surveillance prudentielle efficace de la part du surintendant des institutions financières à l'égard de leurs opérations sur les produits dérivés de gré à gré. Des pays influents sont à décider s'ils laisseront les banques étrangères faire des opérations sur les produits dérivés de gré à gré sur leurs marchés conformément aux règles canadiennes ou à leurs propres règles.

Le projet de loi C-31 va modifier la Loi sur les banques afin d'établir expressément un pouvoir de réglementation bancaire applicable aux opérations sur les produits dérivés de gré à gré. Cette mesure facilitera l'intégration et l'harmonisation de la réglementation de ces produits avec l'organisme coopératif de réglementation des marchés de capitaux, une fois que ce dernier aura été mis sur pied. De plus, les organismes de réglementation étrangers pourront plus facilement évaluer le cadre de réglementation canadien lorsqu'ils effectueront leurs déterminations d'équivalence, ce qui sera à l'avantage des banques canadiennes lorsqu'elles feront affaire avec des entités étrangères.

Le gouvernement a pris des mesures énergiques afin de rendre notre système financier plus stable, de réduire les risques systémiques et de faire en sorte que le Canada ait la marge de manoeuvre et les moyens d'aider les institutions financières en cas de crise.

Par exemple, dans le budget de 2008, le gouvernement a modernisé les pouvoirs de la Banque du Canada afin d'appuyer la stabilité du système financier. La banque a ensuite utilisé ses nouveaux pouvoirs pour redistribuer des liquidités aux institutions financières, une mesure qui aura directement contribué à faciliter la circulation du crédit pour les Canadiens et les entreprises durant ce qu'on a appelé le « resserrement du crédit ».

Le projet de loi C-31 poursuit dans cette voie en proposant des modifications législatives afin d'autoriser la Banque du Canada à fournir des services bancaires et des services de garde de biens à la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Enfin, je tiens à parler brièvement de la manière dont le gouvernement fait du Canada un endroit toujours plus propice à la création d'entreprises et à leur expansion. Par exemple, l'exploration des riches ressources minières du Canada par les petites sociétés se répercutera positivement sur la création d'emplois et le développement économique de l'ensemble du pays, y compris les régions rurales et nordiques.

Les mesures qui sont prévues dans le Plan d'action économique de 2014 — qu'il s'agisse de nouvelles mesures ou de mesures renouvelées — et qui visent à mieux soutenir les investissements dans le secteur canadien des ressources naturelles participent du développement responsable des ressources mis de l'avant dans le Plan d'action économique de 2012. Par exemple, le crédit d'impôt pour l'exploration minière de 15 % aide les petites sociétés d'exploration minière à obtenir du capital en incitant les investisseurs à acheter des actions accréditives destinées à financer l'exploration minière.

L'Association pour l'exploration minière de la Colombie-Britannique a eu la réaction suivante quand elle a appris que le budget allait prolonger ce crédit d'impôt: « Les temps sont durs, et une bonne partie de nos membres ont du mal à obtenir du capital, alors nous nous réjouissons de voir que ce crédit d'impôt soit renouvelé. »

Pour conclure, je tiens à rappeler que le gouvernement continue de mettre l'accent sur ce qui compte aux yeux des Canadiens: les emplois et la croissance économique. En préservant aujourd'hui l'avantage concurrentiel du Canada, nous assurerons la prospérité à la long terme de la population de demain.

• (1730)

Le vice-président: Comme il est 18 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Il restera cinq minutes à la députée de Sarnia—Lambton pour répondre aux questions et aux observations lorsque nous reprendrons le débat sur cette question.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR LES MINÉRAUX DES CONFLITS

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD) propose que le projet de loi C-486, Loi concernant les pratiques des entreprises relativement à

Initiatives parlementaires

l'extraction, à la transformation, à l'achat, au commerce et à l'utilisation des minéraux des conflits provenant de la région des Grands Lacs africains, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, je suis extrêmement fier de lancer le débat sur le projet de loi C-486, Loi sur les minéraux des conflits.

Il s'agit d'une aventure qui a débuté il y a cinq ans.

[Français]

Il y a cinq ans, j'ai visité la République démocratique du Congo. C'était un pays avec autant de beauté que de tristesse. Depuis plus de 15 ans, les forces de l'État congolais, les groupes rebelles et les milices privées se battent tous pour contrôler le territoire et les abondantes ressources naturelles qui ont fait le malheur du pays.

[Traduction]

J'ai parlé aux représentants du gouvernement congolais pour savoir ce que le pays faisait pour assurer un avenir de paix et de développement durable. J'ai eu la surprise de me faire retourner la question. On m'a demandé ce que moi, je faisais. La question était tout à fait justifiée parce que la tragédie qui touche le Congo n'est pas seulement un problème congolais ou même africain. Il s'agit d'un problème qui nous concerne tous, à cause de nos téléphones et de nos bijoux.

Beaucoup de gens sont renversés d'apprendre l'étendue des crimes qui sont commis au Congo et le lien qui existe entre les consommateurs et le conflit. Permettez-moi de vous présenter quelques faits à ce sujet.

[Français]

Le conflit qui fait rage depuis 1998 en République démocratique du Congo est le plus mortel depuis la Seconde Guerre mondiale. En 2011, le nombre de viols était estimé à 48, non par année, ni par mois ni même par jour, mais par heure. Le viol est utilisé comme arme de guerre. En 2012, il y avait 2 millions de personnes déplacées. C'est environ l'équivalent des populations combinées du Manitoba et de la Saskatchewan.

[Traduction]

Les minéraux des conflits rapportent annuellement 180 millions de dollars aux groupes armés, permettant ainsi à certaines milices de littéralement demeurer en affaires.

Jusqu'à 40 % des personnes qui travaillent dans les mines sont des enfants qui sont exploités et maltraités et qui deviennent alors des cibles de choix pour les groupes armés qui cherchent à recruter des membres.

Le manque de sensibilisation du public au sujet de cette question pourrait en décourager plus d'un, mais pour moi, cela représente une source d'espoir, parce que lorsque les gens apprennent le lien qui existe entre les minéraux et les conflits, ils réalisent qu'ils sont directement concernés. Lorsque c'est le cas, ils ne peuvent faire autrement que de se demander ce qui pourrait être fait.

Depuis mon séjour au Congo, je me suis donné comme priorité de mettre à profit mon rôle de législateur pour aider à sensibiliser les Canadiens à cette question et pour réduire la présence des minéraux des conflits au Canada.

[Français]

En mars dernier, j'ai déposé le projet de loi sur les minéraux des conflits à la Chambre des communes.

Initiatives parlementaires

● (1735)

[Traduction]

Le processus de rédaction a été exhaustif et a comporté plusieurs mois de consultations positives et fructueuses auprès de l'industrie et des représentants de la société civile, ici et à l'étranger.

Le projet de loi a été présenté à une période où le monde entier souhaitait intervenir relativement aux minéraux des conflits et cette volonté d'agir n'a fait que s'intensifier depuis l'an dernier.

[Français]

En mai 2011, l'OCDE c'est-à-dire l'Organisation de coopération et de développement économiques a publié un guide et a formulé une recommandation sur le devoir de diligence à exercer à cet égard. Puis, en août 2012, la commission des valeurs mobilières des États-Unis a annoncé l'adoption d'un nouveau règlement exigeant des entreprises qu'elles fassent preuve de diligence quant à l'utilisation de l'étain, du tantal, du tungstène et de l'or.

[Traduction]

L'Union européenne a présenté sa propre réglementation, à la suite de vastes consultations auprès des parties intéressées. L'an dernier, au sommet du G8 en Écosse, le Canada s'est joint à d'autres pays pour formuler d'importants engagements pour une plus grande transparence dans le secteur extractif.

Dans le communiqué du G8, le gouvernement s'est clairement engagé à appuyer un approvisionnement non conflictuel des minerais. Permettez-moi de lire un passage de ce pacte, le paragraphe 40 du communiqué:

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la transparence du secteur extractif, nous continuons de soutenir un approvisionnement responsable et non conflictuel des minerais dans les régions touchées par un conflit, y compris en ce qui concerne l'or, les diamants et les autres pierres précieuses. Nous encourageons un développement économique positif et un approvisionnement responsable dans le secteur minier artisanal, en particulier dans les zones de conflit ou à haut risque. Nous réaffirmons notre soutien constant au Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque et au Mécanisme régional de certification de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, qui s'inscrivent dans le cadre des efforts internationaux multilatéraux et pluripartites pour lutter contre le commerce de minerais « de conflit » grâce à la certification, à une conduite responsable des affaires et au respect des droits de l'homme.

Le projet de loi vise à mettre en oeuvre les lignes directrices de l'OCDE mentionnées dans ce communiqué. Il suffit maintenant que nous tenions notre promesse.

[Français]

Pratiquement toutes les grandes firmes technologiques, comme BlackBerry et Microsoft en passant par Apple et Nokia, s'efforcent maintenant d'éviter d'utiliser des minéraux de conflit dans leurs produits.

[Traduction]

Récemment, nous avons été témoins de prises d'engagement sans précédent en matière d'approvisionnement non conflictuel des minerais. En janvier, Intel a annoncé que ses microprocesseurs seraient dorénavant fabriqués à partir de minerais non conflictuels. En février, Apple s'est engagé à s'approvisionner en minerais de manière responsable; il le fait déjà pour le tantal, l'étain, le tungstène et l'or. Ces dirigeants d'industrie montrent qu'une meilleure chaîne d'approvisionnement est possible, de même qu'un monde meilleur.

Ces entreprises se rendent compte que, dans le marché actuel, la responsabilité apporte un avantage concurrentiel. C'est d'ailleurs le message que m'ont transmis les représentants canadiens de

l'industrie. Les sociétés sont prêtes à se conformer aux règles tant qu'elles sont claires et mettent l'accent sur l'avantage concurrentiel propre à la responsabilité sociale. Le secteur privé est prêt à accepter des règles claires en matière de transparence et de responsabilité; il faut que le gouvernement se montre lui aussi responsable. Mon projet de loi vise à mettre en oeuvre les lignes directrices de l'OCDE au Canada.

[Français]

Le projet de loi exige des entreprises canadiennes qui se servent des minéraux provenant de la région des Grands Lacs africains qu'elles exercent la diligence voulue afin qu'aucun groupe armé exerçant des activités illégales ne tire profit de l'extraction, de la transformation ou de l'utilisation de ces minéraux.

[Traduction]

Les entreprises devraient publier leurs conclusions sur leur site Web et dans des documents soumis au gouvernement du Canada. Le gouvernement communiquerait ensuite le rapport aux pays producteurs. Cela soutiendrait les efforts locaux visant à gérer et à réformer l'industrie minière, les mesures prises sur le terrain. Le projet de loi reconnaît que, pour mettre fin au commerce des minéraux des conflits, il faut une collaboration entre les gouvernements des pays développés et des pays en développement, ainsi que la collaboration des représentants de la société civile et de l'industrie. La collaboration est le seul moyen d'obtenir des résultats durables.

Cependant, la collaboration exige du leadership. J'aimerais que le Canada prenne cette initiative. C'est un rôle qu'il pourrait et devrait jouer. Les sociétés minières canadiennes sont des chefs de file du marché. Il est temps que le Canada devienne également un chef de file en matière de responsabilité sociale des entreprises. Le Canada et les entreprises canadiennes devraient faire preuve de diligence, de responsabilité et de transparence dans leurs opérations à l'étranger, mais il n'y a pas que la responsabilité sociale des entreprises en cause, il y a aussi les droits des consommateurs.

[Français]

Mon projet de loi permettra aux Canadiens et aux Canadiennes de savoir si les minéraux qui se trouvent dans les produits technologiques qu'ils achètent pourraient avoir financé et alimenté des conflits. Ainsi, les consommateurs seront en mesure de faire des choix éclairés.

● (1740)

[Traduction]

Je crois que, si nous donnons aux consommateurs les renseignements nécessaires, ils rendront les entreprises responsables de leurs choix en matière d'approvisionnement. En guise de complément à cette mesure législative, j'ai également lancé la Campagne pour des minéraux équitables, une initiative populaire visant à soutenir les mesures relatives aux minéraux des conflits. Nous nous sommes associés à un éventail de groupes, notamment des groupes d'étudiants, des campagnes environnementales, des associations congolaises et des groupes de défense du commerce équitable. À l'échelle du pays, en ligne et hors ligne, cette campagne est en marche, et elle prend de l'ampleur. En effet, plus de 3 000 Canadiens ont déjà signé une pétition à l'appui de ce projet de loi.

[Français]

Ce n'est pas une question de gauche ou de droite politique. C'est une question de bien ou de mal. Ensemble, nous avons le pouvoir de rendre notre monde meilleur. C'est à nous d'agir.

Initiatives parlementaires

[Traduction]

D'autres pays l'ont reconnu. Aux États-Unis, la loi Dodd-Frank, qui proposait des exigences similaires, a obtenu l'appui des deux partis.

Je crois aussi que des changements sont possibles parce que nous avons déjà pris une mesure similaire.

Je pense à la campagne contre les diamants de la guerre. C'est un exemple formidable de la façon dont les pays, y compris le Canada, peuvent apporter des améliorations réelles à l'approvisionnement des produits de consommation. Le trafic de diamants fournissait des fonds considérables aux seigneurs de la guerre et aux rebelles en Afrique pendant les années 1990. Des réunions individuelles et conjointes de pays producteurs de diamants, d'organisations internationales, d'organisations de la société civile internationale et de sociétés extractives ont mené au processus de Kimberley, un programme de certification des diamants bruts exportés.

De nos jours, les pays qui adhèrent au processus de Kimberley sont responsables de presque toute la production mondiale des diamants bruts. Les exportations illicites sont presque disparues, et la confiance accrue des consommateurs attribuable à la certification des diamants favorise leur commerce légal.

[Français]

Ce commerce légal et responsable contribue au développement durable, économique et social. Nous avons maintenant la possibilité de transformer de la même façon le commerce des minéraux à l'origine du conflit en Afrique centrale.

[Traduction]

Tout comme les diamants de la guerre, les minéraux des conflits attirent de plus en plus l'attention des sociétés extractives, des gouvernements locaux et des ONG internationaux.

[Français]

De plus en plus, les entreprises s'intéressent à la responsabilité sociale et environnementale.

[Traduction]

En Afrique centrale, le leadership local augmente. Même si mon projet de loi sera le premier à faire appliquer les lignes directrices de l'OCDE en matière de diligence raisonnable dans un pays de l'OCDE, celles-ci sont déjà inscrites dans les lois de la RDC et du Rwanda.

D'excellentes initiatives sont en cours pour mettre en sac et étiqueter les minéraux destinés à l'exportation de la même façon qu'on procède actuellement pour suivre les diamants à la trace. C'est exactement à cela que s'emploie actuellement, par exemple, Partenariat Afrique Canada, une société civile chef de file dans l'application du processus de Kimberley. À l'échelle internationale, le G8 a publié l'an dernier un communiqué dans lequel il rappelait son appui à un approvisionnement en minéraux responsable et exempt de conflit de même que les lignes directrices de l'OCDE.

Il est temps d'apporter un changement en profondeur.

[Français]

On trouve des minéraux partout sur la Terre, mais il n'est pas nécessaire qu'ils soient tachés de sang. Ensemble, nous devons empêcher que le conflit congolais entre chez nous.

[Traduction]

J'espère sincèrement que nous pourrions travailler ensemble sur ce projet de loi et montrer la coopération que le Canada souhaite et dont

le monde a besoin. Ensemble, veillons à ce que le conflit ne s'infilte pas dans les foyers canadiens.

M. David Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député d'en face de se soucier de cette question et du but qu'il vise par son projet de loi. Nous aurons la possibilité d'en parler dans quelques minutes, mais je voudrais lui poser deux questions.

La première est: Pourquoi est-il d'aussi grande portée en ce qui trait aux entreprises visées? La loi Dodd-Frank s'appliquait principalement aux secteurs de la fabrication, du raffinage et des fonderies. Son projet de loi ratisse beaucoup plus large et est trop exigeant. Il a une trop grande portée et nous en reparlerons dans quelques minutes.

La deuxième question est: Pourquoi a-t-il limité autant sa portée en ce qui a trait aux pays visés? Entre autres conséquences de la loi Dodd-Frank, les pays qui n'avaient simplement pas la capacité de mettre en place des mécanismes de rapports ont été durement touchés. Ne pouvant simplement pas fournir l'information, ils sont pénalisés.

Je me demande s'il pourrait répondre à ces questions.

• (1745)

M. Paul Dewar: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son excellente question. Nos consultations auprès de l'industrie, de la société civile et des autorités américaines, notamment au sujet de la loi Dodd-Frank, nous ont amenés à modifier le projet de loi pour tenir compte des préoccupations que soulève la loi Dodd-Frank.

Premièrement, comme je l'ai mentionné dans mon intervention et comme l'indique le projet de loi, la déclaration ne s'effectuerait pas simplement à l'intention du Canada. Nous communiquerions cette information aux pays d'origine. Ceci permettrait de remédier à la préoccupation de mon collègue concernant l'absence de capacité sur le terrain, une préoccupation importante constatée au moment de l'entrée en vigueur de la loi Dodd-Frank.

Deuxièmement, comme je l'ai aussi mentionné dans mon intervention, il y a maintenant des gens qui travaillent sur le terrain pour veiller à l'approvisionnement non conflictuel des minerais. Le projet de loi tient compte de ce changement, conformément à ce qui est ressorti des consultations.

L'autre partie de la question du député portait sur la vaste portée, à savoir dans quelles circonstances nous exigerions une chaîne d'approvisionnement. En fait, cette décision est le fruit de nos consultations et de notre collaboration avec l'industrie, en particulier avec les sociétés minières. Celles-ci ne veulent pas avoir la responsabilité de rechercher des fournisseurs pour alimenter la chaîne d'approvisionnement. Elles croient qu'il est plus logique de confier ce rôle aux fabricants de produits finaux, tels que Apple ou Nokia. Pourquoi? Parce que dans bien des cas, ceux-ci le font déjà. Aux États-Unis, cette pratique est déjà établie. Il s'agit donc simplement d'un exercice d'harmonisation.

J'espère que le débat nous permettra d'aborder d'autres préoccupations qui ont été soulevées, et je remercie le député de sa question.

Mme Ève Pécelet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Monsieur le Président, mon collègue pourrait-il nous en dire davantage sur ce qui est fait par nos partenaires dans le domaine des minéraux des conflits? Qu'est-ce qui est fait pour aider à mettre en place une chaîne d'approvisionnement responsable? De quelles initiatives le Canada devrait-il s'inspirer? Quelles mesures devrions-nous adopter?

Initiatives parlementaires

M. Paul Dewar: Monsieur le Président, si vous me permettez de poursuivre dans la même veine, j'ai été invité en août dernier à participer à Los Angeles à une conférence sur les minéraux non liés aux conflits.

Il s'agissait en fait d'une conférence organisée par l'industrie. On y examinait la mise en oeuvre de la loi Dodd-Frank aux États-Unis. Ce qui est très intéressant à ce sujet, c'est que l'industrie le fasse.

On a abordé certains des problèmes dont mon collègue d'en face a parlé en ce qui concerne la mise en oeuvre, mais aussi la manière d'appuyer les gens sur le terrain. Il y a deux éléments très concrets que nous pouvons soutenir davantage; nous pouvons contribuer à mettre en place une chaîne d'approvisionnement responsable sur le terrain et à l'identifier et aussi à identifier une chaîne d'approvisionnement responsable au Canada.

Des producteurs canadiens sont très enthousiastes et très favorables à mes initiatives. Ils disposent d'une chaîne d'approvisionnement responsable, et ils aimeraient tirer profit de cette possibilité.

Enfin, pour ce qui est de ce que les autres font et de ce que nous faisons, je préciserai que les Américains ont déjà pris des mesures en ce sens. L'objectif n'est pas de faire quelque chose de novateur. Il s'agit de faire ce que les Américains ont déjà fait et ce que l'Union européenne est en train de faire, de mettre en oeuvre et d'examiner. Il ne nous reste plus qu'à le faire à notre tour.

Si nous voulons retirer l'argent des mains des milices qui posent en ce moment même des gestes horribles et qui violent les droits de la personne, en particulier ceux des femmes et des enfants, voici notre occasion de le faire.

Nous avons l'occasion d'améliorer les choses, si nous convenons de collaborer avec d'autres pays.

M. David Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet des minéraux des conflits et du rôle que joue le Canada sur la scène internationale pour régler ce problème.

Tout d'abord, je veux remercier le député d'Ottawa-Centre d'avoir attiré l'attention sur cette question importante.

Comme en fait état le préambule de son projet de loi, le gouvernement du Canada propose depuis de nombreuses années des initiatives qui se penchent sur le lien entre les ressources naturelles et les conflits. L'un de ses collègues a posé une question il y a quelques minutes sur le rôle que le Canada a joué. L'un des endroits où nous avons joué un rôle important, c'est à l'OCDE avec son guide sur le devoir de diligence, qui a été mis en place et qui est de plus en plus accepté à l'échelle internationale.

Je suis heureux de dire que le gouvernement est tout à fait d'accord avec le député lorsqu'il dit que le Canada doit s'engager plus activement à trouver des façons efficaces de régler la question des minéraux stratégiques. Toutefois, je dois dire que nous n'approuvons pas que le projet de loi C-486 nous rapprocherait de ce but.

Dans son discours, il a parlé d'établir des rôles clairs pour assurer la transparence et la reddition de comptes. Nous ne croyons pas que c'est ce que fera le projet de loi.

Avant de vous faire part de certaines de nos préoccupations concernant le projet de loi, j'aimerais parler un peu plus longuement du lien entre les minéraux et les conflits et des mesures qui sont prises à cet égard.

Je suis certain que de nombreux députés connaissent le Processus de Kimberley sur les diamants de la guerre, mis au point après que des diamants ont été utilisés pour financer des actes de violence et des conflits dans des pays tels que le Libéria et l'Angola à la fin des années 1990. Le Canada a été l'un des membres fondateurs du Processus de Kimberley. En tant que principal producteur et exportateur de diamants, nous continuons de participer activement à l'initiative.

Bien qu'il ne soit pas parfait, le Processus de Kimberley a contribué à empêcher les criminels et les groupes armés d'avoir facilement accès à des capitaux. Toutefois, l'utilisation illicite de minéraux pour financer des actes de violence — c'est ce que l'on veut dire par « minéraux des conflits » — n'a pas pris fin à la suite de la création du Processus de Kimberley. Même s'il n'est pas parfait, il a eu une incidence à cet égard.

Une nouvelle génération de minéraux des conflits a toutefois fait son apparition depuis, dont l'or, l'étain, le tungstène et le tantale. Ces minéraux sont utilisés dans divers secteurs industriels, dont l'aérospatiale, le secteur de l'automobile et, surtout, l'industrie de l'électronique. Ces minéraux sont présents dans tous les gadgets que nous aimons tant.

Malheureusement, dans certains contextes, le commerce illicite des minéraux alimente la violence et les conflits. Le problème est particulièrement aigu dans l'Est de la République démocratique du Congo, ou RDC. Le manque de contrôle étatique dans cette région du pays profite aux divers groupes armés, qui contrôlent illégalement les sites miniers en imposant des taxes aux mineurs et en s'adonnant au trafic de minéraux d'origine illégale.

Heureusement, la communauté internationale a décidé de passer à l'action, et le Canada joue un rôle de premier plan. L'OCDE, en collaboration avec des partenaires internationaux, a mis au point un cadre de diligence raisonnable, auquel j'ai fait allusion, pour favoriser des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux. Ce cadre, appelé le guide de l'OCDE sur le devoir de diligence, vise à aider les entreprises actives dans des zones de conflit ou à haut risque à repérer et à atténuer les risques liés à leurs pratiques et à leurs choix d'approvisionnement et à éviter de contribuer aux conflits et à la violation des droits de la personne.

Le gouvernement du Canada a activement participé à la négociation du cadre, qui comprend des suppléments sur des minéraux tels que l'or, l'étain, le tantale et le tungstène. Nous continuons de prendre part à la promotion et à la mise en oeuvre de ce cadre, et nous présidons actuellement le comité directeur pluripartite, qui sert de comité de gestion pour ce forum.

De plus, plusieurs entreprises canadiennes ont été à l'avant-garde des efforts déployés pour combattre les minéraux des conflits, en intégrant le cadre dans leurs systèmes de gestion. D'autres se sont inspirées de ces lignes directrices pour mettre en oeuvre, sous la direction de l'industrie, des initiatives liées aux minéraux des conflits. Par exemple, les membres du World Gold Council, parmi lesquels on compte plusieurs entreprises canadiennes, adhèrent à la norme sur l'or libre de conflit. Cette norme a été conçue dans le but de définir une démarche commune permettant aux producteurs d'or de vérifier et d'attester que leur or a été extrait de manière responsable.

Initiatives parlementaires

Par ailleurs, plusieurs affineurs d'or canadiens ont été certifiés dans le cadre du programme de fonderies sans conflit, créé par l'industrie de l'électronique. Je signale en passant que les fonderies et les affineurs ont été désignés comme des points de jonction essentiels dans la chaîne d'approvisionnement en minéraux, puisque la traçabilité devient très difficile après cette étape.

J'aimerais souligner que toutes ces activités et initiatives sont d'envergure internationale, parce que la chaîne d'approvisionnement en minéraux est, elle-même, de nature internationale. Autrement dit, les minéraux des conflits représentent un problème international, qui nécessite des solutions internationales et qui fait appel à la mobilisation de tous les acteurs pertinents — gouvernements, entreprises et membres de la société civile.

Hélas, nous ne croyons pas que le projet de loi C-486 respecte cette approche.

La genèse du projet de loi est claire. Son objectif suit de très près l'article 1502 de la loi Dodd-Frank des États-Unis: il s'agit d'exiger des entreprises qu'elles exercent une diligence raisonnable et qu'elles fassent rapport annuellement de leurs activités à cet égard.

● (1750)

Toutefois, contrairement à la loi américaine qui, comme je l'ai dit, se concentre sur les entreprises manufacturières, le projet de loi C-486 est vaste. Il n'est pas ciblé. Il vise toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement complexe en minéraux.

De plus, contrairement aux lignes directrices de l'OCDE, qui recommandent une vérification ciblée des pratiques en matière de diligence raisonnable à certaines étapes précises, le projet de loi C-486 exigerait la vérification de chaque rapport produit par un tiers indépendant. On peut imaginer la bureaucratie qu'entraînerait cette exigence.

Quel est le résultat prévu de la mise en oeuvre de ce projet de loi? Il entraînerait certainement des coûts pour la production de tous ces rapports. Les vérificateurs en seraient très heureux. Toutefois, croyez-vous que ces mesures donneraient lieu à des changements sur le terrain? Est-ce que le projet de loi C-486 permettrait d'empêcher l'entrée sur les marchés internationaux des minéraux des conflits ou de mettre un terme à un conflit prolongé complexe en République démocratique du Congo, qui est la cible principale de la campagne du député contre les minéraux des conflits? Nous pensons que non. Le poids et la complexité bureaucratiques qu'entraîne ce projet de loi rendent impossible l'atteinte de ses objectifs.

Qu'en est-il des conséquences inattendues associées à une concentration exclusive sur la région des Grands Lacs d'Afrique? Le problème et les préoccupations sont tels aux États-Unis que de nombreux pays ont tout simplement décidé d'obtenir leurs minéraux ailleurs, non pas parce que leur site d'exploitation est conflictuel, mais bien parce qu'ils n'ont pas la capacité d'établir les structures requises pour la production de rapports. Le fait de priver les économies en développement d'investissements précieux et les collectivités locales de leur autonomie ne règlera pas le problème des minéraux des conflits. Il risque même de l'exacerber.

Il est clair que le conflit en cours au Congo a eu un effet dévastateur sur les civils, surtout les femmes et les enfants. La prévalence de graves violations des droits de la personne, surtout dans l'Est de la République démocratique du Congo, comme des actes de violence sexuelle et des crimes présumés contre l'humanité, nous inquiète grandement.

Nos efforts de développement des opérations de soutien de la paix au Congo comprennent le financement de projets visant à accroître

l'efficacité des instances de sécurité, à renforcer la capacité des autorités congolaises à freiner l'exploitation illicite des ressources naturelles, de même qu'à assurer la médiation et à prévenir les conflits.

En octobre 2012, notre premier ministre a annoncé un engagement de 18,5 millions de dollars sur cinq ans dans le but d'offrir un soutien juridique, médical et psychologique aux victimes de violence sexuelle au Congo, et d'aider les organismes d'application de la loi à traduire en justice les auteurs de ces crimes.

Nous avons également demandé un effort concerté pour mettre en oeuvre des solutions concrètes au conflit et préconisé en particulier l'engagement d'acteurs régionaux pour protéger les civils, y compris les femmes et les enfants, et favoriser la paix et la stabilité dans la région.

Je comprends parfaitement les préoccupations du député d'Ottawa-Centre, mais une situation complexe comme celle de la RDC ne peut pas être réglée avec davantage de formalités administratives dans ces pays.

Je dois signaler que la loi Dodd-Frank vise précisément le secteur manufacturier. Ce projet de loi est beaucoup plus vaste et forcerait les entreprises à rendre des comptes dans tous les secteurs, c'est-à-dire l'extraction, le transport, le raffinage, la transformation, la fabrication, la vente au détail et même le recyclage. Les produits concernés feraient tous l'objet de rapports vérifiés par des tiers. Nous pensons que c'est un fardeau coûteux qui ne donnerait pas le résultat que le député aimerait obtenir.

Les progrès dans la lutte contre les minéraux des conflits n'ont pas besoin d'être réalisés aux dépens des investissements responsables dans les zones touchées. Par exemple, comme je l'ai dit tout à l'heure, on a établi que les fonderies et les raffineries représentent une étape cruciale de la chaîne d'approvisionnement en minéraux. Davantage d'efforts peuvent être déployés pour encourager ces acteurs à participer aux initiatives de certification.

Comme le député l'a mentionné plus tôt, cette approche volontaire semble fonctionner. Il a d'ailleurs mentionné que des entreprises comme Appel et Intel la prennent au sérieux et la mettent en application.

Il ne fait aucun doute que davantage d'efforts doivent être déployés à l'échelle internationale pour s'attaquer au problème des minéraux des conflits, mais le gouvernement ne peut pas appuyer de mesure contraignante comme celle que propose le député.

● (1755)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet de ce que j'estime être une mesure législative très importante. Je crois que le député a travaillé avec beaucoup de diligence au cours des dernières années afin de pouvoir la présenter ce soir. Il serait fantastique que le Canada s'engage plus activement et prenne davantage d'initiatives dans ce domaine, et au bout du compte, nous aimerions que le projet de loi se rende à l'étape de l'étude en comité.

Initiatives parlementaires

Nous croyons que le projet de loi, s'il est amendé, pourrait jouer un rôle très important sur le plan du leadership au niveau international. Nous recommandons que ce soit permis, et à tout le moins, qu'il franchisse l'étape de la deuxième lecture afin que le public et les parties concernées puissent participer à un débat plus approfondi. C'est tout à fait réalisable.

Le Parti libéral estime que les entreprises doivent avoir une responsabilité sociale et financière à l'égard des collectivités. Ce projet de loi pourrait favoriser cette responsabilité sociale. En conséquence, si certains amendements y sont apportés, nous serions tout à fait d'accord pour que le projet de loi soit renvoyé au comité.

J'ai eu l'occasion d'approfondir ma compréhension de la question. La première fois que des étudiants m'ont invité dans leur classe, après les dernières élections fédérales, ils avaient choisi d'aborder ce sujet. Ils étaient au courant du projet de loi du député d'Ottawa-Centre, et de celui du député de Scarborough—Guildwood, le projet de loi anti-secret.

Ils voulaient me demander ce que j'en pensais. À l'époque, je ne savais pas grand-chose à propos du projet de loi; j'ai donc écouté plus que parlé. Après la discussion, ils m'ont dit qu'ils faisaient circuler des pétitions et ils m'ont demandé si j'accepterais de présenter des pétitions en leur nom. J'étais bien sûr très heureux de le faire, et j'ai déposé des pétitions portant sur les deux mesures législatives dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

Je vous dis cela parce que je crois que les députés de la Chambre ne sont pas les seuls à saisir l'importance de cette question. Des personnes de toutes les générations reconnaissent que la situation est inacceptable et qu'il serait justifié que nous agissions.

Voilà la raison pour laquelle j'étais un peu découragé de voir le gouvernement faire preuve de ce qui semble être de la réticence à renvoyer le projet de loi au comité. Si j'ai bien compris, le Nouveau Parti démocratique est prêt à y apporter des amendements. Sachant cela, nous aurions tort de ne pas autoriser son renvoi au comité. Je crois comprendre que tout cela a trait à l'argent, à la cupidité, à la corruption, à la violence et à des meurtres et des tragédies en matière de droits de la personne qui sont survenus. Tous ces abus se sont produits à cause de l'exploitation des minéraux. Ces événements ont eu de profondes répercussions sur un certain nombre des pays qui entourent les Grands Lacs africains.

J'ai jeté un coup d'oeil à certains des pays dont nous parlons. Ils comprennent le Burundi et la République démocratique du Congo qui sont vraiment au coeur du projet de loi. Je crois comprendre qu'ils représentent la partie orientale de l'équateur. De plus, il y a le Kenya et le Rwanda qui a amplement connu ce genre d'exploitation. La Tanzanie et l'Ouganda sont des pays en bordure de la région des Grands Lacs africains.

Je me souviens avoir regardé un documentaire sur les Grands Lacs africains, qui représentent une immense région. Je crois que le lac Victoria est l'un des trois ou quatre plus importants sur le plan de la superficie et de l'attrait.

● (1800)

Cette région du monde offre un immense potentiel. Et pourtant, au fil des années, un certain nombre d'organisations, de gouvernements —et je tiens à faire attention à la façon dont je formule cela—, de rebelles, de factions belligérantes et de forces de sécurité privées ont tiré profit des minéraux qui s'y trouvent et que nous appelons les minéraux des conflits. Ces minéraux finissent par être intégrés dans des produits de consommation. Malheureusement, ces minéraux et l'argent qu'on en tire ont non seulement enrichi très

peu de gens, mais ils ont aussi engendré une violence continue dans bon nombre de ces régions.

C'est la raison pour laquelle, selon moi, le Canada a un rôle à jouer dans cette conjoncture. Nous pouvons envoyer un message percutant. Le message clé que véhicule la mesure législative est que, selon nos normes, les entreprises sont tenues de reconnaître que certains comportements sont simplement inacceptables. Nous devons nous assurer que les entreprises sont tenues responsables de leurs actes. Il n'est pas bon de tirer profit de tragédies humaines dans la mesure où nous l'avons observé dans la région des Grands Lacs africains et, en particulier, au Congo. En présentant une loi visant à obliger les sociétés à agir de manière responsable, nous faisons un pas dans la bonne direction.

Cependant, j'ai mentionné que nous avons certaines préoccupations. Par exemple, la définition du mot « entreprise » est beaucoup trop large. Elle engloberait tous les commerces, depuis une importante société minière zambienne jusqu'à une bijouterie ici, au Canada. Ce problème est attribuable à la nature générale du projet de loi qui, au lieu de cibler les entreprises sur le terrain, vise toutes les entreprises.

Nous sommes également préoccupés par l'absence de conséquences ou de sanctions visant une entreprise qui négligerait d'exercer une diligence raisonnable ou de présenter un rapport annuel.

Au bout du compte, nous pouvons présenter quelques amendements qui modifieraient le projet de loi afin de l'axer sur des entreprises d'exploitation de matières premières. Ce sont là les entreprises qui manipulent les minéraux en premier. Un amendement de cette nature contribuerait grandement à améliorer le projet de loi.

De plus, le projet de loi pourrait faire mention, de manière plus explicite et systématique, du *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflits ou à haut risque*. Nous devrions aussi préciser les conditions de vérification du rapport annuel.

Nous aurions peut-être avantage à prendre en considération la situation d'autres pays en développement. Nous pourrions peut-être envisager d'élargir la liste des pays afin qu'elle comprenne des pays en développement, tels qu'ils sont définis par les Nations Unies.

Nous pouvons et devrions prendre des mesures, car je crois, comme c'est sans doute le cas du député d'Ottawa Centre et de tous les autres députés, que nous aimerions voir le Canada jouer un rôle plus important à cet égard.

Si je me souviens bien, la discussion que j'ai eue avec des élèves portait surtout sur les produits de consommation. Ceux auxquels je songe sont ceux qu'ils utilisaient, c'est-à-dire les ordinateurs portatifs, les téléphones cellulaires et les lecteurs MP3. Il y a tellement d'appareils électroniques. Nous devrions écouter ce que les jeunes ont à dire.

Nous considérons le projet de loi comme un pas dans la bonne direction. Nous devrions au moins autoriser son renvoi au comité, où il pourra être amélioré et pourra démontrer que le Canada peut jouer un rôle de chef de file de premier plan dans ce dossier.

● (1805)

[Français]

Mme Ève Pécelet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Monsieur le Président, je suis vraiment heureuse de me lever aujourd'hui à la Chambre pour discuter du projet de loi C-486 relatif aux minéraux des conflits provenant de la région des Grands Lacs africains.

Initiatives parlementaires

Il est important de mentionner que le NPD plaide depuis plusieurs années pour un secteur extractif non seulement transparent, mais aussi responsable sur les plans social et écologique, ici et à l'étranger.

J'aimerais lever mon chapeau à mon collègue d'Ottawa-Centre pour son travail acharné dans ce dossier. Il mène cette lutte depuis plusieurs années pour les gens qui souffrent de cette situation abominable. J'aimerais donc simplement le remercier, au nom de ces personnes et au nom du NPD, d'avoir travaillé d'arrache-pied sur ce dossier pendant toutes ces années.

Les conflits qui ravagent la région des Grands Lacs sont non seulement terribles, il s'agit d'une tragédie tant humaine qu'humanitaire. Ces conflits ont déplacé plus de deux millions de personnes, seulement en République démocratique du Congo. On ne parle même pas des pays limitrophes à la région des Grands Lacs. Il y a eu 5,4 millions de décès. C'est grave. Ces conflits ont fait des millions de victimes, femmes et enfants, de violence sexuelle. On rapporte que 48 viols par heure sont commis.

Quand je suis arrivée au Parlement, j'ai déposé une motion au Sous-comité des droits internationaux de la personne, afin d'étudier l'utilisation du viol comme arme de guerre en République démocratique du Congo. Je crois que le rapport devrait bientôt être terminé. J'ai entendu des témoignages qui indiquent que la situation est catastrophique.

D'ailleurs, cette tragédie humaine n'est pas nouvelle, elle dure depuis les années 1990. Les conflits ont commencé en 1998. L'ONU a adopté plusieurs résolutions, notamment la résolution 1493, adoptée en 2003, qui permet d'augmenter l'effectif militaire de la mission de paix, qui a été créée vers la fin des années 1990, pour protéger les civils en République démocratique du Congo. Il y a aussi la résolution 1596, adoptée en 2005, qui élargit l'embargo sur les armes à l'ensemble de la République démocratique du Congo.

Le conflit est tellement important que l'Union africaine et l'ONU ont dû adopter des résolutions. C'est donc la moindre des choses que le Canada mette la main à la pâte, avec ses alliés, pour empêcher que cette tragédie se poursuive.

Lorsque je dis que c'est une tragédie humaine, il ne s'agit pas seulement de morts et de viols, mais aussi d'instabilité et d'insécurité alimentaire. Les conflits détruisent complètement les champs et les récoltes.

Le Rapport intérimaire sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, déposé le 22 mai 2002 par un groupe d'experts mandatés par le Conseil de sécurité de l'ONU, insiste sur les impacts terribles de ces pratiques sur la population. Il s'agit surtout de conséquences humanitaires.

Il y a des terribles conditions de viol, de violence et de mort, mais il est aussi question d'insécurité alimentaire. C'est donc une tragédie tant humaine qu'humanitaire. Il est temps que le Canada agisse à ce sujet. On dit souvent que le Canada veut agir en ce qui a trait à la coopération internationale, mais il s'agit là d'une tragédie humanitaire.

● (1810)

Non seulement ce sont des conflits armés, mais les plus grandes victimes de ces conflits sont les femmes et les enfants. C'est une tragédie humanitaire. On devrait faire tout ce qu'on peut pour empêcher ces conflits de continuer à faire des victimes.

L'exploitation illégale et le trafic de minéraux sont la principale source d'instabilité, qu'elle soit politique ou humanitaire, mais ils sont aussi la principale source de financement de ces conflits.

L'exploitation des ressources dans cette région est tellement problématique qu'il est important que les gens ouvrent les yeux. Il en est de même pour le gouvernement, la société civile et les entreprises. Il est très important de savoir qu'on ne peut pas faire de commerce dans une région aussi vulnérable et instable sans adopter des balises extrêmement strictes pour qu'il n'y ait pas de conséquences pour la population.

Mon collègue d'Ottawa-Centre le mentionnait, on parle de revenus illicites de 140 à 225 millions de dollars. Ce n'est pas rien. C'est 95 % des revenus des groupes armés rebelles qui malheureusement continuent à commettre des atrocités.

La moitié des mines situées dans l'Est de la République démocratique du Congo est contrôlée par les groupes armés. Toutes les grosses mines le sont, sauf une. Il est important de le savoir. Comme la population de la région des Grands Lacs africains dépend de cette exploitation, on doit leur permettre de gagner leur vie indépendamment des conflits. Il faut que cette exploitation soit faite par les gens, pour les gens, et non pour financer des conflits qui n'ont absolument rien à voir avec la société civile et les Congolais.

Il est certain qu'on ne peut pas faire de commerce équitable dans une région comme celle-là sans adopter des balises extrêmement strictes. C'est ce que les compagnies essaient de faire en ce moment. Comme mon collègue l'a déjà mentionné, BlackBerry, Microsoft, Apple et Nokia ont déjà adopté des mesures pour éviter l'utilisation des minéraux de conflits. Toutefois, il est important que le Canada, en tant que pays et État participant à ces missions de paix, envoie un message clair disant que nous comprenons ce problème, que nous le prenons à coeur et que nous allons faire tout notre possible pour aider la population des Grands Lacs.

Ce que les Canadiens veulent, c'est non seulement avoir confiance en leurs produits, c'est aussi faire confiance aux entreprises. Il s'agit de la liberté d'un peuple de bénéficier de ses propres ressources. C'est une population qui souffre depuis des années. Les Canadiens ont besoin d'avoir confiance en leurs produits, de savoir que leurs cellulaires n'ont pas financé la mort de milliers de personnes. C'est naturel. Les Canadiens et les entreprises le comprennent. Il est temps que le gouvernement tende la main.

J'aimerais simplement faire un aparté pour mentionner que non seulement mon collègue d'Ottawa-Centre a présenté son projet de loi C-486 mais, suivant son exemple, j'ai aussi présenté le projet de loi C-584 pour la création d'un ombudsman sur la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur extractif. Le NPD veut vraiment faire en sorte que les entreprises qui exploitent les minéraux dans les pays en développement soient non seulement socialement responsables, mais aussi écologiquement responsables.

● (1815)

[Traduction]

L'hon. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et pour les Droits internationaux de la personne, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-486 présenté par le député d'Ottawa-Centre.

Initiatives parlementaires

Je travaille à différents dossiers avec le député d'en face depuis 2006, notamment au Comité des affaires étrangères. Cette question lui tient énormément à coeur. Il en parle et lutte pour trouver des moyens de faire cesser les conflits. En principe, nous sommes tous d'accord avec lui. Nous croyons que les conflits liés à l'exploitation des minéraux sont absolument atroces. Leur monstruosité est telle qu'on a du mal à y croire. Son attitude est la bonne. Par conséquent, il faut le féliciter de son ardeur.

Toutefois, le député de Cypress Hills—Grasslands a indiqué pourquoi le projet de loi posait problème.

Permettez-moi de revenir un peu en arrière pour expliquer à la Chambre pourquoi je suis d'accord avec le député d'Ottawa-Centre en ce qui a trait à la nécessité de s'attaquer à ce problème.

Il y a quelques années, je suis allé dans la région des Grands Lacs, en République démocratique du Congo. Je dirigeais le Groupe des amis des Grands Lacs qui s'efforçait d'intégrer le développement au sein du processus.

Je suis arrivé à Goma en soirée, à bord d'un petit avion. Goma est située dans une province à l'est, là où se déroulent les combats. Une éruption volcanique avait divisé la piste d'atterrissage en deux. Celle-ci n'avait pas été dégagée, elle était donc très courte. Tôt le lendemain matin, j'ai rencontré des représentants de la société civile. J'étais à proximité de l'aéroport; toutes les 10 minutes, je pouvais entendre un avion décoller. Comme j'ai été contrôleur aérien avant de devenir député, je me suis demandé où allaient tous ces avions. Il manquait la moitié de la piste. Aucun vol commercial n'atterrissait à cet aéroport. Les avions sortaient clandestinement des minéraux du pays, ce que nous appelons des minéraux issus de zones de conflits. Les décollages vers l'étranger étaient incessants.

J'ai été témoin de l'effet dévastateur de cette hémorragie sur l'économie d'un pays. Il revient à la communauté internationale de régler ce problème en raison des conflits armés dont nous avons parlé et des épouvantables violations des droits de la personne qui sont commises en République démocratique du Congo, tout ça parce que des groupes armés s'enrichissent avec cette activité illégale en collaborant avec des personnes là-bas. Cela ne nous a naturellement pas échappé. Nous avons donc créé le Processus de Kimberley comme moyen parmi d'autres de lutter contre ce problème.

Il faut maintenir nos efforts, car le commerce des minéraux des conflits se poursuit. Il n'a pas été éradiqué. Des groupes monnaient ces minéraux pour se financer. En Afghanistan, la drogue sert de monnaie d'échange aux talibans pour se procurer des armes, ce qui fait des ravages là-bas. En Colombie, le régime des FARC fait la même chose. Là où il y a un conflit armé, il y a des fonds obtenus illégalement. Dans ce cas-ci, les fonds sont générés au moyen de l'extraction minière illégale. Par conséquent, c'est l'affaire de tous.

Cependant, comme l'a dit mon collègue, le projet de loi nous pose problème. Le Canada a reconnu qu'il s'agit d'un des éléments essentiels du Processus de Kimberley. Nous sommes allés de l'avant en imposant une procédure de déclaration. Nous nous sommes concertés avec la communauté internationale pour créer un poste d'ombudsman, sur une base volontaire. Nous enjoignons à nos propres entreprises d'assumer leurs responsabilités sociales. Pour sa part, le Canada affiche donc un excellent bilan.

• (1820)

Comment peut-on remédier à ce problème? En cherchant à y mettre fin en collaboration avec tous les pays. Par contre, il faut aussi faire très attention de ne pas nuire aux régions que nous voulons aider. En l'occurrence, le projet de loi pourrait nuire à la République

démocratique du Congo parce que, en braquant les projecteurs sur ce pays, on y empêchera les investissements.

Comme plusieurs pays l'ont dit, y compris le Canada, il faut surtout aider la République démocratique du Congo à accroître sa capacité, à développer son industrie minière pour qu'elle soit profitable à tous les citoyens. C'est très difficile pour l'instant, à cause du conflit armé et des problèmes régionaux, mais, comme on le sait, le Canada cherche à mettre fin à la guerre qui sévit dans cette région en collaborant avec les pays environnants — l'Ouganda et le Rwanda — ainsi qu'avec les Nations Unies et la Cour pénale internationale, ce qui a donné bien des résultats.

Nous sommes très contents que l'Union africaine et les pays de cette région aient pris des mesures énergiques: qu'ils fournissent des ressources et des militaires pour mettre fin aux combats et qu'ils collaborent avec les Nations Unies, entre autres choses, pour traduire les têtes dirigeantes du conflit devant la Cour pénale internationale.

Il s'agit d'un aspect auquel nous travaillons. Une fois que la paix aura été rétablie dans cette région, le rôle du gouvernement du Canada consistera à aider ces pays à accroître leur capacité dans l'intérêt de leur population.

Évidemment, cela ne veut pas dire que nous allons nous croiser les bras et attendre que cela se fasse comme par magie. Évidemment, nous devons faire quelque chose. Le gouvernement conservateur a indiqué très clairement ce que nous avons fait. Par exemple, nous avons misé sur les approches volontaires par l'entremise de plusieurs sociétés canadiennes qui sont membres du Conseil mondial sur l'or.

Nous avons déjà pris des mesures énergiques en RDC en établissant dans l'Est du pays cinq centres commerciaux miniers où les gemmes peuvent être vendues. L'ONG qui participe au projet ne ménage aucun effort pour soutenir les mineurs qui travaillent légitimement. Il existe effectivement des mineurs artisanaux qui travaillent légitimement en RDC. Nous voulons aider ces mineurs à franchir toutes les étapes du processus. Nous ne voulons pas instaurer un processus de déclaration qui les pénaliserait.

Nous adoptons des mesures du genre pour les aider. Nous collaborons avec l'OCDE. Nous sommes partie prenante du processus et nous allons continuer à soutenir celui-ci.

Je tiens à faire savoir à mes amis que, oui, nous devons agir. Oui, nous devons jouer un rôle à cet égard. Oui, nous devons faire preuve de vigilance. Cependant, nous devons également veiller à ce que les projets de loi présentés adoptent la bonne approche. Mon bon ami le parrain de ce projet de loi a parlé de ce qui se fait du côté des États-Unis, mais nous ne sommes pas encore certains s'il s'agit de la bonne approche puisque le processus de déclaration n'est pas encore en place. Néanmoins, travaillons ensemble sur ces questions.

Bien que nous n'approuvions pas le projet de loi pour les raisons mentionnées par mon collègue, je puis assurer au député que, en principe, nous appuyons les efforts qu'il déploie pour faire en sorte que l'extraction minière serve l'intérêt de la population locale, et non le conflit armé qui cause des préjudices épouvantables.

• (1825)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

L'EMPLOI

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Monsieur le Président, le 27 février, j'ai demandé au ministre de l'Emploi et du Développement social s'il envisageait de fournir un financement provisoire aux groupes qui aidaient les personnes handicapées à se préparer au marché du travail. Plus précisément, nous nous inquiétons du fait que, si aucune entente n'était conclue avec le Collaborative Partnership Network, 200 personnes handicapées allaient se retrouver sans emploi.

Je vais citer ma question:

Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à verser à ce réseau le financement provisoire, à tout le moins, dont il a besoin pour poursuivre son travail?

Voici la réponse:

Monsieur le Président, rien ne pourrait être plus loin de la vérité.

Je ne suis pas sûr de comprendre ce que cela veut dire, mais aucun financement provisoire n'a été offert à cet organisme.

Ma collègue, la députée de Montcalm, a posé une question semblable immédiatement après. Encore une fois, le gouvernement n'a donné aucune réponse claire.

Évidemment, la date limite était le 31 mars. À cette date, il n'y avait ni entente, ni renouvellement du financement pour le Collaborative Partnership Network. Mais depuis ce temps, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est intervenu à la suite du refus du gouvernement fédéral afin de fournir du financement pour 60 des 375 groupes dont l'entente sur le marché du travail était échue.

Le réseau en question est l'un des 60 groupes qui ont eu de la chance. Mais les fonds sont réservés exclusivement aux salaires, et seront épuisés dans quatre à six semaines.

Aujourd'hui, nous avons cru comprendre que la province avait annoncé la conclusion d'une entente de principe avec le gouvernement fédéral. Apparemment, cela signifie que les négociations se poursuivent. Il n'y a aucune précision. Il n'y a pas de véritable entente. Il y a consensus pour continuer à discuter.

Mais ce qui est plus préoccupant, ce sont les modifications apportées à la façon de dépenser l'argent et les changements imposés par le gouvernement aux groupes de Nouvelle-Écosse. Par le passé, l'argent était remis à des groupes et à des organismes qui venaient en aide à des personnes sans emploi, qui avaient besoin d'appui pour intégrer ou réintégrer le marché du travail. Plus précisément, dans certains cas, les fonds permettaient aux organismes d'offrir des services d'aide et d'orientation et, parfois, des mesures d'adaptation du milieu de travail pour des personnes handicapées.

Bien des gens bénéficiaient de ce financement dans la province. Des centaines de personnes sans emploi ou déclarées inaptes au travail ont tiré parti des services d'aide, d'encadrement et de mentorat jusqu'à ce qu'elles soient prêtes, disposées et capables d'intégrer le marché du travail. Elles n'étaient pas déjà sur le marché du travail.

Après leur entrée sur le marché du travail, elles ont continué à recevoir de l'aide, ce qui leur a permis de continuer d'avoir un emploi rémunéré. Les 200 personnes qui risquaient, et risquent encore, de perdre leur emploi apportent de 3 à 4 millions de dollars par année à

Motion d'ajournement

l'économie, au lieu de recevoir de 2 à 3 millions de dollars en prestations d'invalidité.

Toutefois, sous sa nouvelle forme, la subvention canadienne pour l'emploi du gouvernement fédéral ne permettrait pas un tel système. Cette subvention est vraiment conçue pour permettre aux grandes entreprises d'avoir accès à des fonds fédéraux afin de pouvoir former et recycler leurs employés. Les subventions aideraient les gens qui ont déjà un emploi plutôt que ceux qui n'en ont pas. C'est un peu paradoxal.

La subvention canadienne pour l'emploi serait également de peu ou d'aucune utilité pour les petites et moyennes entreprises. Il serait difficile, voire impossible, pour ces employeurs de trouver les fonds nécessaires pour avoir accès à la subvention canadienne pour l'emploi. Ils ne seraient pas en mesure de consacrer l'argent nécessaire pour attirer et retenir des employés handicapés. Ce n'est pas l'objectif visé par la subvention.

Nous sommes déçus que le gouvernement fédéral n'ait pu accorder le financement transitoire nécessaire pour assurer la survie des 315 groupes qui ont perdu leur financement. Le peu d'aide temporaire que la province a pu verser à 60 groupes est un répit bienvenu pour certains. Cependant, la conception boiteuse du programme et l'incapacité de parvenir à une entente avec la province ne sont pas de bon augure pour les autres groupes, ni pour les 60 groupes dont l'existence est en jeu, y compris le Collaborative Partnership Network.

• (1830)

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de répondre puisque mon très compétent secrétaire parlementaire était prêt à le faire, mais vu l'intervention ridicule et complètement déconnectée de la réalité que je viens d'entendre, je me sens obligé de rétablir les faits.

Tout d'abord, je serai magnanime et je tiendrai pour acquis que ce n'est pas le député d'en face qui a rédigé son intervention, mais plutôt un membre de son personnel, qui devrait peut-être être mis sur la touche ou renvoyé, parce que la majeure partie de ce que le député vient de dire est complètement faux. Premièrement, le financement d'aucun groupe de la Nouvelle-Écosse ou d'ailleurs n'a été remis en question.

Soyons clairs. Le gouvernement du Canada transfère 100 millions de dollars chaque année à la Nouvelle-Écosse dans le cadre de quatre programmes de formation axés sur les compétences et l'emploi, notamment les ententes sur le marché du travail, qui comptent pour un petit pourcentage du transfert. Le gouvernement fédéral a fait une proposition aux provinces il y a plusieurs semaines: elles pourraient financer la caisse de la subvention canadienne à l'emploi à partir de n'importe quelle source, qu'il s'agisse de l'une de ces quatre ententes sur le marché du travail et d'une autre source. Nous n'avons jamais — je le répète, jamais — exigé que les provinces financent la subvention canadienne à l'emploi en pigeant dans le transfert au titre des ententes sur le marché du travail, lesquelles soutiennent financièrement les groupes dont le député parlait.

Au cours de la première année de sa mise en oeuvre, la Nouvelle-Écosse n'investirait que 2 millions de dollars dans la subvention canadienne pour l'emploi, auxquels s'ajoute la somme de 1 million de dollars versée par les employeurs. Après quatre ans, lorsque la mise en oeuvre sera complète, elle y investirait 8 millions de dollars, auxquels s'ajoute la somme de 4 millions de dollars versée par le secteur privé.

Motion d'ajournement

Pour être clair, aux termes de l'entente relative à la subvention canadienne pour l'emploi, la Nouvelle-Écosse devrait investir 2 % du montant total des transferts fédéraux au titre de l'entente sur le marché du travail la première année et 8 % du montant total des transferts après quatre ans. Autrement dit, la Nouvelle-Écosse pourrait investir 92 % — 98 % la première année — des transferts fédéraux dans le développement des compétences dans le cadre de l'entente sur la subvention canadienne pour l'emploi.

Je ne blâme pas le député, car je pense qu'il a fondé sa question et ses affirmations inexactes sur des renseignements erronés que lui a transmis le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour des raisons que je ne comprends pas, comme je l'ai écrit dans la lettre que j'ai envoyée au premier ministre provincial. Je ne comprends pas ce qui a poussé le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à semer inutilement la peur et l'inquiétude parmi les organismes de bienfaisance et sans but lucratif qui mettent en oeuvre des programmes financés dans le cadre de l'entente sur le marché du travail, en leur disant qu'ils perdraient leur financement à compter du 1^{er} avril, car rien n'est plus faux. C'est irresponsable de sa part.

Je le répète, seulement 2 millions de dollars sur les 100 millions de dollars que reçoit la Nouvelle-Écosse en transferts fédéraux doivent être redirigés durant l'exercice 2014-2015 au programme de subvention canadienne pour l'emploi. Pourquoi, diable, la province aurait-elle avisé ces groupes que leur financement prenait fin, alors qu'un transfert inconditionnel se poursuivait? Pour être charitable, je dirai que la province n'a tout simplement pas compris ce que les autres provinces et territoires ont saisi. L'autre jour, nous avons finalement reçu de la part du gouvernement néo-écossais une lettre qui constitue une entente de principe.

En conclusion, permettez-moi d'ajouter qu'en plus de tout cela, nous effectuons des investissements records, notamment dans la formation des personnes handicapées, y compris un transfert de 8 millions de dollars à la Nouvelle-Écosse pour une entente sur le marché du travail pour les personnes handicapées, notre propre Fonds d'intégration, ainsi que les 15 millions de dollars annoncés dans le budget de cette année pour l'initiative Ready, Willing & Able. Aucun autre gouvernement n'en a fait autant en matière de formation professionnelle et de développement des compétences pour les personnes handicapées. Nous sommes fiers de ce bilan.

• (1835)

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre d'avoir répondu à la question lui-même. C'est réconfortant de savoir qu'il intervient autant dans le dossier.

Le problème existe toujours, et je reconnais que le différend oppose deux ordres de gouvernement: le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les gouvernements provinciaux en attribuent la responsabilité au gouvernement fédéral, alors que le gouvernement fédéral la rejette sur eux. Malheureusement, au milieu de ce conflit, il y a un réseau de partenariat composé de 375 groupes au total, dont 315 ont perdu leur financement en raison de ce différend. Quelle que soit la partie responsable, seul le temps nous dira si, à un moment donné, l'argent continuera de circuler vers les provinces, en dépit de l'absence d'une entente, ou s'il sera retenu jusqu'à ce qu'une entente soit conclue. Je ne connais pas la réponse à cette question, mais il se peut que le ministre puisse y répondre.

Quoi qu'il en soit, j'espère que ce différend entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pourra être réglé sous peu et que ces groupes pourront continuer de bénéficier d'un financement.

L'hon. Jason Kenney: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations constructives. Il a raison de dire que les organismes de bienfaisance et sans but lucratif qui assurent la prestation de services ne sont pas responsables de ce malentendu. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse les a avisés que le financement de programmes qui leur est consenti en vertu de l'entente sur le marché du travail prendrait fin le 1^{er} avril.

Je dois dire bien franchement que je trouve qu'il était irresponsable de la part du gouvernement de la Nouvelle-Écosse de faire craindre aux organismes que le financement qu'ils obtiennent en vertu de l'entente sur le marché du travail serait éliminé alors que le risque que cela se produise était nul. Je trouve cela troublant. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse avait en main, comme toutes les autres provinces et tous les territoires, une entente précisant clairement que la subvention canadienne pour l'emploi ne compromettrait aucunement le financement consenti en vertu de l'entente sur le marché du travail.

Je suis heureux que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a abandonné ce message. Il devrait peut-être s'excuser auprès des organismes pour toute l'anxiété qu'il leur a ainsi causée inutilement.

[Français]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 39.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 3 avril 2014

AFFAIRES COURANTES		
Les délégations interparlementaires		
Le Président	4205	
Loi sur la Charte des droits des victimes		
M. Nicholson (au nom du ministre de la Justice)	4205	
Projet de loi C-32. Présentation et première lecture	4205	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	4205	
Les délégations interparlementaires		
Mme Mathysen	4205	
Pétitions		
La citoyenneté et l'immigration		
Mme Mathysen	4205	
L'agriculture et l'agroalimentaire		
M. Bezan	4205	
La Loi sur le divorce		
M. Bezan	4205	
Le transport ferroviaire		
M. Rafferty	4205	
L'environnement		
M. Simms	4205	
La sécurité publique		
M. Butt	4206	
Postes Canada		
M. Toone	4206	
VIA Rail		
M. Toone	4206	
Postes Canada		
M. Lamoureux	4206	
L'agriculture et l'agroalimentaire		
M. MacKenzie	4206	
L'industrie minière		
M. MacKenzie	4206	
Les conducteurs de véhicules de transport en commun		
M. Caron	4206	
La réforme démocratique		
M. Tilson	4206	
Le Venezuela		
Mme Laverdière	4206	
Les 41^{es} élections générales		
Mme May	4206	
La fiscalité		
Mme May	4206	
Postes Canada		
M. Payne	4206	
L'agriculture et l'agroalimentaire		
M. Payne	4206	
Postes Canada		
M. Donnelly	4207	
Les nageoires de requin		
M. Donnelly	4207	
Le transport ferroviaire		
Mme Hughes	4207	
Postes Canada		
Mme Hughes	4207	
Le budget		
M. Chisholm	4207	
La démence		
M. Chisholm	4207	
Les anciens combattants		
M. Chisholm	4207	
Postes Canada		
M. Chisholm	4207	
Questions au <i>Feuilleton</i>		
M. Lukiwski	4207	
Privilège		
La réponse à la question Q-176 — Décision de la présidence		
Le Président	4207	
Les observations du ministre d'État aux Finances		
M. Lukiwski	4208	
M. Julian	4209	
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		
Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014		
Projet de loi C-31. Deuxième lecture	4209	
M. Cullen	4209	
Amendement	4211	
M. Hsu	4212	
Mme May	4212	
M. Caron	4212	
Mme LeBlanc (LaSalle—Émard)	4213	
M. Brison	4213	
M. Caron	4216	
Mme May	4216	
M. Hsu	4217	
Mme LeBlanc (LaSalle—Émard)	4217	
M. Albrecht	4217	
M. Caron	4219	
M. Hsu	4219	
M. Albas	4219	
M. Allison	4220	
M. Caron	4221	
M. Stewart	4222	
M. Calkins	4222	
M. Caron	4222	
M. Albas	4225	
M. Hsu	4225	
M. Ravignat	4225	
M. Gravelle	4226	
Mme Bateman	4226	
M. Côté	4227	
M. Hsu	4227	
M. Albas	4227	
M. Van Loan	4228	
Projet de loi C-31 — Motion d'attribution de temps		
M. Van Loan	4229	
Motion	4229	
M. Julian	4229	
Mme Sgro	4230	

Mme Nash	4230
M. Simms	4230
M. Morin (Laurentides—Labelle)	4231
Mme May	4231
M. Giguère	4231
M. Albas	4232
M. Fortin	4232
M. Hsu	4233
M. Opitz	4233
Adoption de la motion	4234

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La sécurité publique

M. Wallace	4235
------------------	------

L'endettement

M. Nunez-Melo	4235
---------------------	------

L'agriculture et l'agroalimentaire

M. Lemieux	4235
------------------	------

Charlottetown

M. Casey	4235
----------------	------

Des félicitations à l'occasion d'un départ à la retraite

M. Armstrong	4235
--------------------	------

Le Festival du DocuMenteur

Mme Moore (Abitibi—Témiscamingue)	4236
---	------

L'agriculture et l'agroalimentaire

M. Benoit	4236
-----------------	------

Le May Court Club de Brockville

M. Brown (Leeds—Grenville)	4236
----------------------------------	------

La sécurité ferroviaire

Mme Hassainia	4236
---------------------	------

Les armes à feu

M. Calkins	4236
------------------	------

Les saints du Québec

M. Côté	4237
---------------	------

Les bourses Loran

M. Carmichael	4237
---------------------	------

Le Soudan du Sud

Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	4237
-----------------------------------	------

Les saints du Québec

M. Gourde	4237
-----------------	------

La gestion des conservateurs

M. Dubé	4238
---------------	------

Les victimes d'actes criminels

M. Saxton	4238
-----------------	------

QUESTIONS ORALES

La citoyenneté et l'immigration

M. Mulcair	4238
M. Alexander	4238
M. Mulcair	4238
M. Alexander	4238

La réforme démocratique

M. Mulcair	4239
M. Poilievre	4239

M. Mulcair	4239
M. Poilievre	4239

La défense nationale

M. Mulcair	4239
M. Bezan	4239

L'économie

Mme Freeland	4239
M. Sorenson	4239
Mme Freeland	4239
M. Sorenson	4240
M. Dubourg	4240
M. Sorenson	4240

La réforme démocratique

Mme Latendresse	4240
M. Poilievre	4240
Mme Latendresse	4240
M. Poilievre	4240
Mme Latendresse	4240
M. Poilievre	4240
Mme Charlton	4241
M. Poilievre	4241
Mme Charlton	4241
M. Poilievre	4241
Mme Leslie	4241
M. Poilievre	4241
Mme Leslie	4241
M. Poilievre	4241
M. Scott	4241
M. Poilievre	4242
M. Scott	4242
M. Poilievre	4242

La défense nationale

Mme Murray	4242
M. Bezan	4242

La citoyenneté et l'immigration

M. McCallum	4242
M. Alexander	4242
M. McCallum	4242
M. Alexander	4242

L'économie

M. Caron	4243
M. Sorenson	4243
M. Cullen	4243
M. Sorenson	4243

L'agriculture et l'agroalimentaire

Mme Ashton	4243
M. Ritz	4243
M. Allen (Welland)	4243
M. Ritz	4243

La justice

M. Dreeschen	4244
M. Goguen	4244

Le transport aérien

M. Mai	4244
Mme Raitt	4244
M. Mai	4244
Mme Raitt	4244

La santé	
Mme Davies (Vancouver-Est).....	4244
M. Carrie.....	4244
M. Morin (Chicoutimi—Le Fjord).....	4245
M. Carrie.....	4245

Les pêches et les océans	
Mme Jones.....	4245
Mme Shea.....	4245

La santé	
Mme Fry.....	4245
M. Carrie.....	4245

Les pêches et les océans	
M. Chisholm.....	4245
Mme Shea.....	4245
M. Donnelly.....	4246
Mme Shea.....	4246

La santé	
M. Young (Oakville).....	4246
M. Calandra.....	4246

Les pêches et les océans	
M. MacAulay.....	4246
Mme Shea.....	4246

La santé	
Mme Sellah.....	4246
M. Carrie.....	4246

Les ressources naturelles	
M. Weston (Saint John).....	4247
M. Rickford.....	4247

Postes Canada	
Mme Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine).....	4247
Mme Raitt.....	4247

Les langues officielles	
M. Fortin.....	4247
M. Paradis.....	4247

Présence à la tribune	
Le Président.....	4247

Les travaux de la Chambre	
M. Julian.....	4247
M. Van Loan.....	4248

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014	
M. Julian.....	4249

M. Van Loan.....	4250
M. Lamoureux.....	4250
M. Chisholm.....	4250
M. Kenney.....	4251
M. Lamoureux.....	4252
Mme Boivin.....	4252
Mme May.....	4253
M. Benoit.....	4254

Privilège

Les propos du ministre d'État aux Finances	
M. Julian.....	4254

Loi n° 1 sur le Plan d'action économique de 2014

Projet de loi C-31. Deuxième lecture.....	4255
M. Brown (Barrie).....	4255
M. Nicholls.....	4256
M. Lamoureux.....	4256
M. Carmichael.....	4257
M. Nicholls.....	4258
M. Lamoureux.....	4259
Mme Day.....	4259
M. Blanchette.....	4260
M. Thibeault.....	4261
M. Sullivan.....	4261
M. Leef.....	4263
M. Lamoureux.....	4263
Mme Day.....	4263
M. Lobb.....	4263
M. Nicholls.....	4265
M. Dubourg.....	4265
Mme Davidson.....	4265

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur les minéraux des conflits	
M. Dewar.....	4267
Projet de loi C-486. Deuxième lecture.....	4267
M. Anderson.....	4269
Mme Pécelet.....	4269
M. Anderson.....	4270
M. Lamoureux.....	4271
Mme Pécelet.....	4272
M. Obhrai.....	4273

MOTION D'AJOURNEMENT

L'emploi	
M. Sullivan.....	4275
M. Kenney.....	4275

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>